C.R.I.C. N° 80 (2020-2021)
3e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

## COMPTE RENDU
## INTÉGRAL

Séance publique de commission*

**Commission du budget et des infrastructures sportives**

Jeudi 10 décembre 2020

*Application de l'art. 162 du règlement

**SOMMAIRE**

*Ouverture de la séance*.....1

*Organisation des travaux*.....1

*Examen de l'arriéré*.....1

*Projets et propositions*.....1

*Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 354 (2020-2021) N° 1) ;*

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 à 1ter)*.....1

*Désignation d'un rapporteur*

Intervenants : M. le Président, M. Bellot.....1

*Exposé de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.*

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, M. Hazée.....1

*Observations de la Cour des comptes – Exposés de Mmes Winant et Raimarckers, Première Auditrice-Réviseuse et Première Auditrice à la Cour des comptes*

Intervenants : M. le Président, Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes, Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, M. Furlan.....16

*Discussion générale*

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Hazée, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, MM. Furlan, Beugnies, Bellot.....30

*Reprise de la séance*.....54

*Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 354 (2020-2021) N° 1) ;*

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 à 1ter)*.....54

*Discussion générale (Suite)*

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, MM. Hazée, Antoine, Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes, Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, MM. Furlan, Beugnies, Bellot.....54

*Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives (Doc. 354 (2020-2021) N° 1 – Annexe 6 et 6bis) et (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 – Annexe 6 et 6bis) ;*

*Question orale de M. Fontaine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « sur l'attribution des montants résiduels de l'enveloppe du plan Piscines »*.....75

*Désignation d'un rapporteur*

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie.....75

*Exposé de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives*

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....75

*Discussion générale*

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, MM. Beugnies, Bellot, Clersy, Witsel, Fontaine, Cornillie, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....79

*Vote*.....87

*Confiance au président et au rapporteur*.....87

*Liste des intervenants*.....88

*Abréviations courantes*.....89

COMMISSION DU BUDGET ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Présidence de M. Collin, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 13 heures 40 minutes.*

**M. le Président**. – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 354 (2020-2021) N° 1)

### PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 355 (2020-2021) N° 1 À 1*TER*)

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'examen :
- du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 354 (2020-2021) N° 1) ;
- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 à 1*ter*).

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président**. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Bellot.

**M. Bellot** (MR). – Je propose M. Cornillie comme rapporteur.

**M. le Président**. – M. Cornillie est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

*Exposé de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives*

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Président, pour la première fois depuis le début de la pandémie, l'espoir d'un avenir « plus prometteur » s'offre à nous.

Avec les progrès relatifs au vaccin et au traitement, les perspectives se sont éclaircies et l'incertitude a reculé. L'intervention sans précédent des États et des banques centrales a permis à l'activité mondiale de se redresser rapidement dans de nombreux secteurs, même si la distanciation physique dans certaines activités de service reste un frein. L'effondrement de l'emploi s'est en partie inversé, mais le sous-emploi reste important ; la plupart des entreprises ont survécu, même si un certain nombre sont affaiblies sur le plan financier. Sans une intervention publique de très grande ampleur, la situation économique et sociale aurait été catastrophique.

Le pire a été évité, le tissu économique a été préservé en grande partie, et pourrait se régénérer rapidement, mais la situation de nombre de personnes, d'entreprises et de pays vulnérables reste précaire. Ce constat, ce n'est pas moi-même, en qualité de ministre du Budget qui le dresse, mais cela provient du rapport que l'OCDE vient de publier en ce mois de décembre 2020.

Je vous avoue faire miens à ces propos pour entamer cette présentation du budget initial 2021, car je pense, en effet, que nous sommes maintenant à une croisée des chemins avec, je l'espère, un avenir enfin plus prometteur. Cette vision se traduit dans le budget que nous allons discuter aujourd'hui par un volet important concernant la reprise et la relance. Cette relance devra se faire en concertation avec tous les niveaux de pouvoir, des sommets de l'Europe avec le PRR, le Plan de relance et de résilience, jusque dans chaque commune afin d'avoir des plans plus régionaux pour ancrer le reploiement localement en Wallonie.

Comme l'indice Sentix, l'a très récemment montré, la perspective d'un ou de vaccins a un effet très positif sur la confiance et des investisseurs et des consommateurs, même si tout le monde est bien conscient que le chemin peut encore être long.

Plus prometteur, certes, avec l'arrivée potentielle d'un vaccin, mais avec des conséquences lourdes aussi pour les finances publiques, comme nous l'avons vu à de nombreuses reprises au cours de l'année 2020. L'intervention massive des pouvoirs publics a été faite au prix d'un effort budgétaire sans précédent, à la hauteur des sacrifices faits par bon nombre de citoyens.

Le plus gros piège serait de reproduire l'erreur de 2011, couper la perfusion publique trop tôt, dans l'espoir unique de remettre les finances publiques en ordre au risque d'étouffer la reprise dans l'œuf. Je crois n'avoir rien lu d'autre dans les journaux de ce matin.

Je laisserai aux historiens bien le soin de traiter en long et en large 2020, mais il est évident qu'un monde nous sépare de la présentation budgétaire que je vous avais donnée au moment du budget initial 2020 comparé avec cette présentation-ci. Je dis cela d'emblée, car je pense qu'il est important de remettre dans son contexte cette présentation du budget.

Nous sommes, comme je l'ai dit, à la croisée des chemins, en équilibre précaire entre des besoins criants de relance à concilier avec une crise du coronavirus qui – on l'a encore malheureusement vu ce dernier mois – peut reprendre de façon exponentielle en quelques semaines si l'on n'y prend garde. Il ne faudrait pas que le virus soit à la fête durant les congés de Noël. C'est un avis personnel, mais totalement un souhait.

Des moyens conséquents seront encore nécessaires pour faire face à la gestion de cette crise sanitaire sans précédent.

L'histoire mise de côté, il reste l'économie au sens large. Les débats sur ce budget 2021, nous en partageons en grande partie les enjeux, tous partis confondus, que ce soient le rôle des gouvernements dans la gestion de la crise et de la relance, la gestion de la dette publique ou encore le fait de faire passer l'économie ou la santé en premier. Nous en avons d'ailleurs même déjà discuté de façon ouverte et constructive, reconnaissons-le, lors de la commission du 26 octobre dernier. Je pense que nous allons bien aussi en discuter à l'issue de cette présentation, mais il me semblait aussi utile, en écho à nos réflexions de ces derniers temps, d'apporter un éclairage externe, un éclairage expert, quand on voit parfois l'utilisation qui est faite, d'un économiste d'une banque privée, sans doute pas la plus à gauche, mais qui écrivait néanmoins cette semaine : « Par rapport au rôle stabilisateur des gouvernements, au cours du premier semestre, les économies des États-Unis et de la zone euro se sont contractées respectivement de 10,1 % et de 13,8 % ». En comparaison, dans les six mois qui ont suivi la chute de Lehman Brothers, la contraction n'était que 3,3 et 4,1 %. Nous avons les chiffres similaires juste après le krach boursier d'octobre 1929. Cependant, le contraste entre l'approche politique du début des années 30 et celle de la crise du covid-19 ne peut pas être plus grand.

À l'époque, une politique monétaire et budgétaire stricte a été maintenue. Le résultat en fut qu'entre 1929 et 1933, l'économie américaine s'est contractée de près de 30 %. Le chômage est passé à 25 % et les prix ont chuté de plus de 5 % par an.

En 2020, comme en 2008, les gouvernements et les banques centrales ont réagi beaucoup mieux. Sans la coopération intense entre les responsables de la politique budgétaire et monétaire, en tant que payeurs et prêteurs en dernier recours, les dommages économiques auraient été beaucoup plus importants et aussi beaucoup plus permanents.

Par rapport à la dette publique, même si l'analyse porte sur la maison Belgique, elle me semble pertinente pour la Wallonie aussi, je cite : « Des rapports alarmistes concernant la viabilité de la dette dans les économies occidentales ont longtemps été populaires, mais largement infondés. Ce n'est pas tant le niveau du ratio d'endettement qui importe, mais l'interaction entre les trois variables, entre trois variables macroéconomiques ». Il s'agit du solde budgétaire hors paiement d'intérêts, que l'on appelle le solde primaire, plutôt l'intérêt implicite sur l'encours et la dette publique, et la croissance nominale future, la croissance réelle plus l'inflation.

Si nous appliquons cela à la situation belge, l'on constate que l'important déficit primaire, 9,5 % du PIB, et la forte contraction économique, 8 %, font passer le taux d'endettement de 100 % à 120 % du PIB en 2020. Toutefois, le contexte de taux d'intérêt bas de la dernière décennie, le fait que notre pays puisse aujourd'hui emprunter sur dix ans à un taux négatif, ainsi que la perspective que le déficit primaire diminuera sensiblement dans les années à venir, dans un contexte de reprise économique, offre du réconfort.

Dans le scénario de base, le taux d'endettement se stabilisera relativement vite avant de diminuer progressivement par la suite. En effet, la croissance nominale sera nettement supérieure à la charge intérêt implicite.

Enfin, par rapport au choix cornélien entre économie et santé, je cite toujours : « Au début, de nombreux observateurs ont souligné l'arbitrage qui existerait entre la santé de la population et les performances économiques ».

Plusieurs études concluent que ce compromis n'existe pas. Il ne s'agit pas de la santé ou de l'économie, ce sont les deux.

Les responsables politiques suédois ont donné au virus une grande marge de manœuvre, mais cela n'a pas amélioré les résultats économiques. Alors que l'économie suédoise s'est contractée de 8,1 % au cours du premier semestre, les économies des pays voisins – le Danemark, la Norvège et la Finlande – ont chuté respectivement de 8,3 %, 6,7 % et 5,7 %. Malheureusement, en proportion du nombre d'habitants, il y a eu 5 à 10 fois plus de décès en Suède. On s'attend donc également que le pays a très récemment eu recours à des mesures plus drastiques.

La forte reprise économique en Chine, après que le virus y a été pratiquement contenu, est une autre illustration.

À titre de comparaison, la deuxième vague d'infections a de nouveau frappé l'économie européenne au quatrième trimestre et la troisième vague aux États-Unis n'est pas non plus de bon augure.

Il est désormais clair que la peur du virus lui-même et l'incertitude associée sapent l'activité économique. Les recherches confirment que cela se produit avant même que des mesures de confinement officielles prennent effet.

Ce budget 2021 reste donc avant tout un budget d'espoir en de lendemains meilleurs, mais cet espoir reste assorti de nombreuses incertitudes, avec lesquelles nous devons maintenant apprendre à vivre. Tels sont le message et le cadre important qu'il me semblait utile de préciser avant d'entamer les discussions plus techniques.

En ce qui concerne la table des matières – vous la d'ailleurs à l'écran –, au menu de cette présentation, il n'y aura normalement pas trop de surprises pour vous, puisque nous en sommes au troisième exercice de ce type dans la commission. Je parle de « menu » parce que nous rappellerons sans doute l'allégorie de mon collègue, M. Antoine, lors du budget initial 2020. J'ose espérer que ce menu sera assez digeste et je ne serai donc pas plus long que nécessaire.

Je vais éviter, autant que possible, d'anticiper les remarques de la Cour pour lui laisser présenter le fruit de son riche travail et je répondrai, dans un second tour, à ces observations, si vous le permettez.

Par rapport au menu traditionnel, je me permettrai cependant une petite entorse dans la mesure où, même si cela ne fait pas l'objet d'un vote dans cette commission, il me semble opportun et intellectuellement conforme à l'esprit de cette commission de vous parler des deux trains de mesures covid prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre le covid en 2020, dans le sens où ces mesures sont intervenues après le vote de l'ajusté au Parlement, soit après le 14 octobre 2020.

En ce qui concerne ces mesures covid 2020, lors de la Commission du budget sur l'ajustement 2020, fin septembre, nous avions longuement discuté des dépenses covid-19 prises en charge par la Région. À l'époque, nous espérions sans doute tous qu'il n'y aurait pas de deuxième vague, mais, à peine trois semaines plus tard, nous avons rapidement dû « déchanter » et prendre de nouvelles mesures, que vous voyez en résumé sur le *slide*.

Je ne reviendrai pas en détail sur le contenu de ces mesures, puisque je ne doute pas que vous avez déjà interrogé mes collègues concernant celles-ci, et je ne doute pas que vous en discuterez encore dans les échanges dans le cadre du budget.

Le but de mon propos est ici, tout d'abord, de donner une image, à ce stade, de l'impact global de la crise coronavirus 2020 sur les finances publiques et, ensuite, d'expliquer comment nous avons trouvé les moyens budgétaires pour ces nouvelles mesures.

Concernant l'impact de la crise en 2020, sous réserve de l'analyse des comptes que nous ferons en 2021, nous pouvons maintenant estimer l'impact de la crise sur les finances publiques wallonnes de l'ordre de 2,4 milliards d'euros à 2,5 milliards d'euros, décomposés de la façon suivante.

Premièrement, il est question d'une diminution des recettes de l'ordre de 717 millions d'euros. C'était en effet l'estimation que nous avions faite lors de l'ajustement. Cette estimation semble toujours correspondre à ce stade, même s'il est probable que la deuxième vague que nous subissons actuellement pourrait aggraver ce volet, et parfois d'ailleurs, en sens divers.

Deuxièmement, il est à souligner une augmentation des dépenses de plus de 1,7 milliard d'euros en comptant les nouvelles mesures prises le 21 octobre pour 257 millions d'euros et, le 26 novembre, pour 300 millions d'euros.

**M. le Président**. – Monsieur le Ministre, si vous me le permettez, je rassure tout le monde : vous enverrez le PowerPoint, ce qui facilitera la relecture.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je confirme que, comme d'habitude, on adressera le PowerPoint au Parlement.

**M. le Président**. – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Monsieur le Président, n'est-il pas possible d'accélérer sa distribution, compte tenu du fait que, en lien avec la configuration de la salle, il est très difficile de lire, et donc on apprécie moins la qualité du propos, en tout cas, pour la partie qui est soutenue par écrit ? Sans vouloir éventer des secrets que contiendraient les documents, que l'on va évidemment parcourir, les avoir demain est une chose, mais les avoir

pour le débat me paraît éviter d'éventuelles questions de compréhension.

**M. le Président**. – Je vous rejoins et j'entends déjà les collaborateurs du ministre qui transmettent le document pour que l'on puisse l'imprimer dès que possible, mais j'engage M. le Ministre à poursuivre.

Merci de votre suggestion, Monsieur Hazée.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Au final, les deux nouveaux trains de mesures ont représenté près de 600 millions d'euros de dépenses supplémentaires. Le choix pris par le Gouvernement était de parcourir, comme vous l'avez vu, un nouvel ajustement budgétaire d'une part, car il aurait fallu près d'un mois de travail complet pour le BLTIC et tous les services pour venir présenter un ajustement en bonne et due forme, ce qui aurait retardé de facto la prise effective de ces mesures.

D'autre part, un risque aurait alors été pris dans l'exécution des opérations de fin d'année avec des blocages sur des arrêtés de réallocations ou des transferts ; ce qui aurait nui à l'activité des différents services du SPW.

Enfin et je pense que tout le monde connaît la situation sur le marché financier, cela aurait été un mauvais signal que de détériorer encore plus le solde brut à financer et, donc, forcément, nos besoins de financement pour l'année 2020.

J'ai donc cherché, avec l'ensemble de mes collègues, à utiliser la flexibilité budgétaire dans le bon sens afin aussi d'aller chercher les moyens là où cela était possible pour faire face à l'urgence et je tiens à remercier tous ceux qui ont passé de nombreuses nuits blanches – c'est peu dire – pour y parvenir.

Il a donc fallu faire des choix, mais comme je l'ai dit d'emblée en préambule de cette présentation, nous sommes toujours sur un équilibre entre urgence et relance, les mécanismes utilisés pour débloquer les moyens nécessaires ont souvent été de quatre ordres, si je peux les résumer ainsi : des réallocations dans les crédits classiques, l'utilisation du *buffer* covid, l'utilisation d'une partie de l'enveloppe relance et des opérations parfois plus techniques comme des opérations de trésorerie avec les UAP.

Sans être exhaustif, mais pour donner quelques exemples chiffrés à l'appui, pour les mesures du 21 octobre 2020, nous avons utilisé le *buffer* covid qui se trouvait dans mes crédits à hauteur de 53 millions d'euros. Nous avons utilisé une partie du fond de rayonnement de la Wallonie pour 10 millions d'euros. Nous avons autorisé l'AViQ à ne pas verser la recette exceptionnelle de 50 millions d'euros prévue à l'ajustement 2020 pour utiliser ces montants directement pour les mesures urgentes. Pour rappel, cette recette avait été créée à l'ajustement et concernait le surplus du *tracing* et la partie de provisions non utilisées lors de l'évaluation de juillet 2020. Nous avons utilisé une partie des moyens de la provision de relance économique du ministre Borsus à hauteur de 25 millions d'euros.

Pour les mesures du 26 novembre 2020 et toujours de manière non exhaustive, nous avons utilisé un sous-consommé des mesures covid volet économie des mesures précédentes à hauteur de 8,5 millions d'euros.

Nous avons utilisé une partie de l'enveloppe qui était prévue pour la relance lors de l'ajustement à hauteur de 34 millions d'euros ; ce qui veut aussi dire que l'enveloppe relance a tout de même été bien utilisée pour relancer l'économie, car elle était initialement dotée de 250 millions d'euros pour rappel.

Le non-versement de certaines dotations des UAP qui ont pu en échange utiliser leur trésorerie pour combler le manque. Cela représente environ 63 millions d'euros et de réallocations de non-consommés probables ou de dépenses non urgentes dans les crédits classiques pour 86 millions d'euros.

Je ne serai pas plus long sur ce volet, mais il me semblait logique de faire preuve de toute la transparence requise à l'égard du Parlement à ce niveau.

Par contre, cela m'amène à une réflexion que je voulais partager avec vous. Dans le cadre de la crise covid et de la gestion des moyens budgétaires, une des conclusions que vous avez proposées lors de la commission spéciale covid et c'était même, si j'ai bien lu le rapport, la première. Cette conclusion consistait à continuer : « À mobiliser les moyens budgétaires pour assurer les dépenses nécessaires afin de lutter efficacement contre la covid-19 et de rendre notre société plus résiliente face à de nouvelles crises ». Dans ce cadre, il y a une piste que nous n'avons pas activée via les pouvoirs spéciaux car il me semblerait plus opportun que ce débat et cette proposition soient portés et coconstruite au Parlement.

Cette piste est l'utilisation de ce que j'appelle des « moyens dormants sur les fonds » afin de lutter contre le covid. Certains ici, à juste titre et je pense principalement à M. Hazée, ont souvent soulevé l'accumulation des réserves sur certains fonds au fil des ans. Aujourd'hui, ces moyens ne peuvent pas être utilisés dans le cadre de la crise covid de par la nature juridique même de ces fonds, mais ils pourraient l'être dans une initiative décrétale, tout en étant ainsi utilisé à usage du covid et également des paramétrés. Cela est un vrai débat que je souhaite initier avec vous dans le cadre des discussions après cette présentation pour recueillir votre première réflexion, mais aussi, sans doute, de façon plus approfondie dans les semaines à venir, si vous le jugez pertinent puisque le Gouvernement, après en avoir encore discuté ce matin, a fait le choix de ne pas prolonger les pouvoirs spéciaux. Ce qui veut dire

que le Gouvernement considère que le Parlement a une totale liberté.

Mais voilà une des pistes qui pourrait prouver que, dans des périodes où le covid existe encore, des moyens peuvent être libérés. Sans devoir donner de leçon au Parlement ni être sollicitant, c'est une proposition que je fais. Je crois que c'est une piste que l'on pourrait intelligemment utiliser. J'avoue avoir hésité à le faire dans le cadre des décisions prises par le Gouvernement, mais je voulais aussi, dans la mesure du possible, en débattre avec le Parlement parce que j'aime rendre à César ce qui appartient à César même si, de temps en temps, il faut non pas encadrer César, mais l'accompagner dans la réflexion.

Deux, sur le principe de l'initial 2021, je crois que les documents ont été envoyés.

Passons donc au budget 2021 initial proprement dit.

Avant d'aborder les chiffres en détail, il me semblait utile de commencer cette partie sur le budget 2021 en rappelant l'approche du Gouvernement dans le cadre de sa trajectoire. Comme pour l'ajustement 2020, nous avons décidé de continuer à présenter le budget en trois axes, à savoir trois budgets en un.

Le budget covid inclut les dépenses covid et les baisses de recettes covid pour lesquelles nous demanderons à l'Europe l'application de la clause dérogatoire générale. Pour rappel, cette clause est bien sûr active en 2020, mais elle a également été confirmée pour 2021 et certains l'appellent déjà de leurs vœux pour 2022.

Cet impact covid représente encore plus de 900 millions d'euros en 2021. Nous y reviendrons en détail dans quelques minutes.

Le budget relance-résilience et transition inclut les dépenses d'investissements et représente un montant en crédits de liquidation de plus de 1,4 milliard d'euros. J'y reviendrai également dans quelques instants. Il est clair que nous souhaitons ici aussi nous inscrire dans la démarche tout d'abord propre au Gouvernement wallon au travers du plan Get up Wallonia, mais également en concertation avec les autres entités du pays pour travailler sur le PRR de l'Union européenne et le Green Deal.

Je tiens d'ailleurs d'emblée à préciser que, en l'absence de certitudes à ce stade sur les montants qui reviendraient à la Wallonie dans ce cadre, nous n'en avons acté aucun, par prudence.

On peut donc aisément affirmer que le déficit du budget initial 2021 est objectivement surestimé. Il est en effet logique de penser que, sur les 5 milliards d'euros de l'enveloppe qui reviendra à la Belgique pour le volet « subventions », un certain montant reviendra directement à la Wallonie. Les discussions sont en cours et une concertation avec les différentes entités a encore eu lieu vendredi passé. Nous avons laissé aux gouvernements le temps de présenter leur plan complet, mais je ne doute pas que nous aurons de bonnes nouvelles à ce niveau dans les semaines et les mois à venir.

Par prudence, comme je l'ai dit, aucun montant n'est indiqué pour le moment et il est d'ailleurs possible que les montants ne soient remboursés qu'à la fin des projets.

Une des difficultés et non des moindres sera donc de piloter la délicate transition des urgences covid vers le Plan de relance. Les moyens ont en tout cas été prévus sur le plan budgétaire.

Il y a alors le budget dit « classique » pour lequel je tiens à ce que nous gardions le cap de retour à l'équilibre d'ici 2024. En cela, il est évident que le projet Budget base zéro doit y contribuer. J'en profite d'ailleurs pour faire un bref aparté et indiquer que, comme annoncé en commission il y a quelques semaines, la vague un est en plein déploiement et je vous propose donc à nouveau de revenir vers vous pour faire un état du programme à la fin de cette première vague, aux alentours du mois de mars. Voilà pour l'aparté.

Pour les chiffres, comme vous le voyez, malgré le contexte difficile, nous améliorons la trajectoire sur ce budget classique par rapport à l'initial 2020 et l'ajusté 2020 puisque nous sommes maintenant à une trajectoire de -397 millions d'euros contre -434 millions d'euros précédemment.

Au-delà des débats qui ne manqueront pas de nous animer sur les montants alloués au covid ou à la relance, au fait qu'il aurait sans doute fallu faire plus ceci ou moins cela, je pense par contre que nous serons tous d'accord pour dire que cette approche permet de gagner en lisibilité en cette période très complexe et de rassurer nos créanciers sur la soutenabilité des finances publiques wallonnes.

Sur le contexte économique....

*(Réactions dans l'assemblée)*

Merci, je pense que ce serait une lapalissade que de dire que le contexte économique de ces derniers mois était difficile et plus que changeant. Nous avons beaucoup dû nous adapter, vous le savez maintenant parfaitement, c'est l'indicateur, que ce soit la croissance du PIB et l'IPC ou l'inflation, ce sont des critères très importants dans la mesure où ceux-ci déterminent à la fois une partie du montant des recettes, principalement sur les moyens relatifs aux compétences transférées à la Sainte Émilie et à la Saint-Quentin, ou des dépenses, principalement les rémunérations bien sûr.

Pour le budget initial 2021, nous avons retenu les indices déterminés par le bureau fédéral du plan dans le

budget économique de septembre, conformément à la loi spéciale des financements. Pour l'indice santé et l'indice des prix à la consommation, le bulletin du 6 octobre, sauf pour ce qui concerne les transferts de la loi spéciale des financements ou les paramètres du budget économique de septembre qui doivent également être retenus.

Au niveau du PEB, le bureau du plan estime, en septembre, que l'économie belge avait traversé une récession exceptionnellement grave au cours du premier semestre 2020, à la suite des mesures prises en Belgique et à l'étranger, pour lutter contre le coronavirus. Sur base des données à ce moment-là, les dommages économiques subis par les pays de la zone euro, au cours de cette période, semblaient toutefois moins importants qu'estimé dans les prévisions de juin du bureau du plan.

Pour la Belgique, cela se traduisait par une croissance annuelle 2020 moins négative qu'escompté, on parlait de 7,4 % au lieu de -10,6 %. Entre temps des pans entiers des économies, avaient été rouverts mais les résurgences du virus affecte la confiance et freine quelque peu la dynamique de la reprise économique.

En 2021, l'économie belge devrait, selon le bureau fédéral du plan, renouer avec une croissance de 6,5 % contre 8,2 % selon l'estimation réalisée en juin. Je parle peut-être à l'imparfait, car il est clair que la résurgence de l'épidémie au travers de la deuxième vague pourrait avoir un impact sur l'économie, mais comme je l'ai dit, dans un sens comme dans l'autre.

Le RMG a certes estimé, début décembre, que l'impact du deuxième *lockdown* semblait être moins lourd pour l'économie puisque l'activité n'aurait reculé que de 15 % durant cette période, alors qu'elle avait reculé de presque 40 % lors du premier confinement. Néanmoins, il apparaît plus probable que la croissance sera impactée.

D'ailleurs, la Commission européenne, dans son bulletin début novembre, évoquait un recul de 8,4 % de PIB en 2020, suivi d'une croissance de 4,1 % en 2021 et de 3,5 % en 2022, ce qui était déjà moins positif que le bureau du plan en septembre. Par contre, dans un rapport de l'OCDE de décembre, le recul pour la Belgique ne serait que de 7,5 %, soit proche des 7,6 % du bureau du plan de septembre, mais la reprise serait en effet plus lente qu'actuellement, attendue avec 4,7 % en 2021, ce qui est tout de même de meilleurs augures que les prévisions de novembre de la commission.

Cela montre, encore une fois que les paramètres fluctuent rapidement et de manière parfois très contradictoires. J'espère donc que les paramètres de février 2021, qui sont normalement ceux utilisés dans le cadre d'un ajustement, seront plus stables afin d'avoir une prévisibilité budgétaire plus sûre.

Enfin au niveau des dépenses, là où les estimations d'octobre prévoyaient un dépassement d'indice pivot en octobre 2021, et donc une augmentation des allocations familiales et de salaires dans la fonction publique respectivement en novembre et décembre 2021, celles de décembre 2020, prévoient un dépassement d'indice pivot en novembre 2021 et donc des augmentations respectives en décembre 2021 et janvier 2022, ce qui serait, budgétairement en tout cas, une bonne nouvelle.

En prenant l'hypothèse d'une croissance du PEB de 4,10 %, comme l'annonce la Commission européenne, et des paramètres annoncés par le bureau du plan en décembre 2020 pour les autres paramètres, les dépenses du budget initial 2021 auraient été moindres de 8,9 millions d'euros, et ce, principalement suite au décalage d'un mois du saut d'index des allocations sociales et des salaires. Cette diminution affecte essentiellement les catégories 16 ou compétences transférées 1, rémunération. Les recettes issues du Fédéral, de la Communauté française auraient également chuté de 97,7 millions d'euros soit moins 49,8 millions d'euros pour la dotation compétences transférées et moins 47,9 millions d'euros pour les recettes issues de la Sainte-Émilie.

En ce qui concerne le budget covid et relance en 2021, commençons tout d'abord avec l'évaluation de l'impact covid en 2021. Durant le conclave, de nombreux groupes de travail se sont tenus afin d'identifier les dépenses qui interviendront encore en 2021, et qui ressortent comme des clans de la crise du covid. Je vais revenir dans le détail sur les différents montants, mais cela représente in fine un impact à ce stade de 678 millions d'euros.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 62,8 millions d'euros de dépenses dans les UAP, au niveau de la SOWAER pour ce qui concerne le report de cession d'actifs, au niveau de l'OTW pour des reports d'achats également, ainsi que la SOFICO ou au CRAC pour des reports d'investissements ;
- 617 millions d'euros de dépenses dans le budget général : à ce niveau, il est clair que le montant le plus important est constitué de provisions, puisque celles-ci s'élèvent à 402 millions d'euros en crédits d'engagement et 301 millions d'euros en crédits de liquidation. Cela permettra de faire face à une nouvelle vague ou à des besoins supplémentaires dans le cadre de la vaccination. Mais ces besoins sont encore inconnus par définition à ce stade. Cette provision était un peu plus faible à l'issue du conclave.

Mais comme nous en avions discuté lors de la présentation de ce budget en commission, le 26 octobre dernier, nous avons également tenu compte des appels des uns et des autres pour augmenter cette provision pour faire face au covid.

C'est ainsi que vous retrouverez 202 millions d'euros en crédits d'engagement, et 101 millions d'euros en crédits de liquidation sur l'AB 01.07 du programme 10.08 du ministre-président. 200 millions d'euros supplémentaires dans mes crédits à l'AB 01.06 du programme 10.08.

En dehors de ces provisions, vous retrouverez toute une série de dépenses déjà prévues dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, et fort logiquement chez Mme la Ministre Morreale dans le cadre du soutien au secteur de la santé, mais également de l'action sociale et de l'emploi. Cela représente près de 180 millions d'euros pour ce secteur.

À côté de cela, il y a également des dépenses exceptionnelles dans le cadre aux communes et provinces, chez M. le Ministre Collignon par exemple, ou encore des mesures dans le cadre des infrastructures et des transports chez le ministre Henry.

Je ne ferai pas ici le détail de chacune de ces mesures, car je suis sûr qu'ils ne manqueront pas de le faire dans le cadre de la présentation de leur budget respectif.

Pour ce qui me concerne, outre la provision, un montant de l'ordre de 15 millions d'euros a été retenu, en sus de la provision covid. Ce montant correspond aux charges d'intérêts supplémentaires en lien avec les besoins de financement supplémentaires nécessaires suite à la crise du covid, ainsi que plus marginalement aux dépenses nécessaires aux aménagements des locaux du SPW suite aux mesures sanitaires.

Il est néanmoins évident que cet aspect du budget est avant tout une estimation à ce stade, et que seule l'évolution de la pandémie nous confirmera les dépenses certaines parmi celles-ci.

En ce qui concerne l'impact covid au niveau des recettes, je suis sûr que nous avons notre opinion propre quant à la prise en compte de cette baisse. Nous en avons déjà longuement discuté.

Il n'en résulte pas moins qu'en l'absence de décision définitive à ce niveau et au-delà aussi – parce que cela permet d'avoir une image plus claire de l'impact du coronavirus sur nos recettes – nous avons décidé ici d'isoler et d'identifier les basses de recettes imputables à la crise du coronavirus.

Par ailleurs, je rappelle que jusqu'à présent, la Commission européenne, pour établir le respect des objectifs budgétaires, a toujours pris en compte l'impact de la conjoncture via ce qui est appelé une correction cyclique globale qui prend en considération la diminution des recettes.

Heureusement, contrairement à l'année passée – mais restons prudents – nous ne sommes plus à des niveaux de baisse de recettes de plus de 700 millions d'euros, mais cela représente plus de 225 millions d'euros en moins dans les caisses de la Région.

À ce niveau, l'impact le plus important – et cela n'échappera à personne – vient des additionnels à l'IPP. Cette baisse par rapport aux projections attendues initialement est de 152 millions d'euros. Heureusement, loin des 400 millions d'euros un temps annoncés lors de la discussion avec la BNB et le Bureau du plan, ainsi que le Fédéral au mois de juin 2020.

Cela reste malgré tout une baisse importante qui n'aurait pas eu lieu sans le coronavirus. Il apparaît donc que les différentes mesures des différents pouvoirs publics ont permis d'amortir quelque peu l'impact de la crise sur les revenus disponibles des ménages.

Une étude européenne publiée hier indiquait que les Belges avaient globalement bien résisté à la crise et que huit ménages sur dix continuaient à mettre un peu d'argent de côté chaque mois.

Au niveau des autres recettes impactées, il y a tout d'abord la baisse de 49 millions d'euros de recettes au niveau des dividendes de la SRIW, puisqu'il n'est toujours pas prévu de verser des dividendes à la Région l'année à venir des suites du coronavirus, étant donné qu'il est probable que ces dividendes ne soient pas perçus par la SRIW.

Il y a également la baisse sur les prix des quotas $CO_2$, et donc sur les recettes du fonds Kyoto à hauteur de 13,8 millions d'euros.

Dans les recettes qui relèvent de mon budget, il y a également une baisse de 2,3 millions d'euros sur la TMC, la taxe de mise en circulation, et une baisse de 7,1 millions d'euros sur la taxe de circulation. Ce montant s'explique par le fait que par prudence, le taux de perception a été revu à la baisse par le SPW Finances pour les invitations à payer : 84 % au lieu de 86,77 %, et pour les avertissements-extraits de rôle : 50 % au lieu de 55,37 %.

Venons-en à présent au budget relance, résilience et transition.

En ce qui concerne l'important volet dédié à la relance et à l'investissement au sens large, il me semble important de m'y arrêter pour faire le point sur les différentes enveloppes existantes afin de donner une vue la plus claire possible.

Vous le savez, le Gouvernement a décidé de dédier une enveloppe encore jamais vue dans le cadre de la relance, puisque ce sont pas moins de 1,617 milliard d'euros qui sont prévus en engagement pour de l'investissement massif dans les lignes d'une transition écologique et numérique. Il est évident que d'ici à l'ajustement, voire à l'initial 2022, il sera souhaitable d'harmoniser les programmes et/ou les catégories de dépenses pour encore accroître la lisibilité.

Cela étant, je vais me permettre de vous détailler ici la composition de ces moyens pour en comprendre l'origine. Cette enveloppe globale repose sur trois piliers.

Le premier pilier concerne l'enveloppe prévue à l'origine de ce Gouvernement pour des investissements massifs orientés durables et digitales pour soutenir la croissance économique et sociale des ménages, à savoir le PBT, le Plan wallon de transition, qui dans la maquette de la formation du Gouvernement représente 606 millions d'euros. C'est donc le premier volet de ces investissements. On y retrouvera des projets comme le Plan de rénovation des logements qui est en cours chez mon collègue, M .le Ministre Collignon, pour 223 millions d'euros, ou encore le Biopark ou le développement de nouveaux centres de formation.

La deuxième enveloppe concerne le projet Get up Wallonia. Le ministre-président a présenté, voici quelques jours, le lancement de l'initiative unique de consultation populaire via le site internet mawallonie.be. Nous devrons avoir le résultat de l'étude Get up Wallonia dans le courant du mois de mars. Là aussi, ce sont d'ores et déjà des montants importants qui sont mobilisés, puisque 500 millions d'euros sont prévus en crédits d'engagement et 250 millions d'euros en liquidation. Le ministre du Budget que je suis, vous le savez, n'apprécie pas toujours la création d'encours, mais dans le cadre d'un projet d'investissement d'une telle ampleur, c'est tout à fait cohérent, car un certain nombre de projets d'investissement se font sur plusieurs années, mais le montant devra être totalement engagé dès 2021.

Enfin, il y a également une enveloppe de près de 577 millions d'euros de projets dédiés à la relance et déjà intégrés dans les crédits des différents ministres ou dans les UAP. Ici aussi, je laisserai à chaque ministre le soin de développer les mesures qui relèvent de ses compétences. À titre d'exemple en ce qui concerne mes compétences, cela correspond à un montant de 10,218 millions d'euros, dont 6 millions d'euros pour le déploiement de BBZ en 2021 et 4 millions d'euros pour le verdissement accéléré du matériel mobilier de la Région.

Enfin, je pense utile de rappeler que, une fois n'est pas coutume, grâce au cavalier budgétaire, la flexibilité et la souplesse requise permettra, le cas échéant, de basculer en cours d'année vers des dépenses covid si jamais l'urgence devait le requérir. Ce n'est évidemment le souhait de personne, mais l'on nous en voudrait si l'on ne tirait pas les leçons de cette année en se montrant prévoyants et prudents aussi pour 2021.

En ce qui concerne les recettes, après ces considérations sur la partie trajectoire, contexte économique, covid et relance, venons-en à des considérations plus chiffrées avec les recettes générales de la Région. Comme d'habitude, je vais passer au travers des différentes familles de recettes afin de donner les différentes informations chiffrées à ce propos.

Pour les impôts régionaux perçus par le Fédéral, en ce qui concerne tout d'abord ces impôts, ceux-ci se chiffrent à 2,143 milliards d'euros, soit un peu plus de 28 millions d'euros de mieux qu'à l'initial. Ces chiffres se basent principalement sur les données envoyées par le Fédéral en septembre 2020 et pour lesquels une consultation interfédérale a eu lieu le 24 septembre avec les différentes entités. Encore une fois, il convient à ce stade d'être prudent, car l'acuité de la seconde vague pourrait entraîner des conséquences sur les recettes 2021 : à la hausse par un glissement de recettes 2020 sur 2021 par exemple – ce n'est pas du tout à exclure – ou à la baisse.

Au niveau du précompte immobilier, une hausse importante de 3,3 millions d'euros nous a été confirmée par le Fédéral après avoir à nouveau sollicité celui-ci. On a bien fait. Cette hausse, en soi, n'a pas un impact énorme pour la Région, mais, comme vous le savez, cela en réjouira sans doute plus d'un, si la Région ne perçoit que 2,5 % de cette recette, ce serait par contre une très bonne nouvelle de plus de 100 millions d'euros pour les communes et les provinces. Par les temps qui courent, cela reste donc une bonne nouvelle à prendre.

De plus, vous savez que 2021 sera un challenge particulièrement important pour la Région concernant cet impôt puisque à partir du 1er janvier, c'est la Région qui reprendra la gestion de l'impôt.

Concernant les droits de donation et d'enregistrement, ceux-ci s'élèvent à 1,343 milliard d'euros en 2021 contre 1,325 milliard d'euros en 2020.

Si l'on regarde les chiffres d'un peu plus près, l'on constate en réalité une diminution pour les droits d'enregistrement sur les ventes, ce qui semble confirmer un tassement dans le secteur immobilier des suites de la crise du coronavirus, puisque ces recettes diminueraient de plus de 14 millions d'euros. Par contre, dans la même lignée de ce que nous avions constaté à l'ajustement et sans doute par programmation liée à l'aspect du coronavirus, les droits d'enregistrement sur les donations partent à la hausse, puisqu'il y a une augmentation de presque 27 millions d'euros par rapport à 2020.

Enfin, en ce qui concerne les droits de succession, vous constaterez que ceux-ci sont en hausse de 7 millions d'euros. Comme l'initial 2020, un montant de 20 millions d'euros a été ajouté aux chiffres fournis par le niveau fédéral au titre de la DLU suite au report 2020 sur 2021. Je reviens un peu plus longuement sur ce montant qui demande à juste titre un commentaire. Pour l'année 2020, les 20 millions d'euros prévus à l'initial ont finalement été revus à la baisse lors de l'ajusté 2020 d'un montant de 10 millions d'euros, et pas pour une

raison d'ambition trop élevée à l'initial. En effet, cette année, il a été observé une forte influence de la crise du covid-19 sur le traitement des dossiers par le SPF Finances qui fut fortement ralentie.

Ainsi, on estime que les 10 millions d'euros actuellement en traitement qui étaient attendus en 2020 basculent intégralement sur l'année 2021. À ceci viennent tout d'abord s'ajouter 2,4 millions d'euros complémentaires de capitaux prescrits non scindés, selon les estimations mêmes du SPF Finances.

Pour finir, il existe un socle de plus d'une quarantaine de dossiers dont le traitement n'a pas encore commencé et qui commencera après la clôture des dossiers actuellement en traitement, le tout permettant d'estimer la recette 2021 à environ 20 millions d'euros.

Au niveau des impôts régionaux perçus par la Wallonie, ceux-ci s'élèvent au final à 697 millions d'euros pour 2021, soit un niveau presque identique à celui estimé lors de l'initial 2020. Ces estimations se basent sur les discussions entre le cabinet et le SPW Finances pour les prévisions, comme vous le savez.

Au niveau de la taxe sur les jeux et paris, le SPW Finances prévoit une augmentation pour porter la recette à 32 millions d'euros. Cette hausse se base sur les droits constatés 2019 où la recette était de 33,5 millions d'euros.

Au niveau de la TMC, le montant est revu à la baisse conformément aux prévisions fournies par le SPF Fiscalité dont vous pouvez voir le détail du calcul dans l'exposé particulier si vous le souhaitez.

Au niveau des droits constatés en 2020, nous en sommes actuellement à 119,5 millions d'euros, alors que nous avions budgété à l'ajustement 118,3 millions d'euros. Cela tend donc à confirmer la bonne maîtrise du SPW Finances dans la prévision de cette recette, et ce malgré l'incertitude liée au covid.

Au niveau de la taxe de circulation, le montant est fixé à 505 millions d'euros, soit 7 millions d'euros de plus que par rapport à l'initial 2020. Quelques mots par rapport à cette estimation. L'estimation fournie initialement par le SPW Finances se chiffrait à 465 millions d'euros. Nous avons ajouté un montant de 25 millions d'euros pour le rapatriement sur le compte centralisateur de montants, qui se trouve encore sur des comptes non imputateurs de la Région. En effet, dans le cadre de l'implémentation de WBFin, les différents comptes de transit de la DGO7 seront regroupés puis basculés dans le compte centralisateur. Il en résultera que les soldes de ces différents comptes seront désormais considérés comme des recettes l'année du basculement, du fait de la méthode d'imputation des droits.

Pour rappel, à ce jour, c'est le moment du versement sur les comptes du BLTIC qui tient lieu de critère d'imputation. À cela s'ajoute aussi la recette issue du nouveau décret Impôt juste qui devrait être présenté très prochainement au Parlement. À ce titre, un montant de 15 millions d'euros a été inscrit. Ce montant ne sera sans doute pas uniquement imputé sur la taxe de circulation, mais ce sera son impact principal et, par souci de lisibilité, c'est donc sous cet article que nous l'avons inscrit. Pour votre information, ce montant de 15 millions d'euros en année pleine serait même plutôt sous-évalué, mais, dans l'attente de l'évaluation du dispositif par l'Inspection des finances et puis les différents organes, nous préférons nous montrer prudents.

Enfin, au niveau des droits constatés en 2020, nous sommes maintenant à 430 millions d'euros, soit 94 % du montant budgétaire de l'ajustement, ce qui est là aussi plutôt positif au vu des circonstances.

Concernant la redevance télévision, il était en effet prévu que 2020 soit la dernière année de perception si nous avions pu aller récupérer tous les montants encore en circulation. Cela n'a pas été complètement le cas avec la crise du coronavirus. En concertation avec le SPW Fiscalité, nous avons donc décidé d'inscrire encore un montant de 5 millions d'euros en 2021. Au niveau des droits constatés, 4,8 millions d'euros ont été perçus sur les 7 millions d'euros budgétés, ce qui confirme bien la possibilité d'inscrire encore une recette à ce niveau pour 2021.

Un mot sur les additionnels IPP qui s'élèvent à 2 548 000 000, soit un montant à un million près, identique à celui de l'initial 2020.

Ce constat quelque peu contre-intuitif appelle quand même quelques explications. Tout d'abord, on voit qu'il y a une baisse des additionnels bruts de 43 millions d'euros et une hausse des dépenses fiscales d'un peu plus de 21 millions d'euros. Cela aurait dû amener à une diminution plus forte des additionnels.

Ceci est contrebalancé par un niveau élevé de décompte pour les années antérieures – 46 millions d'euros pour 2020 et 23,7 millions d'euros pour les années antérieures.

Ceci n'est pas dû directement à la crise du coronavirus, mais plutôt à la révision méthodologique du calcul qui a, pour rappel, amené une forte baisse de l'initial 2020 et que nous avions contesté auprès du Fédéral.

Ces comptes positifs semblent donc démontrer que nous n'avions pas tort, à l'époque.

Au-delà de cet élément de contestation, si cette recette semble avoir bien résisté alors que, je le rappelle, nous avions les prévisions en juin, qui prévoyaient des recettes en diminution de 400 millions d'euros par rapport aux montants prévus avant crise. C'est aussi parce qu'il ressort des études par la BNP, entre autres,

que le revenu disponible des ménages ne reculerait en 2020, que de 0,3 %. Cela répond à ce que l'Union européenne disait hier dans ce que je vous ai fourni comme information tout à l'heure.

Vu la situation actuelle, il faudra bien sûr attendre les premiers mois de 2021 pour connaître l'impact plus précisément.

Enfin, il faut tout de même rappeler que sans la crise, le niveau de projection de cette recette aurait dû se situer un peu en dessous de 2,7 milliards d'euros ; ce qui fait tout de même une importante différence. Cela explique la correction covid évoquée qui ne se base que sur les additionnels bruts par souci de cohérence méthodologique.

Pour la dotation des compétences transférées, liée aux compétences transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'État, à savoir les compétences diverses, l'emploi, les dépenses fiscales, le mécanisme de solidarité et le mécanisme de transition.

Les recettes de la Région augmentent fortement puisqu'elles s'élèvent à 2 785 000 000 d'euros, soit 91 millions d'euros de mieux qu'à l'initial 2020, mais dont tout de même 51 millions d'euros de décompte positif pour l'année antérieure suite aux perspectives de chute de PIB ou moins pires qu'attendues dont 26 millions d'euros, rien que pour le décompte mécanisme de solidarité.

À cet égard, la hausse du mécanisme de solidarité n'est pas réellement une bonne nouvelle. Elle indique une dégradation de notre IPP qui doit nous interpeller et nous inciter à mettre en œuvre rapidement les mesures de relance dont je vous ai déjà parlé.

J'insiste beaucoup sur ces décomptes cette année. Nous le verrons également avec les moyens de la Sainte-Émilie, car il ne faudrait pas injustement penser que nous rattrapons facilement un niveau de recettes pré-crise en Région wallonne.

Je pense en effet qu'il faudra d'ailleurs être attentif et faire preuve de pédagogie à ce niveau lors de nos exercices futurs, mais je ne doute pas un seul instant que vous n'oublierez pas. Vous comprenez que je dis cela aussi à l'attention de mes collègues du Gouvernement.

En ce qui concerne la dotation Sainte-Émilie, dernière recette spécifique que nous passons en revue en non des moindres au vu de son montant. Les moyens sont issus des accords intrafrancophones.

Ici aussi, l'on pourrait avoir l'impression que les moyens sont en nette augmentation puisqu'ils augmentent de 59 millions d'euros. Ici aussi, cette forte augmentation est en réalité – tout comme pour la diapositive précédente sur les compétences transférées – due à un décompte positif important de 49,765 millions d'euros ; ce qui couvre presque la totalité d'augmentation.

Encore une fois, j'insiste et j'insisterai certainement encore. Il ne faudrait pas voir dans cette relative bonne tenue de ces recettes, un message comme quoi la crise ne laisserait pas de traces.

Pour le récapitulatif des recettes, pour résumer comme vous le voyez à l'écran, les recettes totales de la Région wallonne s'élèvent donc à 13 806 000 000 d'euros dont 841 de produits d'emprunt. En déduisant ces produits d'emprunt tant l'initial 2020 que l'initial 2021, on en arrive à une comparaison plus adéquate de la situation puisque l'on serait à 12 965 000 000 d'euros pour 2021 contre 12 836 000 000 d'euros en 2020, soit 128 millions d'euros de mieux.

Je tiens toutefois à relativiser cette augmentation, comme je l'ai déjà dit, puisque comme nous l'avons vu, 170 millions d'euros sont dus à des décomptes positifs pour les années antérieures, dont 100 millions d'euros pour les compétences transférées.

En ce qui concerne les dépenses 2021 par catégories, je ne rentrerai pas ici dans le détail puisque nous avons déjà largement discuté des dépenses covid et des dépenses de relance qui sont la principale cause, bien sûr, de la forte augmentation du niveau des dépenses. Vous avez néanmoins le résumé dans ce tableau par catégories, qui vous sera par ailleurs bien sûr comme toujours transmis, comme je l'ai déjà fait par présentation via le greffe.

Nous reviendrons donc par contre bien sûr sur la présentation du volet dépenses relativement à mes compétences fonctionnelles, mais je le ferai comme toujours après le débat général pour plus de clarté dans les débats.

Les corrections SEC. Tableau de synthèse des corrections SEC, qui mérite quelques explications. Les corrections SEC globales sont en légère hausse par rapport à 2020, mais cette stabilité apparente masque des variations importantes qui méritent donc de s'y attarder. Au niveau du regroupement économique, la dégradation importante de la correction résulte principalement de la dégradation importante des soldes de plusieurs UAP en raison de la crise covid, via une diminution des recettes et/ou un report d'investissements de 2020 à 2021, et des moyens dégagés pour la relance au sein de certains UAP neutralisés dans la correction covid. Sont notamment concernés l'OTW, la SOWAER et la SOFICO, et d'autres encore d'ailleurs. Le non-versement de dividendes à la SRIW, dont j'ai parlé tout à l'heure. A contrario, il convient de relever que la vente d'actifs par la SOWAER reportée pour des raisons évidentes de 2020 à 2021 entraîne un impact positif.

Par ailleurs, il convient de relever que la correction UAP intègre deux montants importants non ventilés :

- 105 millions d'euros de sous-utilisations anticipées, logique car corollaire de la sous-utilisation inscrite dans les crédits du budget général SPW. Certes, en 2019, ce ne fut pas le cas, mais l'explication réside quasi essentiellement au niveau de la SOFICO. Certains connaissent bien l'organisme ;
- 24 millions d'économies lissages imposées aux UAP, mais non encore ventilées. Vu la situation, il apparaît plus adéquat d'attendre l'ajustement pour définir précisément la répartition des efforts exigés par les UAP.

Mais il n'est évidemment pas question, pour être très clair, de ne pas les faire participer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

Au niveau de la sous-utilisation, l'importante augmentation constatée résulte de la hausse des crédits d'investissement dont les niveaux prévus au budget sont inédits. Or, chacun sait que ce type de crédits est plus d'aucun autre sujet à des retards probables et un décalage des liquidations prévu par le calendrier initial. L'anticipation des premiers résultats de l'exercice BBZ en cours d'implémentation : certes, il ne s'agira pas de sous-utilisation au sens strict, mais il nous est apparu que la correction « sous-utilisation » était la plus adéquate à ce stade pour traduire l'impact de cet ambitieux exercice, sauf à considérer que l'on connaisse déjà les conclusions des travaux, ce qui évidemment n'aurait absolument aucun sens.

Au niveau de la correction au CPP, il m'apparaît essentiel de relever que le niveau de la correction retenue induit une marge de requalification de l'ordre de 100 millions d'euros. Pour être précis, de 98,7 millions d'euros. C'est un niveau d'une prudence jamais atteinte à ce jour. En cela, nous suivons les recommandations de la Cour lors des derniers exercices budgétaires.

Par ailleurs, il est probable que plusieurs codes 8 requalifiés soient au final éligibles à la clause covid. Toutefois, en retenant un niveau de marge aussi élevé, le Gouvernement permet de couvrir, si besoin en est, les mauvaises surprises au niveau des garanties ou des hôpitaux dont l'impact se retrouve, à côté de l'impact SEC du facteur d'autonomie, dans la correction « Autres ».

Pour la correction « Autres », elle se décompose comme suit : +57 millions d'euros pour l'annulation de l'impact caisse du facteur d'autonomie, -12,6 millions d'euros pour l'impact des garanties standards, + 96,7 millions d'euros pour la correction « Infrastructures hospitalières », et 10 millions d'euros en correction de passage pour les recettes liées aux droits de succession. En effet, le Comité de monitoring fédéral a relevé qu'entre l'impact caisse des recettes prévues en 2021 et l'impact SEC de ces dernières, une correction positive devait être apportée en SEC.

Il convient toutefois par souci de transparence de relever qu'un impact *one shot* important n'a pas été intégré. En effet, conformément à l'accord de gouvernement, la présentation n'intègre pas l'impact totalement *one shot* de MontLégia pour un montant de 220 millions d'euros. Il est en effet évident ici qu'il s'agit d'un *one shot* correspondant en tous points aux conditions de l'Union européenne pour être neutralisé. Dans tous les cas, il convient de relever qu'il s'agit là d'un impact uniquement comptable qui n'entraîne pas la dépense budgétaire.

Nous en venons à présent au solde de financements. Au terme de cet exercice, le solde budgétaire brut atteint un niveau qui reflète à la fois l'acuité de la crise actuelle et l'ambition du Gouvernement en matière de relance. Je rappellerai d'abord l'importance des provisions dans ce budget, qui témoigne d'une part de la prudence du Gouvernement ; d'autre part, de sa volonté de réagir au plus vite si nécessaire.

Nous aurions en effet pu flatter artificiellement notre solde en ne prévoyant pas les moyens nécessaires pour répondre à l'imprévu qui a tendance à devenir habituel – convenons-en – ces derniers temps. Nous ne l'avons pas fait, car nous voulons être en mesure d'assumer, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, le devoir qui est le nôtre de préserver à la fois la santé de nos concitoyens et celle de notre économie.

Je relèverais également le solde positif des UAP réduit en réfléchissant de manière consolidée, l'impact exempté sur les besoins de financement réel. Vous constaterez avec moi qu'en neutralisant la relance et l'impact du covid, le solde de financement évolue favorablement. Le Gouvernement a ainsi voulu montrer sa volonté de poursuivre une politique de retour graduel à l'équilibre. Cependant, tous les spécialistes des finances publiques ainsi que des différentes institutions sont d'accord sur un fait : les actuelles incertitudes sur l'évolution de la crise sont telles qu'il est illusoire de penser définir à ce stade une trajectoire pluriannuelle crédible. Mais une chose est claire : en établissant un budget trois en un qui tend à diminuer les déficits *as usual* et en implantant le budget base zéro, le Gouvernement wallon indique clairement sa volonté de s'inscrire dans une logique de soutenabilité des finances publiques et de retour à l'équilibre à terme comme prévu par la DPR.

Tout le monde est bien conscient des difficultés des pouvoirs publics et de la population face à la crise. Cela n'a pas empêché Moody's de modifier les notes des entités fédérées belges ce vendredi 4 décembre. Comme vous l'avez vu, les notes de la Wallonie et de la Flandre sont désormais assorties d'une perspective négative, tandis que nos collègues de la Fédération ont connu une dégradation de la note plus une perspective négative sur

une nouvelle note. Les finances publiques sont attaquées, c'est évident. Nous allons aborder la question du financement et de la dette dans quelques instants. Sur Moody's, je retiens que notre niveau de déficit endémique est pénalisant.

Ils indiquent également que notre incapacité à générer des bonis budgétaires dans les années de croissance se voit aujourd'hui pénalisée. C'est donc aussi un jugement sur base du passé.

Cette modification de perspective remet-elle en cause ma considération du travail actuel du Gouvernement ? Absolument pas. J'insiste sur ce point. Nous avons dû parer à une situation extrêmement inédite par sa nature et son ampleur. Il a fallu protéger et nous l'avons fait.

La note de Moody's doit-elle s'accompagner d'un retour à la trajectoire de la DPR ? Oui. Comment ? Comme cela est relevé par Moody's dans son communiqué, des marges provenant du budget base zéro devront être orientées pour contenir le déficit et donc modifier la trajectoire d'augmentation de la dette.

En ce qui concerne le financement et la trésorerie, au niveau de la trésorerie, je me permets de faire un focus particulier cette année, car nous nous souvenons tous de la crainte de liquidité qu'il a pu y avoir au début du confinement de mars-avril 2020. Cette crainte sur la trésorerie a heureusement été soulagée, tant par l'action de la BCE et des gouvernements centraux que par l'action du Gouvernement wallon. Le travail de la BCE et des gouvernements centraux a permis de maintenir une pression à la baisse des taux d'emprunt, tandis que l'action du Gouvernement wallon, mais également et surtout du CORET et de la cellule de la dette a permis tantôt d'aller se financer sur des marchés à des taux attractifs et tantôt d'initier un travail sur la trésorerie de la Région.

Comme vous le voyez à l'écran, cela s'est traduit par une réduction de la tension sur notre ligne de trésorerie à partir de fin mai début juin. De plus, comme vous le voyez également, la prévision d'état de la trésorerie à la fin de l'année est sous contrôle, sans compter que c'était en date du 20 novembre et qu'il n'incluait donc pas encore le dernier benchmark de 1 milliard d'euros.

Si le travail à court terme s'est révélé efficace, nous avons également lancé une série de mesures visant à flexibiliser sur le plus long terme notre ligne de trésorerie. J'en fais ici état, car vous verrez que cela se matérialise notamment au travers de nos pistes de financement. Concernant le rapatriement des comptes de transit sur les comptes centralisateurs et imputateurs de la Région, comme je vous l'indiquais lors de la présentation d'ajustement, nous avançons maintenant sur les derniers jalons techniques à mettre en place en termes de contrôle en partenariat avec notre caissier, cette modification visant principalement des corrections informatiques et afin d'avoir le temps d'effectuer les tests nécessaires. L'aboutissement des travaux devrait être finalisé d'ici le 1er janvier 2021. Pour rappel, nous le verrons dans un prochain *slide*, cela devrait permettre des rapatriements de 150 millions d'euros sur les comptes centralisés.

Concernant la rédaction des conventions bilatérales, principalement avec le CRAC et les outils financiers, le modèle de base a été établi par les consultants en charge de cette mission et chaque convention sera maintenant affinée avec les différentes UAP ici aussi durant le premier trimestre. Pour rappel, l'idée serait que les UAP ne faisant pas partie des centralisations de trésorerie, mais bénéficiant de trésorerie excédentaire, puissent à première demande, dans le cadre de la convention bilatérale avec la Région, mettre en place un prêt à taux zéro sans devoir recourir en urgence à des besoins externes. Cela devrait également permettre de lever, si besoin en est, près de 250 millions d'euros mobilisables rapidement en cas de besoin.

Tous ces éléments sont donc de nature à me convaincre que sur le plan de la trésorerie, nous sommes mieux armés en 2021, en cas de crise, que nous ne l'étions début 2020.

Si la crise a bien quelque chose de positif, c'est dans les enseignements que nous en tirons et les actions que nous prenons pour y remédier. Le travail en cours au niveau de la trésorerie nous permettra que cette dernière puisse, au contraire de ce qui a été le cas ces dernières années, réellement constituer un véritable *buffer* permettant de gérer le plus activement et judicieusement possible nos besoins de financement.

J'en arrive à la question cruciale des besoins de financement pour 2021 et de la manière dont nous allons les financer. Au niveau des besoins de financement globaux pour 2021, vous voyez sur le *slide* que l'estimation actuelle fait état d'un besoin de 4,8 milliards d'euros qui se compensent, d'une part, du solde brut à financer et qui s'élève à près de 4 milliards d'euros, d'autre part, des produits de réemprunt de la dette qui s'élève – comme je l'ai déjà dit – à 841 millions d'euros. Ce montant inclut 80 millions d'euros d'amortissement du FADELS que la Région peut décider de payer ou de postposer en fonction des taux d'intérêt et de 260 millions d'euros de prêts dits « globaux » ou « prorogeables » et qui dépendent de l'exercice de l'option par les banques. Les options n'étant connues, en général, qu'au mois de décembre, nous les incluons dans les prévisions de base.

Cependant, comme vous le voyez dans le tableau à l'écran, si les besoins de financement se chiffrent à 4,8 milliards d'euros, nous ne devrons vraisemblablement en 2021 financer que 2,8 milliards d'euros puisque nous avons déjà préfinancé 2021 de façon importante, et ce, pour plusieurs raisons. Le prêt SURE a été confirmé depuis plusieurs mois déjà à la

Région wallonne. Le versement des moyens liés à ce mécanisme – je rappelle qu'il s'agit de 396 millions d'euros – dépend d'une convention entre entités fédérées et fédérales en cours de rédaction. Nous aurons donc l'argent en 2021.

La sous-utilisation de 2021 est estimée à 371 millions d'euros. Comme je vous l'avais expliqué lors de la présentation du 26 octobre dernier, ce montant en hausse par rapport à 2020 s'explique à la fois par l'augmentation du niveau des dépenses, mais aussi, et surtout par la prise en compte du déploiement de l'exercice budget base zéro qui est en cours.

Enfin, un prêt financement historique à hauteur d'un milliard 250 millions d'euros. Je reviens tout de même sur ce montant très important, car vous vous rappelez certainement que j'avais indiqué, lors de nos débats, que je souhaitais que le CORET puisse définir des balises de financement permettant un préfinancement des conditions favorables sur les marchés, mais également de taille suffisamment importante que pour démarrer la nouvelle année et honorer à la fois la gestion de la crise covid et la relance.

Le 25 novembre dernier, la Wallonie a donc levé sur les marchés un milliard d'euros au travers d'une émission conventionnelle type benchmark. En effet, une souscription exceptionnelle de notre titre jamais atteinte par la Wallonie jusqu'à présent – le livre d'ordre a arrêté un total de 4,3 milliards d'euros pour 128 ordres différents – nous a permis d'atteindre les objectifs que je viens d'évoquer, à savoir, en premier, des conditions financières favorables. L'opération s'est conclue à un *spread* de OLO plus 37 points de base, soit 4 à 5 points de resserrement par rapport au niveau communiqué à l'ouverture du livre d'ordre. Ce résultat nous permet d'espérer une préparation de l'année 2021 sur d'excellentes bases avec des *spreads* encore plus intéressants pour le futur placement privé.

Pour une longue maturité, de 30 ans, la date d'échéance est janvier 2051, nous obtenons un taux d'intérêt *all-in* de 0,7 % en comparaison du taux d'intérêt de l'émission sociale du 28 mai dernier qui était, lui, de 1,118 % pour une maturité de 20 ans.

Ensuite, une taille de 500 millions d'euros ou plus, nous avons pu fixer la levée de fonds à un milliard d'euros tenant compte – comme je vous l'ai dit – d'une souscription quatre fois supérieure aux résultats.

Voilà en ce qui concerne les besoins de financement pour l'année à venir.

J'en arrive donc aux pistes pour arriver à ce 2,8 milliards d'euros à aller chercher en 2021. Vous le voyez, les pistes actuellement sur la table pourraient permettre d'aller chercher environ 4 100 000 000 euros, ce qui laisse donc une marge confortable de 1 300 000 000 euros.

Ce montant est composé de différents montants que nous avons presque tous déjà abordés dans la discussion du jour, à savoir, les 150 millions d'euros via la centralisation des différents comptes de la Région, les 250 millions d'euros des conventions bilatérales, les 100 millions garantis de la BEI dans le cadre du programme Logement, comme je vous en avais parlé le 26 octobre, les 100 millions éventuels dans le cas d'une mobilisation de l'épargne privée.

Il s'agit ici par contre bien d'une option et d'un montant maximal a priori proposé par le Gouvernement. Comme je l'ai aussi déjà expliqué, cela relève avant tout du choix que feront les ministres dans le cadre de l'initiative Get up Wallonia, principalement si cela est porteur de sens et cela dépendra avant tout des projets mis en place par les ministres fonctionnels.

Au niveau du budget, une note de mécanisme ou outil de mobilisation de l'épargne privée a été validée en juillet. Il sera donc possible à tout un chacun de venir y puiser selon ses besoins. Le cabinet sera bien sûr à disposition pour travailler sur des besoins concrets.

Enfin, une balise maximum de 3,5 milliards d'euros via des marchés, la question légitime est donc de savoir pourquoi cette balise. Tout d'abord, une raison évidente de diversification de produits et de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, mais également n'éludons pas la question, il ne faut pas non plus dépasser des seuils qui entraîneraient directement des dégradations du nôtre sur le marché.

Nous avons vu vendredi passé, sans surprise, il faut le dire, et sans aucun regret, dans notre chef par rapport au choix de gestion de la crise, l'Agence de dotation Moody's a maintenu sa note pour la Région, mais avec une perspective négative, tout comme la Flandre. Il faut donc savoir raison garder et ne pas dépasser certaines limites aussi en termes de gestion de la dette et nous allons y venir dans le *slide* suivant.

Par rapport à la dette, ceci nous amène in fine à une réflexion sur la dette wallonne suite à la crise du corona. Ce n'est un secret pour personne, la crise aura un impact conséquent sur notre dette, nous le savons tous.

J'ai donc demandé à la Cellule de la dette de faire un exercice de projection sur la dette directe de la Région, avec et sans la crise.

Ce graphe que nous voyons à l'écran, selon ces projections et sans décision autre du Gouvernement lors des conclaves, ni prise en compte du budget base zéro, la dette directe à l'horizon 2024 approcherait de 30 milliards, 29,721 milliards pour ceux qui aiment être précis, alors qu'elle était évaluée avant la crise à 23,8 milliards.

Pour information, cette projection a été réalisée avant l'opération de benchmark de 1 milliard du

25 novembre, ce qui ne changerait pas la demande 2024, mais bien sûr la trajectoire 2020-2021.

Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je maintiens que je ne changerai pas les choix qui mènent à une telle augmentation de la dette. Il fallait faire face à l'urgence, tant sanitaire qu'au niveau de la relance. Nous ne pouvions pas faire autrement. Aujourd'hui la Wallonie ne doit pas vivre sur une île. À titre de comparaison, la Flandre a annoncé, fin octobre, que sa dette passerait de 24 milliards en 2019 à 55 milliards en 2024, soit une croissance relativement similaire à celle de la Région wallonne. Quand je vois la tendance chez nos voisins allemands, hollandais ou français, ce sont en tout cas des tendances similaires.

Si nous ne pouvions faire autrement pour l'augmentation de cette dette, nous pouvons par contre agir sur la maîtrise de cette dette. Je l'ai dit encore récemment, je ne crois pas qu'il y ait, à l'heure actuelle, des éléments probants concernant une annulation de la dette. Si le débat devait avoir un jour lieu, il serait sans doute porté d'abord par le Fédéral et l'Europe a minima. Nous devons donc agir sur notre zone d'action. Je pars donc du postulat que nous rembourserons, comme toujours, nos créanciers. Cela se traduit par deux actions concrètes : le budget base zéro – je crois que vous en avez déjà entendu parler – et un groupe de travail réunissant un panel d'experts autour de la question de la dette, ce qu'on appelle la Commission de la maîtrise des dépenses publiques.

Ce groupe aura les missions suivantes :
- travailler des scénarios qui permettent de préciser les trajectoires de maîtrise des finances publiques ;
- définir les nouvelles règles de gouvernance de la gestion des finances publiques ;
- établir un projet de stratégie de contrôle de la dette.

Cela, c'est, selon moi, la base concrète sur laquelle j'entends avancer et voir l'évolution des résultats.

Pour le reste, sans vouloir être taquin plus que nécessaire, en termes de ratio, nous pouvons prendre ce qui nous arrange, soit, par exemple, celui des recettes wallonnes sur la dette, ce qui mènerait en effet un ratio de 202 % à l'horizon 2024, soit, par un autre exemple, nous prenons le même ratio que la Flandre qui compare l'évolution attendue du PIB belge par rapport à notre dette directe et nous serions alors à un ratio de 5,5 %. Les deux ratios sont vrais, mais dans des perspectives différentes.

Je voudrais être un peu plus complet encore sur la dette, parce que je crois que c'est un sujet d'importance.

En tant que ministre des Finances, je suis très intéressé à la question de la soutenabilité des dettes publiques. C'est vraiment cela, la question. La dette publique est totalement dépendante du déficit récurrent engendré.

La dette publique ne m'inquiète pas si elle répond à un cycle d'investissements nécessaires aux réponses de la crise du covid ou de la crise climatique.

Par contre, si cette dette est présente, pour couvrir des frais récurrents, non productifs, là, il y a lieu de s'en inquiéter. Si le déficit est le résultat de mauvais choix, d'absence de choix sur une série de politiques, la dette reportée sur les générations futures n'est alors pas tolérable.

Si j'entendais certaines personnes ou certains groupes politiques me dire que la dette est un problème, mais qu'il faut dépenser davantage, je ne pourrais comprendre. Si certaines personnes validaient les déficits issus du covid sans accepter les dettes que les dépenses supplémentaires ont générées, je ne comprendrais pas davantage.

Lors de mon introduction, j'ai cité l'OCDE. Je répète : sans une intervention publique de très grande ampleur, la situation économique et sociale aurait été catastrophique. Le pire a été évité. Le tissu économique a été préservé en grande partie et pourrait se régénérer rapidement, mais la situation de nombre de personnes, d'entreprises, de pays vulnérables reste précaire.

C'était notre choix pour 2020. Ce sera notre choix, et il est posé aussi, pour 2021.

Le total du montant de financement porte, comme je l'ai dit, sur cinq milliards d'euros.

La totalité de ces emprunts a été réalisée à taux fixe. Le taux moyen de 0,738 % au niveau des *spreads*, c'est-à-dire l'écart avec les taux de la Région par rapport à l'OLO, ce *spread* s'est porté à 43,25 points de base moyenne, ce qui au vu du caractère tendu, la première partie de l'année, sur les marchés est tout à fait acceptable.

Sur les marchés, la position de la Wallonie est aujourd'hui incontestable. Selon les propres termes de Moody's – je vous invite à les relire – grâce à notre stratégie affirmée de nous financer via des benchmarks, nous avons réalisé et assuré le financement de la Région dans des conditions optimales. Cela s'est passé grâce à une équipe qui a travaillé d'arrache-pied pour mettre en place les conditions de réussite des opérations. Je suis le témoin de chaque opération demandant une minutieuse attention des services de la dette et je tiens à les féliciter pour ces résultats.

J'ai parlé de Moody's dans ma présentation et vous trouverez les conclusions du communiqué de Moody's dans le rapport de la Cour des comptes.

Nous avons une trajectoire avec des déficits importants. Mais que disent-ils d'autre ? Que nous

devons utiliser le budget base zéro pour dégager des marges pour réduire ce déficit. Nous avons donc un diagnostic, mais nous avons aussi un protocole pour prendre en charge le patient. Patient qui, selon les termes de Moody's, reçoit toute l'attention dont il a besoin étant donné l'accès inconditionnel aux marchés dans une période de crise.

Pour le passé, Moody's indique aussi que nous n'avons pas été en capacité, comme je l'ai dit, de générer des surplus au moment où l'économie se portait globalement bien. Nous payons donc aussi le poids d'un certain passé. Moody's parle également, dans son rapport, de la structure économique de la Wallonie, portée par un haut taux d'emploi public, ce qui serait de nature à bien soutenir le choc dans un premier temps – et nous le vérifions. Cette structure économique avec une faible part d'emplois privés garantit l'amortissement du choc pour les prochaines années.

Le tableau de Moody's n'est pas totalement noir, il faut en tirer les bons enseignements et ne pas agiter des menaces inexistantes.

La perspective négative est un avertissement que nous envisageons sereinement. Cet investissement s'accompagne d'objectifs et nous devons démontrer que notre exercice de budget base zéro dégage des marges, que le déficit est présent pour réaliser des investissements productifs et que la Wallonie est en mesure de rapidement couvrir ses dépenses structurelles par ses recettes.

Le rapport de la Cour des comptes est sorti le 20 novembre pour la Flandre. Ce rapport reprend l'évolution de la dette directe. Je lis en page 10 que cette dette directe passe de 6,7 milliards d'euros à 21,4 milliards d'euros entre 2019 et 2021. En Wallonie, on passe de 12 milliards d'euros à 19 milliards d'euros selon notre rapport de la Cour des comptes.

Vous connaissez la rigueur de nos amis flamands. Ce n'est pas pour rien que leur dette directe est multipliée par trois en deux exercices.

Évidemment, ils partent d'un niveau de dette plus bas et cela englobe la communauté, mais ils multiplient tout de même la dette directe par trois. L'idée n'est pas de comparer un niveau de dette absolue, mais de comparer cette évolution au regard de la pandémie que nous affrontons.

On peut dire que la Flandre et la Wallonie font face au même virus, appliquent peu ou prou les mêmes décisions en matière de confinement et que les conséquences économiques peuvent être considérées comme équivalentes. On peut donc considérer que l'augmentation de la dette wallonne n'a rien d'inconsidéré quand on la compare avec les conséquences sur le budget flamand.

Il faut préciser que l'ensemble des économistes insiste pour que la réponse soit forte pour que le coût ne soit pas encore plus lourd dans un futur proche.

L'annonce de la Commission sur la gestion de la dette issue de la dette covid n'a rien d'exceptionnel.

Deux jours après ma sortie, je constate que Jean Castex, Premier ministre français, a annoncé la même volonté de comprendre les conséquences de l'augmentation de la dette sur les finances publiques.

L'action de la Banque centrale européenne est à souligner. Les réponses appropriées par les banques centrales ont été à la hauteur du caractère historique de la pandémie. Pour quelles conséquences ? Il est important de s'entourer de spécialistes dans cette matière très spécifique. Le mandat sera tout à fait compatible et complémentaire avec celui de la cellule et celui du CORET.

La cellule s'occupe de la couverture des besoins de financement et du caractère opérationnel de la gestion de la dette. Elle soumet ses impératifs au CORET qui émet des avis, repris fréquemment pour forme de balises à appliquer dans le cadre de la gestion. De son côté, la Commission de la maîtrise des dettes publiques sur la gestion de la dette aura pour mission de nous aiguiller vers un niveau maximum au-delà duquel le Gouvernement prendrait un risque pour les finances publiques.

Le groupe de travail pourra également s'exprimer sur le caractère exceptionnel de cette crise covid et sur une façon de gérer cette dette supplémentaire dans les prochaines années.

La dette est-elle soutenable ? La Cour des comptes répond plus ou moins à la question dans son rapport – je m'excuse de l'évoquer, mais cela est la seule fois que je le fais – lorsqu'elle évoque les charges d'intérêts et le faible ratio des charges de la dette par rapport aux recettes de la région. La Cour se base sur des emprunts arrêtés au stock du 31 décembre 2018.

Si nous envisageons une période de déficit élevé et de taux équivalent à ceux d'aujourd'hui, l'on constate que le volume de charges d'intérêts sur la dette directe augmente, mais reste dans des proportions acceptables.

En effet, en considérant une augmentation de la charge de la dette de 10 milliards d'euros sur l'exercice 2021 à 2024, on constate une augmentation de l'ordre de 64 millions d'euros. Cela est beaucoup, mais cela fait environ 16 millions d'euros de charges d'intérêts supplémentaires par an, soit bien moins que la croissance potentielle des recettes fiscales de la Wallonie. Évidemment, cela serait différent si les taux remontaient, mais je vois assez peu d'économistes – pour ne pas dire pas du tout – qui prédisent une période de taux élevé dans les prochaines années. Cela fait une croissance du coût de la dette de 64 millions d'euros sur

14 milliards d'euros en 2024. Cela représente une croissance à peine supérieure de 0,5 % sur les finances publiques et, comme je l'ai dit, le principal par rapport à une notation n'est pas la notation – même s'il faut toujours être prudent –, mais l'aide indispensable qu'il fallait apporter à nos citoyens et à nos entreprises.

Sur les conclusions par rapport à cette présentation générale, je termine par un rappel de mes propos. Je suis convaincu que ce sera notre action concrète, chacun en fonction de nos compétences et décisions par rapport à la crise et à la relance, que nous devons répondre. Le reste, nous le laisserons aux historiens.

J'ai juste quatre messages clés en guise de conclusion.

À refaire ? Le Gouvernement le referait, il ferait de nouveau passer la santé et la relance comme urgences et priorités. Les années 2020 et 2021 seront des années historiques qui changent aussi l'approche des finances publiques. Cela a permis malgré tout de réaliser un travail, dès 2020, pour soulager la trésorerie en cas de nouvelle crise et cela montre aussi l'opportunité d'avancer au travers de la crise, mais aussi le potentiel de flexibilité des finances wallonnes comme Moody's l'a signalé.

En 2021, un travail accru sur la maîtrise de la dette sera mis en marche avec les budgets base zéro et la commission de maîtrise des dépenses publiques et de la soutenabilité de la dette.

J'aborderai plus tard les compétences fonctionnelles.

*Observations de la Cour des comptes – Exposés de Mmes Winant et Raimarckers, Première Auditrice-Réviseuse et Première Auditrice à la Cour des comptes*

**M. le Président**. – La parole est à Mme Winant.

**Mme Winant**, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. – Tout d'abord, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, permettez-moi de vous remercier pour l'intérêt que vous portez au rapport de la Cour consacré au budget 2021 de la Région wallonne.

Je vais entamer cette présentation du rapport par son introduction qui aborde la méthode que la Cour a utilisée afin de procéder à l'analyse des projets de budget qui ont été déposés au sein de votre Parlement le 30 novembre, soit 15 jours plus tard que le délai fixé à l'article 10 du décret du 15 décembre 2011.

**M. le Président**. – Madame, excusez-moi, je vous pose la question de manière formelle, mais je présume que cela ne posera pas de souci que le PowerPoint puisse aussi nous être transmis par mail ?

**Mme Winant**, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. – M. Piérard l'a déjà sur une clé USB, on a anticipé.

**M. le Président**. – M. Piérard vous le transmet à chacune et chacun tout de suite.

**Mme Winant**, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. – Je dois donc simplement vous signaler que la méthode est identique aux exercices précédents, vous la voyez à l'écran. Cette année, contrairement à l'initial 2020, nous avons pu disposer de l'exposé général avant de clôturer notre rapport.

J'en viens maintenant au contexte européen et au plan budgétaire de la Belgique. M. le Ministre a déjà évoqué, à la suite de la crise sanitaire, qu'il y a eu d'importantes répercussions sur les économies des États européens. La Commission a recouru en mars 2020 à la clause dérogatoire générale prévue par le Pacte de stabilité et de croissance.

Cette clause, qui n'avait jamais été activée auparavant, autorise les États membres à s'écarter temporairement de la trajectoire d'ajustement vers leur objectif à moyen terme, pour autant que la viabilité budgétaire ne soit pas mise en péril. La Commission européenne a précisé que les États étaient autorités à prendre exceptionnellement toutes les mesures nécessaires pour lutter efficacement contre la pandémie et en atténuer les répercussions sociales et économiques à condition que ces mesures aient un caractère temporaire. Dès lors, l'évaluation de respect des règles budgétaires européennes exclura l'impact budgétaire des mesures ponctuelles destinées à contrer les effets de la pandémie, notamment les dépenses de santé et les mesures de soutien ciblées en faveur des entreprises et des travailleurs.

Les dépenses autorisées dans le cadre de la mise en œuvre de cette clause s'inscrivent dans une politique coordonnée, définie par les instances européennes, et feront l'objet d'une évaluation de leur part. Les États sont par ailleurs tenus, dès que les conditions économiques le permettront, de rétablir des positions budgétaires prudentes qui garantissent la soutenabilité de leur dette.

En mai dernier, le Conseil européen a notamment encouragé la Belgique à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter efficacement contre la pandémie, stimuler l'économie et soutenir la reprise qui s'en suivra dans le respect de la clause dérogatoire générale. Au même moment, la Commission européenne a proposé de lancer un Plan de relance intitulé Next Generation EU. Celui-ci comprend un instrument dénommé Facilité pour la reprise et la résilience destiné à aider les pays de l'Union à redémarrer après la crise sanitaire et à stimuler leur croissance future. Le budget européen proposé est de 672,5 milliards d'euros, en partie sous la forme de prêts, pour 360 milliards d'euros, et le solde sous la

forme de subsides, pour 312,5 milliards d'euros. Sur la base de la clé de répartition actuellement connue, la Belgique pourrait recevoir des subsides à hauteur de 5,15 milliards d'euros. La Belgique pourrait également bénéficier de prêts à hauteur de maximum 32,8 milliards d'euros.

Le Gouvernement fédéral mettra sur pied un Plan de relance et de résilience, en concertation avec les Régions, les Communautés et les autorités locales, dans le cadre de l'instrument dénommé « facilité pour la reprise et résilience ». Ce Plan de relance est attendu en vue de son examen par la Commission européenne avant le 30 avril 2021.

Venons-en au plan budgétaire. Le 30 octobre 2020, la Belgique a transmis à la Commission européenne un projet de plan budgétaire qui intègre la première série de mesures prises par les différents niveaux de pouvoir pour faire face à la crise. Ce projet n'a pas pu prendre en compte l'effet des mesures découlant de la résurgence du coronavirus en octobre 2020.

Les mesures que la Belgique a prises en réaction à la pandémie relèvent de la clause dérogatoire générale et non de la clause de flexibilité. L'impact budgétaire des mesures liées à la crise, repris dans le programme de stabilité, est estimé pour l'ensemble des pouvoirs publics à 17,5 milliards d'euros en 2020, soit 3,9 % du PIB, et 3,2 milliards d'euros en 2021, soit 0,7 % du PIB. Le projet de plan budgétaire prévoit d'atteindre en 2021 un solde de financement nominal de -6,9 % du PIB. Le taux d'endettement est pour sa part estimé pour les années 2020 et 2021 à respectivement 116,5 % du PIB et 114,4 % du PIB.

Dans ses prévisions d'automne, la Commission européenne estime la croissance du PIB belge à -8,4 % en 2020 et 4,1 % en 2021. Ces prévisions, établies en novembre, sont moins favorables que celles sur lesquelles s'est appuyé le Gouvernement pour établir ses prévisions budgétaires pour 2021, qui étaient pour rappel -7,4 % pour 2020 et +6,5 % en 2021. En effet, dans ces estimations, la Commission européenne tient compte d'un certain nombre de mesures prises à la suite de la seconde vague de covid-19. En raison de la grande incertitude quant à l'évolution de la pandémie, les prévisions peuvent être rapidement dépassées par les faits. Ces développements récents auront probablement une incidence négative sur l'activité économique et sur les finances publiques.

Par ailleurs, la Commission européenne estime le solde de financement de la Belgique en 2021 à -7,1 % du PIB au lieu de -6,9 % dans le projet de plan budgétaire et le taux d'endettement à 117,8 % du PIB au lieu de 114,4 % dans le plan budgétaire.

Le 18 novembre, la Commission a émis un avis sur le projet de plan budgétaire belge. Elle considère que, dans l'ensemble, les mesures prises par la Belgique en 2020 sont conformes aux règles définies par l'Union européenne. Elle a également pris acte des mesures mises en place par les entités régionales pour soutenir les entreprises.

En matière de recettes, l'avis de la Commission fait uniquement mention des mesures de réduction ou d'exemption fiscales, mais n'évoque pas l'impact négatif d'un manque à gagner sur certaines recettes lié à la crise.

En ce qui concerne les dépenses, la Commission indique qu'elle considère que certaines mesures prises, bien qu'elles soutiennent l'économie du pays contre l'impact négatif de la crise, ne semblent pas être de nature temporaire ou assorties de mesures compensatoires.

En raison du niveau élevé de la dette publique belge et du risque économique découlant de la pandémie, la Commission a toutefois recommandé aux autorités belges de s'assurer de manière permanente que leurs mesures budgétaires ne remettent pas en cause la soutenabilité à moyen terme des finances publiques et que, en cas de besoin, elles soient prêtes à les adapter rapidement pour tenir compte des circonstances économiques du moment.

En ce qui concerne la conformité du budget de la Région au cadre européen fixé par le Six-Pack, la Cour des comptes constate que l'exposé général du budget 2021 comporte les éléments d'information prévus, à l'exception :

- de la projection de l'évolution de la dette publique régionale au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021. Cette projection figure dans les documents qui nous ont été soumis par M. le Ministre ;
- de l'énumération des 73 organismes du périmètre de consolidation, dont les budgets n'ont pas été repris dans les documents budgétaires qui vous ont été transmis, et d'une analyse de leur impact sur le solde de financement et sur la dette.

L'exposé général comporte la trajectoire budgétaire pour la période 2020 à 2024. Les données relatives à 2020 sont celles du budget initial. Le tableau du rapport de la Cour, que vous voyez à l'écran, comporte une colonne ajoutée qui actualise les montants sur la base de l'ajustement 2020.

La Cour relève que le tableau ci-dessus utilise le terme « clause de flexibilité », alors que le Gouvernement fait référence à l'utilisation de la clause de sauvegarde dans son projet de budget 2021. La Cour rappelle que l'emploi de l'un ou de l'autre de ces deux termes est important, car chacun recouvre des clauses européennes de nature différente. Les mesures que la Belgique a prises en réaction à la pandémie relèvent de la clause dérogatoire générale, laquelle permet leur neutralisation à certaines conditions.

Ensuite, la Cour constate que cette trajectoire tient compte d'importants montants dans le cadre de l'application de la « clause de flexibilité » qui se prolonge au-delà de l'année 2021. Or, le recours à la clause dérogatoire générale est actuellement autorisé par l'Union européenne uniquement pour 2020 et 2021. La prolongation de cette dérogation ou l'autorisation de neutraliser certaines dépenses dans le cadre de l'application d'une autre clause de flexibilité pour investissements stratégiques n'a, jusqu'à présent, pas été validée par l'Union européenne.

Enfin, la Cour relève que, contrairement au projet de plan budgétaire de la Belgique adressé en octobre 2020 à la Commission européenne, la trajectoire de la Région wallonne ne montre pas un retour à l'équilibre budgétaire en 2024 malgré la neutralisation d'importants montants sur toute la période.

Je vais maintenant aborder les soldes budgétaires bruts et nets ainsi que le solde de financement prévu pour 2021.

Le solde brut est évalué à -3 milliards 996,8 millions d'euros, soit une augmentation du déficit de 98,9 millions d'euros par rapport au budget 2020 ajusté. Cette dégradation s'explique par une hausse des dépenses de 824,7 millions d'euros qui est supérieure à celle des recettes, +725,8 millions d'euros. Compte tenu de la différence entre les produits d'emprunt et les amortissements de la dette prévue au budget, le solde budgétaire net s'établit ainsi à -3 milliards 987,5 millions d'euros.

Comme vous le voyez à l'écran, le solde de financement dégagé lors du présent budget est estimé par le Gouvernement à -397,4 millions d'euros, soit une amélioration de 37,1 millions d'euros par rapport au budget ajusté.

La Cour a analysé, dans la limite des informations dont elle a disposé, les corrections prises en compte pour le calcul de ce solde.

Je vous propose de passer en revue les différents éléments constitutifs de ce solde de financement qui sera, pour rappel, in fine, calculé par l'ICN sur base des réalisations.

Tout d'abord, le solde budgétaire des institutions consolidées estimé à 244,8 millions d'euros. Il se détériore de 26,1 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2020.

L'impact SEC des unités d'administration publique est estimé, globalement, à 1,7 million d'euros contre 37,4 millions d'euros au budget ajusté 2020 ; ce qui représente une baisse de 35,7 millions d'euros.

L'impact négatif des organismes de type 3 – -71,5 millions d'euros – résulte essentiellement des soldes dégagés par l'OTW – -82,6 millions d'euros –, par la SOWAER – -25,8 millions d'euros –, par le groupe SPAQuE – -24,4 millions d'euros partiellement compensés par l'impact positif de la SOFICO – +16,5 millions d'euros – et du groupe SRIW – +37,3 millions d'euros.

La Cour observe toutefois que l'analyse de la vraisemblance des impacts SEC pris en compte dans le calcul du solde de financement est difficilement réalisable, car l'impact SEC qui se dégage de certains projets de budgets transmis par les unités institutionnelles ne correspond pas aux objectifs SEC individuels fixés par le Gouvernement wallon.

En outre, les projets de budget de 73 organismes de type 3 n'ont pas été joints aux exposés particuliers des ministres fonctionnels.

L'impact sur le solde brut du périmètre de consolidation des emprunts communaux gérés par le CRAC, des financements alternatifs également gérés par le CRAC et la SOWAFINAL ainsi que les missions déléguées par le Gouvernement wallon à la SOWAER, la SRIW, le SPAQUe ou encore la SOGEPA est globalement estimé à 114,1 millions d'euros par le Gouvernement.

La Cour note que le résultat SEC qui se dégage de la préfiguration budgétaire transmise par le CRAC ne tient pas compte de l'impact SEC du plan Wallonie-Cyclable pour lequel une subvention de 20 millions d'euros est prévue en dépenses au budget initial 2021.

Des corrections à hauteur de 129 millions d'euros sont également opérées sur le calcul du solde des institutions consolidées. Ce montant se décompose comme suit :

- 105 millions d'euros pour tenir compte d'inexécution présumée de crédits inscrits au projet de budget des organismes ;
- 14 millions d'euros pour tenir compte des efforts d'économie à réaliser par ces organismes ;
- une correction de 10 millions d'euros pour tenir compte de lissage d'investissement dans le cadre des mécanismes de financement alternatif.

À l'écran, vous pouvez visualiser les autres corrections d'un montant global de 1 milliard et 20,5 millions d'euros pris en compte dans le calcul du solde de financement. Ce montant prend en compte quatre types de corrections.

La correction des inexécutions de crédits au budget régional. Elle est en hausse de 75 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2020. Elle s'élève dès lors à 371 millions d'euros à l'initial 2021.

À titre d'information, les inexécutions de crédit ont atteint 451,2 millions d'euros en 2019. Cependant, la Cour relève que la circulaire budgétaire 2019/04 qui fixe la procédure administrative appliquée pour les opérations de fin d'année 2019 a favorisé le report de

dépenses à l'exercice suivant : en contravention au principe du droit constaté, la Cour a identifié un report de dépenses de 2019 sur 2020 de 143 millions d'euros.

La seconde correction est afférente aux octrois de crédits et prises de participation. Elle s'établit à 424,4 millions d'euros. Lors du calcul de cette correction, le Gouvernement a conservé une marge de sécurité de 98,7 millions d'euros pour tenir compte des opérations qui pourraient être considérées comme non financières par l'ICN. L'ICN a, jusqu'à présent, requalifié des opérations qui figurent au budget à hauteur de 68,1 millions d'euros. La marge de sécurité résiduelle est donc ramenée à 30,6 millions d'euros.

Cette marge doit couvrir les requalifications en opération non financières par l'ICN de certaines opérations réalisées par les institutions consolidées comme la SOGEPA, par exemple, les *invests* ou encore la SOWALFIN ; lesquelles se sont élevées à 12 millions d'euros en 2019. Cette marge doit aussi couvrir le risque de requalification des opérations à réaliser dans le Fonds Kyoto qui comporte des dépenses prévues à hauteur de 60 millions d'euros.

La Cour constate toutefois que le taux de consommation moyen des crédits entre 2016 et 2019 à la charge du Fonds Kyoto ne s'élève qu'à 31,5 %.

Par ailleurs, aucune dépense n'a encore été imputée sur ce fond à la date du 20 novembre 2020.

La troisième correction SEC, concerne les opérations liées au SWAP comme vous le voyez sur ce tableau. La quatrième correction libellée « autres » de 151,3 millions d'euros, reprend principalement la correction pour infrastructure hospitalière de 96,7 millions d'euros, l'annulation de l'impact caisse du recalcul du facteur d'autonomie, 57 millions d'euros, la correction de l'impact caisse des droits de succession, (10 millions d'euros) et d'autres corrections telles que les garanties standardisées de -12,6 millions d'euros.

La Cour relève, pour le surplus, que le solde de financement pourrait également être influencé par l'impact du mécanisme de comptabilisation des certificats verts dans les comptes de la Région, pour lequel aucune correction n'est anticipée lors du présent budget. En 2019, celle-ci atteignait -89,9 millions d'euros.

Comme vous le constatez à l'écran, le Gouvernement intègre aussi dans son calcul du solde de financement, et l'on en a déjà abondamment parlé, une correction de 2,3 milliards d'euros. Celle-ci comprend les montants prévus pour les dépenses liées à la relance – 1 milliard 421,4 millions d'euros – et à la crise sanitaire – 678,1 millions d'euros – ainsi qu'une prévision de la baisse des recettes, résultante de la crise de 225,2 millions d'euros.

À ce stade, la Cour considère que l'activation de la clause dérogatoire générale, avec pour conséquence la neutralisation des dépenses relatives à la covid-19 et des dépenses de relance, constitue encore une hypothèse incertaine, car la Commission évaluera *ex post* la pertinence de cette neutralisation de l'ensemble des dépenses précitées, au regard du respect des conditions qui encadrent l'application de la clause de sauvegarde, à savoir, des mesures temporaires liées à l'apparition de la pandémie, et qui ont, pour objectifs, de contrer les effets négatifs sur l'économie, de faire face aux dépenses de santé, ainsi que de soutenir, de manière ciblée, les entreprises et les travailleurs.

Parmi les dépenses neutralisées, il y a la crise, il y a la relance, la Cour constate que certaines étaient déjà prévues au budget initial 2020 ou annoncées dans la Déclaration politique régionale. Il s'agit notamment des dépenses liées au plan infrastructure de l'OTW pour un montant de 26,2 millions d'euros. Des aides à l'investissement *carbonic leakage* d'un montant de 20 millions d'euros ou encore du financement du programme « RTE » à concurrence de 21,5 millions d'euros.

D'autres dépenses, telles que la provision pour l'indexation des emplois subsidiés, les accords du non-marchand et les mesures socio-sanitaires, 90 millions d'euros, et l'intervention financière de la région en faveur de l'OTW pour le développement de l'offre, 4 millions d'euros, semblent présenter un caractère structurel et non temporaire.

Des dépenses non réalisées en 2020 et reportées en 2021, à la suite de la crise, ont également été neutralisées. Il s'agit, par exemple, des dépenses de l'AViQ dans le cadre du « plan Papy-boom », à concurrence de 10 millions d'euros, et de l'achat de bus et d'un hangar à l'OTW pour 30 millions d'euros.

Les frais de consultance, dans le cadre du budget base zéro à hauteur de 6,1 millions, ou encore la majoration des charges d'intérêts de la dette à hauteur de 14,2 millions d'euros ont également été neutralisées. Enfin, un montant de 996 millions d'euros de crédits de dépenses est repris dans diverses provisions en lien avec la crise ou la relance. Elles sont neutralisées, mais à ce stade, on ne peut identifier les actions concrètes qui seront financées.

À propos du manque à gagner de 225,2 millions d'euros au niveau des recettes, la Cour considère qu'elle ne peut être considérée comme une mesure destinée à contrer les effets de la crise. Or, il s'agit d'une des conditions d'application de la clause de sauvegarde générale que je viens d'évoquer. La Cour considère dès lors que, l'hypothèse de neutralisation de l'impact de cette diminution des recettes, lors du calcul du solde de financement est critiquable.

J'en arrive à un autre élément clé, qui est la dette régionale. L'exposé général présente l'encours au 30 septembre 2020 de la dette directe, ainsi que l'encours de la dette indirecte et de la dette brute consolidée au 31 décembre 2019. Fin 2019, la dette directe de la région, selon l'optique SEC, s'élevait à 12, 6 milliards, ce qui représente une hausse de 5,1 milliards par rapport à 2014. Cette augmentation résulte principalement des déficits budgétaires récurrents de ces dernières années. En 2019, le déficit budgétaire net atteignait un peu plus de 1 milliard d'euros.

Les déficits budgétaires estimés de l'année 2020 de l'ordre de -3,9 milliards d'euros et 2021 -4 milliards, devront être financés, ce qui augmentera le montant de la dette directe. Compte tenu des montants déjà empruntés pour 2020, la Région a déjà préfinancé les besoins pour l'année 2021, à hauteur de 872,4 millions d'euros. Le besoin de financement résiduel s'établit à 3,97 milliards d'euros.

Comme le montre le tableau à l'écran, compte tenu des prévisions du gouvernement pour 2020 et 2021, la dette directe pourrait augmenter d'environ 7,1 milliards d'euros d'ici fin 2021. Elle s'établirait ainsi à 19,7 milliards d'euros fin 2021, soit un accroissement de 56 % en deux ans.

Afin de cerner l'origine de l'évolution de la dette directe, la Cour a analysé d'évolution des recettes et des dépenses de la Région. Le graphique que vous voyez à l'écran présente l'évolution des recettes, la courbe bleue, et des dépenses, la courbe orange. Ce graphique permet de constater que les dépenses ont progressé plus vite que les recettes entre 2015 et 2019. Le pourcentage de croissance s'élève à 12,7 % pour les dépenses, contre 8,8 % pour les recettes. À la suite de la crise sanitaire, cette tendance s'est encore marquée davantage en 2020 et 2021.

Sur la base des prévisions budgétaires, les dépenses devraient en effet augmenter de 19,1 % entre 2019 et 2021 alors que les recettes n'évolueraient que de 1,3 %. La conséquence de cet écart entre recettes et dépenses est un mali budgétaire qui se détériore et augmente la dette directe.

En 2015, les recettes étaient ainsi globalement inférieures de 0,6 milliard d'euros aux dépenses. Selon les projections établies par le Gouvernement, cet écart pourrait atteindre 3,6 milliards d'euros en 2020 et 2021.

Au 31 décembre 2019, la dette brute consolidée au sens du Traité de Maastricht s'élève à 23,2 milliards d'euros. Elle s'est accrue de 3,6 milliards entre 2014 et 2019. Cette hausse provient de la dette directe qui augmente de quelques 68,5 % alors que la dette indirecte se réduit, elle, de 12,7 % au cours de la même période.

La part wallonne de la dette relative aux hôpitaux d'un montant global de 5,1 milliards d'euros restant à ventiler entre les différentes entités fédérées doit être ajoutée à la dette brute consolidée régionale.

La Cour des comptes a, elle aussi, estimé la dette directe au 31 décembre 2024 sur la base des prévisions des soldes bruts à financer du budget ajusté 2020 et du budget initial 2021 et des projections pluriannuelles pour les années suivantes reprises dans l'exposé général.

Selon ces prévisions, la dette directe atteindrait 27,7 milliards d'euros fin 2024, ce qui représenterait 189 % des recettes estimées pour l'année 2024. Je tiens à préciser que cette prévision tient compte des sous-utilisations de crédits qui sont prévues.

En partant de l'hypothèse d'une dette indirecte qui resterait stable jusque 2024, le montant de la dette consolidée de la Région pourrait dès lors atteindre 38,2 milliards d'euros fin 2024 contre 23,2 milliards d'euros à la fin 2019, ce qui représente une croissance de l'ordre de 65,2 % en cinq ans.

Quelques mots sur l'évaluation Moody's.

Le 4 décembre, comme M. le Ministre nous l'a précisé, Moody's a maintenu la notation A2 de la Région, mais a dégradé sa perspective de stable à négative en raison de la dette trop importante et non suffisamment contenue de la Région, de l'équilibre budgétaire qui s'éloigne et des dépenses publiques en hausse. Moody's souligne néanmoins les aspects positifs que sont la gestion très active de la dette, l'accès incontesté aux marchés, le budget base zéro qui devrait améliorer la qualité des dépenses et l'autonomie fiscale de la Région.

Je dirai quelques mots sur les charges d'intérêts.

En 2019, ma dette brute consolidée a généré des charges d'intérêts de 507,1 millions d'euros, ce qui représente un taux moyen implicite de 2,19 %. La Cour des comptes souligne toutefois que la Région wallonne bénéficie actuellement de taux d'intérêt très bas pour les nouveaux emprunts et le renouvellement de ceux qui arrivent à échéance.

Au budget 2021, les intérêts de la dette gérés par le SPW s'élèvent à 344, 5 millions d'euros en engagement et en liquidation. Cette charge augmente donc de 52,8 millions d'euros tant en engagement qu'en liquidation par rapport à l'ajusté 2020. La majoration de ces crédits s'explique par l'augmentation sensible de la dette, par le recours de plus en plus fréquent à des types d'emprunts qui nécessitent le paiement de primes *upfront*, c'est-à-dire le paiement d'intérêts dès la première année de conclusion du constat, mais aussi par le fait que la Région supporte désormais des intérêts négatifs sur sa trésorerie. Or, actuellement, la trésorerie de la Région est élevée. Au 4 décembre 2020, l'encours

global de la trésorerie wallonne s'élève à 3,5 milliards d'euros.

La Cour des comptes note que, si la dette est actuellement soutenable, cette situation pourrait être mise en péril par l'absence de maîtrise totale du déficit budgétaire et/ou une hausse des taux d'intérêt.

Je vous propose, Monsieur le Président, de céder la parole à ma collègue, Mme Raimarckers, pour poursuivre sur les recettes et les dépenses.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Raimarckers.

**Mme Raimarckers**, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Merci, Monsieur le Président. Je vais donc maintenant poursuivre avec le budget des recettes.

Dans un premier temps, à propos du dispositif, la Cour relève à nouveau que la pratique qui consiste à modifier une législation par le recours à la technique du cavalier budgétaire n'est pas adéquate et que de telles modifications devraient s'opérer, en vertu de procédures décrétales normales. Cette observation vaut également pour le dispositif en matière de dépenses.

Elle relève, en outre, que certaines modifications figuraient déjà dans le dispositif du budget initial et/ou de l'ajusté 2020. Un nouveau cavalier a été ajouté afin de majorer le taux de la taxe sur l'incinération de déchets non dangereux avec récupération de chaleur.

J'en viens maintenant à l'analyse des recettes proprement dites. Les recettes totales figurant dans le projet de budget des recettes de la Région wallonne pour l'année 2021 s'élèvent à 13,807 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation de 725,8 millions d'euros par rapport au budget ajusté de l'exercice 2020.

Comme vous le voyez à l'écran, cette augmentation concerne presque toutes les catégories de recettes, à l'exception des recettes diverses.

La détermination des recettes, issues de la sixième réforme de l'État, a été réalisée sur la base des prévisions établies par le Bureau fédéral du Plan dans son budget économique de septembre dernier, ce qui est conforme au prescrit de la loi spéciale de financement.

Cependant, ces prévisions n'intégraient pas l'impact de la seconde vague de coronavirus. Dès lors, ces paramètres, retenus notamment pour calculer les dotations aux entités fédérées pour les années 2020 et 2021, apparaissent comme favorables.

Les recettes provenant des centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques correspondent aux prévisions établies par le SPF Finances en septembre 2020. Comme vous le voyez à l'écran, l'augmentation de la prévision de la part régionale de l'IPP, par rapport au budget ajusté 2020, résulte essentiellement d'importants décomptes d'années antérieures, ainsi que de la diminution de l'estimation des dépenses fiscales qui compensent la baisse de l'estimation relative aux centimes additionnels régionaux.

Par rapport au budget ajusté 2020, les centimes additionnels bruts, revenant à la Région, diminuent de 37,9 millions d'euros. Cette baisse, consécutive à l'impact de la crise sur les revenus des citoyens, s'avère moins importante qu'attendu. Selon le SPF Finances, la diminution des montants perçus dans le cadre des retenues à la source reste effectivement limitée. Ces prévisions doivent néanmoins être prises en compte avec prudence car elles ont été réalisées en septembre, soit avant la seconde vague de la crise sanitaire.

En ce qui concerne les dotations relatives aux compétences transférées, d'un montant de 2,78 milliards d'euros, et dont vous voyez le calcul à l'écran, les prévisions budgétaires ont aussi été établies sur la base des données communiquées par le SPF Finances. Elles n'appellent dès lors pas de commentaire particulier.

En ce qui concerne les moyens perçus dans le cadre de la Sainte-Émilie, la recette inscrite au budget 2021 par la Région wallonne inclut les montants relatifs aux infrastructures hospitalières. Les crédits permettant de supporter les charges du passé ont été prévus dans le budget des dépenses.

Au total, les prévisions de recettes inscrites au budget wallon, au titre de dotation à recevoir de la Communauté française, atteignent 3 882 700 000 euros. Les moyens inscrits à la section particulière du projet de budget de la Communauté française, pour être rétrocédés à la Région wallonne dans le cadre de l'accord de la Sainte-Émilie, s'élèvent à 3 699 900 000 euros. L'écart de 182,8 millions d'euros constaté entre ces deux prévisions s'explique par la soustraction dans le calcul de la Communauté du montant des charges du passé, soit 181,3 millions d'euros, et par la prise en compte, par la Région wallonne, du décompte du SPF Affaires sociales de 1,5 million d'euros.

Les prévisions relatives à la dotation de la Communauté française, dont vous voyez les montants à l'écran, ainsi qu'aux amendes routières, qui sont également affichées, correspondent respectivement à celles inscrites au budget de la Communauté et aux estimations du SPF Finances. Nous ne les commenterons pas ici davantage.

Je vais maintenant aborder les recettes fiscales avec, dans un premier temps, les impôts régionaux perçus par le Fédéral.

Les crédits inscrits au projet de budget régional ont été estimés sur la base des prévisions réalisées en septembre 2020 par l'administration fédérale des finances. Toutefois, les estimations du SPF Finances ont

été adaptées à la hausse de 4 millions d'euros en ce qui concerne les droits d'enregistrement, sur les transmissions de biens immeubles, pour tenir compte de l'impact de la suppression des avantages accordés sous certaines conditions aux ventes en viager qui ne seraient pas encore intégrées dans les prévisions du SPF Finances.

La prévision du SPF Finances relative aux droits de succession a été également majorée de 20 millions d'euros, M. le Ministre en a parlé, pour prendre en compte les recettes complémentaires attendues dans le cadre de la quatrième régularisation fiscale.

N'étant pas informée des données que M. le Ministre a évoquées tout à l'heure, la Cour considère que ces recettes à percevoir dans le cadre de la DLU*quater* paraissent surestimées, en tout cas au regard des recettes perçues au cours des années antérieures.

Enfin, la Cour observe qu'au cours des trois dernières années, les prévisions établies par le SPF Finances dans le budget initial ont systématiquement été revues à la baisse lors de l'ajustement du budget en cours d'année.

En outre, les recettes réalisées se sont révélées encore inférieures.

L'écart entre les prévisions inscrites au budget et les réalisations s'est révélé important tant en 2017 – 119 millions d'euros – qu'en 2018 – 179 millions d'euros – et qu'en 2019 – 58,9 millions d'euros.

Les prévisions relatives à la taxe sur les jeux et paris ainsi qu'à la taxe sur les appareils automatiques de divertissement correspondent aux estimations de l'administration.

Toutefois, le rendement de ces deux taxes est fortement influencé par l'ouverture des commerces, des cafés, des casinos et autres agences de paris. Il est donc actuellement extrêmement difficile de réaliser une prévision fiable pour l'année 2021 puisque ces recettes dépendront de l'évolution de la situation sanitaire.

En ce qui concerne les impôts dits de la circulation routière, les prévisions atteignent 641,8 millions d'euros soit une hausse de 63,2 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2020.

Elles concernent tant les taxes de circulation, +45,6 millions d'euros ; que la taxe de mise en circulation et l'écomalus, +17,6 millions d'euros.

Les prévisions en matière de taxe de circulation inscrites au budget 2021 sont supérieures à concurrence de 40 millions d'euros aux estimations réalisées en septembre par l'administration fiscale wallonne.

Les prévisions budgétaires incluent en effet un montant estimé à 25 millions d'euros correspondant à une opération de trésorerie qui consisterait, comme en 2018, à transférer au receveur général pour imputation des montants perçus par les receveurs fiscaux mais non encore rattachés à des droits.

Dans son rapport sur le compte général 2018, la Cour avait critiqué cette pratique qui déroge à la règle appliquée jusqu'alors en matière d'imputation des impôts de la circulation routière au budget des recettes de la Région wallonne.

Elle avait souligné que l'imputation budgétaire de ces avances constituait une rupture dans les règles d'évaluation appliquées jusqu'en 2017.

Il était donc prévu de reproduire ce type d'avance en 2020, mais l'opération serait reportée en 2021.

La Cour relève que cette pratique illustre le fait de la non-application d'un critère d'imputation unique et intangible qui autorise la modulation des imputations comptables en contradiction avec les dispositions du SEC et les principes fondamentaux de la nouvelle comptabilité publique.

En outre, la prévision intègre une recette supplémentaire estimée à 15 millions d'euros attendue de la lutte contre les abus fiscaux que le Gouvernement entend développer par l'introduction d'un décret dit « impôt juste » de lutte contre la fraude et les abus.

La Cour ne dispose toutefois pas d'une analyse chiffrée qui étaye cette estimation.

Nous en venons au précompte immobilier qui sera repris, comme M. le Ministre l'a annoncé, par l'administration fiscale wallonne, au 1er janvier 2021.

Les prévisions de recettes pour l'année 2021 ont cependant encore été établies par le SPF Finances pour un montant de 41,6 millions d'euros et ont été reprises à l'identique au projet de budget wallon.

En ce qui concerne la téléredevance, le taux a été réduit à zéro à partir du 1er janvier 2018, mais une prévision de recettes estimée à 5 millions d'euros a été inscrite au projet de budget 2020.

La Cour constate que cette prévision est nettement supérieure aux estimations de l'administration qui s'élèvent à 100 milliers d'euros.

J'en viens maintenant aux recettes diverses qui sont inscrites dans le présent projet de budget pour 102 millions d'euros, ce qui représente une diminution de 164 millions d'euros par rapport au budget 2020 ajusté.

Vous voyez à l'écran les différentes composantes de ces recettes. La forte diminution des recettes diverses par rapport au budget ajusté 2020 s'explique par l'inscription, lors de l'ajusté 2020, de deux

remboursements de moyens liés à la gestion de la crise sanitaire pour un total de 169,9 millions d'euros non dépensés lors de l'ajustement, mais non récurrents.

Enfin, les recettes d'emprunt pour lesquelles les prévisions de recettes inscrites au présent projet de budget 2021 incluent des recettes à hauteur de 841,7 millions d'euros. Ce montant correspond au total des emprunts venant à échéance en 2021 et qu'il est prévu de refinancer, soit 761,7 millions d'euros, et du remboursement d'une cinquième tranche de la dette FADELS à hauteur de 80 millions d'euros.

Un montant identique est prévu dans les crédits en dépenses. La Cour des comptes observe que la prévision n'intègre pas le montant des nouveaux emprunts nécessaires au financement du déficit de l'année, bien qu'un article ait été créé à cet effet au budget ajusté 2020.

Afin d'améliorer la transparence et l'exhaustivité du budget, la Cour des comptes recommande à nouveau de prévoir, dans le budget des recettes, la totalité des emprunts à réaliser au cours de l'année.

Nous en venons maintenant aux prévisions de dépenses inscrites au budget 2021.

Le tableau à l'écran présente, par types de crédits, les autorisations de dépenses inscrites au budget 2021 par comparaison aux prévisions du budget ajusté 2020. Par rapport au budget ajusté 2020, les crédits sont en hausse de 1,28 milliard d'euros en engagements et de 824,7 millions d'euros en liquidations. Des crédits ont été inscrits sous forme de provisions ou de réserves sur plusieurs articles de base dédiés à la crise sanitaire et au Plan de relance pour un montant global de 1,629 milliard d'euros en engagements et de 1,113 milliard d'euros en liquidation. Il s'agit : du Plan de relance, résilience et transition à hauteur de 607 millions d'euros. Cette réserve est constituée depuis le budget initial 2020 dans le cadre du triple enjeu écologique, économique et social défini dans la Déclaration de politique régionale pour la Wallonie ; de la provision pour la relance économique de 117,7 millions d'euros ; de la provision covid à hauteur de 200 millions d'euros qui devrait notamment permettre de financer les vaccins contre la covid-19 ; de la réserve covid-19 de 202 millions d'euros et enfin de la provision résilience relance et redéploiement de 88 millions d'euros. Cette provision a notamment pour objectif de favoriser la transition écologique.

Le recours aux provisions ne permet pas d'avoir une vision correcte des moyens prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques et, de ce fait, nuit à la transparence du budget. Afin de respecter le principe de spécialité budgétaire, la Cour recommande de recourir aux provisions uniquement lorsque la destination du crédit n'est pas suffisamment déterminée au moment du dépôt du projet de budget.

Un certain nombre d'organismes ont déjà inscrit en recettes dans leurs budgets des moyens issus de ces réserves. Il s'agit par exemple des 35 millions d'euros inscrits en recettes spécifiques dans le budget de l'OTW, de 10 millions d'euros inscrits en recettes dans le budget du CGT ou encore la dotation de 17 millions d'euros au fonds Bas carbone et résilience. De plus, un montant de 125 millions d'euros dédié aux subventions relatives à la Politique de la ville est compris dans la provision Plan de relance, résilience et transition.

À propos du dispositif, la Cour relève que l'article 168 du dispositif suspend, pour 2021 : les dispositions du décret du 15 décembre 2011 relatives à l'utilisation de crédits non limitatifs ; l'enregistrement comptable des engagements juridiques ; la comptabilisation de certains engagements en comptabilité générale en classe zéro ; l'inscription des opérations comptables sans retard, de manière fidèle et complète et par ordre de date dans les livres-journaux ; l'exigence que toute écriture s'appuie sur une pièce justificative ; la nécessité que le système informatisé de livres et de comptes garantisse la régularité et l'irréversibilité des écritures ; la condition que le système central d'encaissement et de décaissement des fonds soit directement relié à la comptabilité générale et offre toutes les garanties de sécurité contre toute forme de fraude, ainsi qu'à l'octroi de subventions.

La Cour rappelle que cet article contrevient à l'article 6 de la loi de dispositions générales du 16 mai 2003. Elle observe à nouveau qu'il n'est pas de la compétence de la Région wallonne de se soustraire à cette loi.

Par ailleurs, l'article 169 modifie l'article 19 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juin 2017 qui porte exécution du décret WBFin du 15 décembre 2011. Cet article précise la règle de césure des exercices applicable pour les dépenses par les services du Gouvernement wallon.

Dans les faits, la règle de césure choisie par le Gouvernement wallon conduit au report de l’imputation sur l’exercice suivant de dépenses qui remplissent pourtant les quatre conditions nécessaires à la constatation du droit au 31 décembre de l’année, en contravention au décret WBFin.

L’article 169 du dispositif a pour effet de reporter le maintien de cette règle jusqu'au 31 décembre 2021.

La règle de césure ne s’appliquant qu’à l’entité, elle crée une différence injustifiée entre celle-ci et les autres unités relevant du périmètre de consolidation de la Région wallonne.

Par conséquent, le calcul du solde budgétaire consolidé établi par la Région dans le cadre de son rapportage à l’ICN continuera à résulter de l’addition de dépenses déterminées selon des critères différents. Ces discordances induisent un risque d’erreur de calcul du

solde budgétaire consolidé et donc du solde de financement de la Région wallonne.

Enfin, la Cour constate que les articles maintiennent la création de trois unités d'administration publique dotées de la personnalité juridique :

- le fonds Post-covid-19 de sortie de la pauvreté ;
- le fonds Post-covid-19 de rayonnement de la Wallonie ;
- le fonds Bas carbone et Résilience.

Ces fonds sont alimentés par des dotations annuelles inscrites au budget général des dépenses de la Région wallonne. Ils sont gérés par le personnel du Service public de Wallonie et leur trésorerie est centralisée.

La Cour relève que, en l'absence de personnel propre et de système informatique comptable adéquat, l'application par ces trois organismes des dispositions du décret du 15 décembre 2011 et de ses arrêtés d'exécution posera un certain nombre de difficultés.

La Cour relève, pour le surplus, que la pratique qui consiste à créer des organismes par le recours à la technique du cavalier budgétaire n'est pas correcte. La création d'unités d'administration publique devrait, en effet, être soumise au Parlement dans le cadre de la procédure législative d'adoption des décrets organiques.

Enfin, l'article 97 du dispositif du projet de budget général des dépenses propose de modifier la liste des organismes reprise en annexe du décret WBFin afin d'y inclure les unités entrantes et d'exclure les unités sortantes du périmètre selon la liste dressée par l'ICN.

Toutefois, la Cour estime que cette liste n'est pas complète. En effet, le fonds Post-covid-19 de sortie de la pauvreté, le fonds Post-covid-19 de rayonnement de la Wallonie et le fonds Bas carbone, institués en organismes de type 1 par le décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses 2020 de la Région wallonne, ne figurent pas parmi les organismes listés.

Par ailleurs, l'article 180 du dispositif de projet de budget général des dépenses étend à la CWaPE les dispositions du décret du 15 décembre 2011 et de ses arrêtés d'exécution applicables au Service du médiateur. La CWaPE est cependant toujours reprise comme un organisme de type 2 à l'article 97 du même dispositif.

Enfin, les cinq sociétés de transport en commun, absorbées par l'OTW au 1er janvier 2019, n'ont pas été supprimées de la liste. S'il se confirme qu'il s'agit d'erreurs matérielles, la Cour recommande de corriger l'article 97 du dispositif du budget général des dépenses.

J'en viens maintenant aux fonds budgétaires.

Depuis quelques années, le solde de ces fonds ne cesse d'augmenter. Sur la base des prévisions inscrites au projet de budget 2021, leur solde atteindrait 965,5 millions d'euros en crédits d'engagement et 1,93 milliard d'euros en crédits de liquidation au 31 décembre 2021.

La Cour relève que, depuis 2015, certains fonds budgétaires font l'objet d'une programmation par le Gouvernement wallon en vue d'assigner à chaque fonds un objectif en termes d'impact sur le solde budgétaire de la Région wallonne, ce qui conduit à limiter les dépenses qui y sont imputées.

Des blocages appliqués aux crédits variables inscrits au budget général des dépenses empêchent ainsi la liquidation de dépenses, en contravention au principe d'imputation sur la base des droits constatés. Pour l'année 2021, les objectifs SEC des fonds n'ont pas encore été fixés par le Gouvernement.

Le *slide* suivant porte sur l'encours des engagements. L'écart de 639 millions d'euros entre les crédits d'engagement et les crédits de liquidation, tel qu'il ressort du projet de budget, représente l'accroissement potentiel de l'encours des engagements au cours de l'exercice 2021.

La Cour rappelle que l'encours des engagements, tel qu'il est présenté dans l'exposé général, n'inclut pas le solde des engagements de la Région résultant de l'exécution des conventions conclues avec le CRAC et la SOWAFINAL estimés à 2,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019 ni le solde des subventions ayant fait l'objet de promesses fermes dans le cadre du financement d'infrastructures de gestion des déchets estimé à 98,9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Enfin, le dernier point concerne la section particulière. Par souci de transparence budgétaire, la Cour des comptes rappelle que les parts européennes émanant du FEADER et du FEAGA estimées à 330 millions d'euros pour 2021 doivent figurer à la section particulière au même titre que les parts européennes destinées au FEDER ou FSE qui y sont déjà inscrites.

Voilà qui termine l'exposé du rapport de la Cour sur le projet de budget 2021.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, nous vous remercions pour votre attention.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je voudrais saluer une fois de plus la qualité du travail de la Cour.

J'accueille toujours ce rapport avec attention, avec une certaine impatience et parfois une forme d'appréhension, mais je reconnais que les observations

de la Cour nous permettent d'évoluer, de corriger et surtout de répondre à un certain nombre d'éléments qui, tout à fait légitimement, sont parfois soulevés et que l'actualité corrige – cela a été le cas pour l'une ou l'autre chose – la Cour a eu l'intelligence et la sagesse de le signaler mais nous sommes, faut-il le rappeler, dans une période où les choses évoluent toujours.

Mes collaborateurs et moi-même en faisons un point d'honneur, à savoir de répondre aux questions que la Cour soulève et de fournir les informations demandées.

Par rapport au non-respect de la date du 15 novembre – la Cour ne s'est pas étendue dessus mais l'a signalé dans son rapport écrit -, il ne faut pas tourner autour du pot, cela est tout à fait exact, je ne conteste donc pas le constat. Reconnaissons quand même que l'on est dans une période quelque peu particulière et que ce ne sont pas les circonstances atténuantes qui manquent. La gestion de la crise et de son évolution a – comme le sait aussi la Cour – mobilisé les ministres et leur équipe d'administration jour et nuit.

Par ailleurs, parfois la mise en place tardive du Gouvernement fédéral a empêché *de facto* d'avancer dans certaines matières ou en tout cas de manière précipitée dans les travaux budgétaires. Je peux vous assurer que la trêve dite de Noël ne sera pas inutile pour beaucoup de collaborateurs et membres de l'administration.

Concernant les normes et la trajectoire budgétaire, à plusieurs reprises, la Cour revient sur les règles européennes en matière budgétaire et plus spécifiquement, par rapport à la clause de flexibilité. Je relève que la Cour mentionne un montant de prêt potentiel pour la Belgique dans son ensemble pour un montant d'ordre de 32,8 milliards d'euros à ce stade, hormis pour ce qui concerne l'instrument SURE que j'ai évoqué dans l'exposé général. Le Gouvernement a – comme je l'ai déjà dit, et ce, par prudence – estimé de ne pas devoir prendre d'autres montants qui pourraient être accordés à la Région, même si l'on sait qu'il y aura d'autres recettes mais cela est un choix délibéré de prudence. Il est évident que ce type de financement réduira le temps, l'appel aux marchés financiers classiques et l'on ne peut que s'attendre à de bonnes nouvelles.

Sur le projet de plan budgétaire, il y a trois éléments qui ressortent de l'analyse de la Cour. Le PRR, le *draft budgetary plan* qui ne fait aucune demande au niveau national pour bénéficier de la clause de flexibilité, je reviendrai après sur clause de flexibilité et la Commission européenne donne son avis sur le *draft budgetary plan* de la Belgique qui n'évoque pas l'impact négatif sur les recettes.

Reconnaissons que la rédaction du *draft* s'est faite à un moment de la formation du nouveau Gouvernement fédéral et que les discussions sur les projets à mettre en avant dans le cadre de Next Generation EU n'avaient pas encore été évoquées. Il semble néanmoins évident que les dépenses liées au covid pourront faire appel à la clause dérogatoire générale pour autant qu'elle respecte les discussions qu'il y aura avec l'Europe.

Pour ce qui est des montants liés à la relance, en fonction, là aussi, des discussions avec l'Europe sur la PAR et les limites de la clause dérogatoire, il sera fait appel soit à la clause dérogatoire, soit à la clause de flexibilité.

En ce qui concerne les recettes, c'est effectivement un point de débat et il n'y a pas de certitudes. Il n'en résulte pas moins qu'en l'absence de décision définitive à ce niveau, et au-delà, aussi parce que cela permet d'avoir une image plus claire de l'impact du coronavirus sur nos recettes, nous avons décidé également ici d'isoler et d'identifier les baisses de recettes qui sont imputables à la crise du coronavirus.

Par ailleurs, je rappelle que jusqu'à présent la Commission européenne, pour établir le respect des objectifs budgétaires, a toujours pris en compte l'impact de la conjoncture via ce qui est appelé une correction cyclique globale, qui prend en considération la diminution des recettes.

La Commission privilégie donc en effet une logique de solde structurel et non de solde nominal. Un des grands défis du Comité de monitoring qui est en phase de restaffage sera de permettre à l'organisme de calculer précisément son solde structurel.

Par rapport à ces recettes, je lisais encore très récemment ce qu'en disait M. Gentiloni, c'est également ce qu'il dit par rapport à la comptabilité publique, la manière de considérer ces recettes dans le cadre de la relance, et en précisant que si elles ne sont pas dépérimétrées, cela invalidera purement et simplement la potentialité de relance des États. Il ne parlait pas de la Wallonie en disant cela, il parlait des États, et il visait essentiellement l'ensemble des États du Sud, la France en ce compris. Il est clair que ce débat doit encore mûrir peut-être au sein de l'Europe, mais tant le commissaire européen Gentiloni, que la Commission européenne à travers sa plus grande représentante, sa première représentante, Madame Von der Leyen, que la Banque centrale européenne, ou d'autres experts – je n'en ai pas entendu un qui disait le contraire aujourd'hui – vont dans cette direction-là. Mais je concède à la Cour que cette décision n'est pas formellement encore tombée aujourd'hui.

Sur le fait que la Cour relève que la projection pluriannuelle de la dette du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021 n'était pas présente, elle l'a corrigée puisque j'ai effectivement présenté la diapositive.

Pour la projection de la dette, c'est exact, mais il convient quand même de mentionner que dans l'urgence et au bout de l'émission du benchmark en cours au

moment de la rédaction du document, il n'a pas été possible matériellement de compléter cette partie, je l'ai dit dans mon exposé.

Pour ce qui est du budget des UAP manquants, un rappel a été adressé au ministre concerné, mais je dois d'emblée dire que le contexte actuel n'a pas permis à plusieurs des organismes de matériellement rendre leur budget. Cela étant, je rassure, si je peux le faire, tout le monde : le Gouvernement veillera à ce que d'ici là tout rentre dans l'ordre. Par ailleurs, il semble que ce sont souvent des oublis dans les envois du Parlement par la CIF, qui a envoyé au cabinet plusieurs budgets relevés comme non communiqués.

Je dois cependant faire part ici de deux réflexions. D'une part, pour certains organismes, l'intérêt de disposer du budget n'est pas évident. Je pense aux contrats de rivières, et cetera. D'autre part, c'est l'objectif – là je veux être très clair, et j'espère rassurer la Cour aussi – fixé par le Gouvernement qui doit être retenu. Si ce n'est pas le cas dans les documents actuellement fournis par certaines UAP, le ministre de tutelle veillera à ce que ces dernières respectent cet objectif.

De manière générale, il me semble que l'on ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les règles en matière de diffusion des budgets au Parlement wallon pour toutes les UAP consolidées, en tous cas au moment des débats budgétaires. Je suis bien placé pour le dire, vu que c'est mon mouvement qui est à l'initiative de cette obligation, mais reconnaissons-le avec le recul : la plus-value de cet envoi, pour certaines structures en tous cas, n'est pas évidente. Il me paraît intéressant d'initier une réflexion en collaboration avec le Parlement, la Cour, l'Inspection des finances, et cetera. sur le sujet.

Concernant la trajectoire de la Région wallonne, je reviens là à ce que de manière tout à fait judicieuse la Cour utilise la distinction entre – elle y mettait d'ailleurs des guillemets, je ferai la même chose – « clause de flexibilité » et « clause de sauvegarde », et également par rapport au retour à l'équilibre budgétaire en 2024 dans les documents qui ont été présentés. En effet, c'est une précision utile de la Cour et les termes ne sont en effet pas les mêmes, l'on n'en disconvient pas, et ne recouvrent pas la même portée. Comme indiqué, ce qui relève des dépenses covid pourra certainement relever de la clause dérogatoire générale, et il était plus correct en termes de vocable d'utiliser ce terme, je le concède.

Il y a aussi une volonté de vulgariser les débats budgétaires et d'utiliser le terme « flexibilité » au sens où la demande sera faite à l'Europe de sortir ces dépenses – donc les dépenses covid – et relance de la trajectoire budgétaire.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit par rapport aux États du Sud et à M. Gentilioni. Que ce soit au titre de la clause dérogatoire générale qui a fait l'objet d'une annonce, d'une validation, ou que ce soit au titre de la clause de flexibilité pour les investissements stratégiques qui n'a pas été garantie.

Concernant la différence entre la trajectoire présente dans le *draft budgetering plan* par rapport à la trajectoire dans l'exposé général, la trajectoire présentée dans le DBP tient compte de la volonté du Gouvernement de tendre à l'équilibre à l'horizon de 2024, hors covid et relance.

Par contre, l'exposé général tient compte de la projection à politique inchangée, ce qui est logique. Cela montre qu'il faudra prendre des décisions dans les années à venir pour arriver à cet accord de trajectoire.

Je rappelle toutefois qu'à ce stade, aucune recette n'est prévue dans la trajectoire dans le cade du Plan européen de relance. Or, les discussions intrabelges sont en cours, la Région peut espérer un montant de l'ordre de 1 milliard d'euros.

Concernant les recettes issues de la sixième réforme de l'État et les paramètres favorables utilisés, et du fait que l'on ne peut tenir compte de l'impact de la seconde vague de la crise sanitaire, on s'est conformés à la loi de financement pour prendre en compte les paramètres du bureau du plan de septembre. C'est l'approche qui a été confirmée par toutes les entités, comme je l'ai dit lors de la réunion du 24 septembre.

Ceci dit, comme dit dans la présentation, les paramètres sont très volatiles, et changent parfois dans des sens opposés. Mais nous avons aussi indiqué l'impact de nouveaux paramètres à titre d'information.

La stabilisation des paramètres dépendra de l'évolution de la crise, c'est certain. Mais il faut reconnaître que le ministre du Budget n'a pas la maîtrise de cette évolution. Pourtant, il faut élaborer des prévisions budgétaires. D'où toute la prudence de cet exercice par temps de crise, et les efforts pour être prêts en cas de nouveau rebond.

J'ai d'ailleurs pris l'exemple de la comparaison sur le même mois entre ce que dit la Commission européenne et ce que dit l'OCDE. On va dans des paramètres très différents. Ils ont tous des économistes de grand niveau, de calibre et de renommée mondiale.

Comme le disait d'une manière plus philosophique, mais tout aussi bien pensée Pierre Dac : « Il est difficile de faire des prévisions, surtout lorsqu'elles concernent l'avenir ».

Par rapport au solde de financement, c'est peut-être une nuance, mais dans la présentation ou dans l'exposé général, on parle de trajectoire à – 397 millions d'euros, et pas de solde SEC, car l'on ne sait pas avec certitude ce qui se fera in fine et ce qui sera définitivement retenu en termes SEC, raison pour laquelle on parle de trajectoire hors covid et relance, et l'intérêt aussi de la notion du budget trois en un.

Sur le solde des institutions consolidées, je propose d'interpeller plus directement le ministre Henry par rapport à la SOFICO, mais je tiens quand même à indiquer que la CIF que j'ai interrogée m'a répondu : « Les recettes ne sont pas surestimées ; le montant découle de l'hypothèse retenue depuis plusieurs années désormais d'aligner par le biais des corrections SEC propres à la SOFICO les produits de l'UAP sur les prévisions de dépenses régionales qui s'entendent TVA comprise. Il s'agit d'aligner les transferts internes entre la Région et la SOFICO. L'objectif SEC de la SOFICO tient compte de ces corrections ».

La réponse pour les différences du CGT WBT sera transmise par le cabinet de la Ministre De Bue, et l'IFAPME et l'AWEx par le cabinet du Ministre Borsus, et pour l'AViQ par le cabinet de la Ministre Morreale.

Pour les budgets manquants, j'ai déjà partiellement répondu plus haut. Je dois personnellement faire mon *mea-culpa* : le budget du triage et de l'avoir n'a pas été communiqué. Nous faisons notre possible pour l'obtenir rapidement, mais ceux qui suivent ce dossier au sein de la commission connaissent la situation actuelle de cet organisme.

Par rapport aux trois fonds créés à l'ajustement, le Gouvernement wallon arrête la liste des organismes soumis aux obligations de décret WBFin sur base de la liste des unités établies par l'institut des Comptes nationaux.

La mise à jour de la liste reprise à l'article 97 du dispositif est effectuée sur base de la dernière mise à jour effectuée par l'ICN qui ne reprend pas ces trois organismes. En effet, les trois fonds ont été créés lors de l'ajustement 2020.

Après le vote du Parlement relatif à l'ajusté 2020 et donc après la création officielle des trois fonds, l'ICN a été informé. La Wallonie a alors invité l'ICN à les ajouter dans la liste du périmètre. Dès que cet ajout sera effectué par l'ICN, les trois fonds seront repris dans la liste des organismes annexés au décret WBFin.

L'ICN actualise la liste, les unités relevant du secteur des administrations publiques deux fois par an : en avril et en octobre.

Pour les cinq sociétés de transports en commun absorbées par l'OTW au 1er janvier 2019, elles n'ont pas été supprimées de la liste. En effet, ces entités sont toujours reprises dans la dernière liste publiée par l'ICN, ce qui devrait être corrigé – je l'espère – en avril prochain.

Pour la CWaPE, il me semble qu'il faudrait corriger le tableau de l'article 97, mais l'article 180 du dispositif confirme que la CWaPE est désormais assimilée aux médiateurs pour l'application du décret WBFin.

Pour les corrections SEC, l'on pourra constater que la Cour ne remet pas en cause nos corrections. Je ne peux que relever que la marge OCPP est beaucoup plus importante qu'habituellement, comme je l'ai déjà indiqué dans mon exposé.

Pour ce qui est des certificats verts, il y aura effectivement un impact à comptabiliser. Ce dernier n'est toutefois pas estimable à ce stade, mais il n'est pas inutile de rappeler qu'en 2019, c'est essentiellement l'impact de la récupération du retard accumulé en 2018 et 2019 dans la délivrance des certificats de garantie d'origine et au traitement des relevés de production. Par ailleurs, il est également utile de rappeler qu'il s'agit ici d'une simple inscription comptable destinée à la cohérence, la comptabilité nationale, qui n'a donc pas d'impact sur la santé financière de la Wallonie et, qu'à terme, les plus devraient annuler les moins, par la logique, selon l'ICN lui-même, et qu'au final ce soit l'équilibre qui prévale.

Pour la dette, j'en ai déjà dit beaucoup, mais je peux encore revenir.

Sur la question de l'évolution des recettes et des dépenses, je pense avoir déjà répondu. La cause première est la crise sanitaire. On le voit bien sur le graphique que vous avez présenté, il s'agit principalement de coûts non structurels en 2020, notamment les primes et les aides directes aux secteurs impactés, et les coûts d'investissement et de relance en 2021. Nous avons également une provision de 400 millions pour faire face à des répercussions potentielles de la crise. Dans cette projection, la Cour part du principe que la totalité des dépenses vont être effectuées. En prenant en compte d'une augmentation de la sous-utilisation de 80 millions pour un total de 371 millions, je suis bien conscient que le total des dépenses est une option maximaliste, mais nous devons parer à toutes éventualités en période de crise.

Le risque de taux est évoqué par la Cour, tout en précisant que le ratio de dettes à taux fixe est en forte augmentation, avec des emprunts effectués à 100 % à taux fixe en 2020. Le taux moyen à taux fixe sur le stock de dettes va encore augmenter. Le risque de taux se portera donc principalement sur les amortissements, comme l'a d'ailleurs mentionné la Cour.

L'évolution des besoins de financement, dans ma présentation, j'indique exactement le même montant de financement que la Cour en 2021, 4,838 milliards. Sur le montant préfinancé, des montants qui nous proviennent sont plus importants et sont plutôt de l'ordre de 1,248 milliard d'euros. Néanmoins, dans ce 1,248 milliard d'euros, je ne prends pas en compte la sous-utilisation 2020 car, comme je l'ai mentionné, les conséquences de la seconde vague et des moyens dégagés pourraient légèrement amputer les sous-utilisations.

Sur le montant promis dans le cadre du mécanisme SURE, je confirme bien les 396 millions.

Les textes de mise à disposition des fonds par le Fédéral seront approuvés le 18 décembre au comité de concertation. Après le vote au Parlement, les fonds pourront être transmis à la Wallonie.

De plus, comme la Cour le mentionne, nous examinerons l'ensemble des pistes de financement européennes tout en activant nos propres moyens, comme je l'ai rappelé dans ma présentation.

La Cour fait état d'une augmentation de la dette directe. Elle est le résultat des déficits dont nous avons parlé, mais également de la volonté du Gouvernement de rapatrier les financements – je crois que c'est important à dire – au maximum au sein de la Wallonie. Cela a été le cas précédemment avec la FIWAPAC, la SOWAER. En 2021, nous financerons le plan de rénovation du logement social depuis la Région. Ce sont donc plus de 200 millions, que vous voyez ici comme dépenses, et qui auraient été couverts par le passé par une garantie de la Région et une augmentation de la dette indirecte. Auparavant, la Région aurait augmenté sa dotation pour faire face à l'emprunt. Cela aura des conséquences sur la condition de financement.

Dans les prochaines années, l'on constatera une augmentation de la dette directe, mais une diminution progressive de la dette indirecte au profit des conditions de financement et de charges et intérêts, conditions de financement qui ne peuvent qu'être plus favorables, quand c'est la Région qui y souscrit.

Pour le *renting* financier, sur Moody's, j'ai été très explicite, pour ne pas devoir y revenir.

En ce qui concerne la charge de la dette, la Cour rappelle la notion de soutenabilité de la charge de la dette. C'est, pour moi, la question principale à laquelle il faudra répondre grâce à la Commission de maîtrise des dépenses publiques.

Plusieurs économistes se sont penchés sur cette question, comme je l'ai dit, les dernières années, mais personne n'a connu une situation comme nous la vivons aujourd'hui, à savoir une forte augmentation de la dette, avec des taux planchers et, j'oserais dire, une inflation nulle. Quid d'une augmentation de ces taux ? C'est une question importante. La cellule de la Dette est d'ailleurs en train de plancher sur cette question. Je tiens tout de même à rassurer sur un point, notre structure de stock de dettes, avec une forte protection de taux fixe, nous permettra d'avoir le temps de réagir. L'augmentation des taux ne portera que sur les amortissements, donc sur un montant de dette entre 650 millions d'euros et 1 milliard d'euros par an les prochaines années.

Il conviendra également d'ajouter le coût des besoins de financement de l'année de la remontée des taux.

Le montant des charges et intérêts est de moins de 4 % par rapport aux recettes. Cela est, me semble-t-il, totalement soutenable pour le moment.

Sur le taux implicite global payé sur la Région de 2,19 %, je peux vous dire que ce taux implicite va encore diminuer, étant donné que les emprunts effectués en 2020 ont un taux moyen de 0,73 %.

Sur les recettes et la technique du cavalier budgétaire, l'examen des dispositifs se poursuit en vue de rationaliser les cavaliers budgétaires et en vue de régulariser la situation. Au-delà, tant que le nouveau logiciel de gestion de ne sera pas opérationnel, il sera impossible d'appliquer les recommandations, néanmoins bien légitimes, de la Cour.

Sur les recettes fiscales pour la DLU, j'ai expliqué ce qu'il en était et je ne reviens pas dessus. La Cour a l'amabilité de préciser qu'elle avait entendu ce que j'avais dit dans mon exposé général.

Pour la règle de l'imputation, la remarque de la Cour est pertinente. Les fonctionnalités prévues dans le cadre de la future solution informatique WBFin permettront de répondre aux remarques de la Cour. Une comptabilité en partie double bien tenue offrira à tous les acteurs régionaux une vision claire et cohérente de la comptabilité des recettes régionales. Actuellement, à peine 2 % des recettes sont établies en droits constatés.

Toutefois, il convient d'indiquer que l'ICN, pour l'établissement des soldes de l'ensemble des entités, travaillera encore en caisses transactionnalisées pour presque toutes les taxes et cotisations. Si l'ICN change de méthode, il faudra le faire en concertation avec Eurostat. Quelques recettes actuellement en droits constatés sont rebasculées en caisses transactionnelles pour établir le solde de financement.

Il me semble également important de rappeler que, sur ce point, l'ICN est conscient de ce que, à ce stade, en attendant la solution SAP WBFin, les recettes régionales ne peuvent pas toutes être comptabilisées en droits constatés. Les recettes régionales sont donc comptabilisées « en base caisse » pour établir les besoins de financement SEC. Il n'en reste pas moins que la remarque de la Cour est légitime.

Pour le surplus, et de manière plus générale, il convient d'indiquer que le point de contact unique entre la Région et l'ICN, le SPOC, est logé au sein de la CIF et veille, en collaboration étroite avec le SPW BLTIC, lors de l'établissement de chaque résultat SEC, à garantir la précision et la fiabilité des corrections de passage entre les soldes budgétaires et les soldes de financement SEC.

Certaines corrections disparaîtront en principe avec la mise en œuvre du nouveau logiciel comptable. Il faut néanmoins relever que certaines corrections demeureront du fait des différences de méthodologie

entre la comptabilité budgétaire à laquelle aspire la Région et le SEC qui détermine le solde de financement et donc les objectifs budgétaires de la Wallonie.

A priori, nous pouvons répondre positivement à la demande de la Cour sur l'AB « Écomalus » à l'avenir.

Concernant la redevance télévision, comme je l'ai dit dans mon exposé, il était en effet prévu que 2020 soit la dernière année de perception si nous n'avions pu aller récupérer tous les montants encore en circulation. Comme le SPW Finances nous l'a précisé, ce n'est pas le cas.

J'en viens au dispositif des dépenses.

La Cour constate qu'une cinquantaine de dispositions assouplissent les règles du décret du 15 décembre 2011 et qu'un certain nombre d'articles du dispositif du budget en dépenses modifient le décret, dont certains depuis plusieurs années. L'examen des dispositifs se poursuit en vue de rationaliser, comme je l'ai dit pour les recettes, les cavaliers et de régulariser la situation. Au-delà, tant que le nouveau logiciel de gestion ne sera pas opérationnel, il sera impossible d'appliquer les recommandations légitimes de la Cour.

Par rapport à la création des trois unités d'administration publique dotées de personnalité juridique – le fonds Post-covid-19 de sortie de pauvreté, l'article 24 ; le fonds Post-covid-19 de rayonnement de la Wallonie, l'article 24 ; et le fonds Bas carbone et résilience, l'article 96 –, dotées respectivement de 15 millions, 15 millions et 17 millions d'euros, la création du fonds Post-covid-19 de sortie de la pauvreté et le fonds Post-covid-19 de rayonnement de la Wallonie a été motivée par l'urgence dans un contexte particulier : celui de la pandémie et de ses conséquences.

Le choix de la forme juridique de ces fonds repose sur la possibilité de mise en réserve des montants non liquidés cette année et de donc de permettre de reporter les crédits non utilisés. L'objectif est ainsi de s'assurer que les montants de 15 millions d'euros dédicacés à la sortie de la pauvreté et au rayonnement de la Wallonie ne soient pas perdus en vertu du principe d'annualité budgétaire.

Par ailleurs, la création des deux fonds sera bien pérennisée par la voie d'un décret organique, à l'instar de ce qui avait été fait dans le cadre de la création du Fonds des calamités naturelles en 2021.

Je vous renvoie vers mon collègue, le ministre-président, qui, sans aucun doute, pourra fournir les compléments d'information à propos de ces deux fonds.

La création du fonds Bas carbone et résilience a également été motivée par la crise sanitaire, par la surcharge énorme de travail qui en découle ainsi que par l'urgence de soutenir des projets d'investissement. C'est la raison pour laquelle la technique du recours à des cavaliers budgétaires nous semblait la plus appropriée pour le fonds Bas carbone et résilience. Il s'agit du même régime que le Fonds des calamités. L'adoption d'un décret classique pourra également être envisagée en 2021.

En ce qui concerne l'article 169 sur la règle de césure, qui ne respecterait pas les prescrits légaux et réglementaires du décret du 15 décembre 2011, certes, les fonctionnalités prévues dans la future solution informatique permettront d'améliorer la situation. Quant au constat du caractère inadéquat de la règle de césure adoptée par le Gouvernement au regard de ses prescrits légaux réglementaires, le groupe de travail mis en place qui regroupe le SPW Budget, Logistique et nouvelles technologies de l'Information, la CIF, l'inspection des finances de mon cabinet afin d'étudier les différentes modifications actualisations apportées à l'argumentation Belfin, ne manquera pas d'examiner ce point avec attention et je veillerai à ce que la Cour soit associée à ces travaux.

Pour le Fonds bas carbone et résilience, la Cour observe que les recettes affectées au fonds Kyoto qui est dit complémentaire aux fonds à projets, font l'objet d'une sous-utilisation récurrente.

Depuis plusieurs années, le solde de ce fonds au 31 décembre s'élève à 329 millions d'euros dans l'optique de liquidation. Au 23 novembre 2020, aucune dépense n'a été engagée et liquidée par les crédits 2020 de ce fond. Je peux dire que les deux derniers gouvernements-, mais la Cour ne pouvait évidemment pas le savoir – corrigeront cette impression de la Cour.

Selon les informations que j'ai reçues à cet égard, à la fois pour le gouvernement de ce matin et pour celui qui viendra la prochaine semaine.

Concernant la CWaPE, la Cour craint que la stricte application des normes constitue un recul en termes de gouvernance budgétaire et comptable pour la Commission.

La CWaPE a désormais un statut différent qui implique une indépendance par rapport à l'exécutif. Je suis mal placé pour le critiquer puisque j'ai, moi-même, voulu porter ce décret à l'époque même si parfois, je crois qu'il faut réfléchir à deux fois.

La CWaPE devra rendre compte directement devant le Parlement de l'utilisation de ces ressources. Néanmoins, les recommandations de la Cellule d'information financière pour ce qui concerne l'encadrement budgétaire et comptable ont été suivies pour donner à la CWaPE le même statut que celui des médiateurs. Si cela devait s'avérer insatisfaisant après une période d'essai, une révision pourrait être initiée par le Parlement et donc toujours possible.

Concernant l'article 168 du dispositif, par rapport au décret du 15 décembre 2011, la remarque de la Cour est

tout à fait pertinente. Néanmoins, tant que la solution informatique ne sera pas complètement opérationnelle, il est impossible de donner suite à l'observation de la Cour. À cet égard, les travaux relatifs à la mise en place de la solution informatique budgétaire et de comptabilité publique des services de Wallonie se poursuivent et devraient se terminer dans les délais fixés, permettant aussi de rencontrer les obligations de la Région wallonne et les opérateurs sont venus le préciser oralement à cette même commission. Les travaux avancent donc conformément au planning de mise en œuvre et cela n'est qu'opportun. On est en bonne voie pour que ces travaux suivent bien leurs cours.

Concernant l'évolution de l'encours des engagements, celui-ci n'a jamais été aussi maîtrisé que ces dernières années. Suite à l'établissement des rapports annuels, des rapports du Sénat établi par l'administration, deux conclusions principales peuvent, me semble-t-il, être tirées.

Entre 2002 et 2013, l'encours global a continuellement augmenté passant respectivement de 2,5 milliards d'euros à 4,5 milliards d'euros. Entre 2014 et 2015, puis entre 2017 et 2018, l'encours a diminué malgré le fait que le budget et les matières gérées par la Wallonie soient devenus de plus en plus importants. Entre 2015 et 2017, puis encore entre 2018 et 2019, l'encours a cependant augmenté s'établissant au 31 décembre 2019 à 4,5 milliards d'euros, y compris la section particulière.

Le montant de l'encours au 31 décembre 2019 est toutefois inférieur à celui relevé au 31 décembre 2017 qui s'établissait à 4,6 milliards d'euros.

Les travaux réalisés en 2019 relatifs au nettoyage de l'encours et aux diminutions des visas d'engagements portent sur 133 millions d'euros et sont donc en diminution par rapport à ceux réalisés en 2018 qui étaient de l'ordre de 277 millions d'euros.

Il faut donc constater que les diminutions des visas ces six dernières années n'ont jamais été aussi importantes.

Concernant les fonds budgétaires, comme je l'ai déjà évoqué lors de la présentation, l'incubation des réserves sur ces différents fonds et l'élargissement potentiel de leurs utilisations notamment dans le cadre de la crise sanitaire est un sujet qui me tient à cœur et pour lequel une collaboration avec le Parlement wallon me semble essentielle.

Je tiens également à souligner l'évolution du solde primaire des fonds, niveau recettes, moins niveau des dépenses, qui passe de 94,2 millions d'euros en 2019 à moins de 50 millions d'euros en 2020 pour, in fine, atteindre 13 millions d'euros à l'initial de 2021.

La Cour pointe la situation du Fonds wallon Kyoto, les dépenses de ce fonds ne sont autorisées qu'en code 8 je le rappelle. La Cour signale que ce n'est qu'en 2018 et 2019 que des dépenses ont été réalisées – cocorico, pour ce que j'ai fait.

En 2021, l'autorisation de dépenser hors code 8 à hauteur de 50 millions, c'est quand même une nouveauté par rapport au Fonds et je crois, un signe très substantiel donné par le Gouvernement.

Sur le Fonds du trafic routier, sous-estimation de la recette d'expropriation par la SOFICO. Sur le Fonds pour la gestion des déchets, remarque sur l'inscription prématurée d'une recette de 3,7 milliards avant la conclusion de l'accord. Je ne peux qu'en prendre note.

Voilà, Monsieur le Président, par rapport aux réponses que je peux apporter à la Cour à l'égard de ces observations.

**M. le Président**. – Merci. Y a-t-il des demandes de parole par rapport à la Cour ? M. Antoine ?

La parole est à M. Furlan.

**M. Furlan** (PS). – Je voulais dire que c'est mieux de faire comme cela, parce que c'est très difficile de dissocier des remarques à faire à la Cour et au ministre, sous peine de recommencer deux fois la même intervention.

**M. le Président**. – Je retiens votre suggestion commune.

*Discussion générale*

**M. le Président**. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais remercier M. le Ministre pour sa présentation, la communication de ses *slides* et saluer le travail de la Cour.

Peut-être, en préambule si vous m'y autorisez, un petit trait d'humour avant d'arriver à l'aridité des chiffres.

Monsieur le Ministre, vous ne m'en voudrez pas d'indiquer, c'est pratiquement une histoire de pieds, que c'est au pied levé que nous avons dû découvrir les documents budgétaires avec un retard dont j'ai difficile à comprendre l'explication. Certes, l'année dernière, il y avait un gouvernement en constitution, mais ici venir dire que c'est parce que le Gouvernement fédéral s'est constitué et que de ce fait vous n'avez pas pu arrêter vos propres chiffres, j'ai peine à le croire. Pour l'essentiel, le covid a démarré au mois de mars, il ne peut donc pas vous avoir surpris à l'automne. C'est donc au pied levé,

dans de très mauvaises circonstances que je demanderais d'ailleurs au président de notre commission de s'adresser au président du Parlement. J'ai parfois été amené à intervenir dans ce sens pour indiquer au Gouvernement que – même si, je le comprends, il y a de la fatigue bien légitime – je salue le travail des collaborateurs, du ministre et de l'administration. Mais alors, que dire pour les groupes qui sont infiniment moins nombreux ? Pour tous mes collègues, rappelons, Monsieur le Ministre, que nous étions en début de semaine à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons dû jongler avec deux budgets. Vous pouvez sourire, mais ce sont des conditions qui ne sont pas correctes. C'est au pied levé que nous avons pu les découvrir.

Par contre, la Cour, je m'adresse à vous, Mesdames, je ne sais pas si l'on peut le dire, prenez-le bien, vous avez dû prendre votre « pied » dans la rédaction de ce rapport. Parce que ce n'est pas un rapport, ce n'est pas un avis, c'est un authentique réquisitoire contre les choix du Gouvernement. Du reste, vous avez à peine retenu vos propos aujourd'hui. Lorsqu'on lit ce réquisitoire, c'est un peu le manuel de ce qu'il ne faut pas faire. À mon avis, ce sera une édition collector, parce que la Cour s'est lâchée. Pourtant, on sait que d'habitude, elle a beaucoup de réserves. Entre le document de l'auditeur et l'adoption par la Cour, il y a du Tipp-Ex qui coule. Mais ici, manifestement, le Tipp-Ex n'a pas tellement coulé. Je n'ai pas eu le plaisir de lire les premières notes, mais l'on voit que c'est un redoutable réquisitoire.

J'ai entendu que M. le Ministre s'en réjouissait. C'est vrai que parfois l'on a du plaisir à se faire corriger, mais il n'empêche que je dois dire que le ton choisi, les accents graves, les points d'exclamation, sans compter les points d'interrogation que la Cour nous a laissés, nous renvoient à un véritable réquisitoire.

Comme, Monsieur le Ministre, de votre côté, vous nous avez renvoyés – j'ai cru me reconnaître – dans le rôle d'historien. Je vous suis depuis de nombreuses années. Je vous ai écouté d'abord, avec un certain plaisir, je le reconnais, dans l'opposition. Maintenant, je vous écoute toujours, avec un Crucke qui n'est pas le même dans la deuxième mi-temps que dans la première. Ce qui m'a fait dire, pour paraphraser la formule du pied, que, décidément, on ne met pas un soulier gauche sur un pied droit. C'est manifestement ce à quoi nous avons assisté, entre le Crucke de 2017 à 2019, et celui que nous avons découvert, qui est un homme d'une générosité exceptionnelle par rapport à celui qui était beaucoup plus retenu sous la précédence législature.

Si je parle de pied, chers collègues, c'est parce que la Wallonie est véritablement au pied du mur. Elle est au pied du mur, et tel qu'en équitation, elle va devoir franchir – et je l'espère au plus profond de moi-même, parce que nous sommes ici tous des Wallons convaincus, des francophones, des Belges, des Européens – tel le *jumping*, un mur sanitaire, un mur économique, un mur social et un mur démocratique. C'est dire s'il vous faudra faire les bons choix.

Ce Gouvernement n'a plus droit à l'erreur ; il n'a pas droit à l'erreur. Si je devais résumer son exercice en une phrase, son objectif est de départager l'argent facile de l'argent utile. Parce que la grande difficulté qui est la vôtre aujourd'hui, c'est que l'argent ne coûte pas cher, mieux : il pourrait rapporter, puisqu'on le voit dans les opérations que vous avez menées de couverture de financement – et je les salue –, vous devez payer des intérêts négatifs puisque vous avez une trésorerie trop conséquente par rapport à des réalisations de couverture anticipée de besoins de financement.

Cet argent facile peut rendre fou.

Or, votre responsabilité et l'attente qui doit être la nôtre, c'est de l'argent utile, et rien qu'utile. En cela, nous allons le voir, Monsieur le Ministre, il y a l'un ou l'autre danger, inquiétude, préoccupation et manquement dans ce budget, me semble-t-il.

Au pied du mur, d'abord un mur sanitaire. Comme vous, je voudrais partager la gravité de votre propos sur les conséquences du covid qui ont bouleversé nos vies personnelles, intimes, familiales, professionnelles, sociales, avec probablement – je vous rejoins – le plus grave repli économique depuis deuxième guerre mondiale.

Du reste, nous n'en connaissons ni le terme ni les effets. Nous ne pouvons même pas écarter d'emblée une troisième vague. On voit combien celle-ci stagne pour le moment, malgré que d'aucuns apprentis sorciers espéraient que dès lundi, nous aurions de grandes fêtes familiales, le coiffeur, l'esthétisme et des tatouages pour finir comme il se doit à la veille de la Noël.

La situation est beaucoup plus grave. Lorsque l'on voit les chiffres au 9 décembre : 594 572 cas de covid positifs dans notre pays, presque 600 000 personnes. Lorsque l'on voit qu'il y en a eu 43 984 admis dans les hôpitaux, et que 17 507 personnes sont décédées, 9 705 en hôpital, et 7 582 en maisons de repos. Ce sont des chiffres terribles.

J'en profite – j'imagine que bon nombre de mes collègues vont se joindre à moi tout à l'heure – pour saluer la mémoire de toutes ces personnes qui ont souffert, qui sont malheureusement décédées dans un anonymat quasiment complet puisque nous savons combien les obsèques devaient se dérouler dans des situations retenues. L'occasion aussi pour remercier l'ensemble du corps médical, du corps infirmier qui témoigne inlassablement, jour après jour, nuit après nuit, de soins et d'une affection qui compense un peu la solitude de toutes ces personnes. J'ai conscience, je l'avoue, que la générosité, l'altruisme, la solidarité sont bien plus précieuses que les chiffres que je vais avancer,

avec leur aridité, leur sécheresse de cœur, mais c'est notre austère devoir.

Cela m'amène à une première conclusion : pour le cdH, il est clair que face à ce drame du covid et ses conséquences économiques et sociales, il faut réagir, il faut qu'il y ait des dépenses. Le cas échéant, bien évidemment qu'elles reposent sur un emprunt.

Nous n'avons aucune difficulté sur ce thème, mais vous verrez que l'argent utile devient parfois l'argent facile.

Le deuxième mur du cavalier – puisque vous aimez tellement les cavaliers – est le mur économique. Nous allons, me semble-t-il, partager un constat qui s'impose à nous. La Wallonie, en novembre, dénombrait 207 224 demandeurs d'emploi, soit une hausse de plus de 4 % par rapport à 2019. Mais, plus symptomatique, le nombre d'offres d'emploi.

Comme ministre de l'Emploi dans une autre vie, j'ai toujours regardé les offres d'emploi, parce que cela indique la vitalité économique potentielle. Aujourd'hui, j'ai été consulter au FOREm : 23 291 disponibilités d'emploi. C'est un recul de 30 %, ce qui veut dire que non seulement il y a plus de demandeurs d'emploi, mais dans le même temps – et c'est ce qui me préoccupe le plus –, il y a moins de disponibilités d'emploi. Je vous renvoie au commentaire de Philippe Donnay, commissaire du plan, qui, dans une récente interview, évoquait 50 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en 2021. À cela, nous devons rajouter que le chômage économique, qui était organisé fort légitimement et fort pertinemment, s'arrêtera au 31 mars 2021. Encore à l'automne, c'est-à-dire avant la deuxième vague, il y en avait encore 170 000 qui bénéficiaient de cette allocation de chômage temporaire, qui représente 70 % bruts de la rémunération. Vous en arrivez aujourd'hui, selon Statbel, à une baisse du temps de travail moyen qui est passé de 33 heures/semaine en 2019 à 27 heures en 2020. On voit donc dès lors qu'il y a aujourd'hui un grand nombre de nos concitoyens qui sont en quête de perspectives, dans le doute, dans l'angoisse. Je vais citer les travailleurs de la SONACA, pour donner un exemple simple, où l'on annonce aujourd'hui que plus de 60 % des travailleurs sont en chômage économique et pourraient le rester jusqu'en 2024.

C'est dire si cette situation – qui s'impose à nous comme à vous, c'est un terme objectif – est préoccupante. Elle l'est d'autant plus que 65 143 demandeurs d'emploi en Wallonie le sont depuis plus de deux ans. On sait alors combien le découragement peut supplanter l'espoir ou l'espérance de retrouver une situation.

Cette crise économique est aussi une crise sociale. Si je prends les chiffres des RIS, déjà en 2019, avant la pandémie, nous étions à 70 842, c'est-à-dire une progression de 27 % en cinq ans. En 2015, le Gouvernement de Charles Michel avait revu la législation des allocations de chômage et un certain nombre de ces demandeurs d'emploi se sont retrouvés comme RIS et ont gonflé le nombre. Si vous ajoutez à ces 70 000 les citoyens wallons qui ont demandé une aide au CPAS, c'est 30 000. Pour la première fois, la Fédération des CPAS – comme administrateur de l'Union des villes et communes de Wallonie, je peux vous avancer le chiffre –, nous avons franchi le cap historique en Wallonie de 100 000 personnes aidées par les CPAS.

C'est donc dire si aujourd'hui on a à la fois un contexte économique extraordinairement difficile, avec ses conséquences sur le plan social et sur le plan plus personnel. Aujourd'hui, on comprend mieux les témoignages de découragement, sinon de renoncement, pour ne pas dire autre chose.

Si je regarde la situation des indépendants – Statbel vient de publier sur base de la déclaration de TVA –, on constate, contrairement à des chiffres que vous avez avancés tout à l'heure qui me semblaient étrangement tranchés avec Statbel, mais soit, 20 % de chiffre d'affaires. Cela veut dire que, d'une manière ou d'une autre, lorsque l'on sera amené à percevoir l'impôt sur l'activité de ces indépendants, et nous ne le ferons qu'en 2021 et 2022, on aura de grosses difficultés, sans compter que le Fédéral, pour de bonnes raisons, a déjà accordé des reports de paiements ou différé la déclaration fiscale.

Quand je dis 20 %, si je pointe les secteurs culturel et de l'événementiel, je suis à 81 % et pour l'HORECA à 40 % de perte de chiffre d'affaires. Cela a d'ailleurs fait dire au président de l'UCM, Pierre-Frédéric Nyst, qu'il fallait s'attendre à, je le cite : « Un tsunami de faillites en 2021 », et ce, d'autant plus que la suspension de déclaration des faillites est arrêtée – à moins qu'il y ait une décision nouvelle – au 31 janvier 2021 et que la question est très controversée avec les tenants et aboutissants, certains voulant retrouver, au plus vite, la déclaration de faillite pour protéger certains créanciers.

Alors bien sûr, vous me direz il y a le droit passerelle c'est vrai, mais cela tombe bien puisque la presse d'hier et d'aujourd'hui traite de la question de M. Clarinval, je ne porte pas de jugement, mais j'en prends acte. Là où jusqu'au 31 décembre 2020, il y avait un double droit passerelle, c'est à dire 2 583 euros pour un isolé, celui-là n'en aura plus que 1 291 euros. Les charges de famille, 3 228 euros à 1 614 euros, et encore ces deux montants-là, dans les deux régimes imaginés par M. Clarinval il y a des conditions très strictes.

Pour le deuxième régime, il faudra montrer que l'on a perdu 40 % de son chiffre d'affaires pour les mêmes mois en 2019 et pour les autres il faudra qu'il y ait une interruption totale de l'activité totale, donc pas de *take away*, pas de clic, et cetera. Non, totale et encore faudra-

t-il qu'il n'ait pas bénéficié du droit passerelle précédemment.

On voit dès lors, et je cite ici l'*Écho* de ce matin que les conditions mêmes du droit passerelle sont en train de se resserrer considérablement. Vous n'y êtes pour rien je le sais, mais cela va porter préjudice, si non à la santé économique de ces indépendants, mais tout au moins à leur feuille fiscale qui en sera impactée et elle le sera en 2021, en 2022 et peut-être en 2023.

Mur sanitaire, mur social, mur économique, mur démocratique parce que je revoyais – je cite mes sources – la BNB qui fixe, comme vous le savez, chaque mois l'indice de confiance des consommateurs. Or notre économie, nous le savons, tourne, bien sûr il peut y avoir des investissements étrangers qui nous flattent le commerce extérieur, mais l'on sait ce qu'il en est, et pour l'essentiel le moteur de l'économie wallonne c'est la consommation interne.

On voit que tous les mois de 2020, tous les mois sont en recule, alors évidemment : avril, -26 ; mai, -23 ; mais, malgré tout : septembre, -16 ; octobre, -17 et novembre, -15 points de confiance. Ce qui veut dire que systématiquement, l'indice, c'est-à-dire l'appétit de certains de nos consommateurs – je sais que certains vont stupidement à Maastricht ou au Luxembourg parce qu'ils ne peuvent pas se passer de magasins – mais pour l'essentiel c'est un recul net de la consommation et du reste. Cela se vérifie dans les chiffres d'affaires que tout à l'heure je vous ai indiqués.

Pour vous en convaincre, chers collègues, les Belges ont aujourd'hui atteint un record historique de leur épargne personnelle. Alors cette épargne est disparate, elle n'est malheureusement pas le lot de tous nos concitoyens, elle se concentre probablement dans certaines mains ou dans certaines bourses, mais il n'empêche nous avons franchi le montant de mille milliards, on est à 1 094 milliards. Rien que depuis le mois d'octobre ce montant a encore augmenté de 54 milliards.

Cela veut donc dire qu'aujourd'hui, la crainte, la méfiance, la peur et puis bien sûr les conditions qui nous sont très légitimement imposées par le gouvernement fédéral font qu'il n'y a plus beaucoup ni d'appétit, ni d'intérêt, ni de consommation, à l'exception peut-être de quelques grands groupes dont je ne dirais rien ici, mais je n'en pense pas moins.

À côté de cette confiance, l'autre mur démocratique c'est la parole publique et là non lus vous n'y êtes pour rien. Je lisais Paul Magnette encore ce matin qui revenait sur ce qui s'est passé cette semaine et il dit : « Vous n'avez pas entendu un représentant socialiste ni écologiste remettre en cause les décisions qui avait arrêté les décisions du comité de concertation ». Cela n'a pas été notre cas, il visait quelqu'un manifestement qui, avec d'autres, ont cru que le père Noël passait non pas le 25, mais ce lundi, au lendemain de la Saint-Nicolas.

Cet évidement terrible en termes de cohérence, en termes d'efficacité et, comment vais-je dire, d'invitation à un relâchement. Je tiens à saluer ici le Premier ministre qui d'emblée a recadré les propos, et bien sûr, tous, nous souffrons. Bien sûr, ce n'est pas facile, mais le plus beau cadeau que l'on puisse faire à la Noël, c'est de ne pas exposer ses proches à la contagion.

Cette parole publique, aujourd'hui, n'est plus reconnue et nous en souffrons, nous aussi, chacun d'entre nous. On n'a plus envie de nous croire. On a beau échanger des chiffres avec la Cour des comptes, les valider ou les contester, la parole publique est de moins en moins audible. Vous citiez manifestement quelqu'un qui vous est proche, M. Castex. Ses opinions favorables comme son président, en quelques semaines, se sont écroulées ; ce qui veut dire combien c'est difficile aujourd'hui. En cela, je vous rends hommage, Monsieur le Ministre. Ce sera un passage de compliment sincère parce que votre tâche est extraordinairement difficile dans cette méfiance démocratique et dans ce devoir de partage de l'argent utile et de l'argent facile.

On le voit d'ailleurs bien : l'indice de confiance du Gouvernement De Croo, qui est pourtant du côté francophone – excepté le cdH et le PTB, tout le monde y est –, il n'est que de 38 %.

On voit qu'il y a là une grosse difficulté. Vous ajoutez à cela, parce que la Wallonie est aussi responsable. M. le Ministre-Président n'a pas arrêté de répéter à M. Desquesnes qu'il ne fallait pas se presser, qu'il ne fallait pas être plus impatient que le reste pour les plans de relance et que nous serions dans les temps au mois d'avril. Mais quand j'ai posé la question à Elio Di Rupo, qui est un homme d'expérience, lundi dernier, il m'a confirmé – j'en suis presque tombé de ma chaise, je ne savais plus sur quel pied danser en l'écoutant – que oui, effectivement, le calendrier avait été modifié et que le Gouvernement avait dû se revoir le week-end et que, oui, on avait dû, entre le mercredi et le samedi, déposer 132 fiches à la va-vite. Ce que M. Di Rupo a appelé des fiches brutes.

Pourtant, on parle dans cette assemblée de Plan de relance depuis des mois. Pardonnez-moi, je l'ai rappelé à M. le Ministre Borsus qui l'ignorait, je lui ai dit que nous aurions plus de chance, comme parlementaire, de téléphoner à Léon Lebouchon qui, tous les jours de 2 heures à 3 heures et demie sur Bel RTL, écoute les bonnes pensées, les bonnes suggestions pour le Plan de relance. Léon Lebouchon, qui est très sympathique avec sa Jeep rouge, accueille toutes les bonnes idées. Mais nous aussi, nous sommes des Léon Lebouchon, ici. Nous aussi, on dépose des propositions. Quand je vois que l'on fait appel – c'est une bonne chose – à nos concitoyens, c'est fort bien, mais quel est le sort que l'on

réserve à nos propositions de décret ? Que l'on ne me fasse par dire que, dans la majorité comme dans l'opposition, il n'y a aucune bonne idée ! Parce que, alors, c'est très grave le niveau des parlementaires que nous sommes.

Personnellement, j'ai lu des textes qui me semblaient très intéressants dans tous les groupes. Mais quand attache-t-on de l'importance à nos idées ? Quand peut-on même en débattre ? Oui, la semaine prochaine, je serai très heureux, le ministre Borsus vient avec les coups de pouce et nous viendrons avec le coup de main. Ce sera pour nous une grande première de développer et confronter des textes et je m'en réjouis. Mais quand l'on voit le sort que l'on réserve, dans ce Parlement, à l'initiative parlementaire, j'ai parfois du mal à croire à la conséquence que l'on va réserver aux initiatives de nos concitoyens et j'ai peur que l'illusion de la participation ne fasse que nourrir des frustrations.

Je viens donc d'évoquer les quatre murs qui attendent le cavalier Crucke.

Nous allons voir maintenant si ce budget, entre argent facile et utile, est fondé sur des socles solides. Il y a des éléments que la Cour nous livre, sans complaisance, avec réalité. C'est d'abord les paramètres économiques.

Vous allez dire : « J'ai respecté la loi spéciale de financement, j'ai repris les paramètres… ». Tout cela est vrai. Je ne vous surprends donc pas d'être en incohérence avec le Fédéral. Ce que je vous reproche, c'est d'y croire et de ne pas avoir, dans les multiples provisions – et vous adorez les provisions – un *buffer* conjoncturel qui, à mon avis, s'imposerait.

J'en veux pour preuve que, au mois de juin, le Bureau fédéral du Plan avait cité -10,6 ; en septembre, -7,4 ; et dans la dernière communication – orale, il est vrai – du commissaire au Plan, on évoque -9 % et +6,5 % pour 2021.

Si je prends l'Union européenne, qui a dressé ses propres estimations pour la Belgique : 2020, -8,4 %, et 2021, +4,1 %, c'est-à-dire, 2,4 % de croissance en moins que vos estimations.

Lorsque la Commission européenne avançait ces chiffres le 5 novembre, elle indiquait ne pas établir avec certitude ce chiffre parce qu'il ne pouvait intégrer les conséquences des nombreuses fermetures auxquelles nous assistons dans notre pays. Je ne pense donc pas, Monsieur le Ministre, que ce chiffre va s'améliorer. Au contraire, il va malheureusement se détériorer.

Si je prends les derniers chiffres de l'OCDE, dans le cadre de la deuxième vague, 2020, -11,9 % et 2021, +3,4 %, ce qui veut donc dire que – qui suis-je, vous pouvez balayer mon propos d'un coup de balai, cela m'est égal – mais je lis l'OCDE, je lis l'Union européenne, j'entends le bureau du Plan et je constate que nous avons bâti un budget 2021 sur des paramètres extraordinairement optimistes et le déroulement de la pandémie n'apporte malheureusement par beaucoup d'espérances à un redressement plus rapide pour l'année prochaine.

La seule bonne nouvelle – parce que je vais être objectif – c'est l'inflation. Vous allez riveter d'un mois, donc vous gagnerez l'indexation des traitements de décembre à janvier et les allocations sociales de novembre à décembre. C'est un montant qui est le bienvenu, mais cela ne représente pas des sommes considérables vu que cela touche un mois.

Troisième élément, c'est la curieuse application de l'approche budgétaire de l'Union européenne. Je vous ai écouté tout à l'heure et ce qui est merveilleux avec vous, c'est le côté assertif. Si je devais vous donner une qualité, c'est l'assertivité. Quand vous annoncez quelque chose, vous êtes sûr de ce que vous dites. Il n'y a jamais d'ombre à la personne, sauf que, quelques mois après, une autre vérité apparaît, mais cela ne fait rien, vous avez la même assertivité.

Je vais en donner un exemple qui est extraordinaire que je suis allé relire. Vous dites, il y a quelques mois : « Regardez Moody's. Moody's a compris la gestion, la qualité, notre notation est confirmée, c'est donc un excellent résultat ». Aujourd'hui que Moody's a *downgrade* de stable à négatif, que dites-vous ? Le même Crucke avec la même assertivité dit : « Et si c'était à refaire, je le ferais encore parce qu'il fallait la faire ». C'est tout, plié, il n'y a rien à voir. Je vous admire parce que vous êtes capable, Monsieur le Ministre, grâce à cette fabuleuse assertivité, de croire ce que vous dites – même si cela ne se réalise pas – et de semer le doute chez votre interlocuteur qui se dit « s'il réagit comme cela, il doit quand même y avoir un doute ». Vous ne m'en voudrez pas de dire qu'entre les effets d'annonce, l'annonce de faits ne vous a pas toujours, tant s'en faut, donné raison.

À propos de l'assertivité, vous utilisez la clause dérogatoire et vous dites « merci à la Cour » et là vous êtes extraordinaire parce que vous êtes un homme charmant et élégant, je le reconnais volontiers, et un coup de spray d'after-shave ou d'eau de toilette, hop, tout le monde est content à la Cour des comptes, comme si leurs propos avaient moins d'acuité. Mais non.

Que dit l'Union européenne ? Ce n'est pas que la Cour qui parle. Ce sont aussi les représentants de l'ICN que j'ai eu le bonheur de croiser à la Fédération Wallonie-Bruxelles et c'est aussi la représentation de la Commission permanente de la Commission européenne auprès de la Belgique. Les trois ont le même discours, mais ils n'ont pas le même talent d'assertivité, je le reconnais.

Les trois disent que pour bénéficier de la clause dérogatoire, il faut que ces dépenses soient temporaires.

Or, quand on regarde votre tableau budgétaire, elles sont, pour l'essentiel, récurrentes.

Il faut qu'elles soient ciblées, qu'il y ait un lien avec le covid. La Cour des comptes a déjà passé un premier coup d'aspirateur à la hâte parce qu'ils n'ont peut-être pas eu le temps vu les délais que j'évoquais tout à l'heure. Il y avait 356 millions d'euros – à mon avis davantage encore – qui ne rentraient pas dans le périmètre de la clause dérogatoire. Puis il faut la viabilité du budget, c'est-à-dire quand vous allez retrouver l'équilibre. Les représentants de la commission permanente, qui sont venus la semaine dernière, ont dit : « D'accord pour 2020 et pour 2021. Après, rideau ». Vous dites alors : « Cela ne fait rien, ce sera jusqu'en 2024 et peut-être plus ». Vous pouvez le dire, mais je peux aussi en douter, puisque, aujourd'hui, ce n'est pas le discours de l'ICN, ni de la Cour des comptes, ni de la Représentation permanente.

Toutefois, à côté de l'assertivité de Jean-Luc Crucke, reconnaissons qu'il y a plus qu'un doute à ce propos, mais je veux être sympathique avec vous, puisque nous sommes en fin d'année et nous nous connaissons suffisamment pour ne pas nous provoquer davantage sur le sujet.

Quand cela ne va pas avec la clause dérogatoire, parce qu'il y a une grande confusion mentale, volontaire chez vous, vous parlez de clause de flexibilité. C'est magnifique, parce que cela existe. Dès lors que l'on a des réformes structurelles ou des investissements stratégiques, c'est possible. Cela correspond – M. Hazée a eu la gentillesse de me lire en son temps – à un cahier de la présidence…

**M. Hazée** (Ecolo). – Encore récemment.

**M. Antoine** (cdH). – Bien sûr, et je vous en remercie, je ne suis donc pas suspect.

Deux mille dix-sept, panne ou manne d'investissement. C'est exactement le propos que je tenais. Je n'ai pas de difficulté à dire qu'il y a un certain nombre d'investissements stratégiques qui doivent être mis hors de solde, mais pour cela, Monsieur le Ministre, il vous faut l'accord de l'Union européenne. Ce qui est extraordinaire, c'est que la Cour dit : « Il n'y a même pas eu de demande via le niveau national ». Vous dites tout à l'heure, je vous ai entendu : « L'Union européenne a approuvé cela ». Si vous avez la lettre, donnez-la-moi. De grâce, je suis un obsédé textuel. Si vous avez la lettre de la présidente de la Commission qui dit : « Monsieur le Ministre, mon cher Jean-Luc, je marque mon accord », donnez-la-moi. Alors je retire tout de suite ce que j'ai dit et je gronde la Cour des comptes, mais je ne pense pas que vous ayez ni sollicité…

(*Réactions d'un intervenant*)

C'est votre décision du Gouvernement.

Une fois c'est une clause dérogatoire, une fois c'est une clause de flexibilité. On en revient au pied. On ne sait plus sur quel pied danser, c'est l'un ou l'autre. Cela vous arrange, parce que cela permet de neutraliser les impacts SEC, parce que c'est votre préoccupation. Vous avez dû dire à toute l'équipe, que je salue et que je félicite, parce que j'ai été entouré moi-même par le passé de collaborateurs, c'est difficile, et la consigne que vous leur avez donnée est : « Faites-moi un chiffre de solde net miniature ». Avec cela, l'on fait des corrections et des corrections, et il y a d'autres éléments qui y contribuent.

Vous me pardonnerez de dire que, tant clause dérogatoire que clause de flexibilité, il y a plus qu'une hypothèque qui pèse sur nos têtes. J'en veux pour preuve les recettes. Vous êtes le seul à décider que les pertes de recettes doivent figurer dans la clause dérogatoire, de flexibilité ; je vais l'appeler « clause Crucke », c'est plus facile. Personne ne dit cela.

Madame Winant, je suis désolé, je m'étais permis lors de votre visite de vous poser une question : oui ou non cela concerne-t-il les recettes ? Vous m'aviez dit : « Je n'ai lu cela dans aucune littérature ». Après cela, comme j'avais des doutes, j'ai été poser la question à l'ICN qui m'a dit : « Absolument pas, on ne vise pas les recettes ». L'Union européenne, le 18 novembre, dit la même chose : « On ne vise pas les recettes, ce ne sont que les dépenses ».

Il y a une clause Crucke qui est parmi les 27 pays de l'Union européenne, qui a décidé : « Pour moi, les recettes, cela joue, il faut donc les impacter ».

L'Union européenne rappelle d'ailleurs à cet égard, que les dépenses doivent être de nature temporaire et assorties de mesures compensatoires, pour contenir l'impact budgétaire et la gravité du budget.

C'est ce qui amène ce que j'appelle l'avertissement dans le réquisitoire, le procureur des comptes, la Cour des comptes, il dit : « Vous vous entêtez, je vous l'ai déjà dit, mais vous continuez encore à le faire ». Elle conclut, je cite la Cour : « L'Union européenne n'a toutefois pas autorisé la Belgique à recourir à cette clause ». On voit bien, que ce soit dérogatoire ou flexibilité, je ne fais que lire la sentence du procureur qui, malheureusement, ne vous donne pas raison. J'aurais aimé, parce que cela nous aurait aidés, mais ce n'est pas le cas ici.

Enfin, la Commission est très soucieuse du retour à l'équilibre. Or, même *prima facie* et, même à politique constante, je le reconnais, vous n'annoncez pas de manière chiffrée le retour à l'équilibre. Pourtant, Elio Di Rupo dit toujours : « 2024, retour à l'équilibre ». Si l'on croit toutes les corrections que vous lui proposez ou qu'il vous impose, vous verrez bien de quoi il s'agit, on biaise complètement l'exercice.

Vous en arrivez alors à des corrections qui sont excessives. Rien qu'en recettes, c'est 225 millions d'euros que vous neutralisez. C'est votre choix, mais considérez quand même qu'il y a plus qu'un doute sur le sujet.

Après les paramètres optimistes, les murs qui vous attendent et la curieuse application des directives européennes ou des acceptations européennes, c'est l'évolution contrastée des recettes et des dépenses. C'est très intéressant. Entre 2015 et 2019, j'étais à la fois avec les socialistes et à la fois avec vous, on ne peut pas dire que l'on a eu un comportement de retenue. On a une progression de 12,7, c'est-à-dire 3,04 de dépenses en plus. Ce n'est pas mal.

Puis on voit les vôtres. Pandémie oblige, je vous devance, mais entre 2019 et l'ajusté 2020 c'est 16,5 %, pour les raisons que l'on sait. Entre le sommet de l'ajusté 2021, vous êtes comme le mont Everest, vous continuez à grandir, vous êtes maintenant à +4,5 %. C'est donc dire si les dépenses sont très importantes et bien loin de l'état des recettes.

Je remercie la Cour, parce qu'elle a fait un exercice que j'aurais voulu réaliser moi-même, mais vu les délais, j'étais très heureux que la Cour l'ait réalisé, avec plus de fiabilité que j'ai pu le faire. La Cour a retiré les dépenses covid. Malgré cela, vous progressez encore de 3,64 %. Ce qui veut dire que, même si l'on élimine tous ces aspects, vous dépensez plus qu'avant, dans une situation hors covid. Le Jean-Luc Crucke qui a mis le soulier gauche sur le pied droit, dépense beaucoup plus que celui qui avait mis la chaussure de droite sur le pied gauche. Celui-là a été plus attentif.

On voit d'ailleurs bien dans les graphiques que la Cour des comptes nous laisse, combien il y a là un déséquilibre flagrant et préjudiciable pour l'avenir.

On en arrive aux clés, la Cour des comptes les as présentées et vous l'avez fait aussi. Tout le monde sait que, lorsque l'on s'intéresse à un budget, il y a un tableau clé, c'est le solde budgétaire. Tout se trouve là, agrégé. Vous arrivez à un résultat magnifique : malgré la crise, vous imaginez que le même talent qui est le vôtre, -397,4, qui peut faire mieux ? On est tous fatigué, on a tordu le torchon, on a raclé, on a fait le maximum. Tout cela est-il vrai ? Cela mérite d'ouvrir le capot. On va passer du vendeur de show-room, où vous êtes le meilleur, à l'obscur mécanicien, qui va tenter de voir comment la mécanique du budget se présente.

Vous allez voir qu'il y a 10 incertitudes, corrections ou estimations par rapport à ce montant de 397,4. D'abord, ce sont les unités institutionnelles, +1,7, mais dans lesquelles vous n'intégrez pas les efforts d'économie à hauteur de 14 millions d'euros. Probablement qu'ils vont le faire, mais il y a quand même un doute.

Deuxièmement, la Cour des comptes relève que les recettes de la SOFICO sont surévaluées de 18,8 millions d'euros.

Troisièmement, les projets de budget transmis par les unités institutionnelles ne correspondent pas aux objectifs SEC que vous avez retenus pour le Gouvernement.

Entre ces différents organismes, vos transferts et ce que vous en retenez, les chiffres ne sont pas les mêmes. Au passage, un grand nombre de projets de budgets n'ont pas été annexés. C'est terrible, parce que j'en ai connu d'autres. Il y a un naguère qui arrachait les tentures quand c'était le cas.

Mais je vais quand même ici vous comparer avec Frédéric Daerden. Frédéric Daerden, il a fait un gros effort. Il nous a transmis – la Cour des comptes pourra en témoigner – une grosse partie des budgets sauf que lui, il n'a pas joint l'exposé particulier. Donc on avait l'image, mais pas le son.

Mais vous, parfois, il n'y a plus rien. On ne sait pas. Donc on doit vous croire. Mais à nouveau, autorisez-moi à avoir un doute puisque ni la Cour, ni votre serviteur, ni mes collègues ici, n'ont eu l'occasion de vérifier tout cela.

Au passage, les trois fonds, j'y reviendrai, ne sont pas repris dans la liste du dispositif de l'article 97 qui évidemment, est perturbant, mais on y reviendra encore tout à l'heure.

Puis, il y a un certain nombre d'organismes sur lesquels vous avez en partie le contrôle et qui font partie du solde qui sera établi par l'ICN et qui ne sont pas repris dedans.

On a donc, passez-moi l'expression, dans ce périmètre qui est composé de puzzles, des pièces manquantes. Quand j'étais plus jeune, il y a une chose qui m'horripilait, c'est d'avoir un puzzle où il manquait quelques pièces, parce qu'il n'y a plus de puzzle alors. Mais vous, il y en a plusieurs sous le tapis qui ne sont pas arrivées et qui donnent évidemment une image particulièrement incomplète en la matière.

J'ajoute aussi les financements alternatifs et les missions déléguées, où là aussi vous n'intégrez pas des montants d'économie de 10 millions d'euros.

Alors vous allez me dire que c'est un peu négligeable. C'est vrai que la trésorerie du CRAC et de la SOWAFINAL sont particulièrement copieux mais enfin, ils ont aussi, en regard de cela, des engagements qui sont considérables en la matière. On a même relevé que le Plan wallon cyclable faisait l'objet d'une dépense et pas d'une recette dans l'organisme qui va de voir organiser et financer l'appel à projets.

Pardonnez-moi, mais cela fait quand même un peu désordre sur le sujet.

Les autres corrections que vous avez évoquées, là, de nouveau la Cour est sentencieuse, et l'objectif est globalement supérieur de 129 millions d'euros aux objectifs fixés individuellement. Si c'était trois ou quatre, ma foi, ce n'est pas très grave, mais ici, 129 millions d'euros, il y a quand même là matière, me semble-t-il, à une appréhension de doute.

La sous-utilisation des crédits classiques est majorée de 75 millions d'euros par rapport à l'ajusté 2020. Il y a beaucoup de choses à dire parce que l'on sait très bien – j'y reviendrai – qu'il y a des déports de paiements d'une année à l'autre. J'ai admiré tout à l'heure, quand vous évoquiez la césure, que tout de suite il y allait avoir un groupe de travail, que c'était scandaleux, que derrière votre dos, on ait pratiqué la césure, mais cela ne va pas se passer comme cela, administration, Cour des comptes, cabinet, obsession, démission.

Cela nous rappelle une petite émission le matin où vous êtes d'ailleurs un des favoris des imitateurs – c'est cela qui est extraordinaire – la deuxième qualité après l'assertivité, c'est l'étonnement qui est le vôtre. Parfois vous dites : « Mais comment est-ce possible ? On ne me l'avait pas dit ! Tout de suite, je vais changer cela ». À côté de vous, Richard Anconina, dans « L'itinéraire d'un enfant gâté », c'est zéro. Vous faites l'étonné, mieux que personne.

« Là aussi, ça va changer ». Bon très bien. Mesdames de la Cour, prenez note, cela s'est passé derrière le dos du ministre, il ne faut pas lui en vouloir, mais vous allez voir, il va y avoir un fameux coup de balai dans les méthodes utilisées.

On va faire semblant d'y croire, bien évidemment.

Puis les corrections Code 8. Je me rappelle, c'est un délice. Il y a des ministres qui se sont spécialisés dans les Codes 8. Ils ne demandaient jamais des dépenses qui affectaient le solde. Tout ce qui les intéressait, c'étaient les Codes 8. C'est dommage qu'il y en ait un qui ne soit pas là aujourd'hui au perchoir parce qu'il se serait reconnu. Extraordinaires, les Codes 8. Donne-moi des Codes 8 !

C'est magnifique parce qu'il y a des vrais Codes 8, il y a des faux Codes 8 et en plus, maintenant que l'on a une bonne maîtrise du sujet, on a déjà un peu le parfum. Je vous ai laissé, Monsieur le Ministre, quand même, puisque j'ai été très mauvais, comme cela, cela vous évitera de le dire, un héritage intéressant, c'est que j'étais parvenu à imposer un *buffer* sur les corrections code 8. Cela, chaque année, il est reproduit. Vous pouvez aller voir historiquement.

Vous remercierez M. Van den Kerkhove, c'est lui qui me l'avait conseillé et avec beaucoup de pertinence en la matière.

On voit qu'il y a 523 millions d'euros de corrections possibles. C'est énorme, 523 millions d'euros de dépenses, d'octroi de crédits, de prises de participation. Franchement, vous pulvérisez même des ministres qui avaient beaucoup d'appétit.

Vous retenez 424 millions d'euros, retenus par le Gouvernement. Il y a donc une marge de sécurité de 98 millions d'euros, on est bien d'accord. Lorsque l'on voit les requalifications de l'ICN, 68-70 millions d'euros, il va vous rester un petit 30 millions d'euros. Avec cela, il faudra faire face à toutes les corrections éventuelles.

Reconnaissez qu'il vous reste peut-être la ceinture de sécurité, mais on vous a démonté tous les airbags. Au moment des freins, soyez prudent, parce que sinon ce sera un frontal. Je crains qu'il n'y ait quelques petits problèmes, surtout notamment au niveau du fonds Kyoto, parce que mon excellent voisin et ami, collègue, M. Hazée a le fonds Kyoto depuis des années dans sa perspective. C'est vrai qu'on ne sait pas pourquoi le Kyoto, c'est difficile d'en sortir. On a bien compris que, tout à l'heure, il y aurait probablement un décret, on ne sait pas très bien ce qu'on doit faire. La vérité, je vais vous la dire, c'est qu'on a donné instruction à toutes une série d'opérateurs « Trouvez-moi des codes 8 et pompez-les sur le Fonds Kyoto. » La Wallonne des Eaux s'est présentée, je crois. Les autres sont où ?

Chaque fois, bien sûr, ils avaient plein d'appétit, mais on leur disait : « Non, vous pouvez prendre le fonds Kyoto, mais c'est un code 8 ». Évidemment, c'est très difficile d'usage en la matière. On sera donc attentif, mais nous pouvons quand même considérer que ces corrections, cela fait 10 points de fragilité avant d'arriver à ce chiffre merveilleux de 397 millions d'euros. On voit quand même que ce chiffre a du mal à résister, surtout – j'en termine – que vous avez couvert toute une série de dépenses en les neutralisant, puisque vous avez utilisé des clauses de flexibilité, des clauses dérogatoires.

Après tout cela, que voulez-vous, il ne reste plus grand-chose pour affecter les crédits. C'est très inquiétant parce que l'on voit bien que la multiplication de ces corrections cosmétiques vous rendent en bonne forme, mais c'est un budget très clair-obscur ou plus exactement, si je devais vous paraphraser, l'orgueilleuse faiblesse, pour parler d'un bel oxymoron, qui caractérise ce budget.

Les perspectives financières, parce qu'on voit que le solde, on ne va pas y croire.

Désolé, Monsieur le Ministre, je ne crois pas que vous ayez convaincu les trois représentants de la Cour, malgré l'assertivité, l'étonnement et le propos toujours élégant qui est le vôtre à leur égard, c'est parce qu'elles sont masquées, donc je ne peux pas lire sur leur visage, mais j'ai quand même quelques doutes sur la conviction

qui est la leur. Je ne poserai pas de question, cela leur appartient.

Les perspectives financières, très intéressantes, puisque, nous sommes d'accord, c'est à politique constante. Les choses peuvent évoluer. Il y a une chose dont je suis sûr, vous avez encore répété « Pas de taxe nouvelle ». Ce n'est pas tout à fait vrai, puisque Mme la Ministre Tellier a quand même prévu une taxe sur l'incinération, mais on ne va pas y revenir. Pour être bon comptable, il y en a quand même une. Je ne vous en fais pas le grief.

Comment allez-vous faire, parce que, 2021, 397 millions d'euros, je viens de vous le dire, 339 millions d'euros en 2022, 473 millions d'euros et 313 millions d'euros. J'ai été relire le Crucke 2019. Cela vaut la peine. Que disait-il le Crucke 2019 ? C'étaient des chiffres qui étaient meilleurs.

Vous allez me dire que c'est normal, il y a pandémie qui est passée. Oui, mais à cette époque-là, il n'avait pas fait la mitraillette des corrections, des neutralisations dérogatoires et d'investissements stratégiques, de flexibilité.

Le ministre-président a beau dire que l'on sera à l'équilibre, il n'y a que deux manières pour l'être.

La première technique est d'opérer des renoncements de dépense. Au passage, je n'en ai pas vu une seule depuis cette législature ; peut-être bien à la marge : on fera un peu moins de routes et un peu plus de vélo, mais, à part cela, des mesures de maîtrise budgétaire. C'est un peu l'argent facile par rapport à l'argent utile.

Quel est le ministre de votre Gouvernement qui n'a pas de plan ? Ils ont tous des plans. Vous avez le plan Sports et vous en avez parlé avec beaucoup d'emphase. Philippe Henry a le plan Wallonie cyclable : on va être tous à vélo ! Mme la Ministre De Bue a un plan sur le tourisme. Willy Borsus, c'est Rémy Bricka : il a des plans pour tout, il ne sait plus quoi faire de tous ses budgets et il n'arrive d'ailleurs même pas à les consommer, mais il a des idées. Christophe Collignon vient d'arriver et donc il a encore les instruments que lui laisse M. Dermagne : un plan pour la ville, un plan pour le logement. M. Di Rupo a un plan pour la pauvreté. C'est extraordinaire ! C'est un gouvernement de plans. Plan sur plan, cela fait finalement Rantanplan, même s'il est sympathique dans *Lucky Luke*. Cela ne me semble pas être d'une grande transparence budgétaire pour les parlementaires qui doivent vous contrôler.

Dans le plan Marshall – Paul Furlan s'en souviendra –, nous avions tous les trois mois un délégué spécial qui venait faire le point. Cette technique existe-t-elle pour les plans ? A-t-on engagé ? Où en est-on ? Pourquoi y a-t-il des réticences ? On pouvait rire, mais la personne qui le faisait le faisait remarquablement bien. Je tiens d'ailleurs, aujourd'hui qu'il est devenu secrétaire général de la Fédération des CPAS, à encore l'en remercier.

L'autre technique, c'est d'espérer qu'il y ait un redressement spectaculaire de la conjoncture. J'aimerais y croire pour nos concitoyens d'abord, pour notre économie ensuite et pour vous, mais vous ne pouvez pas dire ce qu'il en sera en 2021 et 2022, et certains même évoquent des conséquences négatives jusqu'en 2023. Toujours est-il qu'il n'y a pas d'amélioration du solde ni même un objectif. Vous auriez pu mettre un zéro et dire : « C'est mon objectif. Tant qu'ils n'y sont pas au Gouvernement, je vais les maltraiter ». Je crois qu'ils peuvent être rassurés, il y a encore un peu de marge.

Vous dites : « Oui, mais ce n'est pas très grave. J'ai la solution ». Je m'y attendais, et vous l'avez annoncée : l'Union européenne. On ne devra pas faire d'économies : c'est l'Union européenne.

On va regarder cela de plus près, si vous le voulez bien, Monsieur le Ministre. Nous sommes d'accord – la Cour des comptes l'a dit – sur le fait que 5,15 milliards d'euros vont revenir à la Belgique. J'ai toujours mon cavalier, M. Jambon, qui est déjà prêt sur son étalon de Flandre, qui a annoncé : « Il faut 3 milliards d'euros pour moi ». On a un cavalier un peu plus petit, mais son cheval est habile, Frédéric Daerden, qui dit : « Il y aura 1 milliard d'euros pour les bâtiments scolaires ». Cela fait déjà quatre. Jean-Luc Crucke dit : « Et 1 milliard d'euros pour la Wallonie ». Tope là ! C'est fini ! Aujourd'hui, on va aller dire aux Bruxellois : « *Peanuts* ! » Ceci dit, parfois, ils le mériteraient parce que la manière avec laquelle ils se concertent avec nous n'est pas terrible. Bruxellois, zéro ! Les germanophones, zéro ! Le Fédéral, zéro ! On a tout pris. Le magot d'Ursula, on se l'est partagé. Qui peut croire que ce partage tient la route ?

J'y mets deux bémols. Le premier – je me tourne vers les dames de la Cour –, c'est que ces montants sont sur six ans. Quand le ministre dit : « Un milliard d'euros ! », si vous êtes distrait, vous vous dites : « Qu'Antoine aille se taire, ce n'est pas possible de l'écouter et de le supporter ». C'est un milliard d'euros sur six ans. On va être plus réaliste. Connaissant les Flamands, les besoins du Fédéral – qui sont énormes. Une posture qui pourrait s'avérer encore favorable – allez, on va se jeter à l'eau – : 50 % pour le fédéral, 50 % pour les fédérés. Si je fais cela, à la grosse louche – cela ne tient peut-être pas la route, je veux bien l'accepter – et que je prends la clé IPP, j'ai 28 % pour la Wallonie.

C'est quand même très différent de ce milliard clinquant et je suis prêt, Monsieur le Ministre, à louer, à vous féliciter et même de mettre une bâche chez moi à la Noël « Merci Jean-Luc » – mes voisins se demanderont pourquoi, mais ce n'est pas grave – si vous avez le milliard.

Mais si vous ne l'avez pas, c'est à vous de mettre une bâche devant chez vous « Tu avais raison André ».

La manne européenne, on peut chanter haut et fort avant qu'elle ne soit négociée. Je rappelle qu'il faut encore que l'on puisse déjouer, espérons-le, les oppositions polonaises et slovènes et que, ensuite, tout cela nous vienne, et cetera. Que notre plan soit accepté, qu'il n'y ait pas de correction dérogatoire, flexibilité, et cetera. Il y a plein de « si », mais vous aimez bien les équations, pas à une inconnue, pas à deux inconnues, mais, pour vous, à cinq inconnues. C'est là où vous êtes un bon mathématicien, mais j'ai quand même quelques doutes.

Puis, j'en arrive à une dette affolante, parce que, maintenant que les choses sont assez claires, l'on est passé de 7,5 milliards en 2015 à 12,6 milliards en 2019. Je reconnais que le taux fixe est de 89,75 %, c'est vrai, je reste objectif, il y a eu un travail qui a été réalisé.

Parfois de manière un peu boulimique, puisque cela a des conséquences – tout à l'heure, je l'indiquais – en termes d'intérêt négatif par rapport à une trésorerie qui, par moment, est excédentaire.

Il n'empêche que le besoin de financement est de 4,8 en 2021. Donc, tout va bien. Le croit-on vraiment ?

Nous savons d'abord que tout cela, outre le grand talent qui est le vôtre et celui de vos équipes – je suis prêt à en reconnaître une part –, il y a surtout le rôle de la Banque centrale européenne de Francfort. Parce que ce sont là que les euros sortent de manière très soutenue et, lorsqu'il y a abondance d'euro, cela baisse le coût de l'argent. C'est aussi simple que cela. Ma formule est peut-être lapidaire, mais c'est bien la conséquence. La BCE va-t-elle continuer sur ce train pendant quatre ou cinq ans ? Peut-être. Je ne sais pas et vous ne pouvez pas l'affirmer non plus.

Pour le moins, vous citez toujours des personnes qui ne vous sont pas nécessairement proches, je vais faire la même chose avec vous. Pierre Wunsch, que dit-il ? Sa dernière interview est terrible, une dette qui augmente de 3 % par an n'est pas tenable à terme. Je ne vais pas lui envoyer vos tableaux. Étienne de Callataÿ dit : « De toute façon, dans 10 ans », puisque l'on a une maturité à 10 ans dans les emprunts que vous avez réalisés l'année dernière, donc, dans neuf ans, il faudra les payer qu'on le veuille ou non, « on sait ce qu'il va se passer, on va refaire des trous pour boucher des trous ». Mais quel sera le taux dans 10 ans ? Alors vous me direz : « Moi, je ne serai plus là ». Évidemment, mais j'espère encore vous lire et j'espère que c'est pour cela que l'on fait des anales parlementaires et que l'on se rappellera que M. le Ministre Crucke avait dit qu'il n'y aura pas de problème aujourd'hui. Ma question est très simple, M. le Ministre : l'ère des taux planchers de 10 ans est-elle tenable ?

C'est la seule question que je vais vous poser. Avez-vous là aussi la même assertivité ? J'ai quand même l'un ou l'autre doute surtout lorsque l'on voit la composition de l'Union européenne aujourd'hui où il y a des tensions entre le Nord et le Sud. Le Sud l'a emporté, notamment sur le plan Next Generation, mais, à l'inverse, on sait que les frugaux attendent leur heure pour revenir à charge.

On va s'entendre sur les chiffres pour la dette. Donc, 19,7 milliards et, si j'y ajoute la dette indirecte, je suis donc bien à 23,2 milliards. Comme la Cour des comptes – je l'avais oublié – le mentionne, on n'a pas encore ventilé la dette hospitalière de 5 milliards d'euros. Je ne sais pas combien va revenir à la Wallonie, mais à un moment donné cette dette va tomber. Les 23,2 ce sera plus, à coup sûr, c'est certain. Je passe l'avertissement de Moody's, puisque de toute façon quoi qu'ils disent vous en serez heureux.

Ceci dit, si vous avez l'avis, je veux bien le lire, parce que c'est toujours intéressant.

*(Réaction de M. le Ministre Crucke)*

Je ne l'ai pas lu en entier. On a beau avoir été, être aujourd'hui pour vous…

**M. le Président**. – Monsieur Crucke, je suggère que vous laissiez terminer M. Antoine. N'oubliez pas que nous avons un couvre-feu.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je m'excuse, mais je ne savais pas qu'il parlait de choses qui…

**M. le Président**. – On sait que vous allez répondre et que vous prendrez votre temps pour répondre. On va laisser M. Antoine terminer.

**M. Antoine** (cdH). – J'ai lu le communiqué qui donne les avantages et les inconvénients.

**M. le Président**. – Ne vous écartez pas de votre sujet.

**M. Antoine** (cdH). – À l'avantage de Jean-Luc Crucke : gestion active de la dette, accès incontesté au marché, autonomie fiscale.

Au détriment de Jean-Luc Crucke : dette trop importante, équilibre budgétaire reporté et des dépenses publiques systématiquement en hausse. Ainsi, on a bien compris que j'en avais quand même eu plus que le parfum.

En 2024, si je fais l'addition de la dette directe et indirecte, j'arrive à 38,2 milliards d'euros. Nous avons eu une discussion, il n'est pas content sur moi et je ne suis pas content sur lui. Cela fait 260 % des recettes, lui va jusque 276 %. On voit quand même que, par rapport à la recette, on est dans des proportions extraordinaires.

Ce qui est magnifique, c'est que vous avez parlé de la Flandre. Comme je suis les deux Commissions du budget, c'est 38,2 milliards d'euros en Région wallonne, je dois ajouter les chiffres de Frédéric Daerden, 14,5 milliards d'euros. Il faut faire une clé, trois quarts/un quart, 80/20, sur ce montant, puisqu'il y a une partie pour les Bruxellois. On se rend compte que l'on n'est pas loin de 50 milliards d'euros de dette. C'est colossal par rapport à nos recettes.

Vous avez évoqué la Flandre. Je me tourne vers la Cour, parce que probablement que vous avez les chiffres sur la Flandre. Ils seraient à 103 % de leurs recettes en 2024.

Vous ne m'en voudrez pas de dire que nous sommes dans deux mondes différents. Lorsque vous établissez un parallèle avec la Flandre, il est quand même un peu audacieux, parce qu'ils ont une vitalité économique qui n'est pas la nôtre, ils ont une population qui ne représente pas la nôtre, et cetera. Je n'aime pas faire des comparaisons avec la Flandre, parce que chaque fois cela nous donne le sentiment que l'on nous diminue. Il n'empêche, c'est faux, mais les chiffres de la dette sont quand même monstrueux.

Il faudra un jour la payer, ce n'est pas moi qui le dis, c'est Jean-Luc Crucke qui a dit, dans un journal : « La dette, bien sûr qu'il faudra la payer ». Je lui trouve un talent fabuleux. Tout le monde est ainsi rassuré suivant le principe : le ministre a dit que l'on allait la rembourser, alors c'est bon. Il peut quand même y avoir quelques petits doutes.

Je n'ai pas tenu compte là-dedans de toutes les dettes garanties, il y a très peu de sinistralités, mais on n'est pas loin de 10 milliards d'euros de dettes garanties.

Pour ce qui est des recettes surestimées, ce n'est pas difficile, dès lors que les paramètres sur lesquels vous fondez votre budget sont trop optimistes, fatalement il y aura moins de recettes, c'est mécanique. Ce n'est pas moi qui le dis, la Cour l'a rappelé. Il y aura quelques déconvenues en la matière, notamment au niveau des recettes fiscales en provenance du Fédéral.

Il y a une taxe majorée, je tiens à le souligner. Elle ne me pose pas de problème, c'est sur l'incinérateur. Je crois que cela donnera des arguments à Mme la Ministre Tellier par rapport à certains qui ne comprennent pas que l'incinération a vécu.

J'en viens aux recettes plutôt régionales. Les droits d'enregistrement et les droits de succession, il y a 80,3 millions d'euros en plus. C'est presque 4 %. Vous dites que le viager d'Antoine est mort – après, que vous l'ayez voté avec moi, ce n'est pas grave. Mais 4 millions d'euros, c'est la première fois que j'entends un tel montant. Je vais encore vous faire confiance sans trop y croire.

Puis, la DLU, c'est extraordinaire. Quand on a une panne, on a qu'à dire : « DLU » et on arrondit les chiffres puisque vous êtes à 20 millions au-delà des estimations du SPF Finances. La Cour est terrible, car elle vous rappelle qu'à chaque fois, il y a eu des problèmes pour les trois volets de la DLU.

Je ne vais pas rappeler 4,9 millions, 5,9 millions, 10 millions d'euros. Bref, on voit bien qu'il y a eu des difficultés systématiques entre les montants avancés par le SPF Finances et les vôtres. Je vois l'écart entre les prévisions et les réalisations. En 2017, 119 millions, en 2018, 179 millions, en 2019, 58,9 millions d'euros. C'est vrai que cela diminue, mais il y a quand même toujours un certain nombre d'éléments.

Venons-en aux impôts que nous gérons directement – les jeux et paris. On est plutôt confiants. Attention quand même, car les jeux et paris, les appareils automatiques, tout cela dépend de l'ouverture des cafés, des casinos, des salles de jeu qui ont été terriblement affectés puisqu'ils sont toujours fermés. Je ne sais pas combien de temps cela va durer. Je ne sais pas si les gens vont y retourner puisqu'un certain nombre d'entre eux ont pris maintenant l'habitude de jouer par internet. Je ne sais donc pas très bien ce qu'il en sera en la matière. Prudence en tout cas.

Ensuite, les taxes de circulation et mise en circulation, +45,6 pour le TC et +17,6 pour la TMC. Là, vous avez fait le choix d'augmenter de 40 % les estimations de l'administration. Pourtant, c'est une bonne administration. Vous le dites et je le pense aussi, mais c'est quand même 40 millions d'euros en plus.

J'ai été relire FEBIAC et SPF Mobilité. Ce sont des gens sérieux et l'on constate qu'en 2019, on a une contraction du marché de près de 23 % et ils indiquent que le retour à la normale est prévu pour 2023 notamment en soulignant le fait que les Régions ont soit supprimé un incitant en Flandre, soit n'en ont jamais pris du côté wallon puisque – vous l'avez dit vous-même et je ne comprends d'ailleurs pas – le Gouvernement n'a pas retravaillé les écoscores écomalus et écobonus. Ils sont les mêmes qu'à mon époque.

À un moment donné, la technologie a évolué. Ne faudrait-il pas faire un petit travail de nettoyage ? Mais j'ai compris que ce n'était pas vous qui étiez responsable, mais M. le Ministre Henry. Je vais donc lui poser les questions puisque c'est lui qui a la fiscalité automobile dans ses compétences.

On note les abus fiscaux. Vous annoncez un décret de l'impôt juste de 15 millions d'euros. Bon sang ! Pourquoi ne l'avez-vous pas mis par cavalier, celui-là ? Il vous rapportait. On annonce un décret, mais on ne sait pas quand.

Le précompte immobilier, +4,4, c'est une première année et j'espère que tout se passera bien, je vous le souhaite, surtout pour les communes.

La redevance télévision, l'administration dit 100 000 et vous tapez 5 millions d'euros. On verra bien.

J'ai le sentiment que les débiteurs qui nous subsistent, il y a beaucoup de bois mort, car pour faire payer ceux-là, qui avaient déjà du mal à les payer dans les bonnes années de référence, cela ne va pas être simple.

Le *master plan* immobilier, 7 millions d'euros. D'accord, on va vendre des bâtiments, mais pour tout cela, il faut trouver les acquéreurs, il faut passer les actes, il faut percevoir, il faut trouver d'autres bâtiments, il faut déménager le personnel. C'est possible, mais on peut avoir des doutes. Je ne veux pas vous blesser, mais ce sont quand même des répétitions de doutes à plusieurs égards.

L'arrêté de subvention, les subventions mal utilisées ou non fondées, c'est 5 millions d'euros. C'est très bien, on va voir.

On voit quand même que sur les recettes, on a tiré l'élastique au maximum sans qu'il y ait de marge. Les paramètres en sont la preuve la plus immédiate.

On passe alors aux dépenses que j'intitule volontiers « dépenses exceptionnelles », car c'est la pandémie, mais récurrente. C'est là qu'il y a un problème. En effet, là, vous êtes hors de la définition européenne sans difficulté.

L'inflation, vous allez avoir une bonne nouvelle et tant mieux. Je veux saluer les accords du non marchand. C'est d'ailleurs bien dommage et incompréhensible que la même majorité PS-MR-Ecolo vote différemment à Bruxelles qu'à Namur. Ici, vous avez provisionné un accord du non marchand qui monte jusqu'en 2024. C'est bien la preuve qu'il est récurrent.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont des *peanuts*. Je pense qu'il y avait 8 millions d'euros. J'ai quand même du mal à comprendre pourquoi la même majorité… Enfin bon, soit. Peut-être que vous aurez une explication à cela aussi. Cela m'aiderait.

*(Réaction d'un intervenant)*

Quand vous dites cela, ce n'est pas tout à fait vrai. Vous voulez une Wallonie avec plus de compétences, attention, si je puis me permettre.

C'est-à-dire que…

**M. le Président**. – Deuxième avertissement. Si vous pouvez vous en tenir et si M. Crucke peut attendre. Je sais qu'il piaffe d'impatience, mais il a déjà eu 75 minutes d'expression tout à l'heure. Il en aura encore certainement un paquet tantôt.

Allez-y, Monsieur Antoine. Essayez d'arriver au bout sans vous laisser distraire.

**M. Antoine** (cdH). – Je vais arriver au bout. Une grosse heure et je crois y arriver.

**M. le Président**. – Vous venez de l'atteindre.

**M. Antoine** (cdH). – Je vais donc accélérer, rassurez-vous. L'heure est franchie, donc je ne vais pas battre le record de l'heure, rassurez-vous.

Juste quand même quelques petites considérations encore.

Magnifique la multitude des cavaliers budgétaires. Cela, c'est quand même fabuleux. Je crois que j'en ai relevé 22. C'est fabuleux ce que vous parvenez à faire. Vous changé le Code de l'environnement, l'ADL, les SESAM, le CoDT, les déchets, tout y passe. Mais, Pourquoi n'avez-vous pas fait un décret-programme ? Je sais bien que la Cour des comptes n'aime pas cela. Moi, j'aimais bien cela. En 2004, on a fait RESA, relance économique et de simplification administrative. Faites un décret-programme. Pourquoi n'avez-vous pas fait cela ?

J'y pense, vous aviez des arrêtés de pouvoirs spéciaux. Pourquoi n'avez vous pas pris des arrêtés de pouvoirs spéciaux ? Vous aviez tous les pouvoirs – tous les pouvoirs – les nôtres et les vôtres et encore ceux d'autres. Pourquoi n'avez-vous pas fait cela ?

Ici, on a des cavaliers budgétaires. Écoutez, il y en a tellement, je le disais à mon voisin Fabien : vous devriez jouer tellement il y a des cavaliers au PMU. Vous êtes sûr de gagner. Il y a tellement de cavaliers qu'il n'y a pratiquement plus d'autres cavaliers. Oui, mais c'est quand même, pardonnez-moi, un peu curieux d'avoir autant de cavaliers en la matière.

Il y a, à votre grand succès, Elio Di Rupo, c'est *Ramona* – nous le savons tous – dans les années 20. N'est-ce pas, Monsieur Furlan, *Ramona* ? C'est cela ou son plombier dans la cuisine. Il y a deux grands succès. Et sa maman, c'est trois.

Jean-Luc Crucke, son grand succès, c'est « budget base zéro ». Il adore cela. L'homme a du talent. La meilleure preuve, quand je vous parlais d'assertivité : Moody's, ils l'ont cru, ils l'ont écrit. Ils l'ont écrit ! C'est cela qui est extraordinaire.

*(Réaction d'un intervenant)*

Non, non, c'est vous qui êtes fort.

J'ai quand même essayé de voir le budget base zéro. Qu'est-ce que cela a donné ? On a déjà revu la

comptabilité de la CWaPE. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne leçon en termes de gouvernance publique, et même que le changement que vous préparez soit conforme au statut d'un régulateur indépendant. Cela me paraît très curieux.

Deuxième élément, vous avez renoncé à l'achat du Système d'information de gestion des ressources humaines, 30 millions, le SIRH, qui devait vous donner une bonne ventilation de certaines affectations. Ce n'est pas vous, c'est probablement Frédéric Daerden, donc je vais interroger Frédéric Daerden pour voir pourquoi ensemble vous avez décidé de renoncer à cette acquisition de près de 30 millions d'euros.

Dernier point dans le budget base zéro, pourquoi, grand Dieu – je vois bien une raison, c'est parce que c'est moi qui ai défendu le décret en 2011, le 15 septembre –, vous avez suspendu une kyrielle d'articles du décret de 2011 sur les crédits non limitatifs, l'enregistrement comptable, tout ce qui participe à la transparence budgétaire ? Là, on est allé à la sulfateuse.

Moi, je pensais que dans le budget base zéro, on voulait avoir la transparence microscopique, mais ici, tous ceux qui avaient des loupes, des lunettes, on les a enlevés. Bonne chance. Ce ne sont pas de bons signes, pardonnez-moi, dans une démarche de budget base zéro.

Ensuite, il y a les trois nouveaux fonds budgétaires magnifiques. Les plans vont en plans et les compensations. Oui, mais, toi, tu as eu de l'argent, moi, j'en veux aussi. Qu'est-ce que cela donné ? Pauvreté, c'était 25 millions l'année dernière, ce n'est plus que 15. Il y a peut-être moins de pauvres. C'est possible, mais on voit les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure. Rayonnement, c'était 20, cela devient 15. Bas carbone, 17.

Au passage, quelle est la spécificité de ce Fonds bas carbone par rapport au Fonds Kyoto ? Je n'en vois strictement aucune, sauf que M. le Ministre Henry n'était pas content et quand il n'est pas content, il faut lui donner de l'argent. On lui a donné 17 millions d'euros, voilà. Comme cela, il verra bien ce qu'il en fera.

Quelle est l'utilité de tout cela ? À moins que la Cour n'ait des informations plus récentes, mais n'a rien dépensé cette année-ci. Pourtant, en matière de pauvreté, il y avait de quoi, il y avait des actions à mener. C'est le principe du fonds, l'argent est là, il va cumuler les moyens disponibles.

Mais j'ai des doutes : pourquoi leur donner une personnalité juridique et comment ces fonds vont-ils vivre sur un point technique ? J'ai quelques difficultés. Il faudra minimum qu'il y ait un arrêté. Il y a des mesures à prendre, alors que c'était si simple de mettre « dépenses de toute nature contre la pauvreté », et vous inscriviez le montant.

Bas carbone, vous augmentiez le Kyoto. De toute façon, au point où il en est, cela déborde. Pourquoi n'avez-vous pas fait cela ? Rayonnement, il y avait des articles rayonnement ; il y avait des petits articles cacahuètes au budget finance. Pourquoi faire des fonds ? C'est se compliquer la tâche, alors qu'au 23 novembre, rien n'avait été engagé ni liquidé.

La césure, on a bien compris que l'on vous a surpris et que c'est à votre corps défendant que l'on a contrevenu à la loi du 16 mai 2003. Vous ne le saviez pas, les choses vont changer. Bien sûr, je vous crois, mais je ne vous crois évidemment pas. C'est une technique de report bien connue.

L'encours des engagements : magnifique, vous avez été recherché de 2002 à je ne sais plus quelle période. Je vais juste prendre la période Crucke.

Cette année, entre les crédits de liquidation et les crédits d'engagement, c'est indiscutable : 639 millions d'euros. C'est de la technique des plans. Malheureusement, parce que les plans induisent un encours. Comme il y a une multitude de plans, on va engager maintenant peu ou prou, et l'on paiera par la suite.

L'encours, je n'ai pas été recherché si loin, je n'ai pas tous les chiffres. Mais en 2018, on était à 31 décembre : 4 milliards 459 millions d'euros ; en 2019 : 4 milliards 787 millions d'euros ; 2020 : 4 milliards 975 millions d'euros ; on sera à 5 milliards 600 millions d'euros. C'est plus d'un milliard 155 millions d'euros.

Je demande à la Cour des comptes, puisque M. le Ministre fait signe que non, si elle peut nous communiquer, par un courrier indépendant, le montant de l'évolution de l'encours depuis 2018. Comme cela, je serai en bons termes avec Jean-Luc qui est très important pour moi aussi. Au passage, nous indiquer tout à l'heure la dette consolidée en 2024 par rapport aux recettes. Vous nous donnerez – puisque vos homologues flamands ont fait le travail – la même chose pur la Flandre. Ce sera très utile, me semble-t-il.

Cet encours ne reprend pas les 2,5 milliards d'euros d'encours au CRAC et à la SOWAFINAL. Je rappelle que l'on a signé des conventions. Mais l'encours, pour le dire simplement, c'est une dette cachée. Vous allez me dire qu'il peut y avoir du nettoyage d'encours. C'est d'ailleurs une des questions que je vous soumets : y a-t-il eu des nettoyages d'encours ?

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Il y en a eu, je vous ai donné les montants.

**M. Antoine** (cdH). – Je ne l'ai pas entendu, auquel cas je vous présente mes excuses.

Il n'empêche, c'est pas mal de voir cet encours augmenter de manière très significative.

Je n'aime pas beaucoup d'intervenir sur ce point, ce sont les dépenses de cabinet. C'est un détail. Vous m'aviez – je vous avais cru, vous voyez votre assertivité – dit à l'ajustement : « c'est normal, on a pu indexer les collaborateurs, il fallait le faire. Ne m'embêtez pas ». Je n'ai pas insisté, pas de problème.

Mais ici, on réaugmente encore. Au total, on a pratiquement un petit milliard d'euros : 901 millions d'euros par rapport à l'initial 2020, cela fait 1 million d'euros de plus. Je veux savoir pourquoi, puisque les dépenses sont 24 millions d'euros, si je suis bien informé. Je pense que je ne me trompe pas. Un million d'euros sur 24, ce n'est pas dérisoire.

C'est dans l'air du temps, le fédéral a fait beaucoup plus, la Fédération aussi. Je n'insiste pas, et je ne vais pas vous chagriner pour une raison, c'est qu'il y a du travail. Mais donnez-moi quand même une explication. S'il y a plus de collaborateurs, il y a plus de collaborateurs. Cela ne me gêne pas, mais je veux comprendre.

Puis, il y a tous les plans : plans wallons d'investissement, de transition, de Get up, tout est mélangé, et j'ai parfois du mal à m'y retrouver entre ce qui a été décidé avant, ce que vous espérez maintenant, et ce que vous allez décider in fine en la matière.

Je veux tout de même saluer une de vos réactions qui correspond à une de mes critiques. Quand vous êtes venu présenter le budget 2021, je vous ai dit : « Il vous manque une provision covid. C'est trop peu ». Je veux vous donner raison : vous l'avez prévue, et je vous en remercie, puisque vous avez prévu 202 millions d'euros. C'est une provision, et vous avez bien fait. C'est ce que je souhaitais. Si elle n'est pas utilisée, tant mieux. Je pense qu'il eut été intéressant de faire une provision conjoncturelle aussi et je vous l'ai dit tout à l'heure.

Certaines provisions sont déjà redistribuées :
- l'OTW, 35 millions d'euros ;
- le CGT, 10 millions d'euros ;
- le fonds Carbone, 17 millions d'euros ;
- la politique de la ville, 125 millions d'euros.

On a à la fois des provisions de transit et des provisions non dédicacées. Ce n'est pas toujours simple de s'y retrouver.

M. Dermagne laisse une œuvre inachevée : la politique de la ville, 125 millions plus 125 millions égale 250 millions d'euros. La justification du nouveau ministre des Pouvoirs locaux est extraordinaire : « La ville a besoin de moyens et donc nous donnons des moyens à la ville ». Je résume. C'est à peu près sa justification. Deux cent cinquante millions d'euros, ce n'est quand même pas rien, surtout si l'on y ajoute les 223 millions d'euros pour le logement. Ce qui me chagrine, c'est que je ne sais pas ce que l'on va faire avec cet argent ; peut-être de la rénovation urbaine.

Je vais vous parler de la situation des villes aujourd'hui et pas simplement des villes, mais aussi des communes wallonnes. Je vois dans le budget de M. Collignon 25 millions d'euros pour le Fonds des communes et une petite augmentation de 5,7 % en crédits de liquidation pour les CPAS pour les travailleurs article 60. À côté de cela, avez-vous mesuré la situation des collectivités locales ?

On estime à l'IPP une perte de 75 à 200 millions d'euros et, pour le précompte immobilier, environ 10 millions d'euros. Je vous cite ici les analyses qui ont été faites notamment par l'Union des villes et communes en lien avec Belfius.

Pour les dividendes, on a des affectations bénéficiaires pour permettre dans les GRD un rapport entre les fonds propres et la dette. Il y a donc une partie des dividendes qui n'est plus versée aux communes pour leur permettre de suivre l'augmentation de capital dans les GRD. C'est une perte de recettes d'une vingtaine de millions d'euros. Vous ajoutez à cela les dépenses de cotisation des pensions. Nous étions à 75 millions d'euros cette année-ci et nous serons à 164 millions d'euros l'année prochaine.

Vous qui aimez bien les Flamands, la Flandre finance à 50 % la cotisation de pensions des communes. Pour nous, il y a 4 millions d'euros chez M. Collignon. La Flandre, c'est la moitié.

Les zones de secours, il reste toujours 10 %, mais on ne sait pas qui va les payer. Je vois ce que cela donne dans les provinces. La Province du Brabant wallon est en ébullition puisqu'elle a dû tailler dans les dépenses ; et pas de bol : elle vient de supprimer une dotation de 500 000 euros qui était versée depuis des années à la Ville de Wavre. À Wavre, ils ne sont pas contents et ils vont téléphoner à quelqu'un pour dire que cela ne va pas se passer comme cela. Cela donne beaucoup de débats parce qu'un grand nombre de subsides associatifs ont été supprimés et cela a été dénoncé par le cdH et par Ecolo, à juste titre, me semble-t-il.

Je passe les zones de police. On verra à la référence KUL.

En ce qui concerne les RIS, vous ne pouvez pas le nier, on s'attend à 45 millions d'euros en plus en 2021 et 60 millions d'euros en 2022 vu le nombre important.

Le Fonds d'aide sociale – toujours comparaison –, à Bruxelles, c'est 8 % des recettes et, en Flandre, c'est 5,3 %. Ce n'est que 3 % chez nous. L'Union des villes réclame des moyens financiers, et pas des prêts, en la matière.

On peut encore ajouter quelques dépenses sous-estimées à la SOFICO et à l'AViQ : 37 millions d'euros. Il faudrait peut-être rappeler à Mme De Bue qu'il manque 22 millions d'euros aux allocations familiales,

ce qui me paraît une évidence, mais j'imagine que l'on va régler tout cela à l'ajustement.

Il y a les fonds dormants, les « fonds Hazée », où le solde est très important : 1,111 milliard d'euros et en liquidation 1,250 milliard d'euros.

Fonds Kyoto, 425 millions d'euros. On n'a rien dépensé cette année-ci et l'année prochaine on va dépenser 50 millions d'euros, mais ce sera hors code 8. Si l'on a dépensé, alors ce sont des informations dont je ne dispose pas et vous me donnerez tout à l'heure.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – On en a parlé tout à l'heure.

Je n'ai pas eu le temps de voir ce tableau. Je le lirai.

C'est combien Kyoto ?

Vous n'écoutez pas.

**M. Antoine** (cdH). – D'accord, prenez-le comme cela. Écoutez, c'est facile.

**M. le Président**. – Monsieur le Ministre, s'il vous plaît. M. Antoine vient déjà de vous battre de 5 minutes, donc on va le laisser terminer. Vous lui direz tout à l'heure.

**M. Antoine** (cdH). – Alors, il faut donner les informations un peu plus vite.

**M. le Président**. – Monsieur Antoine, c'est à vous la parole et je vous demande d'essayer d'accélérer un petit peu.

La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Je relirai les propos du ministre. Il ne doit pas m'y répondre.

Fonds pour l'environnement et fonds des déchets, les choses sont très claires.

Je vais en arriver à la conclusion puisque M. le Ministre le prend comme cela. J'ai presque envie de dire que c'est souvent lorsqu'une critique est la plus désagréable à entendre qu'elle est la plus utile à dire. J'ai bien compris que j'avais consommé la patience que vous pouvez me réserver, le président aussi. Mais un budget de cette nature, y consacrer 75 minutes, cela ne me semble pas excessif. J'en suis désolé pour mes collègues, je leur présente mes excuses si leur patience a été écornée.

Je veux simplement dire que c'est un budget que vous avez présenté comme miraculeux. Les chiffres démontrent que ce n'est pas vrai. Comme vous ne croyez pas aux miracles, ce n'est pas cela. Ce n'est pas un budget miraculeux, c'est un budget miragineux. Tout simplement parce qu'il renvoie aux mirages. Vous faites croire que cela va aller, mais c'est un mirage. C'est donc bien un budget miragineux. Vu le contexte économique, les paramètres trop optimistes, les corrections qui sont multiples et nombreuses, pas de retour à l'équilibre, une dette explosive, sous-utilisation au niveau des dépenses UAP qui est plus qu'incertaine, des recettes surestimées, des dépenses sous-estimées, des multitudes de provisions ou plans et sans les villes et communes. Voilà, Monsieur le Ministre, ce budget miragineux ne nous satisfait pas.

Tout à l'heure, je parlais de pied. C'est vrai que ce n'est jamais bien agréable d'avoir un coup de pied au postérieur. Chez moi, dans la tradition wallonne, on dit que lorsque l'on reçoit un coup de pied comme cela, on doit d'abord peut-être s'interroger sur la responsabilité de ses fesses. C'est la tradition wallonne, elle n'est peut-être pas très élégante, mais c'est le propos qui circule dans le monde agricole.

Aujourd'hui, vous nous avez donné des moyens, la Cour des comptes l'a suffisamment rappelé, que pour ne pas vous faire confiance parce qu'il y a trop d'incertitudes, il n'y a pas de maîtrise budgétaire. Vous faites des paris avec l'Union européenne qui ne tiennent pas la route.

Même si je veux saluer les dépenses covid, la provision covid et les accords du non-marchand. Pour le reste, il y a beaucoup de choses à dire et pense en avoir dit suffisamment.

**M. le Président**. – La parole est à M. Furlan.

**M. Furlan** (PS). – Monsieur le Ministre, rassurez-vous, je ne participerai pas au concours sur la longueur des interventions. Je vais essayer de faire bref, mais, vous ne m'en voudrez pas de faire un petit détour par une introduction à caractère économique.

Peut-être un premier petit détour par un ministre du Budget que j'ai bien connu, que j'ai beaucoup apprécié et qui vous a affublé deux-trois caractéristiques principales : assertivité, élégance et étonnement. Je me dis que c'est sans doute une caractéristique commune à tous les ministres des Finances qui se sont succédé. Parce que je me souviens de grandes phrases de mon collègue lorsque je défendais l'indexation du Fonds des communes et que le ministre du Budget de l'époque n'avait de cesse que d'essayer de la supprimer, M. Antoine. Si un ministre qui est devenu maintenant président du Parlement obtenait des codes 8, un autre les concédait.

Je me souviens d'une phrase assez célèbre de ce ministre du Budget et des Finances : « C'est comme cela, c'est tout ». Je ne vais pas vous faire l'injure, Monsieur Antoine, mais nous avons siégé, nous avons parfois souvent bien travaillé ensemble, mais assertivité, élégance et étonnement sont trois qualificatifs que l'on peut vous accorder également.

Petit détour à caractère économique, on vit une crise tout à fait particulière qui est extrêmement différente de toutes celles que l'on a connues jusqu'alors. Parce qu'elle n'est pas due à des dérèglements macroéconomiques, elle n'est pas due à des surinvestissements qui ont entraîné des bulles financières. Elle est due à un virus, à une dégradation du côté sanitaire des choses. Dans un contexte économique inédit, il faut se référer à quelques études pour essayer d'en tirer des enseignements. Je prendrai comme référence celle de l'IWEPS, parce qu'elle nous permet de situer un contexte dans lequel nous avons à établir un budget et même une série de budgets.

L'IWEPS nous dit que la première phase de la crise – j'entends par là celle qui a mené au confinement complet à partir du mois de mars – a été relativement brève comparé à une crise plus traditionnelle. L'IWEPS nous indique que, une fois que le déconfinement a été engagé, la reprise a été assez rapide. Il donne trois causes de cette reprise rapide :

- l'épargne disponible qui n'avait pas été affectée par la crise, M. Antoine y a fait allusion, jamais il n'y a eu autant d'épargne ;
- une demande latente qui n'avait pas pu se concrétiser, par la force des choses, donc qui a été reportée à un certain moment ;
- la politique menée par le ou les gouvernements, c'est-à-dire un soutien massif des pouvoirs publics, de manière financière ou autre.

Ces trois éléments font en sorte que la crise a été moins dramatique que prévue, d'un point de vue économique s'entend.

Les prévisions pour le troisième trimestre étaient relativement bonnes par rapport aux deux premiers. Puis bardaf c'est l'embardée, comme dit le célèbre agent à la télévision. Les prévisions optimistes du quatrième trimestre n'ont pas pu être atteintes, en cause la deuxième phase de la pandémie, de l'épidémie.

Les perspectives de 2021, bien que positives, ne rattraperont pas – on n'y croit pas – la décroissance qui a été enregistrée en 2020. Ces perspectives cependant encourageantes ne doivent pas occulter un certain nombre de choses. D'abord, le fait que le bilan humain, même le bilan psychologique, est catastrophique. Il ne faut pas tout laisser à l'économie, cela laissera des traces.

Même si la relance se fait de manière rapide, on connaît d'ailleurs des secteurs non affectés par la crise, voire même qui sont en pleine croissance, il y en a d'autres qui risquent de disparaître. Je songe essentiellement à tout ce qui est le secteur des indépendants, des petites entreprises, des commerces qui, quelle que soit la reprise, aura vécu un passif qui aujourd'hui doit attirer notre attention.

Ces perspectives ne doivent pas entraîner non plus, c'est tout un aspect du Plan de relance que cette situation ou que le tout à l'économie que l'on connaît depuis les années Thatcher et Reagan en 1980, elle a entraîné des sous-investissements chroniques dans certains secteurs, au premier rang desquels on peut penser aux travailleurs dans les soins de santé, mais pas que, tout ce qui concerne les services de première ligne, où il y aura sans doute des investissements à réaliser.

Le contexte dans lequel le Gouvernement propose un budget au Parlement et à l'ensemble des Wallons se caractérise par une grande incertitude dont on ne peut pas vous faire le reproche. Évidemment, vous devez vivre dans cette incertitude et proposer un budget aux Wallons et aux Wallonnes.

Il y a sans doute cinq éléments d'incertitude qu'il nous faut prendre en compte :

- l'ampleur et la durée de la nouvelle vague d'infections : on voit que, après une phase qui s'améliorait, les chiffres stagnent. Jusque quand ? Personne ne le sait ;
- la capacité des soins de santé à s'adapter à des bonds ou des rebonds de demande de soins, c'est aussi une évidence ;
- la mesure dans laquelle les dispositifs actuels d'endiguement seront maintenus, voire même renforcés, et vont se répercuter sur la confiance ou ne répercuteront pas sur la confiance. On sait qu'en matière économique la confiance est un élément déterminant ;
- le temps qui s'écoulera avant qu'un vaccin ou un traitement efficace soit disponible, et disponible en nombre. On voit tous les débats que cela entraîne ;
- l'ampleur du soutien budgétaire et monétaire, qu'il soit national, qu'il soit régional, ou même européen puisque tous ces échelons de pouvoir sont très interdépendants.

L'année 2021, n'en doutons pas, sera fortement affectée par la covid-19, et je faisais référence à l'étude de l'IWEPS qui déclare : « Il apparaît toutefois de plus en plus évident que la confiance des consommateurs et des entreprises sera dictée à l'avenir par les aléas de la situation sur le plan sanitaire. Celle-ci risque ainsi d'évoluer brusquement tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, au gré des aplatissements et remontées potentiels de la courbe épidémique. Cette situation perdurera vraisemblablement durant une partie de l'année 2021 » – qui nous occupe aujourd'hui – « et ce n'est qu'avec la perspective d'une solution durable pour endiguer l'économie, que ce soit vaccin ou traitement efficace, que l'horizon des agents économiques s'éclaircira de manière significative ».

Pour traduire cela dans un terme que les économistes aiment bien, la reprise, il y a peu de chances qu'elle prenne la forme d'un V. Elle prendra la forme d'un W à tout le moins, et sans doute d'une série de W ou d'une

courbe sinusoïdale qui affectera l'ensemble de l'économie et la population qui est derrière.

Je me permettais donc de faire cette introduction économique. Pourquoi ? Parce que je ne vais pas dire qu'elle exonère le Gouvernement wallon d'une forme de responsabilité, mais elle se place dans un contexte d'incertitude dans lequel il doit manœuvrer, proposer des choses aux Wallons et aux Wallonnes sans connaître le résultat. On le voit parce que si l'on regarde dans l'exposé général, on constate – et excusez-moi si mes chiffres ne sont pas tout à fait exacts – que si l'on perd 1 % de croissance et d'inflation, on perd quelque 100 millions de recettes. Alors dans un contexte d'incertitude, le pour cent, ce n'est pas grand-chose, par contre, les conséquences de ce pour cent, pour vous, pour nous, pour l'ensemble des Wallons et des Wallonnes, cela peut être important.

Malgré le peu de recul, la situation actuelle permet déjà d'appréhender les difficultés qui arrivent et, comme M. Antoine, je souligne la relative prudence du Gouvernement puisque vous avez provisionné un *buffer* de 200 millions d'euros dans le cadre des besoins de financement supplémentaire qui seraient liés à la crise du covid.

On le sait que les exercices budgétaires sont par définition – nous en avons tous fait quelques-uns – des exercices prévisionnels qui sont déjà compliqués en soi. Cette fois, cette tâche est extrêmement compliquée et ministre du Budget ne rime pas avec devin. Donc, à un certain moment – même si M. Devin n'est pas en commission –, c'est important.

Cependant, si ministre du Budget ne rime pas avec devin, vous l'aurez remarqué, dans le contexte d'incertitude qui nous occupe, je note que la Cour relève – elle le rappelle assez souvent, elle ne le rappelle pas uniquement sur la période sur laquelle vous sévissez, vous œuvrez –, c'est que l'écart entre les prévisions et la réalité est relativement grand. Le premier renseignement – et il est collectif, il ne s'adresse pas à vous en particulier ni à ce Gouvernement, il pourrait s'adresser à M. Antoine et à l'ensemble de nos formations politiques –, je pense, c'est qu'il faut tenter de travailler à encore améliorer nos estimations, afin de donner une vision claire des moyens réels qui sont à disposition pour réaliser nos objectifs politiques, et, dans ce domaine en tout cas, il y a incontestablement encore du chemin à parcourir.

Si je parcours brièvement – ne voulant pas concourir à la longueur des interventions – les recettes et les dépenses, je retirerais cinq caractéristiques globales en matière de recettes.

La contraction de la demande sur le marché automobile a fait baisser les recettes et les taxes de circulation pour environ 9 millions d'euros, premier élément.

Deuxième élément, les recettes de droits d'enregistrement sur la transmission à titre onéreux, manifestement, puisque d'autres recettes semblent s'améliorer, baissent de quelque 14,2 millions d'euros, ce qui implique que derrière, s'il y a contraction du marché de l'immobilier, il y aura contraction des entreprises qui œuvrent dans l'immobilier parce que l'on ne se contente pas d'acheter un bien. Généralement, on le rénove, et donc, derrière, il va y avoir une contraction économique relativement importante qu'il nous faudra anticiper.

Troisième élément, l'on remarque une conséquence directe de la crise sur les dividendes reçus – la SRIW c'est moins 49 millions si j'ai bien lu – les taxes automobiles, mais également, et d'autres intervenants l'ont souligné, les recettes d'additionnels à l'IPP. L'impact covid-19 semble être supérieur à 152 millions d'euros. 152 millions d'euros au regard du budget wallon, ce n'est évidemment pas un petit chiffre.

Quatrième élément, un montant de 15 millions d'euros a été ajouté – là j'ai besoin d'un mot d'explication de votre part – en sus des recettes de la taxe de circulation, et cette recette émanerait du décret anti abus fiscaux. J'ai besoin que vous nous fassiez un point sur l'évolution de ce dossier et de nous dire le plus précisément possible d'où viennent ces recettes, puisque l'on imagine mal qu'elles viennent déjà, finalement, de la lutte contre les abus en matière de fiscalité automobile. Je ne sais d'ailleurs pas s'il y a des abus en matière de fiscalité automobile.

Dernier élément en ce qui concerne les recettes, c'est un élément qui est absent, me semble-t-il, à la lecture du budget, qui est la hauteur que les recettes auraient dû atteindre sans la crise de covid-19. On peut l'appréhender via les corrections du solde de financement et la Région déduit un montant de 225 millions d'euros de recettes non perçues pour cause de covid-19. Ce montant me semble relativement peu élevé. Cela peut être inquiétant ou cela peut être rassurant. Cela dépend de quel côté on se place. Si l'on a un caractère optimiste ou plutôt pessimiste, si l'on est dans l'opposition ou dans la majorité, pour le dire autrement. On peut avoir cette analyse également. C'est soit que les perspectives sont assez bonnes, soit que nous n'arrivons pas à estimer avec une précision suffisante les recettes. Je fais moi le choix de la confiance au ministre. On aura compris que mon collègue Antoine fait le choix inverse, mais comme le montre l'étude de l'IWEPS, même s'il y a espoir, il faudra quand même rester prudent. Il y a des éléments incontestablement de prudence dans ce budget, mais aussi des améliorations notoires à apporter, je l'ai dit à l'entame. Il faut que nous arrivions à approcher plus correctement le montant des dépenses par rapport à ce qui est la réalité de terrain. C'est une réflexion plus structurelle, mais je vois votre collaborateur qui opine du bonnet. C'est sans doute qu'il a la même analyse que je peux l'avoir.

Les recettes sont en berne, nous avons pu tous l'analyser, le remarquer, mais les dépenses, à l'inverse, vont croître. La proposition de budget les fait croître, de manière importante. Je remarque un certain nombre de choses. Finalement, l'augmentation de plus de 2 milliards d'euros par rapport au budget initial 2020, si je ne m'abuse. Avec plus de 1,3 milliard d'euros affectés au Plan de relance, au plan de transition de la Wallonie, PWT, ou au plan Get up Wallonia. L'on constate également des dépenses liées au covid, des dépenses supplémentaires qui sont supérieures de 600 millions d'euros. Avec des dépenses qui augmentent fortement et des recettes qui diminuent grandement, le solde brut à financer ne peut pas s'améliorer, nous en sommes conscients, et il va se porter à un montant de l'ordre de 4 milliards d'euros.

Je voudrais en rester ici à des considérations purement macroéconomiques, en tous cas dans un premier tour.

J'ai trois éléments quand même.

Le premier élément est l'équilibre budgétaire. Si on lit dans l'exposé du ministre-président, et j'ouvre les guillemets là aussi, il dit que : « Malgré les incertitudes économiques et les contraintes liées à l'évolution de la pandémie du covid-19, le budget 2021 s'inscrit dans le respect de la trajectoire budgétaire de la législature qui vise à conduire à l'équilibre en 2024, et ce tout en préservant une importante capacité d'investissement en lien avec les priorités européennes ». Néanmoins, si l'on regarde les projections annuelles à politique inchangée, elles sont quant à elles relativement pessimistes pour retrouver un équilibre. Cette remarque a d'ailleurs été formulée par la Cour, je n'invente rien, qui parle de la clause de sauvegarde, notamment et qui nous met en garde puisque cette clause de sauvegarde, le budget wallon prétend encore l'activer en 2022 alors que, selon l'Union européenne, elle s'arrêterait en 2021. Constat. Dont acte.

Ma question c'est en ce qui concerne cet élément, pouvez-vous nous faire un premier point sur les perspectives d'équilibre budgétaire post covid, évidemment ? Pouvez-vous plaider, et comment, pour la prolongation des mesures et notamment de cette clause de sauvegarde et quelle sera notre réaction collective et la vôtre en particulier si cette clause dérogatoire n'est pas prolongée ?

Gérer c'est prévoir et même si l'on est déterminés, assertifs et volontaires, il faut quand même se placer dans un scénario ou en tout cas avoir cette réflexion. Même si je n'y crois pas moi-même parce que, en vous parlant, l'on sait que cette crise de la pandémie ne touche pas que la Wallonie. La crise économique qui en suivra non plus. Je ne vois pas les finances publiques des autres États membres se redresser plus vite que les nôtres et il y a de fortes chances que cette clause puisse être prolongée dans le temps, en tout cas un petit peu, mais cela ne se fera pas de manière spontanée. Je crois que le ministre des Finances que vous êtes, en relation avec les autres ministres des Finances de notre État institutionnellement compliqué, doit marquer un acte pour montrer une position par rapport à l'Europe.

Deuxième élément est le besoin de financement.

Certaines pistes ont été annoncées pour combler ce besoin en financement sans recourir à la méthode classique qui est celle de l'emprunt et vous en avez souligné deux, principalement : la centralisation de trésorerie et la mobilisation de l'épargne citoyenne.

Vous annonciez, il y a peu, qu'il y avait un accord si mes souvenirs sont bons, sur base déjà de 250 millions d'euros de prêts bilatéraux ; 150 millions d'euros supplémentaires seraient mobilisés par la trésorerie wallonne via principalement la centralisation de trésorerie via divers comptes de transit.

À ce jour, la question est très concrète, les conventions bilatérales ont-elles déjà été signées ? Pouvez-vous, le cas échéant, nous en donner un peu plus de détails ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous faire le point sur un sujet qui m'intéresse très fort ? L'on sait qu'il y a un stock d'épargne important, l'on sait que cette épargne peut se mobiliser et notamment dans des investissements avec un *return* financier. Parce que l'on ne mobilise pas l'épargne privée avec un taux zéro. Il faudra donc payer cette mobilisation de l'épargne privée.

Cela dit, je préfère toujours payer et avoir un *return* en termes de revenus vers les ménages wallons que vers le système financier classique.

Vous annoncez attendre 100 millions d'euros de projets en lien avec la relance. L'objectif est ambitieux, il doit être aidé. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce projet ? Vous dites également que vous allez intéresser les entreprises, que les entreprises vont investir, je suppose, dans la relance wallonne et en tirer un retour financier intéressant. À quel niveau ? Évidemment, à quelles conditions, bien entendu ?

Puis il y a une remarque que je porte à titre personnel, mais aussi au nom du groupe socialiste et là, je le dis avec toute la solennité dont je suis capable, c'est voir de l'argent public prêté à des entreprises, il n'y a pas de souci, mais à des entreprises qui auraient licencié massivement pour autre chose que des circonstances de covid en gardant une politique de dividendes importante afin de minimiser leurs coûts, c'est quelque chose qui est, pour nous, intolérable. Il faudra donc être particulièrement vigilants sur ce point de vue.

Troisième élément, M. Antoine l'a abordé dans sa complétude, je dirais, c'est la gestion de la dette. La gestion de notre dette qui est extrêmement importante, selon la Cour, la dette directe atteindrait, si j'ai bien lu,

27,7 milliards d'euros fin 2024 ce qui représente – j'entends des chiffres – 189 %, 190 %, cela n'a pas beaucoup d'importance, c'est la hauteur et l'ampleur qui comptent des recettes estimées pour cette année 2024.

Si l'on part d'une dette indirecte stable – mais vous avez dit qu'elle baissait, je souhaite être contredit –, le montant de la dette consolidée de la Région pourrait atteindre un peu plus de 38 milliards à l'horizon 2024.

Les enjeux de la maîtrise de cette dette, c'est un enjeu majeur pour l'avenir. Les taux sont faibles aujourd'hui, ils ne sont pas forcément faibles tout le temps, même si l'on n'annonce pas, à court terme en tout cas, de révision de ces taux.

Par ailleurs, Moody's, même s'il ne dégrade pas notre note, ne nous donne pas une perspective très réjouissante. On peut là aussi avoir des considérations différentes. Moody's est-elle l'arme ou l'outil qui doit gérer toute notre philosophie budgétaire ? Je ne le pense pas.

Toutefois, la dégradation de la note a quand même une conséquence, que l'on aime ou que l''on n'aime pas. À ce niveau, quelles sont les perspectives que vous voyez à court, moyen ou long terme ?

Comme l'a dit M. Antoine, Moody's vous donne quand même un bon point avec le budget à base zéro. Cela implique la question suivante : où en est-on dans l'élaboration du budget à base zéro ?

Si j'ai bien lu, dans une AB 12.04 de la DO 19, l'on prévoit un peu plus de 6 millions d'euros. Je suppose que c'est pour mettre en place la démarche, mais il est intéressant de faire le point sur la question.

En ce qui concerne la dette – notre collègue Witsel était déjà intervenu sur la question en question d'actualité –, qu'en est-il de la mise en place de la Commission chargée de l'étude de la dette ? L'examen du budget vous donne l'occasion de faire le point sur le sujet. Quand cette commission sera-t-elle mise en place ? Comment sera-t-elle constituée ? Quelle sera sa mission ? Quand attendez-vous des résultats ? Puisque c'est cela qui nous intéresse.

Enfin, afin de retrouver des perspectives d'équilibre budgétaire, toujours en ce qui concerne la dette, quelles pistes va-t-on privilégier ?

M. Antoine a fait référence à deux. Je pense qu'il y en a trois pour maîtriser la dette : soit l'on diminue globalement les dépenses ou on augmente les recettes – je pense que l'augmentation des recettes n'est pas la voie qui a été privilégiée par le Gouvernement – ; soit on peut explorer des pistes alternatives, comme les missions d'obligation perpétuelle à taux zéro, par exemple, ou on peut également procéder à des subsides qu'on aurait été cherchés à d'autres niveaux de pouvoir, notamment au niveau européen. La dernière possibilité – mais cela paraît relativement difficile au niveau de la Wallonie –, c'est jouer sur la croissance. C'est le pari du Plan de relance Get up Wallonia, dont on attend qu'il ait une conséquence positive sur l'économie et par là sur l'emploi.

Quelles sont les pistes que vous privilégiez ? Comment pouvez-vous les mettre en œuvre ?

C'est cela qui nous intéresse : demain, comment les Wallons vivront-ils ? Le budget aujourd'hui, c'est un élément factuel, c'est un élément important qui détermine une politique. C'est un élément démocratique essentiel, mais cela ne donne jamais qu'une perspective à l'année N. J'ai toujours pensé que ce qui était intéressant, c'est de se mettre dans une perspective. J'ai d'ailleurs toujours invité les communes – j'ai essayé de le faire via le PST – à se mettre dans une perspective pluriannuelle, parce que la gestion, comme pour une entreprise, ce n'est pas ce qui va se passer au 31 décembre de l'année 2021, c'est comment cela va évoluer et quelles sont les mesures que nous prenons pour permettre, dans le futur, d'avoir des Wallonnes et des Wallons qui ont non seulement la santé, mais qui ont aussi l'emploi et l'éducation.

**M. le Président**. – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre exposé et je remercie la Cour des comptes pour son rapport. J'en profite aussi pour remercier les services qui nous ont permis de suivre sur nos portables et nos tablettes le PowerPoint qui correspondait à vos exposés. On peut dire qu'ils ont été très réactifs.

Monsieur le Président, je vais être le plus concis possible. Je voulais juste, en préambule, me joindre aussi au problème soulevé par mon collègue M. Antoine sur l'organisation des travaux parlementaires et sur les budgets. L'on a reçu trop tard les budgets à analyser et je trouve que c'est un problème.

Monsieur le Ministre, nous sommes dans un contexte sans précédent, c'est clair. La crise du coronavirus qui n'est malheureusement pas encore finie provoque déjà une crise sociale et une crise économique.

Cette crise s'aggrave. Les recettes de la Région baissent tandis que les dépenses, elles, augmentent. Les restructurations et annonces de licenciements se succèdent. Des indépendants et d'autres travailleurs tombent dans la pauvreté.

Au niveau européen, une fenêtre de tir s'ouvre. Pour la première fois de son histoire, la clause dérogatoire générale prévue par le Pacte de stabilité et de croissance a été activée par la Commission européenne.

La Belgique et les autres états membres vont s'écarter temporairement de l'équilibre budgétaire.

Pour le PTB, s'endetter est faire des investissements et parier sur le futur. Ce qui pose problème, c'est plutôt la dépendance au marché financier qui nous pousse à rembourser la dette avec l'austérité et la réduction des dépenses. L'on pense que l'on doit construire notre indépendance face au marché financier avec par exemple, une banque publique d'investissement comme la KFW allemande dont je vous épargne ma prononciation en allemand. « KFW » cela veut dire en français « établissement de crédits pour la reconstruction ». L'on sait aussi que l'on va recevoir de l'argent de l'Europe. Il faudra utiliser cet argent pour faire des investissements publics d'avenir. L'on sait maintenant précisément combien la Région va recevoir, la Cour et vous même parlez de 396 millions d'euros.

Voici ma première question : avez-vous déjà des orientations par rapport aux investissements que le Gouvernement souhaite réaliser avec ces presque 400 millions d'euros ?

Le carcan européen s'assouplit temporairement, je l'ai dit, mais finalement l'austérité n'est jamais loin. En effet, cette clause dérogatoire n'a qu'une durée temporaire et l'on sait qu'à un moment, l'Europe va réclamer des efforts pour revenir à l'équilibre.

Une autre question : d'après vous, les dépenses covid de la région pourront-elles bénéficier de la clause dérogatoire pour la période 2020-2021 ? La Cour évoque les montants prévus pour les dépenses liées à la relance soit 1 421,4 millions d'euros. Les montants prévus pour les dépenses liées à la crise sanitaire, 678,1 millions d'euros ainsi qu'une prévision de la baisse des recettes résultant de la crise à hauteur de 225,2 millions d'euros. Pensez-vous que la clause sera prolongée pour la période 2022-2024 ? C'est ce que vous laissiez paraître dans vos tableaux budgétaires même si la Cour des comptes n'a pas l'air convaincue par les montants que vous tentez de neutraliser.

Sur le retour à l'équilibre, la Cour des comptes ne dit pas autre chose dans son rapport, les états sont par ailleurs tenus, dès que les conditions économiques le permettront de rétablir des positions budgétaires prudentes qui garantissent la soutenabilité de leur dette.

L'on voit bien que vous en êtes bien conscient. Le keynésien que vous disiez être devenu en début de législature commence à retrouver ses vieilles habitudes libérales et l'agence de notation Moody's vous pousse dans ce sens aussi. Des agences de notation privée, il faut quand même le noter, à qui l'on donne beaucoup trop de pouvoir et qui sont grandement responsables des politiques d'austérité chez nous puisqu'elles ont le monopole de l'évaluation des risques d'emprunts et poussent toujours les pays à réduire leurs déficits et donc de limiter les investissements publics pourtant tellement indispensables si l'on veut construire un modèle économique solidaire et résilient.

Vous avez d'ailleurs déclaré dans la presse après l'annonce de la dégradation de la note de la Wallonie, je vous cite : « Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'une dette ne doit pas être remboursée. L'argent public vient toujours de quelque part, de la poche du citoyen, il ne faut pas l'oublier ». Vous avez même mis sur pied une toute nouvelle commission qui sera chargée d'apporter des solutions pour revenir à l'équilibre budgétaire.

D'ailleurs, la nouvelle enveloppe de 300 millions d'euros débloqués pour les nouvelles aides n'a pas fait l'objet de nouveaux emprunts. Vous avez déclaré : « Je peux vous dire que ces nouvelles aides ne creusent pas le trou, il n'y a pas de nouveaux emprunts, il n'y a pas de nouvelles dettes. Ces moyens ont été dégagés en interne sur des budgets existants. On doit faire des économies dans certains secteurs ».

Pouvez-vous nous expliquer où vous comptez faire des économies, à quel niveau ?

Toujours dans cette volonté de revenir à tout prix à l'équilibre, vous aviez annoncé il y a plusieurs mois votre volonté de vous lancer dans l'exercice du budget base zéro. Le fameux budget base Zéro.

Dans vos réponses à nos questions orales, vous avez voulu nous rassurer et vous avez affirmé que ce budget base zéro n'était pas un budget d'austérité, mais bien un budget qui permet de dégager des marges d'investissements. Le budget base zéro, finalement, c'est un exercice qui permet de réduire les dépenses budgétaires en simplifiant, en supprimant, en externalisant les services. Pour le PTB, la discussion sur le budget des services publics doit, avant toute chose, se faire en partant des besoins des gens. On doit s'assurer d'abord que les services permettent de rencontrer les besoins de la population.

Vous dites que le budget base zéro n'est pas un budget d'austérité. On aimerait bien vous croire sur parole, mais c'est notre devoir en tant que parlementaire d'aller vérifier le travail que fait votre partenaire Roland Berger quand il exécute des budgets base zéro. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'est pas rassurant. On y promet plus d'agilité et surtout de réduire les coûts et les effectifs. Ils promettent même un pourcentage de réduction dans les services publics.

Peut-être avez-vous la volonté de ne pas toucher, vous, aux effectifs des services publics, mais le choix de votre partenaire, encore une fois, ne nous rassure pas du tout. Les multinationales de la consultance comme PwC, Deloitte et Roland Berger sont connues pour être des fossoyeurs de l'emploi dans les services publics.

On l'a vu en France – que ce soit sous Sarkozy, sous Hollande ou sous Macron –, les grandes entreprises de consultance étaient toujours partenaires de grandes réformes de la fonction publique qui ont toutes, sans exception, mené à des réductions du nombre de fonctionnaires du service public.

Auriez-vous de nouvelles données concernant le budget base zéro qui pourraient nous rassurer sur la mise en place de cet exercice ?

Nous pensons plutôt qu'il faudrait effectuer un budget base zéro des différents dispositifs d'aide publique, comme les aides à l'emploi hors APE et les aides à l'investissement qui représentent près d'un milliard d'euros par an. D'ailleurs, on n'est pas les seuls à le penser puisque la CSC plaide pour la même chose. Pour effectuer cette remise à plat, nous aurions besoin d'un cadastre clair de ces aides.

Sur la question de la transparence des aides, il semble qu'au sein du Gouvernement, il y ait des contradictions. On a d'un côté Mme la Ministre Morreale qui a entrepris le cadastre des aides à l'emploi et de l'autre côté, M. le Ministre Borsus, pour qui le secret des affaires doit passer au-dessus du droit constitutionnel des citoyens à avoir accès aux documents administratifs.

J'aimerais connaître votre position à propos d'un cadastre des aides publiques. Pour le PTB, il est absolument primordial de faire la transparence sur toutes les aides accordées par la Région, autant en période normale qu'en période de coronavirus. Le CESE plaide d'ailleurs pour une évaluation des mesures de soutien prises pendant la crise. On doit savoir à quel point les grandes entreprises ont pu profiter, pendant la crise, des aides publiques et pour quels montants. La transparence sur ce qui est fait de notre argent public est une nécessité.

Vous avez créé le fonds Post-covid-19 de sortie de la pauvreté, le fonds Post-covid-19 de rayonnement de la Wallonie et le fonds Bas carbone et résilience avec la technique du cavalier budgétaire. Là, la Cour rappelle que la création d'unités d'administrations publiques devrait être soumise au Parlement dans le cadre de la procédure législative d'adoption des décrets organiques.

On est d'accord avec cette observation. La création de ces trois fonds n'a pas été soumise au vote des députés, et c'est problématique.

Ces trois fonds sont crédités de respectivement 15 millions, 15 millions et 17 millions d'euros. Avez-vous plus d'informations sur le type de projets qui seront financés par ces fonds ?

Monsieur le Président, j'en ai terminé pour le budget général.

**M. le Président**. – La parole est à M. Bellot.

**M. Bellot** (MR). – Monsieur le Ministre, beaucoup de choses ont été posées, notamment par mon collègue Furlan qui a posé quelques questions opportunes et fait un constat.

Le premier constat, c'est que vous avez établi le budget au moment où l'on est sorti de la première vague, sans imaginer que l'on entrait dans une deuxième vague d'une ampleur aussi importante que la première vague, quand vous avez commencé à sonder les administrations pour obtenir leurs projets. Forcément, arrivant la deuxième vague, vous avez opportunément séparé le budget courant, du budget covid, du budget de relance.

Le niveau d'incertitude qui pèse aujourd'hui est toujours très important. Il y a d'abord l'incertitude sanitaire : quand va-t-on retrouver une vie normale dans notre pays ?

Il y a des incertitudes sur le vaccin. Je suis sans doute l'aîné ici et je peux vous dire que, quand je pourrai avoir le vaccin, je le ferai parce que j'en ai marre de devoir m'isoler et isoler celles et ceux qui sont dans mon voisinage. Ce sera une responsabilité collective. On a des doutes, on a ceci, on a cela. Autour de nous, on entend plein de choses. Notre responsabilité, c'est aussi de participer à la communication vis-à-vis des citoyens pour que la vie normale reprenne. J'entends beaucoup : puis-je me faire vacciner et partir en vacances ? Je comprends que les gens aient envie de souffler, mais il n'y a pas que cela. La vie normale doit reprendre son cours.

La crise que nous venons de vivre, on a l'impression que c'est une grande vague. On avait un *trend* plus ou moins plat, avec une croissance de 2-3 %, et l'on espérait plus, 1,5 %. Puis arrive cet accident sanitaire qui creuse une sorte de vague que l'on essaie de combler au niveau des pouvoirs publics. Nous voulons être les amortisseurs de la crise vis-à-vis des citoyens d'abord et ensuite du monde économique, celles et ceux qui sont aujourd'hui fermés et les entreprises qui sont au ralenti.

Selon la Banque nationale et une autre enquête, 5 % de nos citoyens ont perdu leurs revenus. Ce n'est pas 25 %, c'est 5 %. Il y en a 20 % qui sont atteints dans leurs revenus. Donc 5 % ont perdu leurs revenus et 20 % sont atteints dans leurs revenus. Cela veut dire qu'il reste 80 % – vous, moi, les enseignants, les pensionnés ; bref, toute une série de gens – pour qui l'activité continue à fonctionner. Solidairement, on va devoir agir vis-à-vis des 5 % et des 20 %.

C'est l'exercice auquel vous vous attelez et que fait le Fédéral. Je rappelle que, au moment où la Région perd des centaines de millions d'euros, les pertes de recettes plus les dépenses représentent 60 milliards d'euros pour le Fédéral. C'est énorme.

Après l'incertitude et la crise sanitaire vont arriver les effets économiques de la crise sanitaire.

Il y a le moratoire sur les faillites. J'entends autour de moi – dans des entreprises à Rochefort, à Ciney, à Dinant, à Namur, un peu partout – les comptables me dire : « Ces gens ont épuisé toutes leurs liquidités et ils sont en état d'insolvabilité ». Celles et ceux qui avaient

déjà des difficultés avant, c'est quand même compliqué. On va devoir participer au sauvetage de ces gens qui sont dans des entreprises qui étaient florissantes, mais parfois en plein élan, en plein développement, qui étaient un peu fragiles, tout en étant rentables, pour les aider à en sortir. Après les aides aux citoyens, on va devoir réfléchir à ces aides aux entreprises suite aux bilans qui vont arriver.

Vous avez évoqué dans la déclaration gouvernementale la nécessité de faire un budget base zéro. Diverses tentatives ont déjà été faites. Paul Furlan a parlé des budgets pluriannuels, et cetera.

Moi, dans ma commune, j'ai fait le budget base zéro. Parce qu'un budget, c'est une sorte d'habitude. C'est un espèce de document – c'est une intention politique – dans lequel on part de l'existant et on vient ajouter des lignes et, parfois, en corriger certaines. Mais les choses que nous vivons aujourd'hui ne sont pas identiques à celles qui avaient 15 ans.

Je ne parle pas ici des personnes, parce que les personnes qui sont occupées dans les fonctions, il faut veiller à les reclasser, c'est inutile. Vous êtes acquis à cette idée de dire : les priorités d'aujourd'hui ne sont plus celles d'hier, mais il faut en tenir compte. Pour éviter de soulever l'émoi, donnez de suite une perspective à celles et ceux qui seraient dans des services ou dans des entreprises qui n'auraient plus le même soutien demain.

Autre élément, toute crise, c'est toujours malheureux d'abord pour celles et ceux qui la subisse le plus fort, mais c'est aussi une opportunité. Je vous le dis, je suis sans doute l'aîné ici. Moi, j'ai vécu frontalement, professionnellement et personnellement la crise de fin des années 70 au début des années 80.

Aujourd'hui, quand vous dites que vous êtes ingénieur civil, il vous faut une semaine pour trouver un job. Moi, j'ai été un an et demi au chômage. J'ai perdu quatre fois mon emploi sur une période de quatre ans. C'était dramatique. C'était l'époque de l'effet boule de neige de la dette. Sur les dix premières entreprises de travaux publics en Belgique, il y a sept qui ont fait faillite en l'espace d'un an. Il faut mesurer. Il faut parfois retourner dans l'histoire.

C'est aussi à cette époque-là que des entrepreneurs, que des administrations – et on sait bien tout ce que cela peut avoir comme effet dramatique, les mesures de l'époque, choisies ou pas choisies –, mais c'est à l'époque que sont nées des entreprises qui sont des leaders wallons belges aujourd'hui. Il y a des gens qui ont des idées. Il faut les soutenir quand ils viennent avec ces idées.

Je vous rends attentif, Monsieur le Ministre, vous êtes à la fois ministre du Budget, des Finances. Le budget tel qu'il est là, ce n'est pas votre budget, c'est le budget qui rassemble toutes les intentions politiques de celles et ceux qui sont avec vous à la table du Gouvernement et nous vous soutenons en cela.

J'ai un bémol sur le Plan de relance. Le bémol, c'est que, pour moi, le Plan de relance, cela doit être celui qui inclut des projets à forte valeur ajoutée immédiate, à forte croissance immédiate dans la nouveauté. Il faut des bus. Il faut des pistes cyclables. Il faut aider des entreprises, des centres de recherche. C'est sûr. Mais je ne pense pas que c'est là qu'il faut mettre les montants. Je vous le dis amicalement, je fais partie de la majorité, je le dis, je m'exprime. Il faut être prudent en faisant cela. Parce que cette volonté de sauver des choses qui étaient dans le budget ordinaire, de le mettre dans le Plan de relance, cela va dénaturer, entraîner une mauvaise interprétation dans le monde extérieur économique et socioéconomique de la volonté de la Wallonie de se relancer. Il faut éviter cela, vraiment. Ce n'est pas un message que je ne dis qu'à vous, Monsieur le Ministre, cher Jean-Luc Crucke, qui avez le budget, c'est à tous les ministres.

Il faut éviter cette démarche. Il faut concentrer ces moyens sur des choses qui ont un potentiel extraordinaire pour valoriser notre Région.

Il y avait les cinq grands axes qui avaient été pris dans le plan Marshall, et cetera, il y a moyen d'y ajouter un sixième et un septième. Je vais prendre un exemple : c'est l'e-commerce. Je ne sais pas vous, mais, moi, je vois autour de moi toutes ces camionnettes de La Poste – la poste hollandaise, c'est encore pire ou des Français qui viennent m'apporter des colis ou qui apportent chez le voisin des trucs que je ne sais plus aller acheter parce que les commerces sont fermés.

Premièrement, ce sont donc des produits qui viennent de l'étranger, mais faits par des travailleurs étrangers. Pourquoi ? On connaît la règle.

Il y a 17 000 emplois sur les 47 000 de l'e-commerce aux Pays-Bas qui sont affectés à l'e-commerce belge et en France, c'est 8 000.

Pourquoi ? Tout simplement parce que dans notre droit social, il n'y a pas la capacité d'accorder la souplesse au secteur de négocier entre les syndicats et les entreprises, une convention collective qui soit intéressante.

Je l'ai déjà dit à mes collègues du Fédéral – peut-être faut-il aussi le porter ailleurs – : le travailleur qui travaille aux Pays-Bas, à 23 heures, c'est considéré comme du travail de nuit, mais il y a une disposition particulière qui existe aux Pays-Bas et en France et qui n'existe pas en Belgique, c'est qu'un travailleur en Belgique, à partir du moment où il est 20 heures, il est considéré comme travailleur de nuit et avec toutes les majorations qu'ils perçoivent. Par contre, les cotisations sociales viennent s'y ajouter. Je le dis à tous les acteurs qui sont ici : pourquoi ne pas utiliser le même mécanisme que celui utilisé pour les travailleurs des

secteurs qui travaillent à pause où, dès l'instant où le travailleur arrive à 21 heures, il n'y a plus de cotisation sociale payée par l'entreprise, mais le montant est assuré auprès du travailleur pour éviter cette délocalisation d'emploi qui est quand même interpellante à notre frontière. Ce n'est pas l'objet ici, mais je souhaitais le dire.

Je vais vous parler un peu de la dette, car je lis beaucoup de choses et j'entends beaucoup de choses. J'ai fait partie de la commission Crise financière en 2008 avec M. Roland Gillet et avec une dizaine de professeurs d'université. La synthèse que je fais par rapport à la dette est la suivante : il y a quelques mois, tous les gouvernements tentaient de réduire le déficit budgétaire à 3 % du PIB et de limiter le montant global de la dette publique à 60 % du PIB. Demander 30 000 euros, c'était toute une affaire et le Gouvernement wallon, dans sa déclaration, avait d'ailleurs établi qu'il voulait être à l'équilibre en 2024. Dès que l'épidémie est apparue et s'est déclarée, il n'y a eu aucun doute, ni en Italie – premier pays touché – ni en Chine ou ailleurs en Europe, il fallait que l'État paie et les robinets se sont ouverts. C'est normal. J'ai expliqué pourquoi c'était normal : nous devons être les amortisseurs de cette vague compliquée. La Commission européenne a donc tout bonnement suspendu ses critères de Maastricht. En France, ils étaient à 90 % du PIB en endettement et ils vont arriver à 120 % dans le budget 2021, en quelques mois.

Il n'y a pas de précédent d'une telle flambée des dépenses publiques en si peu de temps, si ce n'est pendant et après la guerre.

Cet argent magique était introuvable avant la crise, lorsqu'il fallait investir dans l'un ou l'autre projet, sans que les instances budgétaires et financières de l'Europe ne tirent la sonnette d'alarme auprès des pouvoirs publics. Subitement, cet argent magique est arrivé. Il gonfle la dette publique de la Région wallonne, mais aussi de tous nos pays européens.

La dette n'est jamais fixe. Même si le chiffre que vous lisez est fixe, il n'est jamais fixe contrairement à ce que suggèrent les apparences, même s'il a été contracté à taux zéro. Elle fluctue en fonction de l'environnement économique et, en particulier, de la hausse des prix et de la croissance de l'activité – deux paramètres qui déterminent la capacité de remboursement.

Quand vous avez une dette, il n'y a pas de miracle. Il y a trois possibilités de l'amortir ou de la rembourser. Je ne parle pas des intérêts, même le capital.

Premièrement, c'est la croissance économique d'où la volonté de l'Europe, des Régions et des États de faire un Plan de relance dans des secteurs, par exemple, dans un certain nombre d'investissements publics. Il faut savoir que quand vous dépensez 100 euros aujourd'hui, dix ans après, le PIB est à 280 euros. Il faut bien choisir son investissement. La deuxième voie pour amortir la dette, c'est l'inflation. La troisième voie, c'est la fiscalité. Une croissance forte engendre des rentrées fiscales et parafiscales.

L'autre manière de faire, c'est l'inflation. Qui dit inflation, dit détérioration de l'épargne et du pouvoir d'achat de celles et ceux qui ont constitué un bas de laine, notamment dans les assurances vie, les fonds de pension, souvent pour se donner un extra de pension quand ils seront pensionnés.

Les mécanismes actuels, comment se passent-ils avec la BCE ? Les gens croient que l'on imprime ou que l'on gonfle artificiellement. Il faut que les gens soient conscients de savoir comment cela se passe, parce que, le jour où ils vont s'en rendre compte, dans cinq ou dix ans, ils se diront : « C'était cela l'endettement de la BCE ».

L'endettement public actuel se fait par l'émission d'obligations achetées par le secteur bancaire classique ; secteur bancaire qui loge une grande partie de ces obligations, à raison de 60 %, auprès des compagnies d'assurance et des fonds de pension ou dans des institutions publiques, et 30 % à 35 % des fonds sont rachetés par la BCE ; pas plus, ils ne peuvent pas aller au-delà. J'entends que, au sommet européen qui va démarrer aujourd'hui, ils pourraient monter à 40 %.

Je vous donne un exemple belge. Une action achetée aujourd'hui par une grande compagnie d'assurance belge qui fait de la branche 21 ou de la branche 23 – sans doute la plus importante – achète une obligation d'État à trois ans avec une valeur faciale de 104 et un rendement de 1 % par an. Après trois ans, l'obligation est revendue 100 au prêteur, qui perd 4 %, mais a reçu, entre-temps, 3 %, desquels il faut déduire les 30 % de précompte mobilier. Au bout des trois ans, celui qui a acheté 104 reçoit 100 et, au passage, il a perdu 1,9. Mais comme l'inflation latente est de 2 %, au bout des trois ans, il aura perdu 7,9 %. Cela veut dire que, au bout de dix ans, les branches 21 et 23 ont perdu 25 %.

C'est comme cela que la BCE fait et que le secteur bancaire se sauve. C'est en puisant 25 % sur dix ans sur l'épargne des fonds de pension, qui ne sont pas nécessairement européens, mais les branches 21 et 23 sont bien belges.

Un autre économiste, et non des moindres, Paul De Grauwe, dit : « À situation exceptionnelle solution exceptionnelle. Il faut se « taper » trois ans à 5 % d'inflation ». Cela veut dire que vos taux d'intérêt réels vont être de 5 %. Pendant cette période de trois ans, l'idéal, ce n'est quand même pas d'aller recourir aux marchés des capitaux. J'entends que le taux de la dette wallonne est très bas, et tant mieux. Il y a une gestion dynamique de la dette. Si, toutefois, l'on a de l'inflation pendant trois à cinq ans, il faut éviter d'emprunter durant ces trois à cinq ans, parce que si vous évitez au moment

où ces taux sont augmentés et, si après trois ans, l'inflation redescend à 2-3 %, cela redevient acceptable. En attendant, s'il y a une inflation de 5 % pendant trois ans, votre dette par rapport à la production de votre richesse aura baissé de 15 %, et le coût de la dette aura baissé de 15 %.

En gros, ceux qui proposent cela disent : « C'est l'épargnant qui va devoir supporter ». C'est ce que l'on a connu dans les années 1980. Ce sont les vieilles générations, des gens comme moi, qui ont la cinquantaine, qui ont déjà constitué de l'épargne et qui vont permettre aux jeunes générations de continuer dans la vie. Je trouve que la solidarité intergénérationnelle peut jouer aussi dans ce sens.

En matière de fiscalité, dans notre pays, on sait que la fiscalité belge sur le revenu du travail est parmi les plus élevées du monde occidental, et l'impôt sur le rendement du capital à risque classe la Belgique le quatrième pays des pays de l'OCDE. J'entends souvent : capital à risque, les actions, et cetera. Je rappelle que l'on est les quatrièmes dans le capital à risque de l'OCDE.

L'énorme dette que l'on a accumulée, elle va durer. Monsieur le Ministre, je n'ai pas de solution, je n'ai pas de critique à vous donner. Je vous dis simplement quels sont les scénarios possibles.

J'ai entendu M. Furlan parler de l'idée de dette perpétuelle. Il faut distinguer la dette perpétuelle de la dette constante. La dette constante est celle que l'on a. Elle grandit constamment.

La dette perpétuelle est autre chose. Il s'agit de lever de l'argent auprès des épargnants qui accepteraient de ne pas être remboursés, en contrepartie d'une rente à vie ou même d'une rente perpétuelle transmissible aux héritiers, constituée du produit annuel des intérêts.

Il est évident que pour cela, il n'y a personne qui va aller mettre de l'argent dans un pouvoir public s'il n'est pas assuré d'avoir plus d'intérêts que l'intérêt auquel on peut emprunter aujourd'hui. C'est le premier point.

Deuxième chose que j'entends, c'est l'annulation de dette. Il y a un exemple au sein de l'Europe d'une annulation de dette, c'est Chypre. Je vous avouerai que quand il faut annuler 6 milliards d'euros de dettes absorbées par l'ensemble des pays de l'Union européenne, ce n'était pas grand-chose. On annule unilatéralement.

Cela veut dire que celui qui avait prêté l'argent ne sera pas remboursé. C'est ce qu'a fait l'Argentine entre 90 et 95, avec les conséquences que vous avez voulues. Pourquoi ? Parce que si vous essayez d'annuler une dette, les gens ne sachant pas ce qui va se passer au moment où la décision est prise, tout le monde va courir vers les banques, aller chercher les billets en se disant « on veut se protéger, on ne veut pas être dans ce bazar-là ». La situation de l'Argentine a été créée par l'annulation de la dette.

Comment sortir de cette situation ? On est tous dans le même bain dans la zone euro. Ce n'est pas la Région wallonne qui va savoir comment faire, peut-être pas l'Allemagne, les Pays-Bas, les pays nordiques, et encore.

Ce que l'on doit absolument éviter, c'est un défaut de remboursement de qui que ce soit. S'il y a une crise financière maintenant, dans un des pays, dans une des régions, la BCE étant sur la corde de tous les efforts qu'elle a faits, c'est un peu compliqué.

Monsieur le Ministre, après vous, il y en aura d'autres. Mais maintenant, vous avez les mains dans le cambouis, et je dois dire qu'être responsable politique, surtout dans les gouvernements quels qu'ils soient, il faut une sacrée dose de patience, d'anticipation, de prise de risques dans un brouillard absolu.

Je reviens là-dessus, je pense que le Plan de relance, il faut le concentrer sur ce qui aura des retombées intéressantes en termes de valeur ajoutée de ce que l'on pourra créer.

Dernière remarque, je suis un élu rural. Je sais que ce n'est pas à vous que je dois poser la question, ce serait à Mme la Ministre Tellier. J'aime bien les villes, j'aime bien d'aller à Bruxelles, à Liège, et cetera. Une somme de 300 millions d'euros consacrée à la politique des villes. Mais quand je vois l'indice de prospérité de certaines communes rurales retirées, mal desservies, loin des autoroutes, pas de ligne de chemin de fer à côté qui ont des indices de prospérité 20 points en dessous de Charleroi et 15 points en dessous de Seraing – j'aime bien la politique de la ville, j'aime bien les universités, les téléphériques, les machins, les trucs, j'aime bien et j'aime bien le tram, j'aime bien tout cela.

Collectivement, il faut faire attention parce que dans les zones rurales – je suis dans une zone rurale encore un peu privilégiée dans mon coin – et je connais, dans mon arrondissement et dans la Province du Luxembourg des communes qui souffrent terriblement et qui sont à flottaison pour aider leurs citoyens sur le plan social et économique.

Si j'ai un message à dire, bravo d'aider et de développer nos villes parce que c'est souvent le vecteur des pôles d'attractivité au niveau international, mais de ne pas oublier que, derrière les grandes villes, il y a aussi, dans des territoires un peu plus éloignés, des villes où des habitants sont en souffrance et en difficulté. Il n'y a pas longtemps que je suis revenu dans ce Parlement, mais si vous voulez voir les indices de prospérité des communes, vous allez sur des sites publics où cela apparaît, et des communes où l'indice de prospérité est le plus faible, actuellement, ce ne sont pas des grandes villes. Il faut les aider, il faut les soutenir.

Nous avons de très belles communes rurales avec des gros potentiels économiques qui se sont développés, mais en dehors des carrefours, en dehors des grands axes, en dehors de tous pôles d'emploi, et cetera, il y en a qui souffrent et c'est peut-être un quart ou un cinquième des communes wallonnes, mais il faut être aussi attentifs à cela.

Ceci étant, vous pouvez compter sur nous, notre engagement et à vos côtés, sachant que, nous le voyons, on voit aussi des ministres traversés par les doutes, c'est normal. Je l'ai été, mais dans une situation un peu plus facile que vous, dans une période un peu plus facile. À un moment donné, il faut se serrer les coudes dans l'intérêt de nos citoyens et de l'intérêt du développement socioéconomique de nos régions parce que nous ne sommes pas seuls, il y en a d'autres qui ont des appétits voraces dans les régions. Le Brexit sera donc peut-être l'occasion aussi de tenter de capter de temps en temps des investisseurs ou des entreprises présentes en Angleterre qui voudraient venir vers nos régions. Cela existe puisque quelques-unes se sont développées dans des régions prospères un peu mieux desservies. C'est dans l'intérêt aussi de la Wallonie.

**M. le Président**. – Il nous reste deux intervenants.

Après, je donnerai d'abord la parole à la Cour des comptes et puis, bien sûr, à M. le Ministre.

Je dis déjà à la Cour des comptes qu'après son intervention, elle pourra bien entendu être libérée.

À la demande du ministre, je vais suspendre pendant cinq minutes et donc nous reprendrons à 18 heures 50 minutes.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 18 heures 45 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 18 heures 50 minutes.*

**M. le Président**. – La séance est reprise.

## PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 354 (2020-2021) N° 1)

## PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 355 (2020-2021) N° 1 À 1*TER*)

*Discussion générale*
*(Suite)*

**M. le Président**. – La parole est à Mme Mauel.

**Mme Mauel** (MR). – Beaucoup de questions ont déjà été posées par mes collègues, j'aimerais néanmoins vous en poser quelques-unes sur les recettes. De façon générale, les recettes sont calculées un peu trop positives, car elles sont basées sur des recettes macroéconomiques de septembre et octobre 2020, et ces paramètres risquent de changer, de se dégrader.

De façon générale, il faut apporter la confiance à ce Gouvernement que la situation va s'améliorer en 2021. On est face à un budget flexible qui pourra être adapté à la situation qui se présentera. Grâce au vaccin, le PIB mondial devrait connaître une amélioration en 2021. Il est donc important de doper la confiance et d'atténuer l'incertitude lors de ces prochains mois qui resteront malheureusement compliqués.

Il y a également les possibilités de rebondissement. La crise peut également aider la Wallonie à rebondir, prenons par exemple le plan Get up Wallonia. Certains bons investissements comme M. Bellot vient de les énoncer au niveau environnement, numérique, mobilité, solidarité, productivité, seront utiles. Investir à ce moment-là 1 euro nous permettra certainement de multiplier ce dernier.

J'en viens à mes questions concernant les recettes fiscales perçues par le Fédéral. On a observé une baisse entre le budget initial 2020 et 2021 qui semblait justifiée par le transfert du précompte immobilier. Si nous mettons de côté le précompte immobilier, tant les droits d'enregistrement que les droits de succession seront en hausse.

Au niveau des droits d'enregistrement, comme M. Antoine l'a énoncé, il y a quelques chamboulements à constater. En effet, la suppression de la mesure viager s'est traduite par une hausse de recettes de l'ordre de 4 millions d'euros dans les droits d'enregistrement classiques. Malgré cela, ces droits d'enregistrement sont à la hausse de 2,72 % par rapport à l'ajustement budgétaire et de 1,32 % par rapport à l'initial de l'année dernière. Des banques ont signalé à la fin du mois d'octobre une hausse des demandes de crédits hypothécaires de 9 % lors du troisième trimestre de 2020 par rapport à la même période en 2019. Par contre,

on constate une baisse de 14 millions d'euros au niveau des droits d'enregistrement par transmission. Je souhaiterais connaître votre avis sur cette thématique. Pouvez-vous confirmer si c'est dû à la non-reconduction des 4 millions d'euros de recettes relatives à la suppression de la mesure viager qui a été réalisée à l'initial 2020 ? Ou, au contraire, cette suppression de la mesure aura-t-elle toujours un impact en 2021 ?

Au niveau des droits de succession, les questions ont été posées. Vous avez également parlé d'une concertation jugée nécessaire avec le Fédéral pour faire le point sur la méthodologie du SPF, sur la répartition entre les entités fédérées et le stock de dossiers en attente des décisions. Que pouvez-vous nous dire dessus ? Cette concertation est-elle programmée ou a-t-elle déjà eu lieu ?

Deuxièmement, concernant les impôts régionaux perçus en direct par la Wallonie, au niveau de la taxe de circulation, avez-vous à disposition des chiffres précis concernant l'impact du futur décret pour un impôt juste ? Avez-vous également des informations à nous transmettre sur la mise en œuvre ?

La taxe de mise en circulation connaît une baisse, certes attendue, de -6,5 % par rapport à l'initial 2020. En effet, la pandémie a eu un impact direct sur la vente de voitures, mais aussi sur le comportement des citoyens vu que le télétravail s'est généralisé.

Au niveau de la hausse de la taxe sur les jeux et les paris de 6 %, la question est : doit-on s'attendre à une modification conséquente lors du prochain ajustement budgétaire ? Sur quelle base vous reposez-vous ? Comment le Service public de Wallonie a-t-il prévu de récupérer cette somme ? Cette estimation vient-elle de chez eux, impliquant une méthodologie qui a été mise en place ?

Au niveau des taxes sur les automates, on aimerait avoir une idée du nombre d'automates bancaires qui existent encore en Wallonie, si vous savez y répondre. Nous savons qu'ils diminuent progressivement d'année en année. La Banque ING a annoncé, mardi dernier, la fermeture de 62 agences en Belgique en 2021, ce qui fera incontestablement diminuer le nombre d'agences en Wallonie. Cela aura-t-il un impact sur la taxe ?

Au niveau des recettes régionales non fiscales, des baisses sont à indiquer, notamment le SRIW, on en a beaucoup parlé aujourd'hui, qui ne distribuera pas de dividendes. On constate une baisse au niveau du budget chez le ministre Borsus, une baisse également dans le budget de la ministre Morreale suite à la récupération d'une certaine somme en provenance de l'AViQ.

Quant à vous, Monsieur le Ministre, vous tablez sur une augmentation de vos recettes spécifiques, c'est notamment dû à la nouvelle stratégie immobilière 2020-2024. Quel en est l'impact sur cette augmentation ?

La troisième partie de mes questions concerne les recettes liées au transfert de compétences. Les montants que nous avons à disposition comprennent les décomptes que je juge comme étant importants : pratiquement 70 millions d'euros en additionnels IPP et 51,3 millions d'euros pour les compétences transférées. Qu'en est-il de votre lecture de la baisse relative de l'IPP ? Cette baisse correspond-elle à vos prévisions ? Seront-elles plus importantes lors du prochain budget ajusté ?

Au niveau des revenus en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des recettes fédérales et des produits d'emprunts, pourriez-vous expliquer la variabilité de ces revenus ?

**M. le Président**. – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Je remercie à mon tour le ministre et les équipes du Gouvernement pour tout le travail qui est mené ici. Je remercie aussi la Cour pour le travail important et précieux qu'elle fournit pour le Parlement et qui nous permet, comme élus, et a fortiori dans des délais courts, de décoder au mieux les enjeux qui nous sont présentés.

Je partage avec M. Antoine ce qui a été dit sur les conditions difficiles d'examen de ce budget. On a habituellement deux week-ends – on n'en a plus qu'un seul – pour les observations de la Cour ; cette fois, il n'y en avait pas. Autant dire qu'il y a eu un travail nocturne significatif.

Cela étant, je veux rappeler à M. Antoine que les conditions de délais ont été définies au consensus dans la Conférence des présidents. Je peux faire la même remarque à M. Beugnies. Personne n'a, par exemple, proposé de déborder au-delà de vendredi prochain pour permettre d'avoir des délais plus longs. Je veux aussi rendre justice à cette réalité factuelle.

Le covid est évidemment partout dans ce budget, c'est le contexte dans lequel il se trouve. On a un budget 2021 qui est inédit, comme l'était tout autant l'ajustement 2020, et l'on a, à nouveau, un budget de tous les superlatifs. On ne va pas reprendre la litanie des superlatifs que j'avais utilisée il y a quelques semaines, mais on est finalement ici dans un prolongement inévitable, c'est un budget de nécessité.

M. Antoine a eu l'occasion de présenter assez factuellement et justement un certain nombre d'éléments de diagnostic : le mur sanitaire, le mur économique et le mur social et démocratique, pour résumer. Je ne vais pas paraphraser les données statistiques qu'il a amenées et qui peuvent sans doute être partagées assez largement dans ce Parlement, mais une fois que cela a été dit, qu'en fait-on ? C'est sans doute là alors que des différences s'expriment. Nous avons, à mon sens, un gouvernement qui agit sur le front de la santé et je pense que les choix qui ont été faits ont été jusqu'ici peu contestés. Nous verrons ce qui sera dit demain en

commission. Nous avons aussi un gouvernement qui agit sur le front de l'économie et de l'emploi, un gouvernement qui agit sur le front de la solidarité, un gouvernement qui agit aussi sur le front de l''investissement en vue de la relance et du redéploiement. Cela passe bien sûr par l'activation de la clause de sauvegarde, et la Cour a eu raison de préciser le vocabulaire pour ce qui concerne l'année 2021. À nouveau de définir ce travail en trois budgets : le budget hors covid, le budget covid et le budget de relance et de redéploiement, qui nous apparaissent être un choix opportun.

C'est un choix difficile parce que, au bout du compte, chacun mesure qu'il y a des conséquences à ces choix, et notamment des conséquences pour le déficit global qui est dès lors très important, l'impact sur la dette qui conduit à une augmentation considérable, historiquement. Personne ne peut dire autre chose. Cela n'a donc en soi rien de réjouissant. En même temps, quelle est l'alternative par rapport à cette situation où notre société en Wallonie, comme c'est le cas de notre pays, comme c'est le cas de l'Europe, comme c'est le cas assez largement dans le monde, elle doit d'abord affronter et surmonter cette crise et puis y survivre.

Sur un grand nombre d'enjeux, on en est là. On ne peut donc pas simplement s'entendre sur le diagnostic de la santé, des conséquences économiques et sociales notamment, et puis réexaminer l'ensemble des documents et des perspectives avec les lunettes qu'eurent été celles que l'on a pu utiliser l'an dernier, où personne n'imaginait même que le covid allait nous tomber dessus. C'est cela qui est à mon sens très important.

La Cour fait son travail très justement de vigilance, parce que nous mesurons que nous sommes sur un chemin de crête, dans ce que nous essayons de faire pour surmonter la crise, pour l'affronter, pour la dépasser et pour survivre après la crise. Cependant, nous pensons, sur ce chemin, en ayant en tête que la plus grande partie du budget covid est en fait un déficit conjoncturel qui devra disparaître. Il y a là des éléments structurels, la Cour pointe notamment l'enjeu de la valorisation du secteur non marchand, qui devrait être considéré de façon structurelle dans le budget wallon au-delà de l'année 2021. Il y a un budget de relance et de redéploiement qui est essentiellement ciblé sur l'investissement, c'est effectivement le rôle que nous donnons aux pouvoirs publics d'investir, de cultiver l'espoir aussi par rapport à la société qui est durement et durablement touchée dans un grand nombre de dimensions, en ce compris certaines dimensions dont on parle trop peu : toute la dimension qui porte sur la santé mentale des individus, en ce compris, dans ce qui nous est encore inconscient à nous-mêmes, dans la culture qui sera modifiée, dans la façon dont nous serons transformés par l'épreuve que nous traversons.

Cela passe donc effectivement par des investissements pour la santé – c'est un point qui fait consensus –, pour l'emploi, pour la solidarité, et puis pour la transition. Quand j'évoque relance et redéploiement, on peut aussi dire transition ou résilience – différents termes sont utilisés par le Gouvernement dans ce document –, c'est bien la volonté aussi de ne pas simplement, comme certains l'ont dit dans l'espace public – ce n'était pas ici –, remettre de l'essence dans le moteur. Non, il faut aussi changer le moteur parce que tous les constats qui ont été faits avant sur un autre mur, celui des défis climatiques et de la biodiversité, y restent présents. Ces crises-là nous attendent derrière le covid. Le moment venu, si nous ne prenons pas les mesures suffisantes par rapport à ce défi – pas seulement en Wallonie, c'est aussi une cause mondiale, comme le covid –, les dégâts seront également considérables et sans doute encore beaucoup plus graves que ceux du covid.

On voit ici combien un phénomène que personne n'avait prévu, mais qui n'est pas sans lien avec la manière dont l'humanité considère le vivant dans lequel elle se trouve, amène sur tous ces paramètres économiques, tous ces paramètres budgétaires, tous ces chiffres, un impact considérable. On discutait l'an dernier d'un accroissement de l'endettement au-delà du solde SEC de 350 millions d'euros. Rappelez-vous les discussions longues et justifiées que l'on a eues, c'est tout à fait légitime qu'il y ait un débat vivant sur ce sujet. On est aujourd'hui avec des chiffres qui ont pris un zéro de plus en substance et, simplement, où les circonstances ont commandé. C'est dire toute la nécessité que, dans les investissements qui sont faits, on puisse alors inclure la volonté d'anticiper d'autres crises et, dès lors, de répondre à la fois aux enjeux de l'emploi, de l'activité économique, de la solidarité, mais en même temps en répondant aux autres crises auxquelles inévitablement nous devons faire face.

Il y a aussi ce contexte en pleine inconnue. C'est aussi un point qui a été évoqué par d'autres, je ne vais pas m'attarder, mais les chiffres qui sont à l'examen sont évidemment dépassés. Personne n'en peut rien, et l'on ne peut certainement pas dire au Gouvernement qu'il aurait dû mettre la deuxième vague dans son budget, sinon, les délais pour examiner le budget auraient été encore plus courts, ou alors on ne serait pas arrivé avant l'échéance.

On est forcément tenus par des délais, mais le covid est toujours là, la deuxième vague nous arrive en pleine face, et l'on ne sait même pas si l'on arrive à la contenir dans des délais suffisants, puisque l'on voit chacun depuis quelques jours, avec une inquiétude non feinte, des chiffres qui ne diminuent plus, alors que le palier est encore au troisième étage et pas au rez-de-chaussée. On est donc là effectivement dans une gravité du moment. Je partage avec mon voisin le propos qu'il a tenu sur la nécessité de la cohérence de la parole publique. J'ai trouvé ahurissant l'instrumentalisation qui a été faite de

certains enjeux ô combien respectables, dans une logique partisane à vomir, pour le dire de façon simple. Soit, n'ajoutons pas du bruit au bruit. Revenons à ce que nous disions ici. Effectivement, le budget est en pleine inconnue, et il faut forcément faire face.

Plusieurs facteurs sont précaires. La Cour a raison de pointer notamment l'enjeu de la diminution probable des recettes par rapport à celles qui figurent ici. En même temps, il y a aussi certaines provisions. Elles sont sans doute insuffisantes, si les chiffres restent ce qu'ils sont aujourd'hui. Nous verrons. La réserve d'urgence c'est 202 millions d'euros en crédits d'engagement, 101 millions d'euros en crédits de liquidation, la provision covid, 200 millions d'euros, situés chez le ministre du Budget en crédits d'engagement et en crédits de liquidation. Il y a l'inflation, cela a été évoqué, mais convenons que les paramètres d'inflation qui ralentiraient ont un impact intéressant, mais faible, sur les chiffres dont nous parlons.

Ensuite, il y a les fonds du plan de l'Union européenne. C'est une des questions que je voulais vous poser, et vous avez commencé à y répondre. Je me demandais, en lisant le budget, d'où vient la part wallonne des 5 milliards d'euros ; je ne vais pas faire de la spéculation sur les montants. Je me disais à moi-même : « Vient-elle en surplus ? ». Je pense que vous répondez : « Non, elle vient financer une part de ce qui est déjà prévu dans le budget ». Mais là-dessus, vous pouvez nous dire exactement, très précisément ce qu'il y a lieu de comprendre et d'entendre, puisqu'il y a une réalité univoque par rapport à cet élément-là.

M. Antoine a démarré son propos, toujours nourri, fleuri, documenté, avec un certain sens de la mesure ; en tous cas j'en ai eu l'impression, mais après les outrances de l'année 2020, il y avait moyen d'avoir un propos qui soit plus posé. J'exprime ceci, en respectant toute la liberté qui est la sienne, je m'empresse de le dire. Néanmoins, il n'a pas pu se retenir de revenir avec un certain nombre d'incohérences par rapport à un certain nombre d'autres éléments, en disant par exemple qu'il y avait un certain nombre de diagnostics – j'y ai ajouté le défi climatique et environnemental – et puis quoi ? Qu'en fait-on ? Si l'on est d'accord sur le diagnostic, quelle action est menée pour le rencontrer ? On dirait : « OK pour la dépense », mais en nous disant que c'était trop. On dirait : « OK pour la dépense, en ce compris en la finançant par l'emprunt », j'ai entendu cela. Puis on dirait : « En fait, vous ne pouvez pas, Monsieur Crucke ». Là, on a cette pente naturelle de l'incohérence qui est revenue. Ni pour, ni contre, bien au contraire, sans compter les demandes qui sont faites sur une série d'autres politiques, par l'ensemble de son groupe, très légitimement, bien évidemment, mais en contradiction avec le propos appelant à une maîtrise plus forte des dépenses publiques, mais en critiquant chaque fois qu'une maîtrise est proposée.

L'exemple des routes n'a pas été pris sans qu'il soit effectivement plein de sens pour exprimer l'inquiétude du cdH, le désaccord du cdH, la colère du cdH. Bref, il y a là une variété selon les objets potentiels. Je ne rappelle pas la contradiction qu'il évoquait lui-même sur la nécessité de l'investissement.

Je ne vais prendre qu'une phrase, pour ne pas être aussi long que l'an dernier sur la citation, mais on peut faire plus si c'est demandé – en tout cas, cela devient un livre fort connu dans ce Parlement, un succès d'auteur manifestement – : « Une dette n'est pas nécessairement mauvaise par essence. Tout dépend de son coût, de son usage et de sa gestion. » Son coût est aujourd'hui plus faible en taux implicite que le 7 mars 2017. Sa gestion est meilleure, l'auteur l'a dit lui-même. Son usage est encore plus indispensable aujourd'hui qu'il ne l'était en 2017, si l'on a un tout petit peu de conscience – et je suis certain qu'elle est partagée – sur les défis du covid et de la reconstruction que cette pandémie nous amène.

*(Réaction de M. Antoine)*

Je n'ai fait que citer l'auteur : « Elle dépend de son coût, de son usage et de sa gestion. »

**M. Antoine** (cdH). – J'y reviendrai.

**M. Hazée** (Ecolo). – Je n'ai pas de peine à l'imaginer.

M. Beugnies amène l'élément qui conclut, puisque les deux groupes de l'opposition – c'est évidemment leur liberté – ne sont pas non plus sans une contradiction majeure sur le diagnostic, l'un considérant M. Crucke comme trop keynésien et l'autre parvenant – alors que le budget n'a jamais été aussi fort en déficit au moment où on l'examine ici au Parlement – à considérer que l'on a déjà un retour d'une politique néolibérale qui se prépare. Il y a manifestement plus qu'une différence dans l'approche, mais c'est aussi l'approche de deux groupes, je le redis moi-même pour ne pas être mal compris. En tout cas, le ministre doit faire face avec ces deux angles d'attaque qui s'amènent face à lui.

Je reviens alors à notre budget et aux recettes d'abord, puisque les recettes sont en situation critique. Vous avez identifié une baisse de 225 millions d'euros. On a bien en tête qu'il n'y a pas de position claire ni définitive a fortiori de la Commission européenne sur la considération. En même temps, intellectuellement, sans ublier ce que la Cour nous dit, on a du mal à imaginer comment on peut ne pas considérer qu'une perte de recettes, a fortiori pour l'État fédéral, comme M. Bellot nous parle de 60 milliards d'euros, n'est pas à considérer comme un élément qui peut difficilement être rencontré dans le cadre d'un équilibre budgétaire au sens habituel du mot. Nous verrons, le choix a été fait et nous pensons que c'est le choix qui s'imposait.

Puis, ces recettes, notamment les recettes IPP qui baissent moins fort, voire beaucoup moins fort que cela

n'était craint. J'ai envie de m'arrêter sur ce point, parce qu'il y a les décomptes positifs. Il ne s'agit pas d'être trompé dans l'analyse : lorsqu'on les prend en compte, on est même quasiment à un statu quo, mais il faut les considérer si l'on veut avoir une approche correcte de la situation. Néanmoins, on a une baisse nettement moins forte.

Avez-vous des éléments d'explication ? Surtout, pouvez-vous nous dire – je mesure moi-même le caractère aléatoire de la question, parce que forcément l'environnement est très changement – quel est le caractère robuste de cette situation que l'on constate pour 2021 ?

Dans votre projection, on mentionne 300 millions d'euros en plus en 2022, lorsque l'on additionne la partie additionnelle à l'IPP et la partie recettes venant de la dotation liée au paramètre de croissance. On est grosso modo avec deux masses de 2,5 milliards d'euros. Pour les 300 millions d'euros en plus en 2022, j'imagine que cela ne sort pas d'une idée spéculative. C'est plutôt un signe encourageant, toute chose étant égale et avec toute l'imprévisibilité. Bref, je souhaiterais vous entendre un peu plus sur cette perspective.

Pouvez-vous nous dire aussi si cette tenue – on se contente de peu – des recettes dans ces deux allocations de base est le fait des deux ou si c'est surtout l'une des deux, entre additionnel IPP et la dotation liée à la loi spéciale de financement ?

Il y a alors le précompte immobilier. C'est le deuxième élément positif inattendu, parce qu'on est avec quelques millions lorsque l'on est sur la part régionale, c'est normal. Cela représente peu, mais cela tourne en réalité autour de 8 % d'évolution par rapport à l'an dernier. Là-dessus, vous avez vous-même, et à juste titre, mis en exergue toute l'importance de cette recette pour les pouvoirs locaux, les communes en particulier. On sait dans quel contexte elles se trouvent. Autour de 8 % en plus, c'est une fameuse information. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Est-ce simplement une variation conjoncturelle ? Peut-être que la Cour des comptes, sur des deux questions, l'évolution des recettes IPP ou à spécial financement, et puis précompte, a peut-être aussi des enseignements à nous donner pour voir si l'on sait miser sur quelque chose qui a une force au-delà de cet arrêt 2021. Ou est-ce que ce sont des paramètres liés parfois à des variations explicables ou pas, mais conjoncturelles, qui dès lors rendent ces éléments positifs que l'on cherche dans ce contexte de grande morosité et de crise à identifier ?

En matière de dépenses, quelques mots pour mettre en exergue positivement un certain nombre d'orientations : la revalorisation des secteurs sociosanitaires pour 100 millions d'euros en 2021. Comme la Cour l'a dit, ce n'est pas une dépense temporaire. Je ne vise pas non plus toutes les dépenses prises en lien avec la pandémie. Je veux aussi mettre en relief le Plan de transition, devenu Plan de relance, résilience et transition qui intègre aussi Get up Wallonia, appellation provisoire, avec un nombre d'axes très significatifs pour l'économie de l'énergie, pour l'économie circulaire, pour l'énergie renouvelable, pour la mobilité, pour la nature, la biodiversité et un certain nombre d'autres enjeux. Ce sont des traits très importants. Je ne vais pas non plus faire la liste de tous les projets qui sont prévus pour la provision, résilience, relance et redéploiement.

Un mot sur la mobilité pour me réjouir des investissements prévus au niveau de l'OTW, le groupe TEC, pour le dire avec une appellation plus connue, notamment dans le déploiement de l'offre, en ce compris en zone rurale. La dynamique des bus express, par exemple, me paraît prometteuse et je veux croire que nous ne sommes qu'au début de son déploiement en complément d'un travail sur le réseau ferroviaire qui a aussi été relancé au niveau fédéral. En matière de transports en commun, c'est aussi simplement le respect du contrat de service public conclu avec le groupe TEC et la clé « indexation +1 % » qui est contenue dans ce contrat.

C'est aussi le cas de la politique du vélo puisque, si j'ai bien compris – mais là je vérifierai pour les jours qui viennent, parce que le temps a manqué pour que je sois sûr de mes calculs –, j'ai eu l'impression de voir des moyens qui triplaient d'une année à l'autre, ce qui est extrêmement significatif par rapport à cette nécessité de déployer les alternatives à la mobilité automobile individuelle.

Je passe aussi sur le plan Infrastructures, on l'a déjà évoqué.

Un mot sur le fonds Kyoto, parce que j'allais vous interroger sur ce fonds dans lequel on ne dépense rien, vous le saviez. Vous avez anticipé en m'indiquant, même si l'on attendra encore quelques jours, jusqu'à jeudi prochain – encore que j'espère que l'on y répondra en séance plénière – pour les dépenses qui seront mises en œuvre en 2020.

Ensuite, cet espace que vous ouvrez pour 2021 avec une part de fonds Kyoto qui pourra être dépensée en code 8. C'est l'autre morceau que mon voisin n'a pas entendu tout à l'heure. Je le dis pour lui : 50 millions d'euros hors code 8. On peut imaginer que cela puisse alors rendre la capacité à réellement financer un stock de projets plus aisé à partir de ces moyens qui existent.

Des moyens aussi en matière de biodiversité, j'en ai parlé.

En matière de logement, il y a également des accents extrêmement significatifs. À ce moment où la cohésion de la société, où la précarité touche aussi un grand nombre de familles, le fait d'avoir un investissement aussi net pour ce qui concerne la rénovation dans le logement public, avec la capacité aussi à créer de

l'emploi, à répondre aux enjeux énergétiques et à améliorer le quotidien de 25 000 foyers dans notre Région. C'est un point tout à fait positif.

À côté de cela, le Gouvernement est aussi au rendez-vous des moyens qu'il avait promis pour l'allocation loyer, pour toutes ces personnes qui sont dans la file d'attente du logement public et qui, aujourd'hui, sont celles qui sont les moins aidées par les pouvoirs publics. J'espère que ces moyens pourront être mis en œuvre en 2021. On en a encore parlé avec le ministre il y a 15 jours dans sa commission.

Il y a alors ce choix d'un investissement dans la politique de la ville et des quartiers. Politique de la ville et pas des grandes villes, c'est un point très important. On n'est donc pas avec une politique qui est ciblée sur les neuf communes de plus de 50 000 habitants de la Wallonie. On est avec une politique qui concerne aussi tous ces noyaux urbains qui ont ce rôle de pôle d'attractivité, comme François Bellot l'évoquait, et qui ont une fonction, pour la société, qui dépasse le seul territoire des habitants concernés et qui peut rayonner aux alentours. On en sait encore peu. On est pour le moment alléchés par un investissement clair de la part du Gouvernement qui est une logique d'investissement, un budget ciblé en 2021. On verra ce qu'il en est pour le futur.

Toutefois, c'est certainement une capacité à répondre à un grand nombre de difficultés, à une paupérisation aussi dans certains quartiers qui méritent une attention plus grande de la part des pouvoirs publics.

Est-ce à dire qu'il s'agit de mettre ce budget en opposition aux communes plus rurales, certainement pas. J'évoquais tout à l'heure l'enjeu du transport en commun et plus largement de la mobilité. C'est un des vecteurs sur lequel il s'agit d'agir plus fort dans ces communes.

Il y a tout le travail à faire sur les services publics. En la matière, Mme Mauel évoquait l'enjeu des banques, je pourrais ajouter celui des distributeurs automatiques des billets, le travail que Bpost doit faire en la matière. J'ose espérer là aussi que le prochain contrat de gestion de services publics permettra d'amener des solutions concrètes à un problème. Il y en a encore un certain nombre d'autres.

Il y a des accents sur les enjeux en matière d'actions sociales, parfois même des toutes petites sommes. On a parfois des sommes, +10 000 euros, +50 000 euros, mais qui peuvent représenter en termes de développement humain des réponses à des questions que la crise a aussi mises en exergue. Si je pense aux relais sociaux, à la question des droits des femmes par exemple, on a là un certain nombre d'engagements, un grand nombre d'impulsions en matière d'emploi et d'économie. Ce seront des éléments que nous détaillerons demain dans les deux commissions concernées.

Je m'arrête sur les fonds budgétaires, puisque plusieurs en ont parlé. Je crois comprendre dans les délais que nous avons eus – mais je n'ai pas pu consolider l'information – que l'on a une volonté nette de davantage rapprocher encore les dépenses faites sur l'exercice par rapport aux recettes de l'exercice. Cela avait commencé en 2020.

Si je prends le tableau de la Cour des comptes sur les fonds dont les deux montants ne sont pas égaux, on a pour 2021, si je lis bien les choses, un écart qui se limite à 2 millions d'euros entre les recettes et les dépenses de l'exercice. On vient de loin par rapport à cet enjeu.

J'évoquais le fonds Kyoto, il en est de même aussi du Fonds de protection de l'environnement. C'était celui qui présentait le différentiel le plus grand entre recettes et dépenses. On a pour l'année 2021 une proposition à 100 % d'utilisation.

Le ministre a évoqué tout à l'heure une réflexion sur une manière de davantage utiliser ces moyens dormants. Il s'agit de voir de quoi on parle. S'il s'agit de débloquer les mécanismes pour que l'on puisse davantage faciliter l'utilisation de ces moyens dans l'objet qui est prévu, c'est un travail qui mérite approfondissement. S'il s'agit de faire main basse pour les utiliser à autre chose, on retrouvera l'antienne du ministre qui s'était déjà exprimé sur le sujet, et cela ne va pas trouver un terrain d'entente fort favorable.

Quelques points d'attention pour terminer, Monsieur le Président, et veiller à ne pas être exagérément trop long.

L'enjeu de la dette a été évoqué par plusieurs intervenants, avec cette augmentation des charges d'intérêt qui apparaît au budget 2021, qui est en partie liée – c'est mathématique – à l'augmentation de la dette elle-même. J'ai été surpris par le différentiel et le fait qu'il y avait d'autres explications.

J'avais envie de vous entendre davantage sur ce terrain, « notamment en lien avec le type d'emprunt », nous dit la Cour, qui conduirait à des charges plus immédiates au moment de la souscription de l'emprunt, et – M. Antoine y a fait brièvement allusion – à une trésorerie qui deviendrait trop positive.

Vous allez me dire que l'on ne prête qu'aux riches. Je n'en sais rien, parce que je n'ai pas l'impression que nous le sommes. Mais on a cette solidité de la Région qui a réussi à avoir une crédibilité qui est salutaire et qui est à votre crédit, mais qui a pour impact d'amener un coût qui alourdit les charges d'intérêt. C'est délicat parce que se retrouver en situation de non-capacité de paiement est le pire. Il y a là une appréhension du risque qui fait sans doute partie de la très grande difficulté de votre responsabilité ministérielle.

M. Bellot s’est exprimé aussi en la matière, mais au-delà du court terme et au-delà la clause de sauvegarde, au-delà du budget de nécessité dans lequel on se trouve, on a ce raisonnement assez juste, à moyen terme, que vous avez posé, de ne pas conserver la dette uniquement comme telle, mais aussi de regarder le taux implicite par rapport à la croissance nominale. C’est évidemment un élément très significatif dans l’approche.

Il y a l’enjeu de la qualité de la dépense publique et puis il y a l’enjeu des actifs. On en a peu parlé aujourd'hui, mais si j'ai bon souvenir, d'ici quelques jours, on franchira une étape importante au niveau du projet WBFin avec l'établissement du bilan de clôture de l’année 2020, le bilan d'ouverture, la logique du compte de résultat, donc cette capacité aussi à reconnaître qu'un certain nombre d'investissements, et notamment le SOPP qui étaient évoqués tout à l'heure, correspondent aussi à un actif de la part des pouvoirs publics.

Enfin, il y a alors la question des connexions avec l'Union européenne. On évoquait tout à l’heure le plan, le plan d'investissements, le plan subsidié. Il y a aussi cette capacité d'emprunt. Quand on évoque des chiffres de 32,8 milliards d'euros, c'est une somme considérable, même si l’on prend en compte l’État fédéral et les différentes entités. Si on la rapporte à notre marge d'endettement pour l’année 2021 et les années suivantes, comment appréhende-t-on les choses ? En tout cas, j'y vois le signe de l’épargne européenne d'encourager aussi les États à s’endetter. Je raccroche cet élément avec le débat qui a eu lieu, et qui est toujours en cours, sur la clause de sauvegarde, la clause de flexibilité et la manière dont la Région et les autres entités publiques auront rendez-vous avec la Commission européenne.

Troisièmement et toujours sur ce registre, on espère que la réflexion de la Commission se poursuivra sur la manière dont on considère l’investissement. Bien évidemment, au-delà de cette crise et par rapport aux autres défis que notre continent doit rencontrer, que l’on n’aura pas une politique qui s’arrêtera abruptement en 2022. M. Bellot a eu raison de pointer le rôle de la BCE, qui a un impact déterminant sur tout ce dont on parle ici. Il y a un rendez-vous, à mon sens, important à surveiller, c’est le 26 septembre 2021 avec les élections en Allemagne. On connaît l’importance politique de l’Allemagne sur la situation et l’approche politique des institutions européennes. Un certain nombre d’inflexions peuvent se poursuivre, s’approfondir ou, à l’inverse, s’inverser, selon la manière dont le débat public et les électeurs se positionneront d’ici à cette échéance.

Je n'irai pas plus loin sur la question de l'inflation ou sur le financement fédéral qui a été esquissé tout à l’heure, car cela nous amène alors au-delà de nos prérogatives, mais ce sont des questions très importantes.

J’ai quelques questions beaucoup plus ponctuelles. Je les garde peut-être pour après, Monsieur le Président. Je ne sais pas comment vous voyez les choses.

**M. le Président**. – Je suggère que vous les posiez maintenant.

**M. Hazée** (Ecolo). – Vous préféreriez qu'il n'y ait pas de second tour, je l'entends.

**M. le Président**. – Non, mais je souhaiterais que la Cour puisse être libérée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Vous avez raison. J'en termine alors, car elles sont peu nombreuses.

Tout d'abord, un point d'attention récurrent chez moi, c'est l'inventaire des dépenses fiscales. On s'était habitué à ce que la qualité d'information s'améliore d'année en année sans être jamais complète. C'est un peu cette espèce de rocher de Sisyphe que l'on n'atteint jamais, mais j'ai eu l'impression – sous réserve d'un temps de lecture insuffisant – que l'on avait ici un potentiel recul. En tout cas, je dois dire que j'ai été assez surpris de voir que tous les chiffres ont changé, non seulement pour l'année dans laquelle on se trouve, mais aussi pour les deux années précédentes, 2018 et 2019, et que, lorsque l'on examinait déjà les choses l'année dernière, il était déjà prévu des exercices clos.

Il n'y a donc quasiment pas un chiffre qui est le même par rapport à l'année précédente. On a parfois des écarts extrêmement importants. J'avoue que je suis désireux d'en savoir davantage. Y a-t-il eu un changement de méthodologie, mais qui n'est pas expliqué ? Il serait étonnant qu'il porte sur toutes les taxes, en ce compris les régionales, celles encore perçues par le Fédéral.

Bref, j'ai eu cette impression. Quelle est la valeur de cette information ? Ceci étant dit, on reste avec un enjeu très important puisque, sur base des chiffres présentés cette année, on tourne autour de 1,6 milliard d'euros par an. Je ne peux donc que réitérer la suggestion déjà faite que, dans le cadre du budget base zéro, ces éléments soient également examinés. Sans doute que le décret d’équité fiscale que vous avez annoncé est déjà en partie un élément de réponse par rapport à ces enjeux-là.

J’ai une question plus ponctuelle pour en terminer. On a cette question de la liste des UAP à l’article 97. Vous avez répondu à la Cour, mais vous avez répondu sur un certain nombre d’éléments qui dépendent de l’ICN, ou en tout cas le Gouvernement n’a pas envie de modifier sa liste avant l’ICN. Je comprends l’approche. Puis il y a la CWaPE. S’il s’agit de préparer un amendement, alors peut-on y travailler d’ici à la commission de lundi matin.

On a cet enjeu des économies sur les frais de fonctionnement des UAP et des financements alternatifs : 14 millions et 10 millions d’euros. Mon

voisin mettait en doute leur existence. Cela m'intéresse d'en savoir un peu plus. Les économies proposées, 14 millions d'euros sur les UPA et 10 millions d'euros sur les financements alternatifs, pourriez-vous nous dire comment les choses se préparent à cet égard ?

**M. le Président**. – Au moment où vous commenciez à prendre la parole, l'Union européenne annonçait sous présidence allemande une excellente nouvelle, puisque les chefs d'États et de gouvernements sont parvenus, un peu avant 19 heures, à un accord sur le budget 2021-2027 de l'Union européenne et sur le fonds de relance post-coronavirus Next Generation European Union, ce qui est tout de même une bonne nouvelle.

Sur ce, Mesdames de la Cour, je propose que vous répondiez, ce qui me permettra par la suite de vous libérer.

La parole est à Mme Winant.

**Mme Winant**, Première Auditrice Réviseuse à la Cour des comptes. – J'ai retenu trois questions de M. Antoine.

La première concernait l'évolution de l'encours des engagements depuis 2018. Je suis allée revoir les chiffres qui étaient dans les comptes généraux de la Région. Au 1er janvier 2018 : 4 510 400 000 euros. Au 31 décembre 2018 : 4 459 400 000 euros. On a donc 50,9 millions d'euros de baisse au cours de l'année 2018. Au 31 décembre 2019 : 4 518 300 000 euros, donc une augmentation sur l'année 2019 de 58,9 millions d'euros. Au cours de l'année 2020, en fonction des données du budget ajusté, on a un accroissement potentiel de l'encours des engagements de 183,3 millions d'euros. En 2021, on l'a dit tout à l'heure, un accroissement potentiel de 639 millions d'euros. Voilà les données pour l'encours des engagements.

La deuxième question concernait la Communauté flamande et le calcul que la Cour a fait dans son rapport consacré au budget initial 2021 de la Communauté flamande. Vous avez en page 14 un graphique qui retrace l'évolution du ratio dette-recette. Il s'agit bien ici de la dette consolidée. Sur base des prévisions du Gouvernement flamand dans son budget initial 2021, la dette consolidée arriverait à 55,2 milliards d'euros à la fin 2025, ce qui représenterait 108,2 % de ses recettes. C'est un élément. Pour info, la dette brute consolidée était à 32,7 milliards en 2021. Il y a un accroissement significatif.

Si l'on veut calculer le même ratio pour la Région wallonne, nous ne l'avons pas fait dans notre rapport. Pourquoi ? Parce que nous n'avons pas de prévision, de projection pluriannuelle des recettes du périmètre wallon, c'est-à-dire des recettes de la Région et des UAP. C'est la raison pour laquelle, dans notre rapport, nous nous sommes limité à calculer ce ratio pour la dette directe, soit la dette directe sur les recettes de la Région qui sont, elles, mentionnées dans la trajectoire et dans les projets. Là, nous avions un ratio de 189 %, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. Il est moins hasardeux que la Cour réalise des projections des recettes de l'ensemble du périmètre à fin 2024. Or, c'est ce qu'il faudrait avoir comme élément pour calculer le ratio dette brute consolidée sur recettes totales du périmètre wallon S13.12.

Je pense avoir brossé les réponses aux questions qui m'étaient adressées par M. Antoine.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, Mme Raimarckers avait un complément de réponse à M. Hazée sur les centimes additionnels.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Raimarckers.

**Mme Raimarckers**, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Pour M. Hazée qui posait une question sur la réduction des centimes additionnels à l'IPP, qui finalement n'était pas si catastrophique que ce qu'il avait pu être annoncé lors de l'ajustement, mes collègues en charge du budget fédéral ont eu une réunion avec le SPF Finances, mais cette réunion date du mois de septembre, au moment où le SPF Finances a établi les prévisions. Apparemment, les retenues prélevées à la source au niveau IPP ne sont pas en nette diminution. Elles baissent, mais faiblement. Maintenant, ce sont des prévisions de septembre qui ne tiennent pas compte de la seconde vague de coronavirus.

C'est moins mauvais que prévu.

Vous aviez une question aussi sur le précompte immobilier. Bien que la charge de la perception de ce précompte va être reprise par l'administration wallonne au 1er janvier 2021, ce sont quand même encore les prévisions établies par le SPF Finances pour l'année 2021 qui ont été reprises telles quelles dans le budget wallon.

Nous n'avons pas d'information sur la méthodologie du SPF Finances. Je pense d'ailleurs que le cabinet de M. le Ministre a déjà demandé plusieurs fois à avoir cette méthodologie, mais ne l'a jamais obtenue. Je suppose que, pour l'avenir, nous aurons davantage d'informations, puisque c'est l'administration wallonne qui va établir cette prévision pour le futur.

**M. le Président**. – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Dans le passé, des estimations du SPF Finances, pour ce qui concerne le précompte immobilier, étaient-elles relativement en ligne avec la réalité ? Ou y a-t-il plus une habitude « olé olé », formule simple, une moins grande force de l'estimation ? Cela reste étonnant de se dire qu'elle est la cause qui conduit à une telle évolution en un an.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Raimarckers.

**Mme Raimarckers**, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. – Ce que l'on a relevé dans les comptes généraux de ces dernières années, ce n'était pas sur le précompte immobilier que les principales différences se marquaient. Entre les prévisions et les réalisations, ce n'était pas là que les prévisions étaient particulièrement optimistes.

**M. le Président**. – En avez-vous terminé, Mesdames de la Cour des comptes ?

Il me reste à vous remercier de votre présence longue, je vous prie d'ailleurs de nous en excuser. Vous avez remarqué que tant le ministre que certains députés se plaisent tellement bien à débattre que parfois ils en oublient l'heure.

Je vous souhaite une bonne soirée.

**Mme Winant**, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. – Je vous remercie pour votre attention. C'est toujours un plaisir de venir au sein de votre Parlement.

**M. le Président**. – Ne leur dites pas trop, parce qu'ils seront encore plus bavards la prochaine fois.

Je vais céder maintenant la parole à M. le Ministre pour ses réponses aux questions des parlementaires.

La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je veux, une fois de plus, remercier la Cour pour les informations qu'elle a données et qui confirment certains chiffres qui avaient été avancés.

Ne dit-on pas que la critique est aisée et que l'art est compliqué ? Je crois que, dans ce cas-ci, rien qu'aux réponses de la Cour, on peut dire que la critique semble compliquée aussi.

Je ne reviendrai pas sur la communication des documents, parce que M. Hazée, avec beaucoup plus de sagesse et de souplesse sûrement que je ne pourrai en avoir, a rappelé ce qu'il en était. Je ne vais pas minimiser la difficulté qu'il y a, M. Beugnies y est venu aussi, sur le fait de devoir travailler des chiffres comme cela avec les évolutions que l'on connaît, dans un temps qui reste malgré tout très limité.

Ce n'est pas une circonstance atténuante…

*(Réaction d'un intervenant)*

Je ne penserai pas cela.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait que le contexte est à souligner par plus d'un, dans lequel nous avons dû travailler aussi. Quand je dis « nous », ce ne sont pas seulement les membres du cabinet, ce sont aussi les membres des administrations face au covid, des procédures, que l'on ne connaissait pas, ont totalement bouleversé l'ensemble.

Je ne ferai aucun reproche aux équipes qui m'ont accompagné. Je l'ai dit tout à l'heure, quand je vois le nombre d'heures prestées, que ce soit par des fonctionnaires ou par des membres des cabinets, ce ne sera pas immérité que d'avoir quelques heures de repos. Je ne suis d'ailleurs pas sûr qu'ils les auront, pour que les choses soient claires, parce que la machine ne s'arrête jamais.

J'ai entendu qu'il y avait eu un réquisitoire de la Cour des comptes, c'est manifestement totalement effacé, ou il faut se dire que celui qui pense que c'était un réquisitoire n'a sans doute jamais fréquenté les prétoires ou trop peu. J'ai trop de respect pour la Cour et pour les magistrats pour penser que l'on a là affaire à un réquisitoire.

On a affaire à une analyse avec tous ses éléments de justesse, qui doivent nous permettre de réfléchir, sans doute de modifier certains éléments également et, que ce soit à la fois de manière favorable et défavorable, sont l'élément brut sur lequel nous pouvons travailler. Ce n'était donc sûrement pas un réquisitoire, encore moins dans une mise à mort. Peut-être que cela existait dans le passé, je m'en souviens, mais je crois que, quand on parle de cela, certains se sont trompés de rapport.

La « Crucke générosité », il n'y a pas de générosité chez un ministre du Budget. Il n'y a pas de générosité en ce qui me concerne, il y a de la solidarité. C'est totalement vrai. Effacez le mot « générosité », remplacez-le par « solidarité », et vous aurez la marque de ce Gouvernement. C'est une question que l'on s'est non seulement posée, mais à laquelle la réponse a été immédiate : dans les circonstances qui sont les nôtres, face à un mur qui fonce sur nous – ce n'est pas un mur qui attend que l'on fonce sur lui, c'est le mur qui fonce sur nous –, on n'avait qu'une possibilité pour l'éviter, c'est d'être solides, d'être solidaires et dire que nous ne laisserions tomber personne, que serions réellement en heure et en temps à côté d'eux. C'est le résultat de ce que vous voyez aussi pour 2021 en termes de budget.

Je crois, en toute transparence, avoir expliqué la manière dont on a travaillé pour 2020. Ce n'est pas de la générosité, c'est même une obligation. Quand vous demandez aux entreprises, aux citoyens, de cotiser, c'est-à-dire de payer des impôts, il est normal que, lorsque l'on se trouve à un moment donné dans une situation aussi périlleuse que celle que l'on a connue, les pouvoirs publics, l'autorité publique, le budget public, soient au rendez-vous, fût-ce par ce que l'on appelle des financements sur les marchés et une politique monétariste de la BCE qui a été la bienvenue, sans cela nous n'aurions pas pu répondre.

Venir dire que c'est de la générosité, c'est une fois de plus de la caricature, mais qui est en même temps vexant pour tous ceux qui ont été aidés à juste titre.

J'entends bien qu'il y a de l'argent facile, qu'il y a de l'argent utile, mais que dit Moody's par rapport à l'argent facile ? Il nous dit : « Vous n'avez pas, durant les périodes de vaches grasses, utilisé les budgets ou les bonis à une réduction de certaines aides, à un fonctionnement qui soit plus optimal de ce que l'on pouvait attendre à ce moment-là par un remplacement de la dynamique privée. ».

Monsieur Antoine, tout ce que je vous ai dit à l'époque, je le confirme. Je signe et je le redirais aujourd'hui. Par contre, ce que vous avez dit à l'époque, je ne pense pas que vous le diriez encore. L'argent utile, c'est ce que nous faisons, c'est aller chercher aujourd'hui les moyens qui permettent de maintenir l'outil social, de maintenir l'outil économique, de garder cette possibilité, une fois ce virus abattu, une fois ce virus tétanisé, de garder cette possibilité de relancer, de donner de l'espoir, parce que derrière des difficultés aussi grandes soient-elles il doit y avoir de l'espoir.

Je suis un peu comme M. Hazée, je ne reprocherai jamais à celui qui a écrit un opuscule célèbre maintenant dans cette commission de l'avoir écrit. Je lui dit simplement qu'il l'a écrit en heure et pas en temps et que, à l'époque, il faisait partie de ceux que Moody's dénomme l'argent facile.

Monsieur le Président, quand j'ai appris qu'il ne l'avait pas lu, cela a été comme un poignard qui me fendait le cœur. Tout tombait, je pensais qu'il avait non seulement lu l'opuscule, je pensais qu'il avait même téléphoné à Moody's pour dire : « Donnez-moi un tuyau, parce que la seule chose que je dois faire c'est bombarder et attaquer. » C'est ce que je pensais, mais non. Le plus grand des pêcheurs a droit à de la compassion. Considérons qu'effectivement, puisqu'il ne l'a pas lu, il l'a bien dit, mais ne chargeons pas plus qu'il faut le faire.

Concernant le mur sanitaire, je ne polémiquerai pas, parce qu'il n'y a pas de polémique sur le mur sanitaire. Je ne commenterai pas parce que l'on n'a pas le temps de le commenter. Ce que l'on nous demande de faire aujourd'hui, c'est de donner sur un plan budgétaire et sur un plan structurel, et face à des éléments conjoncturels, la réponse la plus opportune. Ce mur sanitaire, nous en souffrons tous et je ne connais personne dans son entourage qui peut dire qu'il est passé à côté de ce mur sanitaire sans se rendre compte qu'il y a des éléments humains derrière cela. Je crois que ce n'est pas le lieu ni le moment de débattre de cela, en tout cas pas comme ministre du Budget. J'ai tenté, depuis le mois de mars, de réagir, de considérer que, à tout moment, nous devions avoir la réponse utile.

Le mur de l'emploi, 23 000 emplois. Je vous avoue que je suis étonné que ce chiffre ne soit pas plus élevé. Il est sans doute dû aussi à la structuration de l'emploi en Wallonie, à la manière dont effectivement, et on nous le reproche parfois, il y a plus de fonctions publiques que de postes privés. Néanmoins c'est aujourd'hui ce qui permet aussi de poser le bélier, parce que ce que l'on oppose à ce mur de l'emploi, c'est le bélier social, c'est le bélier d'une formation. Oui, on a besoin du Fédéral en la matière. Mais que peut-on avoir comme meilleure garantie aujourd'hui que de se dire qu'au Fédéral, avec Pierre-Yves Dermagne qui connaît bien la Wallonie et qui, aujourd'hui, a cela en main, on est en parfait raccord, comme diraient les plus jeunes ? On est en parfaite symbiose, on est en intelligence. C'est cela le bélier qui permettra aussi au bélier de la relance de faire de l'effet.

Parce que l'on passe sous silence des mesures qui sont prises à l'instantané par le Gouvernement. Ce sont 400 articles 60 que l'on vient de remettre au travail par une mesure qui est amenée par la ministre Morreale. Si cela n'est pas de l'attention et de la solidarité à l'égard des plus fragiles, mais aussi de ceux qui ne pourront finalement s'en sortir ultérieurement que parce qu'ils auront été remis à l'emploi, parce qu'ils auront été actifs, qu'est-ce que c'est ? Cela, je sais bien que l'on préfère parfois le taire. Mon travail est de le rappeler.

Dark Vador, sors de ce corps ! Vêtu de ta cape noire, de ton armure et de ce masque qui dissimule les sentiments ! Comment est-ce possible de dire un certain nombre de choses et, juste après, son contraire ?

Oui, juste après. J'ai été vous relire. J'avais dit aux collaborateurs : « Il adore lire les autres, il oublie de se relire ». Moi, je n'ai pas été relire il y a cinq ans ni il y a dix ans ; j'ai été relire au mois d'octobre : « Monsieur le Ministre, le vaccin, jamais vous n'en aurez en 2021 ; c'est en 2022 ». Et moi, très modestement, très gentiment, de dire – j'ai le document ici, je peux vous le transmettre....

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Ministre, lisez la phrase en entier sinon ce n'est pas correct. Je peux citer Jean Stéphenne.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Oui, vous repreniez les propos à votre compte.

*(Réaction de M. Antoine)*

Je sens bien que, quand je vous rappelle certains dires, c'est une difficulté.

Je vous ai simplement dit, si c'est 2022, nous y ferons face. Mais qui suis-je pour le dire ? Ce n'est pas la compétence du ministre du Budget d'avoir toutes les compétences de la santé.

Un autre exemple, puisque l'on en parle, ce sont les paramètres économiques. Qu'ils soient évolutifs, face à une crise qui, elle-même, est évolutive – c'est M. Furlan qui parlait tout à l'heure du W –, j'aimerais aussi penser que l'on est dans le W. On est peut-être dans le cas avec certains qui en ressortent plus forts – cela existe dans cette crise – et d'autres qui, à tout jamais, auront disparu. Personne ne peut dire cela aujourd'hui.

Mais les paramètres économiques, il faut bien une base sur laquelle nous nous mettons à travailler. La seule base qui est opposable à tout le monde, c'est celle de la loi, de la législation. La Cour des comptes a eu cette amabilité de rappeler que ce que nous inscrivons dans nos budgets ce sont les chiffres qui sont donnés par le SPF Finances ou par le SPW Finances ; on n'invente pas ces chiffres-là ! Ils peuvent évoluer plus que dans d'autres périodes ou à d'autres moments, parce que la situation est ce qu'elle est, mais cela ne fait pas faire preuve d'optimisme, puisque j'ai entendu aussi que j'étais optimiste.

Je vous ai cité tout à l'heure la Commission européenne et l'OCDE qui, elles-mêmes, ont des chiffres différents alors qu'elles communiquent à quelques heures d'intervalle. Je crois que nous avons eu la méthodologie qu'il fallait, même si elle peut être critiquée par rapport à l'évolution des choses. C'est ce que la loi nous impose de reprendre comme chiffres. Je ne crois donc pas être optimiste, par contre je veux être positif, et je crois qu'il y a une obligation des gouvernants, quels qu'ils soient aujourd'hui, quel que soit l'endroit où ils sont, que ce soit dans une commune rurale – et j'ai beaucoup apprécié ce qui a été dit par certaines communes rurales qui ont des difficultés –, que ce soit dans des villes...

Tous ceux qui sont avec moi au cabinet, l'aide alimentaire, tous les midis on la côtoie. Je vois depuis le début de la crise cette file qui s'allonge, qui est là et qui ne disparaît pas. Quand vous voyez cela tous les midis, clairement, vous vous dites qu'il y a des choses que l'on doit faire, quel qu'en soit le coût.

Que dit l'Union européenne ? C'est le troisième élément que je veux opposer à Dark Vador. L'Union européenne nous l'a encore écrit : « Il faut continuer à investir, il faut continuer à être solidaire, aujourd'hui, par rapport à l'outil économique et par rapport au social, et ne fermez pas trop rapidement la porte sous peine de rencontrer ce que l'on appelle l'effet de falaise », c'est-à-dire que tout ce qui aurait été généré, toutes les aides, aussi importantes soient-elles, aussi difficiles soient-elles à aborder par rapport à l'avenir – parce que j'ai dit qu'une dette cela se rembourse, et j'y reviendrai tout à l'heure, une dette, cela se rembourse, je ne pense pas le contraire – mais, si aujourd'hui vous mettez la clé sous le paillasson ou si vous ralentissez alors que l'entreprise n'a pas encore pris le relais, alors que les nécessaires solidarités ne sont pas encore, en termes de fonctionnement, dans cette nouvelle économie, si vous faites cela, c'est l'effet de falaise. C'est-à-dire que cela n'aura servi à rien. Donc, on ne peut pas et il ne faut pas arrêter. Clairement, ce message je veux qu'on l'entende.

Cela me permet de revenir, et cela a été dit par André Antoine avec un côté sarcastique, mais cela a été dit aussi par Paul Furlan, et de manière bien plus sensible dans l'analyse : je n'ai pas annoncé stricto sensu le retour à l'équilibre. Là où certains y voient une opposition, et d'autres pas, à Elio Di Rupo, au ministre-président, d'autres rappellent ce qui a été à juste titre dit par Elio Di Rupo : il n'y a pas l'ombre d'une différence dans l'appréciation entre l'un et l'autre. J'ai bien dit, mais je crois être obligé de le rappeler : en fait, comprenez que nous sommes dans trois budgets en un. *Business as usual*. Là, nous avons défini une trajectoire jusqu'en 2024. C'est vrai que je ne l'ai pas mise à zéro, c'est-à-dire à l'équilibre, et c'est vrai que le ministre Di Rupo dit : « en 2024 nous serons à zéro ». Mais pourquoi ? Parce qu'on l'a fait tout politique constante, si nous ne prenons aucune mesure, s'il n'y a pas cette possibilité de retrouver certains paramètres. Le budget base zéro dans son efficience et son efficacité, c'est là qu'il doit intervenir, c'est sur cet étage-là du budget. Je ne peux pas, aujourd'hui, préfacer ce que le budget base zéro nous dira. Nous sommes dans la première vague. Nous sommes en plein dans la première vague, et j'ai promis au Parlement, je me suis engagé vis-à-vis du Parlement, et je confirme encore à M. Beugnies, que je reviendrai vers le Parlement à chaque vague, à la fin de chaque vague, et que vous aurez, tout comme le Gouvernement, l'occasion d'examiner ce qui a été dit. Puis, ce que l'on en fera, le Gouvernement le décidera. Il n'y a donc aucune différence entre l'objectif que le ministre-président nous assigne, qui est commun, et la réserve qu'il amène, simplement parce que je ne peux pas encore l'intégrer dans les chiffres aujourd'hui, mais, dans l'objectif, nous avons la même philosophie.

Premier étage : *business as usual*. Deuxième étage : le covid.

Pour le covid – et c'est sans doute, Monsieur Beugnies, une différence que l'on a entre nous deux –, je crois que les dépenses liées au covid devront être remboursées aussi. Ce que je demande d'ailleurs, entre autres de faire, pas seulement à la Commission de maîtrise des dépenses publiques, c'est aussi de dire sur quelle trajectoire, parce que vous ne pouvez pas dire que cette trajectoire-là, vous la remboursez du jour au lendemain. Oui, on lève l'impôt, on fait fuir tout le monde, on se dit que l'on investit plus en Wallonie, mais ce n'est pas du tout cela. Je crois qu'il n'y a personne aujourd'hui – enfin, les rares qui ont essayé de le faire, cela a été la catastrophe – pour dire qu'il faut augmenter l'impôt, mais il y a une trajectoire liée au côté exceptionnel de l'événement, et ce n'est pas unique. Nous avons aujourd'hui, par rapport au SPABS je crois, une dette que nous remboursons sur une échéance bien plus grande, parce que l'on a considéré aussi qu'à l'époque il y avait eu un investissement extraordinaire.

On s'est dit que, quand la Wallonie reprend cette dette, puisque cela a été une reprise de dette, elle ne peut pas la rembourser en un coup, sinon elle met à mal toutes ses politiques. C'est cela la réflexion aussi que l'on demande à ces experts.

Je l'ai dit, c'est là aussi que l'Europe va intervenir. Je revendrai sur les 5 milliards d'euros tout à l'heure. Mais il n'y a pas que les subventions de l'Europe, il y a aussi les prêts que l'Europe mettra à disposition, j'y reviendrai également, parce que cela a été évoqué. C'est un débat tout à fait logique, celui d'une dette perpétuelle. Je n'y suis pas favorable à titre personnel, mais je peux comprendre que l'on en discute. Je peux comprendre qu'aujourd'hui ce soit un élément de débat.

Cependant, une fois de plus, c'est sur une réponse commune que l'on sera plus fort, et pas sur une réponse individuelle. Le débat est posé à la BCE ; il est posé au niveau de la Commission européenne.

Sur le solde budgétaire, -397, j'ai l'impression que par un coup de prestidigitation j'y suis arrivé ; mais non, c'est l'addition des chiffres. Si c'est -400, je ne vais pas pleurer parce que c'est moins -400. Si c'est moins que l'année passée, je ne vais pas pleurer. J'émets le chiffre qui est celui de l'addition. Que l'on nous dise que certains éléments en termes de chiffres peuvent être revus, quand on considère uniquement que le doute n'existe par rapport à des chiffres que l'on veut mettre en négatif, et pas en sens inverse, c'est une lecture qui reste partisane.

Concernant l'objectif SEC du Gouvernement, je crois l'avoir dit, mais je le redis puisque c'est une des faiblesses que l'on pontait – on ne retrouvait pas l'objectif du Gouvernement dans le budget transmis chez certaines UAP –, ces budgets ont été rédigés où nous n'étions pas au même moment de la rédaction que le Gouvernement. Les ministres de tutelle ont pour obligation de faire respecter les objectifs du Gouvernement par ces UAP.

Idem pour les économies qui ne sont pas chiffrées aujourd'hui, parce que nous interviendrons sur cet élément lors de l'ajustement. Deux tiers du budget wallon se trouvent dans les UAP. Ce n'est pas déshonorant de dire qu'un effort peut être fait également là-bas.

Le fait que le sous-consommé soit augmenté de 70 millions d'euros, j'ai bien entendu ce que la Cour a dit. Vous avez des dépenses supplémentaires, et pas n'importe quelles dépenses. On va sur 1,5 milliard d'euros à l'investissement. On sait très bien que tout ne se fera pas la même année. C'est le bon sens. Il faut avoir au moins une fois dans sa vie lire un budget pour le comprendre.

Quand on prend un sous-consommé plus important, je crois que l'on aurait pu aller plus loin. Mes collègues au Gouvernement auraient pu demander d'aller plus loin. On ne l'a pas fait par mesure de prudence.

Sur les conduites, je vais finir par en perdre mon latin. Quand on fait ce que la Cour des comptes nous demande, c'est-à-dire que l'on prévoit une correction de 98 millions d'euros, ce n'est pas bon. Je vais finir par croire que certains ont dû être traumatisés par leur passage au budget, parce que l'on fait ce qui n'a jamais été fait, et cela dérange.

Allez « foutre » la responsabilité sur le président du perchoir qui est absent, c'est du costaud. Il fallait oser le faire, mais tout le monde ne s'appelle pas André Antoine, je l'ai bien compris.

Par rapport aux perspectives financières, comment allez-vous faire, Monsieur le Ministre, si vous n'allez pas faire de nouvelle taxe ? Je répète ce que nous disons depuis le début. Dans un premier temps, nous faisons face aux besoins liés à la crise covid. Dans un deuxième temps, nous referons face à d'autres besoins. Je rejoins totalement l'analyse de Stéphane Hazée par rapport à la lutte contre le réchauffement climatique. Si l'on croit que cela a disparu, c'est que l'on ne veut rien voir à l'avenir.

Puis, dans ce même temps, quand on aura pu définir cette trajectoire avec les experts. Je ne me prends pas pour un expert, j'essaie d'écouter. Je peux vous dire que grâce aux réponses que nous avons, vous serez fort étonnés de lire les noms de ces experts. Chaque chose en son temps : elle se réunira pour la première fois – et je réponds à une question qui a été posée également – au début du mois de janvier. Il n'y a absolument pas de partisianisme là-dedans. C'est d'aller chercher les meilleurs, les plus compétents et ceux qui veulent se mettre à disposition de la Wallonie.

François Bellot, avec toute la passion qu'est la sienne sur le plan politique et la connaissance qu'est la sienne en termes de polytechnicien, a rappelé les différentes formules. Il y a cet effet relance. Nous avons aujourd'hui inscrit ce que je veux croire comme étant une bonne relance, et tout le débat est là. Là aussi, si dans Get up Wallonia le Gouvernement a été rechercher un certain nombre d'experts pour l'accompagner dans la mesure, c'est pour que ces choix soient avancés. Après, le Gouvernement prendra ses décisions et il devra lui-même faire l'arbitrage. C'est à cela que l'on nous dira si le choix a été bon ou pas. Aujourd'hui, tout a été mis en place pour que ces choix puissent être faits.

On a été plus loin en termes de participation. Quand on voit la manière dont les citoyens sont consultés, jamais aucune consultation sur le plan wallon n'a réuni autant de participation volontaire des citoyens. Cela demande du travail parce qu'il faut analyser tout cela, il faut le décortiquer et il faut après le soupeser. Est-ce de l'évangile ? Non, ce n'est pas de l'évangile. On serait étonné de la manière dont nos citoyens sont intéressés

par ce qui se fait dans leur Région, dans leur Wallonie et pour leur Wallonie. Il y a des éléments qui permettent de faire bouger les lignes et auxquels il faudra répondre aussi.

Tous les ministres ont des plans. Tout le monde me regarde en disant : « Pourquoi critique-t-il cela ? » Non, je ne critique pas cela. Certains critiquent : tous les ministres ont des plans. Oui, c'est leur boulot. Ils sont là pour travailler et réformer. J'aurais été inquiet si j'avais entendu l'inverse : « Où sont les plans des ministres ? Que font-ils ? ». Effectivement, le plan, c'est la base de la réflexion d'un ministre. C'est une base collective parce qu'on l'apporte au Gouvernement. Il y a une prise d'acte et il y a des décisions. C'est comme cela qu'un collectif travaille.

Sur l'Union européenne, le ministre-président et moi-même avons parlé d'une somme tabou, si j'entends bien, par rapport aux fameux 5 milliards d'euros, en considérant que la Wallonie pourrait prétendre à 1 milliard d'euros. Ce sera peut-être plus, ce sera peut-être moins. Ce débat est en cours.

Ce qui est certain, c'est que, en dehors du SURE, dont est déjà sûr qu'il viendra puisqu'on l'aura en 2021, le ministre du Budget, c'est-à-dire le Gouvernement, n'a aujourd'hui pas inscrit ces montants dans le budget. Si nous avions inscrit une quelconque somme, je suis certain que l'on nous aurait dit : « Vous rêvez. Pour qui vous prenez-vous ? Que pensez-vous ? » Ce que l'on pense, c'est qu'une somme reviendra à la Wallonie. Elle doit être substantielle et devra faire l'objet d'un arbitrage. On connaît la manière dont ces arbitrages se font dans ce pays et l'on ne changera pas cela, mais il y aura un accord. Sur base de cet accord, nous pourrons intégrer une somme supplémentaire. Cela n'a rien d'impossible.

Je vous rappelle que la Cour des comptes dit elle-même que 32 milliards d'euros sont prévus pour la Belgique. Pour l'instant, on ne parle que de 5 milliards d'euros de subventions. Je rappelle que la Commission européenne a mis des *guidelines* et que l'on ne fait pas ce que l'on veut. Il faudra intégrer les éléments de mobilité et de lutte contre le réchauffement climatique. Ce sont des réflexions dans lesquelles l'Europe s'est engagée. Si l'on veut réellement réussir cela, c'est en écoutant ce que l'Europe dit que l'on a le plus de chances d'y arriver.

Une autre question qui m'a été posée : « Pensez-vous que, pendant 10 ans, on connaîtra encore des taux modérés au niveau européen ? » Je n'en sais strictement rien. Personne ne peut dire cela aujourd'hui. Je ne suis pas Mme Irma. Ce que je pense, par contre, c'est que la dette doit être supportable. C'est cela le vrai débat. Ce n'est pas la hauteur ou le volume de la dette, c'est la supportabilité de la dette. La commission que je réunirai avec les experts répondra aussi.

Ce dont je suis certain, ce sont les chiffres que j'avance. Quand, tout à l'heure, je disais que, en Flandre, c'était 55 milliards d'euros, je savais ce que je disais, mais j'ai eu l'impression que, pour au moins l'un d'entre vous, j'avais encore été pêcher cela sans doute dans une nuit d'insomnie. La Cour des comptes, de zéro, vient nous dire : « oui, c'est bien 55 milliards d'euros ». Voilà, désolé. Je veux bien que certains ici ne croient pas à ce genre de trucs, mais ils n'y croiront de toute façon jamais. Ils ne croient pas le Fédéral, ils ne croiront jamais. En plus, on est dans la même majorité, c'est difficile d'accepter cela. D'autant que certains auraient bien voulu repasser rapidement l'élément bleu en posant dedans à un moment donné et, quand ils se sont vus, après une semaine, « bip bip bip ! », on est restés sur le côté. C'est comme cela, que voulez-vous ? Il faut encore attendre une fois.

On ne croit pas le SPF Finances, on ne croit pas à leurs chiffres, on ne croit pas au SPW Finances non plus, on ne croit pas à Moody's. On ne le lit même pas. Ce tome est athée. Enfin non, ce serait trop beau, on n'y croit pas. Non, je crois qu'il est simplement perdu. C'est qu'à un moment donné il se dit : « Houlala, je vais sans doute rentrer dans l'histoire avec pas mal de dégâts ». Puis heureusement, à propos de Jean-Luc Crucke on pourra dire : « Vous savez, il a connu le coronavirus, donc regardez, c'était bien plus important ». On lui dira : « Mais quand Moody's venait vous dire qu'il fallait faire autre chose, vous ne l'avez pas fait ». Oui, cela, c'est différent.

J'essaie de respecter ce que les uns et les autres me disent. Je n'y arrive pas toujours. Je ne vais pas me confesser puisque personne ne m'accepterait là-bas, mais je veux bien le reconnaître sans la moindre difficulté.

J'ai essayé d'être court par rapport…

**M. le Président**. – Je ne vous dis pas ce que je pense. Plus on est long, plus on divague un peu, mais c'est votre responsabilité et cela vaut pour tout le monde.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – C'est vrai, Monsieur le Président, vous avez beaucoup de sagesse. D'ailleurs, c'est pour cela que vous vous êtes tu jusqu'à présent, si je comprends bien.

*(Rires)*

Monsieur Furlan, je ne vais pas essayer d'accélérer encore, mais vous avez utilisé un mot que je trouve très important, c'est celui de la confiance. C'est vital, parce que si l'on ne retrouve pas la confiance chez les citoyens, chez tous ceux qui aujourd'hui se posent des questions légitimes, chez tous ceux qui aujourd'hui se disent : « Toute ma vie, j'ai bossé pour cette petite entreprise et je ne vois pas comment je redémarrerai », qu'ils soient restaurateurs, coiffeurs, qu'ils travaillent

comme ouvriers ou comme employés dans une entreprise. Oui, sincèrement, on sait que, pour tous ceux-là, c'est difficile de rattraper la confiance. Ce que l'on fait au Gouvernement aujourd'hui, c'est toujours avec cet objectif-là aussi. Il ne s'agit pas de nous donner raison, de nous dire qu'il faut nous croire sur parole, mais au moins de croire les gestes qui sont posés et dire que ces gestes sont posés non en handicapant l'avenir, mais en préservant l'avenir parce que, si on ne le fait pas aujourd'hui, il n'y aura pas moyen de préserver l'avenir.

Par rapport aux droits d'enregistrement, et cela répond également à une question de Mme Mauel sur les cessions onéreuses, il y a une diminution et l'on voit qu'il y a des signes contradictoires. En fait, je crois qu'il y a deux choses.

Le volume de cessions ne diminue pas aujourd'hui, il est même plutôt à la hausse. Ce que nous disent les notaires lorsque l'on échange avec eux sur le sujet, c'est qu'il y a une crainte que les conditions de crédit – c'est parfois vrai déjà aujourd'hui – sont en train de se resserrer. C'est d'ailleurs une recommandation européenne. Cela risque d'avoir un effet sur les prix des immeubles. Ce n'est parfois pas une mauvaise chose parce qu'il faut éviter les bulles immobilières aussi. Par contre, c'est plus difficile si l'on n'a pas un système alternatif qui est un système d'aide.

Là, on revient à toute l'enveloppe qui est gérée par Christophe Collignon, qui a pris la suite de Pierre-Yves Dermagne. Ce n'est pas pour rien si l'on a dit qu'il faudrait investir autant dans le logement public. C'est parce que l'on voit bien que, sinon, on aura affaire à un public qui peut-être sera de plus en plus distant de ce besoin qui reste la brique dans le ventre chez les uns et autres.

Je crois que l'on trouve plutôt un équilibre, cela ne ramène pas forcément à des recettes sur le plan des droits d'enregistrement, cela correspond finalement à ce que l'on voit. Cependant, d'un autre côté, cela permet de sauvegarder des revenus et de faire fonctionner la machine sur le plan de la consommation.

Concernant le décret à but fiscal, je ne vais pas être trop long parce que l'on y reviendra devant le Parlement. Vous vous étonnez qu'on le place à un endroit dans le budget aussi. Il y a toute la problématique des camionnettes fiscales. On voit bien aujourd'hui que certains ne paient pas le juste dû de l'impôt alors qu'ils ont des véhicules à faire pâlir certains. Je n'ai jamais été amoureux des voitures, cela ne m'intéresse pas, mais pour ceux qui aiment, ils se disent : « Comment il fait pour avoir cela » et évidemment, il n'a pas payé, alors que celui juste à côté a payé, quand je dis cinq ou six fois plus, c'est parfois dix fois plus. Il y a une injustice mais il y a surtout une loi, une législation. Si l'on ne modifie pas la législation, si l'on ne considère pas que l'abus ce n'est pas seulement de dire « j'ai trouvé un chemin pour répondre à la loi, donc vous ne pouvez rien faire ». L'abus, c'est quand on ne répond pas à l'objectif que s'est fixé la loi. Nous ne disposons pas aujourd'hui des moyens sur un plan légistique pour faire face à cela.

Je l'ai dit, j'ai été fort impressionné par un entretien que j'ai eu avec un magistrat de l'instruction, M. Nicaise, pour ne pas le citer, magistrat fiscal, financier. Je lui avais dit, lors de notre premier entretien, pourtant Dieu sait s'il n'est pas libéral, tout le monde le sait, mais cela ne m'empêche pas d'avoir des entretiens que j'ai trouvé fournis et intéressants, que nous travaillerions sur le dossier, il est prêt et il est aujourd'hui à l'Inspection des finances. Nous avons prévu une somme de 15 millions d'euros, c'est en dessous de ce que l'on prévoit en termes de recettes. Je préfère rester en dessous. Que l'Inspection des finances me dise que ce sera plus, et l'on verra à ce moment-là, mais cela est pour citer un chiffre puisque cela a été demandé.

Par rapport aux conventions bilatérales en trésorerie, elles ne sont pas encore signées, elles sont rédigées, elles doivent maintenant permettre la rencontre avec le CRAC et les outils financiers, les outils économiques, de manière à se mettre d'accord mais le *drive* est prêt.

Sur les 100 millions d'euros par rapport à l'épargne citoyenne, la boîte à outils, comme je l'appelle, est là et permettrait à la fois de faire plus, mais je crois déjà que c'est un fameux objectif parce que l'on ne pourra utiliser cet outil que si la confiance revient. Qu'est-ce que la confiance ? C'est le vaccin. C'est primordial. Personne ne croit que la machine économique se relancera si effectivement le vaccin n'est pas là. Nous avons encore eu ce matin au Gouvernement des informations intéressantes. On voit bien que, dès le mois de janvier, l'opérationnalité sera là, se mettra en place. Il faut un certain temps avant que tout le monde puisse être atteint. Il faut aussi casser certains messages que l'on voit sur les médias sociaux et qui tendraient à croire que l'on est rentré dans le dixième monde. Je suis comme François Bellot, dès que je pourrai me faire vacciner, je le ferai.

Si l'on considère que des ministres doivent montrer l'exemple, j'ai toujours cru que ce serait l'inverse, que l'on nous dirait « privilégiés » ; si je dois montrer l'exemple, je veux bien être le premier. Je n'ai pas de difficultés à penser que c'est une obligation pas morale, la morale c'est autre chose dans la vie, mais si l'on croit la science, si l'on croit la raison, il n'y a pas de raison de considérer qu'aujourd'hui on ne puisse pas faire cela. Ce n'est pas le temps record dans lequel ces vaccins existent, c'est un record parce qu'effectivement tous les moyens ont été braqués sur la recherche. Cela veut-il dire qu'il n'y aura jamais un point d'interrogation ? Même un médecin ne vous dira pas qu'il n'y a pas de point d'interrogation. Pour tout dans la vie, il y en a. Le tout est de savoir si l'on continue à se dire « Je regarde le point d'interrogation », ou bien si l'on répond à la

question. Je préfère faire partie de la deuxième. J'ai répondu pour les experts également.

Monsieur Beugnies, votre crainte est l'indépendance aux marchés financiers. Je peux comprendre que vous disiez cela. Vous comprendrez que, en ce qui me concerne, j'ai plutôt l'impression que les marchés nous avaient aidés lorsque l'on a eu besoin des moyens nécessaires et dans des conditions qui sont plutôt honorables. Quand vous allez chercher, sur 30 ans – on ne parle pas d'un remboursement dans huit, neuf ou dix ans mais de 30 ans –, à du 0,7 %, c'est quand même quelque chose qui est utile. Je ne jetterai pas la pierre, mais j'entends la contradiction que l'on peut avoir les uns et les autres. Je crois que ce que l'on a fait aussi est de vous prouver qu'il n'y a pas que les marchés financiers.

À deux reprises, nous avons été mobilisés en interne par rapport à l'urgence. Cela peut aussi être critiqué, mais on ne peut pas critiquer les deux. Finalement, j'entends critiquer les deux. Certains disent « il ne faut pas les marchés, il ne faut pas le faire en interne ». Je pense qu'il faut les deux : l'interne et les marchés.

SURE, donc les 306 millions d'euros, c'est par rapport aux aides à l'emploi, aux aides économiques et toute la solidarité salariale et sociale.

La clause dérogatoire sera-t-elle prolongée en 2022-2024 ? Sincèrement, si je vous réponds oui, je vous raconte n'importe quoi. Si je vous réponds non, je vous raconte n'importe quoi. Je crois qu'aujourd'hui on ne peut pas ni présumer l'un ni l'autre. On peut avoir des schémas dans lesquels on fonctionne, mais il faut avoir la modestie de dire que ces schémas sont aléatoires.

Autre chose, et là pour une fois je rejoins ce qui est dit par M. Antoine, c'est la neutralisation des investissements. Ce n'est pas la Wallonie seule qui va décider là-dedans. J'ai tenté d'expliquer ce qu'en pensait à la fois le Grand argentier européen, ce que j'ai entendu chez le président Macron en France. M. Hazée a parlé à juste titre tout à l'heure des élections allemandes, donc ce que Mme Merkel a dit. Je crois que, autant on a un modèle anglais avec Boris Johnson, on se demande pourquoi ils sont un jour entrés dans l'Europe. De l'autre côté, on voit la manière dont Mme Merkel a traité cette crise et les signes qu'elle donne parfois de manière très courageuse aussi à l'égard de sa population. On sait que l'épargne allemande se trouve dans l'investissement et l'on sait bien aujourd'hui que, en prônant la solidarité, elle prenait un risque par rapport à un électorat. Je crois que c'est surtout le langage de la raison.

Autre chose est de dire à un moment donné que l'on neutralise, sur le plan de l'investissement, parce qu'il répond à certains critères. Je pense que l'on va évoluer vers cela. Quand, je suis incapable de le dire. En tout cas, j'y souscris dans ce que j'appellerais des périodes les plus difficiles ; les plus difficiles, c'est ce que l'on rencontre, mais ce sera aussi la période de relance.

Je vous rassurerai ou pas, je n'en sais rien. Vous avez dit que le keynésien commence à s'effacer et fait place au libéral. Mais quel est cet air libéral ? Le keynésien revendiquait d'être libéral, donc ni l'un ni l'autre ne s'efface. Les investissements publics, dans les périodes où l'investissement privé n'existe pas et est au point mort ; c'est ce que nous avons fait ici. Je ne vais pas dire qu'il est au point mort, ce serait exagéré, mais il n'est pas à la hauteur de ce que l'on attend dans une économie qui doit permettre de générer des productions et des consommations. On voit qu'aujourd'hui ce lien-là n'existe plus, donc s'il n'y avait pas le pouvoir public pour le faire, à ce moment-là on est dans le crash. Après, il va falloir céder le relais un peu à la fois. Ni l'un ni l'autre ne s'efface donc, ils essaient simplement d'être cohérents.

Vous avez aussi dit, par rapport au budget base zéro, qu'il devait se faire au départ des besoins des services. C'est ce que l'on fait, c'est au départ des services qu'on le fait. Je rappelle que les fonctionnaires sont impliqués dans la démarche. Ce n'est pas contre eux qu'on le fait, c'est avec eux. Qui mieux que n'importe qui, dans les services, connaît son service ? Ceux qui sont là. Cela veut-il dire qu'il n'y aura pas, à certains moments, en fonction de ce qui est notifié, des réorientations sur le plan du travail ? Je rejoins ce que disait M. Bellot, oui, il peut y en avoir, mais qui dit réorientation dit aussi formation, et c'est cela qu'il faut identifier dans les plus brefs délais. C'est pour cela que la dynamique que l'on met en place est une dynamique non pas de suppression d'emplois. Je sais ce que vous avez déjà cité, j'ai écrit à Roland Berger, je pourrais vous communiquer le courrier, parce que j'avais été interpellé par ce que vous m'aviez dit. Je peux vous dire que le consultant est totalement rassurant dans ce qu'il nous a répondu. Je ne vais pas vous le lire, mais vous pouvez disposer de ce document, ce n'est pas secret ni privé, il est donc communicable sans la moindre difficulté.

Sur le cadastre des aides et la transparence, vous essayez d'opposer le ministre Borsus à la ministre Morreale. D'abord, il faut toujours être le plus transparent possible. Prenez un exemple très concret dans ce que l'on vit pour l'instant : les vaccins. Peut-on dire aujourd'hui que l'on a une totale transparence ? Non, la Commission européenne elle-même dit qu'il y a des éléments qu'elle ne peut pas communiquer, sous peine, pas seulement de perte de marchés, mais d'efficacité du vaccin qui devra être utilisé. Il y a donc des domaines, je vous prie de me croire, dans lesquels le secret des affaires existe. C'est d'ailleurs une donnée qui légalement existe et est protégée.

Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'il faut mettre le secret des affaires derrière tout, sinon on tombe dans l'excès inverse, mais il y a des domaines dans lesquels il

faut être prudent. Sinon, de manière générale, la règle doit être celle de la transparence.

Concernant la projection même de ces fonds, à leur déclinaison, je vais vous renvoyer vers les ministres compétents et le ministre-président d'ailleurs.

Monsieur Bellot, il y a un élément qui a été de dire que le budget a été constitué quand on est sorti de la première vague, sans penser que l'on pouvait en avoir une deuxième. Ce n'est pas tout à fait exact. On avait d'ailleurs directement prévu un *buffer* pour 2021, sans doute insuffisant par rapport à l'ampleur et à la durée de la deuxième vague. Cela, je crois que c'est plus conforme.

Par contre, la légalité fait que l'on a repris des chiffres que l'on nous impose de prendre, sauf à changer la loi. Je crois que cela serait très risqué parce que cela donnerait une part d'arbitraire plus importante encore qui serait finalement en fonction du sentiment. Ici, on peut tous avoir des sentiments, on peut tous avoir un avis, plus ou moins objectif, mais on ne le fait que par rapport à des chiffres qui, au moins, permettent de dire que c'est ceux-là qu'il fallait reprendre.

Je pense avoir répondu par rapport à BBZ.

Je voudrais dire qu'il n'y a pas eu de tentatives auparavant – je parle bien pour la Belgique – en Wallonie d'un budget base zéro aussi large que celui que nous appliquons, qui ne vise pas seulement le SPW, mais qui vise également toutes les UAP. Par contre, ce qui est vrai, c'est que cela doit générer des changements méthodologiques et un état d'esprit différent. J'ai toutefois envie de dire que cela vaut pour tout le monde parce que ceux qui sortiront de la crise, et j'espère un maximum de personnes, mais qui pensent que l'on reprendra les habitudes d'avant sans changer la manière dont on perçoit ce monde, dont on travaille et parfois aussi dont on se repose dans ce monde... Évitez de penser que tout est argent, tout est vitesse. Je crois que, dans une commune rurale plus qu'ailleurs parfois, on peut comprendre cela : profiter du bien-être.

La santé n'est pas seulement un critère, comme on l'a trop souvent vu. On peut parfois aussi nous le reprocher à nous-mêmes ; dans le plan de notre philosophie politique, la santé n'est pas qu'un critère, pas qu'une variante, pas qu'une variable, c'est aussi un investissement. Ce sont des choses qui ne s'effaceront plus demain, tout comme la numérisation. J'entends bien ce que l'on dit par rapport aux Pays-Bas, à la France, à l'Allemagne. C'est vrai que, quand on regarde une carte du numérique de l'e-commerce et où sont situées certaines entreprises, il faut croire qu'elles ont toutes décidé de contourner la Belgique ; alors quand on en a, autant essayer de les garder. On a vu encore ici par E.Care que l'on avait des talents, même en Province de Hainaut, autant le rappeler.

Le bémol sur le Plan de relance, j'y ai répondu tout à l'heure.

J'ai beaucoup apprécié la réflexion sur la dette, même si je crois qu'elle est très philosophique, dans le sens de philosophie politique. La suspension des critères de Maastricht, il n'y a pas de précédent. C'est à la fois paniquant et à la fois une opportunité. Je crois que ce que l'on vit aujourd'hui, on doit le saisir comme une opportunité même si, en même temps, on se dit que l'on travaille avec des montants qui, quelque part, semblent nous dépasser. Mais, même s'ils semblent nous dépasser, on a l'obligation de dire que c'est maintenant que certaines lignes peuvent bouger. Il faut plutôt se dire que c'est heureux que, très rapidement, on a levé ces critères de Maastricht et que l'Europe a eu le courage de faire cela.

J'en reviens à ce que je disais par rapport à l'Allemagne. Je lis beaucoup aussi et je vois bien que certains ont dit : « Oui, mais l'Allemagne a intérêt à le faire parce que ses premiers clients sont les Européens ». C'est bien la preuve que l'Europe existe, c'est bien la preuve que c'est plus d'Europe qu'il faut demain et pas moins d'Europe. Que ceux qui l'ont quittée un jour se mordent les doigts de l'avoir quittée.

Sur les droits d'enregistrement, j'ai répondu.

Par contre, je n'ai pas répondu sur les donations. Il y a une diminution pour les cessions onéreuses que l'on retrouve en termes de donation. C'est difficile à interpréter si ce n'est que c'est aussi un geste que les communautaires voient : c'est que, sans doute plus qu'ailleurs, on pense au lendemain et donc à la manière dont on structure ses capitaux pour le lendemain, sa « fortune ». C'est plutôt une bonne chose parce que cela répond finalement à une volonté du Parlement : quand on a modifié les taux sur les donations, c'est aussi pour cela qu'on l'a fait. On ne savait pas que le covid allait intervenir, mais je crois que le covid aide parfois à réfléchir à cela. Il y a des choses que l'on ne veut jamais regarder en face, que l'on préférait ne pas connaître.

J'avais un professeur d'université qui disait, en parlant des conventions matrimoniales, que, quand on se marie, on ne pense qu'à une seule chose, à être heureux, à l'amour qui réunit deux êtres, donc forcement on ne couche pas sur papier tout ce qui pourrait arriver si cela ne va plus. C'est ce que l'on appelle un contrat de mariage. Il nous disait : « Si un jour vous pratiquez le droit, dites à ceux qui vont se marier, s'ils viennent vous voir comme juriste, d'arrêter la réflexion à un moment donné et de se demander comment on fait si cela ne va plus. » Si l'on réalise un contrat de mariage, c'est bien plus simple, quand cela ne va plus parce que l'on sait comment on se sépare, c'est une discussion en moins.

**M. le Président**. – Dans nos études de droit, on nous disait aussi : « Dites les choses vite et bien. »

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Il faut croire que je n'ai pas toujours été au cours, Monsieur le Président. Je vous assure que c'est vrai, je n'ai été qu'en première candi et pas en tout. Cela ne m'a pas empêché de réussir en cinq ans.

Les taxes et paris, comment justifie-t-on ? Essentiellement par les jeux en ligne. Peut-être que le covid n'est pas absent de cela aussi, puisque, pour certains, il y a sans doute un peu plus de jeux qu'il n'y en avait auparavant. Je le vois même à domicile.

Là aussi, on a des entreprises, notamment une liégeoise – je ne vais pas citer de nom, je ne vais pas leur faire de publicité –, qui sont très performantes. Je voyais un employeur liégeois qui me disait que, rien que sur cette année, depuis le mois de mars, depuis le début du covid, c'étaient plus de 150 personnes qu'il avait engagées, 150 Wallons qui travaillent dans l'entreprise. On est dans le domaine des jeux en ligne et dans une performance qui est européenne en la matière.

J'espère que l'on est dans le déficit conjoncturel. Même si c'est ce que je pense réellement, on a affaire à un déficit conjoncturel, je sais que la résorption de ce déficit ne pourra pas se faire uniquement en passant d'une conjoncture à l'autre. C'est en cela que je crois qu'il faut réellement réfléchir sur un timing que l'on se donne et que l'on respectera, parce que c'est cela la confiance dont on parlait tout à l'heure, de respecter la manière dont les choses peuvent se faire. On ne peut le faire qu'en tenant compte de la situation de la Wallonie. On l'aime ou on ne l'aime pas. Elle est moins bonne que la Flandre, on le sait. Elle est aussi – je crois qu'on peut le retrouver chez Moody's –, tout le monde s'attendait à ce que l'on soit dégradé déjà au mois de juillet. On ne l'a pas été. D'autres pensaient sûrement qu'on le serait maintenant, on ne l'a pas été.

Il y a des éléments là-dedans qui sont porteurs, mais le contrat de confiance fait partie de cela aussi.

Par rapport aux inconnues, vous avez raison, la réponse est les provisions que l'on a doublées. Cela sera-t-il suffisant ? Je le crois, mais je suis aussi incapable de le dire aujourd'hui. Ce que je dis par contre, c'est que s'il faut faire des gestes de transfert, on a les masses budgétaires pour le faire. Je suis convaincu que si le Gouvernement avait travaillé autrement, c'est de dire que l'on revient vers le Parlement si nous avons besoin de crédits supplémentaires. On nous l'aurait reproché, parce qu'on ne l'aurait pas prévu, on nous aurait dit « Vous n'êtes pas assez prévoyant. »

Sur les fonds européens, par rapport à la part qui ne se retrouve pas dans le budget, c'est effectivement ce fameux milliard. Je dis que ce sera peut-être 1 milliard d'euros, ce sera peut-être moins, ce sera peut-être plus, je n'en sais strictement rien. En tout cas, il n'y a rien d'inscrit. C'est clairement un élément sur lequel on pourra travailler à l'ajustement. C'est donc une forme de *buffer* non inscrit, si vous me permettez l'expression.

L'IPP, je n'y reviens pas parce que je crois qu'il y a eu la réponse de la Cour des comptes.

Peut-être aussi un élément par rapport à l'IPP, c'est une dégradation par rapport à l'élément de solidarité. Il faut faire attention, il y a du rattrapage par rapport à 2020. Ce n'est pas si mauvais que c'était prévu. Tout cela est vrai, ce qui fait que finalement on a une recette quasiment identique. Malgré tout, le Fonds de solidarité augmente. Cela veut dire que l'écart…

**M. Hazée** (Ecolo). – C'est une mauvaise nouvelle.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Il faut savoir regarder les choses en face. Que cela me fasse plaisir ou pas plaisir, j'aurais préféré le contraire. Aujourd'hui, le fait qu'il y ait plus de solidarité, c'est aussi du fait que l'écart n'a pas été résorbé. C'est du travail qui reste à faire.

Vous avez parlé des fonds spécifiques, mais je veux revenir uniquement sur le Fonds de lutte contre la pauvreté, le ministre-président pourra en parler bien mieux que moi, mais je crois que c'est une idée parfaitement heureuse. On peut alors critiquer les mécanismes. Je l'entends et c'est une technique que l'on apprécie ou pas. Je n'ai pas de difficulté à comprendre que tout le monde ne doit pas forcément voir cela de cette manière-là.

Par contre, le fait d'avoir dédicacé le fonds avec une masse importante, c'est en complémentarité des actions qui existent. Cela permet d'avoir ce que j'appellerais un ciblage cohérent. C'est manifestement aussi ce qui était demandé par les associations qui ne disaient pas « Rien n'est fait, rien n'a été fait ». Ce n'est pas le langage, mais de la cohérence donnée par un fonds, je crois qu'effectivement aujourd'hui on doit le souligner.

Les 2 millions d'euros par rapport au fonds budgétaire d'écart, des dépenses, le chiffre est exact. Je ne reviens pas sur les moyens dormants, on pourra en reparler à l'occasion.

La trésorerie trop positive, ce qu'a dit M. Antoine là-dessus est juste. C'est finalement toute la problématique d'une trésorerie. Quand vous n'en avez pas, vous vous arrachez les derniers cheveux. Quand on en a de trop, aujourd'hui, clairement, on est pénalisé par le fait d'en avoir trop.

Toute l'alchimie que l'on essaie d'avoir avec les UAP et cette convention, mais également ce que l'on essaie de faire avec le caissier, c'est cela : c'est de faire en sorte que l'on puisse maîtriser le plus possible cet élément. Il est quasiment immaîtrisable à 100 %. Il y aura toujours une dose d'incertitude liée à la prévision,

mais je préfère être dans ce sens-là que dans le sens inverse.

J'en termine, Monsieur le Président, par rapport à l'une ou l'autre question qui m'ont été posées, je n'ai sûrement pas répondu à tout le monde et je m'en excuse, mais on peut le faire également dans le cadre d'une commission. On peut, en effet, aussi y revenir par des questions orales.

La liste des UAP à l'article 97, j'ai dit ce que j'en pensais tout à l'heure.

Par rapport à la CWaPE, c'est un choix que l'on a fait. Il faut respecter ces choix et dire que l'on a affaire à un organisme qui dépend aujourd'hui du contrôle du Parlement, mais aussi par rapport à son budget. J'ai du mal à critiquer cela puisque j'ai été porteur de la chose. A priori, je crois que c'est la bonne direction. Si cela ne devait pas être le cas, le Parlement serait suffisamment mâture pour nous le dire. Je ne ferai pas d'autre commentaire à cet égard.

Concernant les économies sur les budgets par rapport aux UAP, je vous ai dit ce qu'il en était : deux tiers du budget se trouvent dans les UAP. Il n'y a aucune raison pour que des économies ne puissent pas non plus être faites.

Par rapport aux dépenses fiscales, vous m'aviez également fait une réflexion. On pourrait approfondir le sujet, mais la méthodologie a été affinée et c'est ce qui fait que les chiffres ont évolué et dans une proportion aussi importante que vous l'avez signalé. Ce n'est donc pas un changement de méthodologie, c'est une méthodologie qui a été affinée et qui, aujourd'hui, nous permet d'être plus précis. On parle bien du 1,6 milliard d'euros que vous avez évoqué.

Voilà, Monsieur le Président, je sais que je ne vous ai pas contenté en étant trop long, mais j'ai essayé de faire le plus courtement que je pouvais, c'est-à-dire sans doute pas à la satisfaction des uns et des autres.

**M. le Président**. – J'ai tout le temps, je me dis aussi que l'on a des règles sanitaires à respecter, que l'on doit le faire au maximum ; donc, plus on parle, plus on est près, et plus il y a des risques. J'essaie d'être prudent pour les autres et moi-même. C'est aussi, je pense, l'une de nos priorités. Il ne faut donc pas être trop pour que tout le monde le comprenne.

La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Président, je vous promets d'être bref, j'ai bien retenu la leçon et votre sagesse.

Non, Monsieur le Ministre, je ne suis pas athée, vous le savez depuis longtemps. Vous, par contre, vous êtes manifestement un adepte d'Arthur Schopenhauer et de son ouvrage *L'Art d'avoir toujours raison*. On ne pourra pas vous l'enlever. Quand l'objet de la discussion vous échappe, c'est au sujet qui le porte que vous attaquez.

Après 30 ans de vie parlementaire, vous pensez bien que cela ne va pas m'ébranler et j'ai l'habitude de vos propos excessifs et ad hominem. J'ajouterais simplement que le culot, dont vous êtes le champion du monde – cela, je le reconnais –, ne pourra jamais remplacer la vérité.

Pour le reste, j'avais le sentiment que Gérard Deprez était un homme de sagesse, qui m'a beaucoup appris et qui, du reste, a rejoint vos rangs. Il considérait qu'accepter les critiques, bonnes ou mauvaises, c'était faire preuve de maturité. Malheureusement, aujourd'hui, j'ai vu que la critique ne vous plaisait pas. C'était davantage le compliment, donc je ne m'aventurerai plus à vous critiquer ce soir.

Dès lors, j'ai simplement cinq petites invitations à formuler pour bien préciser la portée de mon propos et de manière très synthétique.

Premièrement, les dépenses face au covid sont évidemment nécessaires, mais je vous invite à bien les lister, à les limiter dans le temps et, le cas échéant, à les calibrer de manière beaucoup plus évidente par un décret spécifique, et non pas par des faux-fuyants que sont les cavaliers budgétaires.

Deuxièmement, vous ne m'avez pas convaincu sur le partage du facile à l'utile. Il y a même certaines dépenses futiles dans le budget. Je vous engage toutefois à instaurer un monitoring, comme nous l'avions fait par le passé au travers du plan Marshall et de refuser – c'est votre droit, c'est votre devoir – le saupoudrage au nom de l'efficacité parce que l'argent est rare.

Troisièmement, c'est d'accélérer les concrétisations de certaines mesures. Je n'ai jamais reproché à des ministres d'avoir des plans. Ce que je leur reproche, c'est de créer un encours et de ne pas le concrétiser. S'il y a de l'argent pour la pauvreté, on le dépense, il y a des nécessités. S'il y a de l'argent pour le bas carbone, il y a une transition énergétique, alors dépensons-le. J'imagine que ce n'est pas simplement un plan abstrait, mais qu'il y a là des propositions précises.

Face à la dette exponentielle, non maîtrisée, parce que bravo pour les 55 milliards d'euros, mais vous aviez caché que le rapport entre la Flandre et la Wallonie était épouvantable en termes de rapport à la recette, mais je ne vous en ferai plus le rappel.

Je veux simplement dire à M. Hazée, qui fait preuve de beaucoup plus de sagesse, que pour neutraliser les dépenses d'investissements stratégiques il faut revenir à l'équilibre.

Pour moi, l'équilibre en 2024 est incontournable, si l'on veut avoir une petite chance d'obtenir de l'Union

européenne des clauses de flexibilité, puisqu'il est dérogatoire. On sait qu'elles s'arrêteront, beaucoup l'on dit, je ne vais pas y revenir.

Cinquième invitation, 250 millions d'euros pour les grandes villes. J'ai bien entendu que ce n'était pas totalement des grandes villes, on pourrait avoir des « un peu moins grandes villes ». Cela me pose problème, et j'emboîte le pas à notre président pour le monde semi-urbain, pour le monde rural et surtout pour les communes et les CPAS qui souffrent aujourd'hui. J'aurais tant voulu qu'une partie de ces moyens leur soient concédés, ce que la Flandre a fait avec beaucoup d'intelligence.

Monsieur le Ministre, je n'abuserai pas, sinon pour allez encore sortir des tirades et me comparer à un vulgaire avocat, une mise à mort, m'imposer des propos que je n'ai même pas tenus avec Jean-Claude Marcourt. Enfin, tout est bon dans l'arsenal, tout est bon, tout est bon !

Je vais simplement dire une chose avant de vous quitter, c'est Winston Churchill qui disait : « Si deux hommes ont toujours la même opinion, il y en a un de trop ». Donc rassurez-vous, je ne suis pas prêt d'avoir la même opinion que vous.

**M. le Président**. – La parole est à M. Furlan.

**M. Furlan** (PS). – Je vais essayer de ne pas être très long et de rester fidèle à mon habitude.

D'abord, je rappelle le contexte d'incertitude. L'incertitude n'est pas wallonne, elle n'est pas européenne, elle est mondiale. Donc établir un budget dans ces conditions-là nécessite de l'analyse, mais nécessite de prendre du recul et de la hauteur. C'est ce que ce Gouvernement a fait.

À un moment, ne tombons pas ici dans les travers d'une discussion où l'on croirait que nous sommes seuls au monde, que l'on peut nous imputer toutes les incertitudes mondiales et que vous pourriez les résoudre. Je n'y crois pas, vous n'y croyez pas non plus, personne n'y croit. Quand on vous prend trop à partie – je me permets de prendre votre défense parce que le contexte est ce qu'il est –, vous essayez, tant bien que mal, avec l'ensemble du Gouvernement, de trouver la voie pour que la Wallonie s'en sorte.

Deuxième élément, je vois que les économistes, même les plus à droite – et c'est en suivi, c'est une conséquence –, qui plaidaient, il y a encore quelque temps, pour la rigueur budgétaire, et cetera, aujourd'hui ce sont les mêmes, et je dirais presque avec le même culot d'ailleurs, qui plaident pour la relance publique à tout crin.

Pas comme je l'entends, parce que vous avez raison dans votre interprétation de Keynes qui disait « la relance publique », mais il disait aussi « le remboursement des emprunts lorsque nous sommes en période de croissance ». Mais ces économistes, au sortir de la crise de 2008, plaidaient quand même encore la ceinture budgétaire. Je pense donc que la question n'est pas de savoir si, à un moment, dans les périodes de croissance, il faut ne pas reporter des charges sur les générations futures, nous sommes tous d'accord. La vraie question est : quelle est la latence, le temps entre le moment où l'on sort de la crise et le moment où il faut rembourser ? Parce qu'il y a effectivement des politiques qui se mettent en place. C'est le vrai débat ; pour moi, c'est celui-là.

Je pense, et on le voit bien, que la pierre angulaire dont on a débattu ici reste la dette et les éventuelles charges que l'on risquerait de reporter sur les générations futures. Tout tourne autour de cela dans le budget, finalement.

Je pense que M. Bellot l'a bien caractérisé avec la sagesse qui est la sienne. Rembourser de la dette ? Vous savez, il n'y a que trois moyens et nous ne maîtrisons pas les trois moyens.

Soit c'est la croissance. Elle permet de générer des revenus qui permettent de rembourser la dette. La croissance, nous en avons une parcelle de responsabilité. C'est ce que fait le Gouvernement via notamment le Plan de relance Get up Wallonia, et cetera. On fait cela parce que l'on s'endette, parce que l'on espère créer de la croissance, qui elle-même va générer emplois et recettes et qui permettra de revenir à des jours meilleurs.

Mais nous ne maîtrisons pas toute la croissance. La croissance dépend aussi d'autres niveaux de pouvoir, intrabelges et extrabelges. Nous ne sommes qu'une petite pierre finalement. La preuve, c'est que l'Europe fait elle-même son Plan de relance. Je pense que la pierre que ce Gouvernement, au travers de Get up Wallonia, au travers du Plan de relance, apporte de l'espoir, qu'il crée la confiance qu'il peut donner. Je pense pouvoir dire que c'est un pas dans le bon sens. Nous verrons demain et nous jugerons tous de l'efficacité.

Il y avait aussi une forme de pari sur l'avenir, mais vous seriez un bien piètre gestionnaire si vous n'engagiez pas ce pari et si l'ensemble du Gouvernement ne le faisait pas. Première manière de rembourser de la dette ou que cette dette n'ait pas de conséquence sur les générations futures.

La deuxième, c'est l'impôt. Vous l'avez dit, on peut rembourser de la dette, il suffit de prélever de l'impôt et des taxes. C'est une piste que ce Gouvernement a, et c'est écrit au fronton de la DPR : « Il n'y aura pas de taxes et d'impôts nouveaux ». On n'en fera pas supporter aux citoyens actuels la relance future.

Deuxième piste ou porte qui se ferme, mais elle existe d'un point de vue économique. Je pense que c'est

à juste titre que ce Gouvernement ne va pas financer son Plan de relance avec de la pression fiscale.

La troisième piste, François Bellot l'a évoquée et j'en parlais avec M. Hazée aussi, c'est la création de l'inflation, c'est de rembourser avec de la monnaie dévaluée. C'est cela l'inflation, c'est de faire tourner la planche à billets, une arme très difficile à maîtriser en économie.

Dans les trois manières de remboursement de la dette, tous les économistes, même de village, vous diront que, une fois que c'est parti, on ne sait pas toujours comment arrêter le phénomène inflatoire. Mais en tout état de cause, ce n'est pas nous qui allons le faire. Faire tourner la planche à billets, ce n'est même plus l'État belge qui peut le faire, c'est une politique qui doit se mettre en place au niveau européen.

J'ai la faiblesse de croire que c'est au travers de la première et de la dernière solution, à la fois en créant de la croissance dans les plans de relance et à la fois, à un moment, si l'on ne veut pas le faire par l'impôt, en créant de l'inflation pour autant qu'elle soit maîtrisée, que l'on arrivera à ce que les générations futures ne supportent pas la crise actuelle, ou en tout cas la lisser suffisamment dans le temps.

C'est un débat qui dépasse le budget wallon, c'est un débat philosophique. Vous l'avez bien amené dans votre réponse, je pense. Un contexte d'incertitude, voilà un débat autour de la dette et surtout de la manière de la rembourser. Quelle sera l'efficacité de cette dette d'un point de vue de la relance et donc tout ce que comporte cette relance ?

Après, on peut appartenir à toutes les formations politiques du monde, un peu plus de droite, un peu plus de gauche, un peu plus du centre. La vérité est quand même là. Serons-nous efficaces dans les outils que nous mettons en place ? J'ose espérer que le Gouvernement le sera.

**M. le Président**. – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Comme à mon habitude, je ne serai pas très long. D'abord, merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Sur les informations que Roland Berger vous a envoyées, on les veut bien. En effet, on continuera à suivre le dossier avec attention.

Par rapport à la transparence, on est content d'entendre que, pour vous, elle doit être la norme, mais on ne vous a malheureusement pas entendu sur la remise à plat des aides pour déjà tenter d'éviter les effets d'aubaines. On ne dit pas que rien n'a été fait pour répondre à la crise ; et je pense qu'il faut être de bon compte et le reconnaître, on ne l'a jamais dit. On ne l'a jamais dit d'ailleurs. De l'argent a été investi, par exemple, pour soutenir les indépendants. On a pu d'ailleurs débattre de comment cela a été fait. On continuera à le faire.

Mon chef de groupe, Germain Mugemangango, a pu débattre par exemple en commission spéciale des problèmes dans les maisons de repos.

Oui, des choses ont été faites. On ne le remet pas en question, mais on a des contradictions sur comment cela a été fait. Le Gouvernement s'est endetté pour répondre à une crise sans précédent et c'était la moindre des choses, mais on ne peut pas dire que vous vous êtes endetté pour faire des investissements d'avenir. Ces investissements, vous avez été forcé à les faire. On sait encore très peu de choses sur votre stratégie de relance ; on ne connaît pas grand-chose de Get up Wallonia, et ce que l'on connaît ne semble pas aller dans la direction d'une perspective économique keynésienne d'investissement public.

D'ailleurs, vous le répétez à qui veut l'entendre : vous attendez que le privé prenne le relais. Vous n'avez pas l'ambition d'entreprendre une relance qui serait maîtrisée par le secteur public.

Monsieur le Ministre, vous dites qu'il faudra rembourser les dépenses covid. Qui va les rembourser ? On a déjà fait payer la crise de 2008 aux travailleurs, parce que des banques sans scrupules ont joué avec le feu. Aujourd'hui, il faudra encore – pas tout de suite, plus tard – que les travailleurs paient la crise sanitaire, comme s'ils étaient responsables du virus.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – J'ai dit qu'il y avait d'autres voies.

**M. Beugnies** (PTB). – C'est quelque chose que l'on ne peut plus entendre, plus accepter. On s'est déjà serré la ceinture plusieurs fois. Maintenant, il n'y a plus de cran, on ne peut pas serrer encore plus. Il y a aussi un paradoxe, vous dites que la confiance est essentielle, que les gens doivent retrouver confiance. Soyez certain que ce n'est pas en leur faisant payer la crise que la confiance va revenir. Au contraire, cela ne va faire que contracter l'économie.

Je voulais aussi me permettre une petite réponse à M. Hazée sur notre différence avec l'analyse du cdH du budget. Ce n'est pas un scoop qu'il y a une différence. Le problème et la critique que l'on fait, c'est qu'avant et après la crise vous vous endettez, non pas pour faire des investissements publics d'avenir, mais pour financer une stratégie économique qui consiste à soutenir le secteur privé, avec vos pôles de compétitivité, vos soutiens aux grandes entreprises, et cetera.

On est en contradiction avec le cdH qui critique le déficit, parce que, quand je vous entends sur ce point, Monsieur le Ministre, ils sont encore plus à droite que vous. Je le répète, la dette doit servir à investir dans des partenariats public-public. On vous a déjà donné de nombreux exemples, et comptez sur nous pour recommencer.

Je voulais terminer par me permettre de répondre à M. Bellot, parce que j'ai été attentif à ce qu'il a dit. Monsieur Bellot, quand je vous ai entendu parler de l'exemple des travailleurs hollandais, en expliquant qu'ils coûtaient moins chers au patron, puisque les heures…

**M. Bellot** (MR). – Ils coûtent la même chose. Il y a un transfert des cotisations sociales vers le salaire des travailleurs.

**M. Beugnies** (PTB). – Je vais juste terminer mon propos. De toute façon, vous aurez la parole après moi, donc il n'y a pas de souci.

En gros, vous expliquez que c'était exonéré au niveau des heures supplémentaires et que c'est moins de salaires différés pour les travailleurs, parce que les cotisations sociales sont du salaire différé. C'est bien utile pour les travailleurs que nous sommes.

Vous dites que les travailleurs belges devraient s'aligner sur ce qui se passe en Hollande, pour être plus compétitifs. Mais soyez certain que, si l'on va dans ce sens-là, les Hollandais vont dire à un moment donné : les travailleurs belges se sont alignés, on va devoir encore une fois baisser les salaires directs ou différés pour être compétitifs. C'est ce qui me fait mal en tant que travailleur, c'est cette spirale toujours vers le bas au niveau des salaires.

Comment voulez-vous que l'on consomme et que l'on relance l'économie si les salaires sont trop bas ? Ce n'est pas possible. Les salaires ne sont pas le problème, mais la solution pour la relance économique.

**M. le Président**. – La parole est à M. Bellot.

**M. Bellot** (MR). – Par rapport au fait que vous n'anticipiez pas la deuxième vague, vous saviez qu'il allait encore y avoir des effets, mais tous les ajustements opérés après par l'OCDE, le Bureau fédéral du Plan, et cetera, sur les taux de croissance – je le voyais encore maintenant –, ils reviennent encore avec des nouveaux chiffres. C'est la vie, et l'on vit aujourd'hui une période inédite.

Je pense que les moyens publics doivent servir surtout d'effet de levier partout où ils iront. Que ce soit la relance économique, que ce soit dans le secteur de la santé, et cetera, il faut que l'on puisse servir d'effet de levier et mobiliser l'épargne privée qui est très importante au travers des moyens publics. Cette épargne peut relancer la consommation, mais aussi se joindre au capital public dans des projets intéressants.

J'entends M. Beugnies. Si je comprends bien, vous préférez conserver en Belgique 25 000 chômeurs plutôt que de donner l'opportunité à 25 000 personnes d'aller travailler. Parce que si les emplois restent à l'étranger, l'e-commerce va continuer à se développer. Donc aujourd'hui, il y a 25 000 emplois qui pourraient être en Belgique avec un salaire poche qui correspond au salaire actuel, plus les heures supplémentaires accordées. Pour l'entreprise, l'entreprise à la même charge globale, vous avez le travailleur qui reçoit un salaire net qui correspond au salaire net plus les heures supplémentaires. La variable d'ajustement est les cotisations sociales, c'est exactement ce qui existe dans l'industrie où l'on fait les trois fois huit. Les travailleurs ont le salaire, mais c'est l'État qui fait l'effort sur les cotisations sociales. Je vous expliquerai tout de suite si vous voulez un jour voir la feuille de route de Audi Bruxelles, Audi ne va jamais retourner en Allemagne avec les cadeaux qu'on leur a faits pour maintenir.

Des grands groupes cimentiers et autres ne vont jamais aller faire du ciment ailleurs. D'abord, il y a la terre à transporter, parce que les conditions dans lesquelles ils travaillent… Je dis simplement que l'on applique aux travailleurs de l'e-commerce les mêmes règles que celles que l'on applique dans les secteurs industriels appliqués aujourd'hui et concertés avec les organisations syndicales. C'est dans les conventions collectives, et cetera. Le travailleur a donc le même salaire poche que s'il avait les heures supplémentaires. La variable d'ajustement est simplement les cotisations sociales.

Enfin, je pense, Monsieur le Ministre, que le jour où le covid va disparaître, la reprise sera très vite là. Mais la vie d'après ne sera plus la même que celle d'avant. S'il y a un message à faire passer dans l'administration aussi, c'est que quand ils poseront un acte, de se demander si c'est bien pour la rapidité de la reprise chez nous par rapport à ceux qui sont à côté de chez nous qui, eux, n'attendent pas.

Il faut donc que chacun s'approprie ce projet d'une relance rapide, pas comme des fous et pas sans règles, mais d'être prompts dans la réponse à apporter à celles et ceux qui demain voudraient reprendre le plus rapidement possible, que ce soit les entreprises existantes, mais aussi les nouveaux projets, parce qu'immanquablement il y en aura.

Merci.

**M. le Président**. – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Je vais d'abord m'ériger en faux contre la caricature que M. Beugnies a faite des investissements portés par le Gouvernement de façon très rapide.

Quelques exemples : on a plus de 100 millions d'euros supplémentaires investis dans le transport en commun et les vélos ; on a 150 millions d'euros dans l'alliance Emploi-Environnement pour l'isolation ; on a 300 millions d'euros prévus dans ce budget pour la rénovation de logements publics. Donc non, effectivement, il n'y a pas une considération pour l'investissement public qui ne serait vue que dans une logique de soutien à l'activité économique privée.

Deuxièmement, André Antoine est revenu sur l'enjeu de l'équilibre budgétaire. L'équilibre des dépenses courantes est effectivement un objectif qu'il faut poursuivre à moyen terme. Il conditionne la soutenabilité des finances publiques, les investissements devant faire l'objet à nos yeux d'une approche différente. La question est de savoir où se fixe le moyen terme. Il y a un an, ce Gouvernement l'a fixé à 2024. C'était l'objectif. Entre-temps, il y a quand même eu des évènements extrêmement lourds dont nous ne sommes pas encore sortis. Il me paraît périlleux au moment où nous nous parlons de considérer que cet équilibre peut être atteint en 2024. Par ailleurs, j'ai à l'esprit la perspective dans laquelle le Gouvernement fédéral s'est inscrit puisqu'il y a aussi cette volonté que le ministre a rappelé d'avoir au moins une trajectoire convenue entre l'ensemble des parties prenantes de cet État.

Enfin, troisième chose et j'en termine, Monsieur le Président, il y a la dette budgétaire. N'oublions pas la dette écologique, cette dette écologique qui peut nous péter à la figure et sur laquelle le Gouvernement, et même notre Région dans son ensemble, s'est donné des objectifs extrêmement ambitieux qui font également partie des engagements qui sont poursuivis.

**M. le Président**. – Pour rappel, nous clôturerons cette discussion générale et les votes interviendront au cours de la réunion de la commission qui est convoquée ce prochain lundi 14 décembre à partir de 10 heures.

Nous avions une question orale jointe de M. Antoine, sur « les incidences de la crise sanitaire sur les recettes des droits d'enregistrement ». Cette question est retirée.

## EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES (DOC. 354 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 6 ET 6*BIS*) ET (DOC. 355 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 6 ET 6*BIS*)

## QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « SUR L'ATTRIBUTION DES MONTANTS RÉSIDUELS DE L'ENVELOPPE DU PLAN PISCINES »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'examen de :

- l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives (Doc. 354 (2020-2021) N° 1 – Annexe 6 et 6*bis*) et (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 – Annexe 6 et 6*bis*) ;
- la question orale de M. Fontaine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « sur l'attribution des montants résiduels de l'enveloppe du plan Piscines ».

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président**. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Cornillie.

**M. Cornillie** (MR). – Je propose M. Witsel comme rapporteur.

**M. le Président**. – M. Witsel est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

*Exposé de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives*

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – J'aborderai quatre points : les aéroports, la SOWAER, les infrastructures sportives et la gestion mobilière et immobilière.

Nous avons déjà largement débattu au sein de la commission de l'impact de la crise sur nos deux aéroports à la suite des décisions du Gouvernement wallon. Depuis le 1er octobre dernier, j'ai ainsi décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de m'accompagner dans la mise en œuvre du mandat qui m'a été confié.

Ce groupe de travail, présidé par M. Gilles Samyn, qui a par ailleurs intégré le Conseil d'administration de BSCA en date du 26 novembre, est habilité à prendre les contacts nécessaires afin de clarifier l'intention des actionnaires et de me conseiller par rapport à la stratégie à mettre en œuvre afin d'assurer la pérennité du développement de l'aéroport. Ma volonté est donc de proposer rapidement au Gouvernement un soutien optimal pour BSCA sans me substituer à ses organes de gestion. La collaboration entre les organes de BSCA, la SOWAER et le groupe de travail est pour l'heure optimale et nous permettra sans aucun doute de rencontrer, je l'espère, notre objectif commun à assurer cette pérennité.

Le nouveau groupe de travail s'est fixé un délai de six mois afin de me soumettre ses conclusions. Pour ce qui concerne le contenu des travaux, vous comprendrez qu'il est prématuré à l'heure actuelle d'évoquer cet

aspect et que, dans l'attente des conclusions qui sont établies, la discrétion est de mise.

À l'heure actuelle, la perte de BSCA est estimée à environ 28 millions d'euros sur base des dernières estimations. L'aéroport devrait bénéficier d'une trésorerie positive de 11 millions d'euros au 1er janvier 2021, laissant apparaître les premières difficultés fin juin 2021.

J'ai pu à nouveau insister auprès du CA de BSCA, le 30 octobre dernier, sur l'urgence de disposer d'une projection des besoins financiers à court, moyen et long termes afin d'envisager les réponses à apporter aux besoins de trésorerie de la société. Il importe ainsi que BSCA puisse identifier précisément le type de soutien sollicité et la hauteur de celui-ci. Faute de disposer de ces éléments, il est impossible, tant pour les actionnaires que pour les outils financiers qu'est la SOGEPA, d'analyser la situation de manière objective et de prendre les décisions qui s'imposeraient pour assurer l'avenir de BSCA.

La désignation d'un consultant stratégique, le 2 décembre dernier, permettra de finaliser un *business plan* à cinq et dix ans. Ce dernier a un délai de deux mois pour clôturer sa mission.

Sur le fonds, même si je ne peux vous en dire plus pour l'instant en raison de la confidentialité nécessaire des travaux à court terme, des augmentations de capital, une prolongation de la suspension de la redevance SOWAER jusqu'au 31 juin 2021 ou encore un abattement sur la redevance 2020 sont par exemple actuellement à l'analyse. Les contacts avec la SOGEPA se poursuivent par ailleurs.

De mon côté, je proposerai au Gouvernement, le 16 décembre, de prolonger la suspension de la redevance SOWAER jusqu'au 30 juin 2021 tel que l'autorise la Commission européenne dans le cadre des mesures d'encadrement temporaires décrétées suite à la crise. Ces mesures préventives pourraient permettre de soulager la trésorerie à raison de 8 millions d'euros, pour autant que le CA de l'aéroport veuille y recourir en temps opportun.

Il est évident que l'aspect social comme l'aspect environnemental devront être pris en considération dans la stratégie qui devrait être adoptée par le Conseil d'administration.

S'il convient d'admettre qu'un important travail reste encore à accomplir, je me réjouis toutefois que toutes les dispositions sont maintenant prises pour assurer la sauvegarde de l'outil et que l'ensemble des acteurs travaille d'arrache-pied à la mise en place d'un plan de redéploiement ambitieux en ce compris social. Vous avez vu qu'il y avait encore une annonce à Bruxelles par rapport à des licenciements. Jamais cette annonce n'est intervenue sur le sol de BSCA.

Quant à Liege Airport, je ne reviendrai pas sur la dynamique positive créée au sein de l'aéroport. Vous noterez que, à la différence de BSCA, la santé de l'aéroport liégeois se porte bien et que, à ce titre, le transfert des actifs régionaux vers la société de gestion pourra être concrétisé en 2021. La méthode de valorisation des actifs sera prochainement soumise à la Commission européenne, ce qui nous permettra de finaliser le dossier.

Comme nous l'avons déjà évoqué, l'un des enjeux de cette législature est de trouver le bon équilibre entre le développement des aéroports et la protection du cadre de vie des riverains. À ce niveau, le Gouvernement a pris des décisions majeures en date du 8 octobre dernier.

Parallèlement à la révision des PDLT et PEB qui sera finalisée courant 2021, une série d'autres mesures seront implémentées. Je suis déjà revenu sur ces mesures dans le cadre de cette commission par rapport à des questions posées par les parlementaires.

Par ailleurs, les aéroports se sont inscrits dans une démarche zéro carbone et le Gouvernement soutient bien évidemment celle-ci. Nous avons déjà eu l'occasion de détailler l'ensemble des actions.

Veuillez noter que la prise en charge des mesures d'accompagnement découlant de la mise en œuvre des PEB actuels et à venir est bien actée dans le budget régional au travers d'une subvention de 15 834 000 euros alloués à la SOWAER.

Comme vous l'aurez constaté dans le budget présenté, les dotations liées à la sécurité et à la sûreté sont toutes maintenues et indexées. L'aéroport de Charleroi se verra par ailleurs allouer une subvention complémentaire de 1,2 million d'euros afin de répondre à la demande de la police fédérale de rénover ses locaux.

Enfin, en tant qu'opérateur essentiel au niveau de nos aéroports, il conviendra que Skeyes puisse répondre au mieux aux attentes wallonnes.

Après une première réunion, ce 1er décembre, avec mon collègue fédéral, Georges Gilkinet, de nouveaux contacts se tiendront prochainement avec l'intéressé. Vous pouvez compter sur ma détermination pour que les intérêts wallons, tant financiers qu'opérationnels, soient défendus tout au long de la législature.

L'objectif fixé dans l'accord de gouvernement fédéral au niveau du nouveau contrat de gestion de l'opérateur devrait ainsi permettre à la Région de remédier à un certain nombre de carences rencontrées au cours de ces dernières années.

Un mot sur Skeyes. Outre la nouvelle ventilation des coûts de l'opérateur faisant suite à l'adoption du nouveau plan de performance 2020-2024, qui prévoit de transférer une partie des coûts d'approche vers les coûts

en route, les négociations avec l'État fédéral – merci, Monsieur Bellot – ont permis de diminuer le coût de Skeyes à charge de la Wallonie dès 2020.

En 2019, ce pourcentage était :
- BSCA, 69,4 % pour le Fédéral et 31,6 % pour la Wallonie ;
- Liege Airport, 34,7 % pour le Fédéral et 65,3 % pour la Wallonie.

L'arrêté royal adopté postérieurement à la présentation du budget initial 2020 a ainsi considérablement diminué la charge pour la Wallonie en prévoyant la répartition des coûts suivante : 85 % pour le Fédéral et 15 % pour la Wallonie. Suite à une nouvelle négociation tenue ce 2 décembre, cette répartition est confirmée pour l'exercice 2021.

L'ensemble des dotations sûreté et sécurité à destination des aéroports sont maintenues et indexées.

La dotation complémentaire sûreté allouée directement à BSCA permettra de compléter le financement nécessaire à la mise en œuvre des bâtiments précheck et contrôle frontières pour 3 millions d'euros, et de financer la rénovation de la police fédérale pour 1 200 000 euros.

Pour les infrastructures sportives, 2021 actera la mise en œuvre du nouveau mécanisme de subvention des infrastructures sportives. La réforme proposée permettra à la Wallonie de déployer les objectifs et priorités qu'elle s'est fixés pour le département des infrastructures, et d'instaurer des critères de priorisation. Nous en avons largement débattu en commission.

Aussi, il m'importait que les moyens régionaux puissent rapidement être affectés aux projets initiés sous le couvert des nouvelles dispositions décrétales. Après l'adoption du texte par le Parlement de Wallonie ce 2 décembre, le Gouvernement sera amené à analyser son arrêté d'exécution en deuxième lecture le 16 décembre prochain. C'est une étape importante en vue de solliciter l'avis du Conseil d'État en vue de l'adoption définitive de la réforme.

Comme évoqué récemment, tous les dossiers visés favorablement par l'Inspection des finances ou dans le cadre des grandes infrastructures et tous les dossiers ayant reçu un accord de principe à la date d'entrée en vigueur du texte resteront éligibles aux conditions du décret de 1999.

À ce stade, mon administration relève 131 dossiers d'infrastructures non complets qui devront être réintroduits selon le nouveau dispositif. Parmi ceux-ci, veuillez relever que 27 dossiers ont été introduits après juillet 2020, donc postérieurement à l'annonce du moratoire, tandis que 28 dossiers ont été déposés en 2017, témoignant d'un certain manque de proactivité de certains porteurs de projets.

Si, depuis 10 ans, le budget wallon consacrait environ 50 millions d'euros aux infrastructures, le budget 2020 a permis de rencontrer une augmentation de 30 % pour passer à 65 millions d'euros grâce à 10 millions d'euros récemment alloués au département dans le Plan de relance et la nouvelle enveloppe « Wallonie : ambitions or » destinée aux projets de haut niveau avec 5 millions d'euros. Le budget 2021 connaîtra une augmentation de 70 % grâce à une enveloppe de 85 millions d'euros, dont 30 millions d'euros sont en provenance du Plan de relance, pour lesquels vous trouverez les réceptacles dans le programme 14.06.

Par ailleurs, 2021 actera une dernière subvention en faveur de l'hippodrome de Wallonie. Ainsi, à la suite des réflexions initiées par le Gouvernement depuis 2018 au sujet de l'avenir de l'outil, ce dernier a décidé, en sa séance du 26 novembre, de revendre les parts détenues par la Région wallonne et a chargé la SOGEPA de trouver un repreneur potentiel.

Dans le cadre de la réalisation de cette mission déléguée, la SOGEPA mandatera ainsi une banque d'affaires qui devra s'assurer, dans le choix des candidats proposés, d'une valorisation optimale des actifs au bénéfice de la Wallonie, tenant compte de la volonté du Gouvernement de supprimer les subsides publics actuels, de la solidité du projet industriel du candidat repreneur, de la crédibilité de l'assise financière du candidat repreneur, de la préservation des deux écoles de formation sur le site, et de la pérennité de l'outil après transaction. Il n'est d'ailleurs pas du tout exclu que nous restions, par les outils financiers présents, dans l'outil. Le but est d'optimaliser l'outil.

L'opération devra être finalisée au plus tard le 31 décembre 2022, et motivée par le fait qu'il convient aujourd'hui de s'interroger sur l'utilité pour la Wallonie de rester propriétaire d'un hippodrome à vocation commerciale et d'être actionnaire d'une société anonyme dont l'objet est la gestion d'une infrastructure hippique à l'organisation de courses de chevaux et de paris sur des courses de chevaux.

Par ailleurs, alors que la Wallonie a lancé un plan de rationalisation et de valorisation de son actif immobilier, il semble cohérent qu'elle s'interroge sur le maintien ou non de ce bien dans sa propriété. Dans l'attente de cette opération, la SOGEPA transmettra un rapport semestriel sur l'avancement des travaux au ministre de l'Économie et à moi-même.

Comme vous l'aurez constaté, après la première enveloppe consacrée avec succès au nouveau projet « Wallonie : ambitions or », une nouvelle enveloppe de 5 millions d'euros lui a été à nouveau consacrée en 2021. Celle-ci est par ailleurs pérennisée pour les exercices suivants, puisque le Gouvernement m'a mandaté afin de préparer une programmation pluriannuelle pour ce projet ambitieux. Je ne peux que

me réjouir que la Wallonie prenne enfin en considération les besoins spécifiques du sport de haut niveau. Une réunion avec les fédérations sportives sera organisée, dès que les conditions sanitaires le permettent, pour leur exposer ce nouveau projet, ainsi que toutes les dispositions prises en leur faveur dans le nouveau décret.

J'en profite ainsi pour vous rappeler que l'article 4 du décret est d'un montant maximum subsidié à 3 millions d'euros. Jusqu'ici, les fédérations pouvaient introduire les dossiers dont l'estimation était supérieure à 1,5 million d'euros.

L'article 5 du décret Majoration du taux de subvention, c'est +5 %.

L'article 5 de l'AGW : « les priorités établies par la fédération font partie des trois critères de priorité des dossiers, si une priorisation est nécessaire en raison des crédits budgétaires disponibles ».

Enfin, une nouvelle enveloppe de 30 millions d'euros, en provenance du Plan de relance, sera allouée au budget des infras et viendra compléter utilement les crédits classiques de ce dernier. Comme expliqué, celle-ci me permettra d'initier les appels à projets suivants :

- des projets pilotes d'infrastructures scolaires en partenariat avec la fédération ;
- la rénovation énergétique des bâtiments sportifs ;
- les bassins de natation permettant l'apprentissage de la nage, qui devrait venir utilement compléter un second plan Piscines dédié aux nouvelles constructions.

À ce sujet, veuillez noter que le Gouvernement sera saisi, le 16 décembre, de la réaffectation des enveloppes du plan Piscines initial, non consommé à la date du 29 septembre 2020, délai ultime pour l'attribution des travaux par les porteurs de projet. Ainsi, pas moins de 7 661 000 euros viendront compléter des enveloppes initiales allouées par le Gouvernement le 24 mai 2018 aux porteurs de projet.

Il sera ainsi proposé de réaffecter les montants réservés dans l'enveloppe de financement alternatif non utilisée en date du 29 septembre 2020 par les bénéficiaires désignés dans la note au Gouvernement, aux autres porteurs de projet sélectionnés, et ceci, de manière proportionnelle et sans dépasser le montant maximum subsidiable de 50 % des dépenses admissibles. Cette mesure permettra aux bénéficiaires du plan d'augmenter le taux de subvention final de la Région et permettra d'atteindre quasiment les 50 % annoncés lors de l'appel à projets.

En ce qui concerne la gestion mobilière et immobilière, la Wallonie a entamé en 2020 le développement d'une politique mobilière et immobilière et une logistique cohérente en permettant une adéquation entre les ressources et les besoins. Les travaux ont bien avancé. La centralisation des crédits immobiliers, même s'ils représentent un travail conséquent, porte ses fruits. Une optimisation et une vision globale se fait jour au bénéfice d'un meilleur service aux usagers.

Suite au monitoring des besoins des différentes administrations, des moyens complémentaires ont par ailleurs été dégagés pour répondre à l'ensemble des demandes, notamment le renouvellement du parc automobile vieillissant. Ce supplément budgétaire se fera également au profit d'une verdurisation du parc automobile sur laquelle nous nous sommes engagés.

Au niveau immobilier, le Gouvernement a adopté en date du 3 septembre 2020, sur proposition du ministre de la gestion mobilière et immobilière, une note de stratégie immobilière. Cette stratégie poursuit plusieurs objectifs, à savoir :

- assurer la cohérence en matière de gestion immobilière ;
- procéder dans la mesure des possibilités à un regroupement des bâtiments par direction générale. À l'heure actuelle, certaines directions générales sont dispersées dans une multitude de bâtiments, parfois géographiquement fort éloignés les uns des autres, ce qui ne facilite pas leur gestion ;
- promouvoir la mobilité douce en rapprochant les implantations des transports en commun. À titre d'information, augmenter de 15 % le nombre de collaborateurs qui viennent en transport en commun aurait un impact sur la diminution des gaz à effet de serre aussi important que la rénovation complète des deux implantations administratives les plus importantes, à savoir les bâtiments de la place de la Wallonie et du Cap Nord ;
- enfin, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments en appliquant les normes et objectifs européens en se basant sur le cadastre détaillé des bâtiments. Au surplus, et a fortiori dans les circonstances actuelles, il convient d'une part d'optimaliser la gestion de l'immobilier afin de diminuer les dépenses sur le long terme, et dans la mesure du possible de dégager des recettes afin de compenser les nombreuses dépenses auxquelles nous devons faire face.

Le début de la mise en œuvre de cette stratégie produira déjà ses effets en 2021 de par une diminution des dépenses et une augmentation des recettes dues à la vente de certains immeubles. Des rentrées de l'ordre de 7 millions d'euros ont été ainsi budgétisées. Voilà, Monsieur le Président, pour les compétences fonctionnelles.

*Discussion générale*

**M. le Président**. – La Cour des comptes m'a fait savoir qu'elle n'avait pas d'observation verbale à formuler lors de cette séance.

Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole** (PS). – M. le Ministre, dans son rapport et dans son exposé, a déjà devancé une série de questions que j'avais sur les propositions à mettre sur la table avec le management de l'aéroport, en tout cas l'état d'avancement qu'il a pu nous donner jusqu'à présent puisque le travail se poursuit, il vient de l'expliquer.

Toutefois, je voulais revenir sur les propos du vice Premier ministre fédéral sur Ryanair parce que, récemment, il a pu indiquer que la procédure Renault n'avait pas été respectée, en tout cas avait été mal menée par Ryanair. Vous le savez ici dans cette commission, on a déjà eu l'occasion d'en discuter, vous avez d'ailleurs sollicité de nombreuses rencontres avec la firme pour avoir une discussion très claire par rapport à l'emploi. Vous vous êtes aussi encore positionné aujourd'hui par rapport à l'emploi et par rapport à toutes les décisions prises de façon très rassurante, en tout cas pour ce que le Gouvernement wallon peut faire. Je voulais donc faire le point avec vous en termes de tentatives et de perspectives à long terme. Pour le reste, que ce soit mes questions vis-à-vis de BSCA comme de Skeyes, vous y avez répondu dans le cadre de votre exposé, je vous en remercie.

**M. le Président**. – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – J'aurais une courte intervention, essentiellement sur les infrastructures sportives et les aéroports. Au niveau de vos compétences propres, on observe assez peu de mouvements. Les mouvements principaux concernent les infrastructures sportives : 20 millions d'euros supplémentaires dans le cadre de la relance pour financier des infrastructures sportives en attente de subventions, et 5 millions d'euros pour votre projet « Wallonie : ambitions or ». La semaine passée, on a déjà eu l'occasion d'en discuter lorsque vous avez mis sur pied votre nouveau décret pour les infrastructures sportives. Donc, même si globalement il y a une augmentation du budget consacré aux infrastructures sportives, si l'objectif est d'augmenter le nombre d'infrastructures, alors nous pensons que cet objectif ne sera pas atteint. Pourquoi ? Il y a d'abord le fait de compliquer et de multiplier les démarches pour l'accès aux subsides et aussi le fait de baisser les taux de subsidiation par projet. On pense que l'on ne va certainement pas inciter les communes, les provinces et les autres investisseurs à se lancer dans un projet de construction ou de rénovation d'infrastructures sportives si l'on baisse les taux par projet.

Quant aux piscines, je ne vais pas m'étendre dessus puisque l'on en a déjà longuement parlé, mais vous vous doutez que nous regrettons qu'il n'y ait pas un caractère prioritaire qui se dégage dans les intentions du Gouvernement pour la construction de nouvelles piscines. Vous savez pourtant comme moi qu'aujourd'hui de nombreuses écoles primaires ne savent même plus assurer leur mission de base, qui est que chaque enfant sache nager quand il quitte la sixième. Cela va donc créer des générations d'enfants qui ne savent pas nager, et pour nous, c'est inacceptable.

Je voudrais également revenir rapidement sur les aéroports. Le budget, c'est aussi l'occasion d'aborder des sujets politiques qui nous intéressent. On sait donc que vous avez mis en place un groupe de travail dont le rôle sera de trouver des solutions pour BSCA. On n'en saura pas plus sur la direction que vous allez prendre en ce qui concerne l'aéroport de Charleroi. On sait qu'un temps on a entendu parler dans la presse d'une éventuelle recapitalisation. L'actionnariat de l'entreprise va-t-il changer ? Pour le moment, on n'en sait pas plus, mais on imagine qu'il faudra attendre les conclusions du nouveau groupe de travail. Vous nous avez d'ailleurs indiqué lors de la dernière commission l'agenda de travail de ce groupe, mais pendant ce temps, malheureusement, l'actualité nous rattrape et les travailleurs de Ryanair sont en danger. L'entreprise a même annoncé qu'elle envisageait de retirer la moitié de ses avions de l'aéroport de Charleroi. Le chantage à l'emploi continue.

M. Dermagne, au Fédéral, parle de récupérer les montants des subsides fédéraux et régionaux versés à Ryanair. On verra ce qu'il en est à la Région.

Je vous ai posé une question orale à ce sujet. Nous aurons l'occasion d'en reparler lundi. Quoi qu'il en soit, il faut trouver une solution qui permet absolument de sauvegarder l'emploi, tout en diminuant la dépendance de BSCA à Ryanair.

**M. le Président**. – Vous faites bien de dire que nous avons des questions orales prévues lundi, il y en a quatre concernant la situation de BSCA et de Ryanair.

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

**M. Bellot** (MR). – Monsieur le Ministre, je veux intervenir sur la gestion immobilière et sur les aéroports, question directe.

Pour 2020, une série d'articles budgétaires sont directement liés à deux nouveaux bâtiments en cours de construction : la tour Paradis à Liège et le Cross Point à Namur. À quoi vont-ils servir ? Quelles administrations ? Cela va-t-il servir à délocaliser des gens qui sont dans d'autres bâtiments à Liège ou pas ?

En ce qui concerne les bâtiments, l'implantation des services du Gouvernement wallon, avec la construction de toute une série de bâtiments, en termes de dépenses,

quel est l'impact des nouvelles mesures liées à la stratégie immobilière 2020-2024 ? Qu'attend-on de cette stratégie immobilière 2020-2024 ? Qu'en est-il du cadastre ? Je suppose que le cadastre des bâtiments est en relation avec l'audition de M. Guisse que nous avons eue.

Apparemment, une étude d'un montant de 150 000 euros est prévue à ce propos-là. C'est le programme 21. C'est surtout, Monsieur le Ministre, à propos des aéroports que je voudrais vous interroger. Dans les aéroports, en Wallonie, on souffle le chaud et le froid, avec une explosion de l'activité sur Liège. D'ailleurs, Liège est reconnue comme étant une des plateformes majeures par l'OMS pour le transfert de tout ce qui est médical, médicamenteux, les masques, et cetera.

L'aéroport de Charleroi, avec la chute brutale du nombre de passagers, je ne suis pas tellement inquiet.

Je suis plus inquiet sur la durée de la crise que de savoir si cela reprendra. L'aéroport de Charleroi est un aéroport tourné tourisme. Quand j'entends le nombre de gens qui me disent « Quand la crise est finie, on repart en vacances », je pense que l'aviation de loisir et low cost va reprendre immédiatement et instantanément à plein pot.

Par contre, l'aviation d'affaires, c'est autre chose. C'est un problème, d'ailleurs, pour la Ville de Bruxelles.

Monsieur le Ministre, j'ai plusieurs questions.

Avez-vous demandé, pour 2021, comme vous l'avez fait en 2020, la suspension de la redevance de concession ? Si oui, avez-vous déjà eu la réponse ?

Liège a dépassé le million de tonnes transportées. Je pense que ce n'est jamais arrivé à ce moment-ci de l'année.

Vous avez vu que des premiers trains sont arrivés de Chine à Trilogiport. Je sais que c'est un projet que vous avez. Aujourd'hui, y a-t-il déjà une liaison possible, ces trains qui viennent de Chine ou pas, jusqu'à l'aéroport ou pas ? Sinon, comment cela pourrait-il se débloquer ?

La liaison rapide bus entre l'aéroport et la gare, je pense que c'est fait ou c'est programmé. Je pense avoir lu cela. Pouvez-vous me le confirmer ?

En ce qui concerne BSCA, mes collègues vont poser des questions, c'est une perte de 30 millions d'euros et Ryanair menace de supprimer des avions basés en Belgique. Je pense que c'est temporaire, c'est pendant la crise. Je suis convaincu qu'ils reviendront après.

Je ne suis pas Ryanair, je ne suis pas un porte-parole, loin de là, mais ils ont une très grande souplesse et ils viennent d'acheter encore 70 avions 737. Ce n'est pas pour diminuer les plateformes. Avez-vous des informations à ce niveau-là ?

Où en est la révision du PEB ? Des dépenses supplémentaires pour 2021 sont-elles actées ? Un montant complémentaire pour les vieux procès liés au développement de l'aéroport de Liège est-il prévu ? C'est pour de vieilles affaires ou peut-être dans une provision interdépartementale. Une dernière suggestion, Monsieur le Ministre, indépendamment de Skeyes où je sais que, alors que nous avons eu beaucoup de contacts, c'est extrêmement compliqué dans ce dossier-là. Je voudrais, à propos du bruit, avancer deux témoignages. C'est qu'il est impératif que les routes traditionnelles pour les avions soient bien respectées à l'approche, à l'atterrissage venant de Flandre vers l'aéroport, faute de quoi on fait le phénomène du parapluie, on arrose plein de gens et il y a plein de communes qui contestent. Ceci est un élément sur lequel il faut de nouveau insister auprès de votre collègue, M. Gilkinet.

Deuxièmement, je crois que la stratégie que l'aéroport de Liège doit suivre, puisque son développement est constant, c'est de veiller, dans la mesure du possible, d'éviter un certain nombre d'avions très bruyants, notamment les 747-800. Ils sont très utilisés par certaines compagnies de fret alors qu'il y a d'autres solutions. J'observe que ces avions sont parfois rejetés d'aéroports de pays voisins et, sans une injonction de nos acteurs belges – quand je dis « nos acteurs », c'est l'aéroport et ceux qui négocient avec les compagnies pour l'arrivée du cargo –, de bien préciser quels types d'avions vont venir. Je pense que pour l'activité future on a tout intérêt, pour le développement de l'aéroport, de s'assurer que les avions les plus bruyants ne viennent pas.

On a eu le cas sur Bruxelles avec des Tupolev. Je suppose que l'expérience a été vécue aussi à Liège avec les Tupolev. C'est le type d'avion qu'il faut bannir. Quand il y a des contrats, les contacts entre l'aéroport, les gestionnaires de l'aéroport et les compagnies qui veulent venir, peut-être avoir une *shortlist* d'avions qui sont soit autorisés, soit interdits. Voilà ce que je souhaitais vous indiquer, mais cela ne se traduit pas dans le budget

Quant au développement de l'aéroport, et je vois que vous insistez sur transformer les aéroports en termes de gestion des infrastructures en zéro émission, je pense que la gestion du bruit est aussi un autre élément impactant pour les riverains. Ce n'est pas à vous que je vais le démontrer, mais ce sont quelques suggestions que je pouvais formuler.

**M. le Président**. – La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy** (Ecolo). – Je m'attarderai sur le volet consacré aux infrastructures sportives et aéroportuaires.

Comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, je souhaiterais tout d'abord souligner positivement les

20 millions d'euros de moyens supplémentaires dans le cadre de la relance pour financer les infrastructures sportives en attente de subventions. Il s'agit d'un bon coup de pouce pour le mouvement sportif dont le moral n'est pas au beau fixe ; c'est le moins que l'on puisse dire pour le moment. J'en veux pour preuve la récente enquête qu'a mené l'AISF qui précisait que les recettes des clubs reposaient sur trois postes : les buvettes, le sponsoring et les cotisations. Ces trois recettes-là sont en forte diminution, voire proche de zéro actuellement. Dans ce sens, c'est extrêmement positif pour le mouvement sportif à travers les clubs, mais aussi pour les pouvoirs locaux dont la santé financière n'est pas au mieux non plus.

L'autre point positif que je voudrais souligner concerne la remise à niveau de l'outil Cadasports. Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'étude liés directement au développement d'une nouvelle application du cadastre des infrastructures sportives assorti d'une cartographie et d'un outil de recherche plus performant. On peut s'en féliciter, l'outil actuel est plutôt obsolète. On l'a évoqué il y a 15 jours, à l'occasion de l'examen du décret révisant les méthodes de subventions en matière d'infrastructures sportives. Cette application devra jouer un rôle déterminant dans la vision à long terme que vous entendez développer en matière d'infrastructures sportives.

Vous nous annoncez dans le document qui nous a été remis l'arrivée de cette application en 2022, on peut évidemment s'en féliciter. Ceci m'amène à quelques questions.

En 2022, cela laisse quand même un peu de temps devant nous. Dès lors, je voulais vous demander s'il était envisageable que ce nouveau cadastre intègre les infrastructures sportives scolaires. Cela implique sans doute un accord de coopération ou a minima une concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un élément qui me semble déterminant, si l'on veut développer une stratégie transversale de développement des infrastructures sportives en lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce volet permettrait aussi d'accroître potentiellement l'ouverture de ces infrastructures sportives scolaires en dehors des heures de cours.

J'ai une autre question par rapport à l'outil Cadasports : dans quelle mesure cette mise à jour serait aussi l'occasion de mettre à jour certaines données au niveau de l'accessibilité ? Je pense notamment au fait d'identifier clairement quels types de handicaps sont concernés.

Encore une fois, 2022 nous laisse un laps de temps suffisamment long. On sait que vous allez sans doute devoir établir une espèce de cahier des charges et je trouve que la question du handicap et de l'accessibilité doit être au centre de nos préoccupations, mais j'aurais aimé vous entendre sur ce volet.

Enfin, concernant le sport d'élite, on peut se féliciter de la nouvelle enveloppe de 5 millions d'euros pour le projet « Wallonie : ambitions or », qui va permettre d'améliorer la qualité des infrastructures afin de mettre les athlètes wallons dans des conditions optimales en vue de leurs prestations sur la scène internationale.

Comme vous l'aviez évoqué lors d'un débat précédent en commission, c'est aussi l'occasion pour la Wallonie d'être une terre d'accueil de certaines délégations en prévision des Jeux olympiques de Paris 2024 afin non seulement d'évoquer le point de vue sportif, mais éventuellement de profiter de retombées positives de la compétition tant sur le plan sportif, économique que touristique. Des contacts ont-ils déjà été noués à ce niveau-là ? Où en est-on sur ce volet spécifique qu'il convient, à mon sens, d'anticiper ?

J'en viens maintenant au volet qui porte sur les infrastructures aéroportuaires. Globalement, on peut noter une légère baisse du programme 14 relatif aux aéroports et aérodromes régionaux. Comme vous l'avez souligné dans votre exposé initial, c'est lié à la baisse au niveau de l'AB 12.04.21 liée au remboursement des frais supportés par Skeyes ; il n'y a pas d'autre point sensible au niveau des fluctuations. Ces frais sont maintenant, comme vous l'avez dit, assumés à 85 % par le Fédéral.

J'aurais aimé revenir, pas tant du budget parce qu'il est inchangé, mais sur l'AB 12.05 qui porte sur les honoraires d'avocats destinés à défendre les intérêts de la Région en matière d'aéroports. Le premier dossier concerne le litige avec les riverains de Charleroi : c'est un vieux dossier qui avait été introduit en 2003 et qui avait été plaidé en 2019 devant le tribunal de Charleroi. Où en est-on dans ce vieux dossier ? Le second dossier concerne le litige avec Belgium Airport. Le litige portait sur la valorisation de quelques parts de la SOWAER, détenues du compte de la Région wallonne suite à la décision de Belgium Airport d'activer son option d'achat en application de la convention des actionnaires.

J'aurais aimé savoir où l'on en était et si ce point figurait bien à l'ordre du jour des travaux du Comité stratégique que vous avez mandaté. Je tente ma chance : vous avez dit que vous n'en diriez rien, mais sait-on jamais, j'aurai peut-être un peu plus de chances que mes collègues. Ce serait intéressant de vous entendre sur ce point-là.

J'ai encore deux ou trois éléments plus techniques.

Pour les frais liés à l'ACNAW, je vois une grosse baisse des moyens. On passe de 125 à 5 en engagements et 12 en liquidation. On a eu l'occasion, dans nos débats en commission, d'évoquer l'espèce de cri de détresse de l'ACNAW qui figurait dans le dernier rapport qu'ils ont eu l'occasion de nous présenter. Vous aviez eu l'occasion de nous rassurer par rapport à la demande de l'autorité de s'assurer le concours d'un attaché permanent. Qu'en

est-il au niveau des frais ? Pourquoi cette baisse aussi soudaine ?

Un autre point sur lequel j'aurais aimé vous entendre, Monsieur le Ministre, concerne les investissements de sûreté dans les aéroports. J'avoue que c'est une matière qui n'est plus très lisible pour moi, mais je n'ai aucun doute sur le fait que vous puissiez m'éclairer sur la question. Donc, 4,2 millions d'euros sont prévus pour ces investissements de sûreté dans les aéroports.

À l'époque, quand on avait débattu de cette question du précheck au niveau de l'aéroport de Charleroi, on avait évoqué un budget global de 18 millions d'euros, dont plus ou moins 17 millions d'euros financés grâce au budget « Sécurisation » accordé par la Région wallonne et environ 800 000 euros financés en fonds propre par BSCA.

Ce projet a manifestement été engagé. Quelle est la part des 3 millions d'euros ? Puisqu'il reste 1 million d'euros pour la rénovation des locaux de la police, j'en conclus qu'il reste 3 millions d'euros. Ces 3 millions d'euros vont-ils être affectés en surplus du budget que je viens de décrire, ou cela fait-il partie d'une manne globale ?

On avait également évoqué la mis en place d'un « mobility center » à côté du précheck. Cet investissement qui était prévu à hauteur de 3 450 000 euros fait-il à nouveau partie du paquet global ou est-ce une enveloppe budgétaire qui pourrait nous revenir dans les exercices budgétaires futurs ? On parlait là de l'aménagement d'une gare routière, sur la plaine où se trouve actuellement la tente, devant l'aéroport de Charleroi.

Denier point, un peu récurrent chez moi, on commence à se connaître, c'est une disposition qui est prévue dans la DPR qui prévoit d'étendre les aides visant l'accompagnement des riverains au niveau du bruit au niveau de l'aéroport de Charleroi. Il était prévu dans la DPR qu'elle soit étendue aux bâtiments sensibles : les hôpitaux, les crèches, les écoles. Ici, cela n'apparaît pas explicitement dans le budget qui nous est présenté, mais j'aimerais maintenant y voir un peu plus clair sur votre calendrier de travail sur la question.

Je vous avais déjà interrogé lors de précédentes commissions sur l'idée de chiffrer ce que cela peut représenter, parce qu'aujourd'hui on a le nombre de bâtiments. Quelle estimation cela pourrait-il être ? Quelle est l'estimation budgétaire ? On n'a pas encore cette donnée-là. J'aimerais vous entendre sur votre calendrier de travail sur la question.

**M. le Président**. – La parole est à M. Witsel.

**M. Witsel** (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez déjà répondu à quelques questions sur l'hippodrome de Wallonie, mais je voudrais quand même vous en poser une pour laquelle je n'en ai pas entendu. Quelles sont les recettes estimées par la Wallonie à l'occasion de cette vente ?

Pour le reste, vous m'avez déjà répondu dans votre exposé.

Je vais aussi parler du Plan de relance qui est de 1,3 milliard d'euros répartis en trois pôles :

- Get up Wallonia, 500 millions d'euros à moyen terme ;
- le Plan de transition, 500 millions d'euros à long terme ;
- les dépenses de relance, 300 millions d'euros à court terme.

Je vous pose la question parce que je ne vois pas de crédits alloués au sport au niveau du Plan de relance. Or, je pense que vous le savez, comme nous tous ici, ce sont les enjeux de santé publique, de cohésion sociale ainsi que de performance énergétique. Tout cela doit faire partie intégrante de ce plan.

Je souhaiterais avoir votre avis aussi par rapport à cela. Pourquoi les investissements en matière d'infrastructures sportives ne sont-ils pas repris en compte dans le cadre de ce Plan de relance ?

Monsieur le Président, je vous avais dit que je serais très court.

**M. le Président**. – Merci, Monsieur Witsel, on reconnaît les sportifs.

La parole est à M. Cornillie.

**M. Cornillie** (MR). – Beaucoup de choses ont déjà été dites. Il faut se réjouir que l'ensemble des subventions Infrasports sont maintenues avec des montants conséquents. Ce n'est pas forcément évident tout le temps quand on a des difficultés telles qu'on les connaît. Vous confirmez qu'un mouvement de rattrapage est effectué par 20 millions d'euros supplémentaires pour les infrastructures en attente, si nos lectures et nos interprétations des chiffres sont bonnes.

Il faut se réjouir aussi du maintien de « Wallonie : ambitions or », qui vise à faire émerger une nouvelle génération olympique, avec des projets structurants notamment.

Vous avez en partie répondu à la question, néanmoins j'aimerais vous entendre un peu plus longuement là-dessus. Idéalement, il faut que la politique des infrastructures sportives converge avec la politique sportive tout court. Vous avez annoncé une réunion avec les fédérations, d'autres actions seront-elles mises en place pour faire en sorte que les objectifs des uns et des autres convergent, comme vous l'avez dit ?

Une petite question sur ces 5 millions d'euros. Quel est le lien entre les 5 millions d'euros que l'on retrouve dans l'un de vos AB et les 5 millions d'euros que l'on retrouve dans un AB du ministre-président ? S'agit-il d'un transfert, à un moment donné, que vous autorisez par l'article 106 ou se peut-il que je comprenne mal les techniques budgétaires ? Cela veut-il dire que l'on bascule, à un moment donné, de la politique sportive vers une conception du rayonnement de la Wallonie ? C'est une question, mais vous allez me corriger si je lis mal ou comprends mal certaines données.

M. Clersy a déjà évoqué Cadasports, mais j'avais aussi relevé les montants qui étaient alloués au développement d'une nouvelle application pour 2022, avec une cartographie et des outils de recherche performants, qui doivent être un outil d'aide à la décision, dans le cas notamment du décret que l'on a approuvé la dernière fois.

J'imagine que ce sont bien 196 000 euros qui sont affectés à cela et l'application doit être livrée pour 2022. On y est vite. Qu'attend-on comme développements nouveaux pour 2021 ? Est-ce fractionné, est-ce par étape ou bien est-ce une étape d'un projet complet qu'on livre en 2022 ? Quelles sont les diverses portes d'entrée nouvelles : le handicap ou éventuellement le monde scolaire ? Cela veut-il dire que l'on a récupéré l'entière maîtrise sur l'outil ou pas ?

Je rejoins M. Witsel tout en considérant que, dans les plans de relance, il faut des projets réellement structurants pour la relance, comme cela a été évoqué, à l'occasion, par mon collègue, M. Bellot, dans d'autres matières. Y a-t-il une dimension sportive dans la relance telle que vous la concevez ? Où cela se trouve-t-il ? Comment cela se décline-t-il ? De quoi parle-t-on concrètement ?

J'aurais aimé avoir des assurances – mais, là aussi, j'ai peut-être mal lu – par rapport à la dimension de l'efficacité énergétique et la mise à niveau – vous y avez fait allusion quand même – des infrastructures. Retrouve-t-on cela dans le cadre de l'esprit de la relance, avec les économies que l'on fait en termes énergétiques, avec les investissements que l'on fait dans la construction, avec l'emploi aussi dans des PME qui sont souvent locales ? J'aimerais avoir votre avis à ce sujet. Quelle est la contribution du sport, s'il y en a une, à la relance, à vos yeux ?

Une petite question pratico-pratique : la Wallonie verse 195 000 euros à l'Union culturelle et sportive wallonne. Je ne doute pas que le sport et la culture sont compatibles, mais pouvez-vous nous en dire plus ? Qu'est-ce ?

Puisque vous avez évoqué l'hippodrome de Wallonie, je vais le faire aussi, cela va épuiser ma question d'actualité de mercredi prochain, mais ce n'est pas grave. Vous avez dit que l'opération devrait être finalisée décembre 2022, si j'ai bien entendu. Or, il y a encore un subside pour 2021 dans le cadre du fonctionnement, certes à la baisse. Ma question était, avant que vous ne parliez de 2022, cela veut-il dire que vous estimez que l'opération serait conclue en 2021 ? Qu'en est-il alors de 2022 ? La Wallonie retire-t-elle entièrement ses billes ? Vous avez dit qu'il y aurait peut-être encore des outils wallons dans le financement de la structure demain, mais qu'en est-il du futur ? Imaginez-vous qu'il y ait encore des missions « utiles au service public » qui reviennent à un hippodrome en Wallonie et qui justifieraient, d'une quelconque manière, que la Wallonie soit présente dans la structure ? Même si je pense fondamentalement que ce n'est pas la mission première d'une Région de faire fonctionner un hippodrome.

Par contre, soutenir le développement d'une filière, qui n'est pas une filière que de course hippique, car derrière il y a les manèges, l'élevage, les écoles de maréchalerie, j'aimerais savoir ce que vous avez en tête au niveau du projet qui serait pérenne et qui justifierait ou non que la Wallonie soit encore présente d'une manière ou d'une autre et à quel degré.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Concernant Ryanair – question posée par Mme Kapompole, M. Beugnies et d'autres en ont parlé aussi –, sur ce qui est des aides publiques de la Wallonie, quatre questions seront posées lundi sur le sujet. Je ne voudrais pas déflorer ce qui sera dit dans la réponse, mais je peux vous dire deux choses.

Premièrement, je suis totalement solidaire avec ce qui est fait par le ministre Dermagne sur le sujet. Je crois que c'est la bonne pratique. Ce n'est pas en ayant peur de quelqu'un que l'on trouve des solutions. Ryanair doit comprendre que l'on n'est pas sur une terre où l'on fait ce que l'on veut, tout et son contraire, ni en Wallonie ni en Belgique.

Deuxièmement, par rapport aux aides publiques stricto sensu – j'en dirai plus lundi –, je suis formel qu'il n'y a pas d'aides publiques – nous avons « checké » ensemble – qui ont été attribuées et accordées par la Wallonie. Je l'ai également signalé à mon collègue, Pierre-Yves Dermagne.

Monsieur Beugnies, je ne vais pas revenir sur le débat par rapport au décret. On a chacun notre opinion, on verra avec le temps qui a raison. Par contre, sur les piscines – mais j'ai sans doute été trop rapide dans la présentation –, je crois que l'on répond à votre souhait, puisque j'ai clairement dit que je viendrai au Gouvernement avec deux lignes.

La première est celle de privilégier l'outil piscine par rapport à la fonction apprentissage de la natation. On est

bien dans un modèle qui n'est pas de loisir, détente ou sportif. On est dans quelque chose qui permet du loisir également, mais qui permet surtout la fonction apprentissage. J'avais ajouté à l'époque cette possibilité d'avoir de la revalidation, et c'est un projet sur lequel on reviendra au Gouvernement. Il y aura un projet à cet égard.

Idem par rapport à la construction de nouvelles piscines en fonction du maillage territorial, le Gouvernement en débattra, mais je viendrai à un moment donné avec une proposition plus complète sur la construction de nouvelles piscines.

Pour les aéroports, je ne vais pas en dire plus, parce qu'il faut à la fois être cohérent avec le groupe de travail qui a été désigné et M. Samyn. Aujourd'hui, rien n'est exclu. La recapitalisation est une des pistes qui peut être sur la table. Je rejoins à cet égard ce qui a été dit par M. Bellot : je crois qu'avec BSCA on doit faire le gros dos aujourd'hui. Par gros dos, j'entends que, contrairement à ce que je vois à Bruxelles où on licencie « à mac », on a intérêt à garder notre personnel.

Reconnaissons que les mesures qui ont été prises sur le plan fédéral au niveau de l'emploi nous permettent de le faire. Un des aéroports qui repartira le plus rapidement, ce sont les aéroports comme Charleroi, qui sont liés au low cost. Vous aurez besoin de toute l'expertise que l'on a à travers le personnel qui est reconnu – ce n'est pas moi qui le dis – comme étant compétent. On discute de tout cela avec les syndicats, c'est l'objectif.

Mais vous ne pouvez pas empêchez certains qui considèrent que le temps devient long de valoriser leurs compétences à l'extérieur, et cela se fait parfois. Dans la mesure du possible, on souhaite garder les forces pour le redémarrage qui pourra être plus rapide à Charleroi que dans des aéroports dits d'affaires, avec des compagnies qui sont plus onéreuses.

Monsieur Bellot, par rapport à l'immobilier, le Cross Point à Namur, qui est le futur siège du SPW Fiscalité, et la tour Paradis à Liège sont le regroupement de plusieurs directions extérieures et de plusieurs directions générales, les gains directs sur la stratégie immobilière, le regroupement des fonctionnaires par direction générale, la réduction des loyers et des coûts d'entretien – on le verra dès 2021 – et des bâtiments qui me semblent mieux adaptés au bien-être des travailleurs. Tout cela a été débattu avec les syndicats.

Pour la tour Paradis, on va y regrouper cinq implantations qui se situaient auparavant avenue des Tilleuls, rue de Fragnée, rue des Clarisses, avenue Blonden et rue Forgeur.

Pour les services concernés, c'est donc le SPW MI, le SPW ARNE, le SPW TLPE et le SPW EER.

Sur le Trilogiport, distance aéroport Liege Airport et Trilogiport, 20 kilomètres, liaison ferroviaire. La liaison entre les deux sites est possible via le réseau existant.

Il ne faut pas non plus sous-estimer toute la problématique de Liège CAREX. Ce projet Liège CAREX est un des projets qui ont été déposés par la Wallonie dans le Plan de relance et de résilience, 60 millions d'euros, mais le projet est ficelé.

Or, je vois aujourd'hui que les Allemands et les Français sont en train de dégager des montants très importants pour le fret ferroviaire et, quand on regarde leurs cartes, elles passent par Liège. Donc, je crois que l'heure est opportune pour Liège CAREX et que cela rentre également dans la philosophie telle que l'Europe la dessine, à savoir que le fret ferroviaire a un lendemain.

Sur la PEB, c'est bien prévu dans la dotation SOWAER. Sur la transaction, on n'a pas mis de montant supplémentaire parce que le dossier est en cours. Il n'y a donc pas, à ce stade, d'indication supplémentaire des avocats. On sait que cela peut prendre du temps. Je ne le gère pas en direct, mais cela ne figurera pas dans les demandes.

Sur le respect des routes traditionnelles et le fait d'éviter les avions plus bruyants, cela fait partie des missions qui ont été clairement fixées au groupe de travail le 8 octobre dernier. j'ai également attiré l'attention de mon collègue, M. Gilkinet, sur ces routes et sur la responsabilité éventuelle de Skeyes ; je ne vais pas rentrer dans un conflit.

On a aussi des informations où l'on nous dit parfois que ce respect n'est pas optimal et qu'il pourrait, par un respect plus conforme, avoir des inconvénients moindres sur les populations en termes de bruit. Dans la mesure du possible, je crois qu'il faut le respecter, tout comme dans le *masterplan* que Liège va nous déposer, il y aura un respect total des limites du PDLT qui est imposé.

Monsieur Clersy, concernant Cadasports, cela répond également à des demandes qui ont été effectuées par d'autres. L'application prévoit l'outil infrascolaire en termes de potentiel et l'accessibilité aux personnes moins valides. On est donc bien dans un processus qui doit être finalisé pour 2022, mais qui sera plus qu'entamé puisqu'il y a la rédaction du cahier des charges, et il faudra opérationnaliser l'ensemble sur 2021.

Par rapport à « Wallonie : ambitions or », les contacts auront surtout lieu à travers les Jeux olympiques de Tokyo. Il est vraisemblable que je m'y déplacerai, du moins, des contacts avec les fédérations étrangères, je crois que c'est l'occasion ou jamais, et c'est sans doute là que ce genre de travail peut aussi se faire. Néanmoins, des contacts ont également été pris avec l'ambassadrice de France. j'ai eu des conversations

informelles avec elle ainsi qu'un courrier officiel qui est parti pour bien signaler que la Wallonie se voulait terre d'accueil. Elle m'a promis de fixer encore un entretien, mais avec le covid ce sera dans le cadre de l'année 2021. La France est donc bien au courant des ambitions de la Wallonie en la matière.

Sur le litige riverains/BSCA, ils ont interjeté appel au jugement le 13 février 2020. La Cour d'appel de Mons a fixé le calendrier le 16 juin dernier. Les plaidoiries devraient intervenir le 10 décembre. Des dates et des plaidoiries ont été prévues pour arriver en fin 2021. Décembre 2021, on peut donc attendre un arrêt de la Cour d'appel.

Les discussions par rapport à l'actionnaire privé sont dans la cible du groupe Gilles Samyn – je vais l'appeler –, puisque l'idée est de se positionner entre actionnaires par rapport au devenir et à la pérennité de BSCA. Cet élément-là doit donc rentrer dans la discussion. Je ne peux pas en dire plus, mais c'est bien dans le radar, ce n'est pas du tout oublié, que du contraire.

Par rapport au précheck et à la douane, il restera 3 millions d'euros en 2021, plus le solde en 2022 sur base du décompte final des travaux. C'est par rapport à BSCA.

Concernant les mesures d'accompagnement suite à l'allongement de la piste BSCA pour les bâtiments sensibles, la SOWAER est chargée de recenser les bâtiments comme vous le savez qui pourraient être impactés par une modification des PEB suite à l'allongement de la piste. À ce jour, nous attendons l'analyse globale par rapport aux coûts. Il semblerait que peu seraient impactés en raison de l'allongement de la piste, mais je préfère rester prudent par rapport à cela parce que l'on n'a pas le rapport à ce stade.

Toujours par rapport à WAO – cela comporte également une demande d'Hervé Cornillie en la matière –, en ce qui concerne le montant fixé chez le ministre-président, c'est pour le soutien aux sportifs et aux clubs d'élite. C'est donc bien alimenté par les deux ministres, donc à la fois par le ministre-président et par moi-même. Il y a un cavalier budgétaire qui autorise d'ailleurs ce transfert de budget WAO du programme des infrastructures sportives vers l'AB WAO du programme du ministre-président. Une opération a d'ailleurs été menée de manière indirecte en 2020 par rapport à l'élite sportive en termes de volleyball masculin.

M. Witsel sur l'hippodrome de Wallonie, mais d'autres ont également posé la question. Ce que l'on attend comme recettes, je suis incapable de le dire aujourd'hui puisque c'est le besoin de la SOGEPA et d'une banque d'affaires en la matière. Ce que je peux vous dire, par contre, c'est que le prix est une chose, la qualité du projet est autre chose. Le but est de dire qu'il y a toute une partie commerciale dans laquelle nous n'avons strictement rien à faire. Ce sont les professionnels du métier qui doivent le mener ; en matière de jeu, en plus, je crois qu'il faut être très prudent.

Cependant, il y a, par rapport à cet hippodrome, des forces que l'on connaît aussi, qui sont de pérennité à l'égard de la race, donc notamment des haras. Cela fera partie des forces des projets qui doivent être déposés. Je ne vais pas aujourd'hui vous dire ce qu'ils seront, puisque forcément, c'est ce que la SOGEPA et la banque d'affaires privée doivent faire, mais c'est là-dessus que notre attention sera attirée. Je vous l'ai dit, il n'est pas du tout exclu que l'opérateur économique reste partenaire par rapport à ces objectifs. Mais c'est un peu à l'inverse de ce que l'on fait pour les aéroports, où clairement on dit que l'on veut rester partenaires dans les aéroports, pas seulement partenaires, on veut être majoritaires publiquement dans les aéroports. Ici, on sait que l'on a affaire à un objet commercial qui en plus touche au jeu. On ne dit pas que l'on être doit partenaire majoritaire, on dit que l'on doit avoir l'ensemble des garanties qui permettent de contrôler les filières et les actifs qui ont été développés dans cette enceinte, joindre non pas l'utile à l'agréable, mais avoir des forces qui se réunissent.

Sur le Plan de relance, je vous confirme bien que c'est 30 millions d'euros pour les infrastructures sportives qui se retrouvent dans le Plan de relance. J'ai peut-être lu un peu trop vite tout à l'heure en le disant. On retrouve là-dedans toute la partie de mise à niveau des infrastructures, 10 millions d'euros de mise à niveau des infrastructures trop énergivores. Ces 10 millions d'euros devront eux-mêmes être complétés par des fonds européens qui permettent de développer la structure. C'est aussi dans ce cadre que vient le projet avec les infrastructures scolaires, donc avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais il y a donc bien 30 millions d'euros dans l'enveloppe réservée pour les infrastructures sportives.

Concernant M. Cornillie, je crois avoir répondu. Il y a une chose à laquelle je n'ai pas répondu, c'est sur l'union culturelle sportive. Je ne sais plus comment vous l'avez dénommée. C'est Fourons. C'est un accord historique à l'égard de Fourons et je tiens à ce qu'on le respecte également pour des raisons symboliques, mais pour des raisons plus que symboliques. Clairement, nous n'avons pas supprimé cela, donc c'est la subvention ASBL « Union culturelle et sportive wallonne ».

J'ai tenté de répondre, peut-être pas à tout, mais s'il y a d'autres questions n'hésitez pas. S'il y a certaines questions auxquelles je n'ai pas répondu ou été assez clair, n'hésitez pas également, vous revenez par des questions.

**M. le Président**. – Je reviens vers les parlementaires, Mme Kapompole, qui décline.

Monsieur Beugnies ?

**M. Beugnies** (PTB). – On en discutera lundi, Monsieur le Président.

**M. le Président**. – Voilà une sage parole. Monsieur Bellot ? M. Bellot a reçu les réponses qu'il souhaitait.

La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy** (Ecolo). – Sur la dernière question que je vous ai posée, Monsieur le Ministre, qui portait sur l'extension des mesures d'accompagnement au niveau de l'aéroport de Charleroi aux bâtiments sensibles, vous m'avez dit qu'elles étaient en lien avec l'allongement de la piste. Ce n'est pas cela que je visais : je visais ce qui était concerné par les résidences construites après 2004 et avant allongement de la piste. La DPR dit « ces aides seront étendues aux bâtiments sensibles également impactés par l'allongement de la piste ». Vous m'avez dit « il n'y en a pas beaucoup », mais ce n'était pas la réponse. Si vous voulez, je reviens avec une question écrite ; ce sera plus simple ainsi.

**M. le Président**. – La parole est à M. Witsel.

**M. Witsel** (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse sur l'hippodrome. Je ne manquerai pas de revenir vers vous en commission.

Je suis content que l'on arrive à la fin.

**M. le Président**. – C'est un peu embêtant par rapport à M. Fontaine qui arrive. Je ne sais s'il nous a entendus parce que le ministre Crucke a largement évoqué la problématique des montants résiduels de l'enveloppe du plan Piscines. Je ne veux pas vous frustrer, je vous invite à résumer votre question et M. le Ministre va redire ce qu'il nous a expliqué.

**M. Fontaine** (PS). – Monsieur le Ministre, je vais être très bref et je suis désolé ne pas avoir pu écouter la question, mais je suis toujours en commission en face. La plupart des projets plan Piscines ayant été introduits dans le cadre de ce plan Piscines et, ayant été acceptés, ont vu leurs promesses fermes de subvention signées. J'en remercie M. le Ministre pour cette signature pour l'ensemble des projets.

Néanmoins, il s'est aussi avéré que plusieurs projets ont été abandonnés en cours de route en raison d'une augmentation des coûts estimés des travaux, lesquels devenaient alors impayables pour certaines communes, même en y incluant la subvention du plan Piscines.

Il reste donc la question de savoir ce qu'il adviendra des fonds résiduels non utilisés par les projets abandonnés. Il semblerait logique, à notre sens, d'utiliser ces fonds pour les redistribuer entre tous les projets pour augmenter la part de subventionnement.

Pouvez-vous nous indiquer à combien s'élèvent les fonds résiduels dans l'enveloppe plan Piscines ? Quels sont vos projets pour ces montants résiduels ? Seront-ils ajoutés aux enveloppes de subventionnement existantes pour les différents projets du Plan piscine ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je saisirai, le 16 décembre prochain, le Gouvernement de la réaffectation des enveloppes du plan Piscines initial non consommé en date du 29 septembre 2020, qui était le délai ultime pour l'attribution des travaux par les porteurs de projets. Ainsi, pas moins de 7,661 millions d'euros viendront compléter les enveloppes initiales allouées par la Gouvernement le 24 mai 2018 aux porteurs de projets.

Ces montants, pour être plus précis, émanent de cinq projets qui ont été abandonnés, notamment :

- les piscines communes de Perwez-Leuze ;
- le bassin de Philippeville, Gembloux, Bastogne et Theux ;
- un projet qui n'a pas été attribué dans les délais est la piscine de Hiernaux à Charleroi ;
- cinq récupérations de TVA en raison d'un changement de porteurs de projets à Aubange, Mettet, Vielsalm, Huy et Louvain-la-Neuve.

Il sera ainsi proposé de réaffecter les montants réservés dans l'enveloppe de financement alternatif non utilisé en date du 29 septembre 2020 par les bénéficiaires désignés dans la note au Gouvernement, aux autres porteurs de projets sélectionnés, et ceci, de manière proportionnelle et sans que nous dépassions le montant maximum subsidiable qui est fixé, comme vous le savez, à 50 % des dépenses admissibles. Cette mesure permettra aux bénéficiaires du plan d'augmenter le taux de subvention final de la Région en leur permettant d'atteindre quasiment les 50 % annoncés lors de l'appel à projets. Il y avait d'autres possibilités, mais j'ai réellement cru que, pour ceux qui s'étaient engagés dans ce projet, un effort substantiel avait été fait, notamment par les finances communales. Je pense qu'il n'eut pas été correct à leur égard de ne pas compléter l'enveloppe puisque, initialement, on prévoyait d'arriver ou de tenter d'arriver à 50 %. En ce faisant, il me semble que l'on répond à une demande légitime à laquelle elle pouvait s'attendre dès le départ.

**M. le Président**. – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine** (PS). – Je ne regrette pas d'avoir posé ma question, car l'annonce de M. le Ministre va dans le sens des porteurs de projets qui sont allés au bout du projet et des administrations communales et intercommunales qui ont paré au manque de subventionnements, mais qui vont avoir une bonne nouvelle d'ici peu.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**M. le Président**. – Il ne faut jamais regretter de poser une question.

Nous allons examiner les programmes.

Je suggère que vous m'arrêtiez si vous souhaitez intervenir à un moment donné sur l'un des programmes. Nous allons parler des recettes, des dépenses et de la liste des programmes.

La division organique 02, « Dépenses de cabinet », programme 05 « Subsistance ».

Tant que je ne vois pas de mouvement ou que je n'entends rien, je continue.

La division organique 10 « Secrétariat général », les programmes 01, 05, 07 et 08.

La division organique 11 « Personnel et affaires générales », le programme 11.02.

La divisions organique 12 « Budget logistique et technologie de l'information et de la communication », les programmes 01, 22, 23, 31 et 50.

La division organique 14 « Mobilité et infrastructures », programmes 01, 04, 06, 11 et 55.

La division organique 15 « Agriculture, ressources naturelles et environnement », programmes 15.01, 15.02, 15.03, 15.11, 15.12, 15.14.

La division organique 16 « Aménagement du territoire, patrimoine, énergie », programmes 01, 02, 12, 31.

La division organique 17, « Pouvoirs locaux, action sociale et santé », programme 01 fonctionnel.

La division organique 18, « Entreprises, emploi, recherche », programme 01.

La division organique « Finances », programmes 01, 02, 03, 04, 05, 06 et 07.

Les unités d'administration publique, la SOWAER, et vous avez pris aussi connaissance de la note de genre.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Vote*

**M. le Président**. – Par 8 voix contre 2, la Commission du budget et des infrastructures sportives a adopté le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiæ*.

*Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président**. – La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je remercie M. le Ministre, ses collaborateurs ainsi que tous les services du greffe pour leur patient dévouement et chacune et chacun des parlementaires pour leur contribution active à nos travaux.

Nous nous retrouverons lundi à 10 heures.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 22 heures 9 minutes.*

**LISTE DES INTERVENANTS**

M. André Antoine, cdH
M. François Bellot, MR
M. John Beugnies, PTB
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. René Collin, Président
M. Hervé Cornillie, MR
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
M. Eddy Fontaine, PS
M. Paul Furlan, PS
Mme Estelle Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Christine Mauel, MR
Mme Anne-Cécile Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes
Mme Françoise Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes
M. Thierry Witsel, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|---|---|
| AB | allocation de base / allocation budgétaire / article de base |
| ACNAW | Autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances aéroportuaires en Région wallonne |
| ADL | agence de développement local |
| AGW | arrêté du Gouvernement wallon |
| AISF | Association interfédérale du sport francophone |
| APE | aide à la promotion de l'emploi |
| ARNE | Agriculture, Ressources naturelles et Environnement |
| ASBL | association sans but lucratif |
| AViQ | Agence pour une vie de qualité |
| AWEx | Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers |
| BBZ | budget base zéro |
| BCE | Banque centrale européenne |
| BEI | Banque européenne d'investissement |
| BLTIC | Budget, Logistique et Technologies de l'information et de la communication |
| BNB | Banque nationale de Belgique |
| BSCA | Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud) |
| CA | conseil d'administration |
| Cadasports | Cadastre des infrastructures sportives |
| CAREX | Cargo Rail Express (projet européen de réseau de fret express ferroviaire) |
| CESE | Conseil économique, social et environnemental |
| CGT | Commissariat général au tourisme |
| CIF | Cellule d'informations financières |
| $CO_2$ | dioxyde de carbone |
| CoDT | Code du développement territorial |
| CORET | Conseil régional du trésor |
| covid | coronavirus disease (maladie à coronavirus) |
| covid-19 | coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019) |
| CPAS | centre(s) public(s) d'action sociale |
| CRAC | Centre régional d'aide aux communes |
| CSC | Confédération des syndicats chrétiens de Belgique |
| CWaPE | Commission wallonne pour l'énergie |
| DGO7 | Direction générale opérationnelle fiscalité |
| DLU | Déclaration libératoire unique |
| DO | Division organique |
| DPR | Déclaration de politique régionale |
| EU | European Union (Union européenne) |
| Eurostat | Office statistique de l'Union européenne |
| FADELS | Fonds d'amortissement des emprunts du logement social |
| FEADER | Fonds européen agricole pour le développement rural |
| FEAGA | Fonds européen agricole de garantie |
| FEBIAC | Fédération belge et luxembourgeoise de l'automobile et du cycle (anciennement Fédération belge de l'industrie automobile et du cycle) |
| FEDER | Fonds européen de développement régional |
| FIWAPAC | société anonyme d'intérêt public qui a pour objet le financement de toutes sociétés de crédit, d'assurance ou autre société active dans le secteur financier |
| FOREm | Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi |
| FSE | Fonds social européen |
| GRD | gestionnaire(s) des réseaux de distribution |
| HORECA | Hôtellerie, restauration et cafés |
| ICN | Institut des comptes nationaux |

| | |
|---|---|
| IFAPME | Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises |
| Infrasports | Direction des infrastructures sportives |
| IPP | impôt des personnes physiques |
| IWEPS | Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique |
| KUL | Katholieke Universiteit Leuven |
| MI | Mobilité et Infrastructures |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique |
| OCPP | Octroi de crédits et prise de participation |
| OLO | Obligation Linéaire/Lineaire Obligatie |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| OTW | Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC) |
| PDLT | Plan de développement à long terme |
| PEB | Plan d'exposition au bruit |
| PIB | produit intérieur brut |
| PME | petite(s) et moyenne(s) entreprise(s) |
| PMU | Pari mutuel unifié |
| PRR | Plan de relance et de résilience |
| PST | programme stratégique transversal communal |
| PwC | PricewaterhouseCoopers |
| PWT | Plan wallon de transition |
| RESA | décret-programme de relance économique et de simplification administrative |
| RIS | revenu d'intégration sociale |
| RMG | Risk Management Group (Groupe de gestion des risques) |
| RTE | Réseau de transport d'électricité (gestionnaire de réseau de transport français) |
| RTL | Radio Télé Luxembourg |
| SAP | systems, applications and products for data processing (systèmes, applications et produits pour le traitement de données) |
| SEC | Système européen de comptes économiques intégrés |
| SESAM | Soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands |
| SI | syndicat d'initiative |
| SIRH | Système d'information de gestion des ressources humaines |
| SOFICO | Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures |
| SOGEPA | Société wallonne de gestion et de participations |
| SONACA | Société nationale de construction aérospatiale |
| SOWAER | Société wallonne des aéroports (SA) |
| SOWAFINAL | Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif |
| SOWALFIN | Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises |
| SPABS | Société publique d'administration des bâtiments scolaires |
| SPF | service public fédéral |
| SPOC | single point of contact (point de contact unique) |
| SPW | service(s) public(s) de Wallonie |
| SRI | Service régional d'incendie |
| SRIW | Société régionale d'investissement de Wallonie |
| SURE | Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency (Soutien pour atténuer les risques de chômage en cas d'urgence) |
| SWAP | Service wallon d'accompagnement à la prospection |
| TC | taxe de circulation |
| TEC | Société de transport en commun |
| TLPE | Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie |
| TMC | taxe de mise en circulation |
| TVA | taxe sur la valeur ajoutée |
| UAP | unité(s) d'administration publique |
| UCM | Union des classes moyennes |
| UPA | union professionnelle agricole |

| | |
|---|---|
| USB | Universal Serial Bus (bus universel en série) |
| WAO | Wallonie Ambitions olympiques / Wallonie : ambitions or |
| WBFin | décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon |
| WBT | Wallonie Belgique Tourisme (ASBL) |